ST/ESA/STAT/SER.F/66

Département de l'information économique et sociale
et de l'analyse des politiques
Division de statistique

Etudes méthodologiques Série F n° 66
Manuel de comptabilité nationale

Application du Système de comptabilité nationale aux économies en transition

Nations Unies
New York, 1998

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Par « pays » ou « zone », on entend les pays, les territoires ou les zones.

ST/ESA/STAT/SER.F/66

PUBLICATION DES NATIONS UNIES
Numéro de vente : F.96.XVII.11
ISBN 92-1-261155-9

AVANT-PROPOS

Depuis la publication du Système de comptabilité nationale 1993 1/, les organisations membres du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (ISWGNA), c'est-à-dire Eurostat (Bureau de statistique des Communautés européennes), le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Division de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, les commissions régionales de la Banque mondiale, ont entrepris l'élaboration d'une série de manuels coordonnés avec le Système qui doivent aider les pays à en appliquer certaines parties, montrer comment étendre le Système aux comptes satellites, ou encore démontrer quelles peuvent être les applications du Système dans les analyses et l'élaboration des politiques. Certains de ces manuels ont été publiés après la parution du SCN 1993, tandis que d'autres, actuellement en cours de préparation, le seront en 1996, 1997 ou plus tard encore 2/. Le présent Manuel, qui s'inscrit dans cette série, traite principalement de l'application du Système aux points dont sont appelés à traiter les comptables nationaux des pays en transition. Cependant, il appelle aussi l'attention sur l'utilisation des données des comptabilités nationales pour les analyses et aux fins des politiques de ces pays. Comme la forte inflation est un phénomène économique important, le manuel doit être consulté en relation étroite avec un manuel parallèle, publié par l'OCDE, qui traite des comptes nationaux dans le contexte de la forte inflation 3/ que connaissent plusieurs pays en transition.

C'est l'évolution de la situation économique qui se produisait dans les pays dits en transition qui a conduit à la publication du présent Manuel. Cette évolution a obligé les comptables nationaux à renoncer à la Comptabilité du produit matériel (CPM) en usage par le passé à l'époque de l'économie dirigée, pour utiliser le SCN axé, lui, sur les économies de marché. Le Manuel traite, entre autres, de la réorientation de la recherche des données, de l'évaluation et de l'organisation structurelle de la production, des conséquences économiques des privatisations, des transformations apportées aux régimes de prestations sociales, enfin des modifications d'ordre général de l'emploi des comptes nationaux pour les analyses et le formulé des politiques. Cela dit, beaucoup de questions traitées ne concernent pas exclusivement les pays dits en transition. Elles peuvent aussi intéresser les comptables nationaux d'autres pays qui se trouvent confrontés aux retombées des privatisations ou à d'autres transformations radicales de l'organisation structurelle des activités économiques.

Il a été largement tiré parti, dans le Manuel, de l'expérience concrète de M. Youri Ivanov, consultant, qui a rédigé la plus grande partie du Manuel en collaboration avec M. Jan W. van Tongeren, Conseiller interrégional en matière de comptabilité macro-économique appliquée au formulé et à l'analyse des politiques, et avec Mme Marina Seglina, de la Division de statistique de l'ONU. Le projet de Manuel a ensuite fait l'objet d'une très utile étude prolongée au cours de laquelle ses auteurs ont reçu de nombreuses observations techniques détaillées de MM. Janos Arvay, de la Commission économique pour l'Europe (ECE-ONU), Kevin O'Connor et Adriaan Floem, du FMI, ainsi que de Mme Anne Harrison, de l'OCDE. De plus, les auteurs ont bénéficié d'observations très précieuses émanant des services de statistique de plusieurs pays en transition, entre autres de la République tchèque, de la Hongrie, de la Lituanie et de la Fédération de Russie. Néanmoins, c'est la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU qui assume la responsabilité finale du texte.

Notes

1/ Commission des Communautés européennes, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation des Nations Unies, Banque mondiale, Système de comptabilité nationale, 1993 (publication des Nations Unies, numéro de vente F.94.XVII.4).

2/ Il s'agit des manuels suivants : FMI : Manuel de la balance des paiements (Washington, FMI, 1993), Statistiques monétaires et financières (Washington, FMI, 1996), Statistiques des finances publiques (Washington, FMI, 1998); OCDE : Manuel du traitement comptable de l'inflation (Paris, OCDE, 1996); Division de statistique de l'ONU : Comptabilité environnementale et économique intégrée, Etudes méthodologiques, Manuel de la comptabilité nationale, Série F, No 61 (publication des Nations Unies, numéro de vente F.93.XVII.12), Entrées-sorties (publication des Nations Unies, à paraître en 1996), Systems Approach to SNA Compilation (publication des Nations Unies, à paraître en 1996); Eurostat : Regional Accounts Quarterly Accounts.

3/ OCDE, Manuel du traitement comptable de l'inflation, par Peter Hill, consultant de l'OCDE, à paraître au premier trimestre de 1996.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES (suite)

TABLE DES MATIERES (suite)

TABLE DES MATIERES (suite)

TABLE DES MATIERES (suite)

TABLEAUX

TABLE DES MATIERES (suite)

TABLE DES MATIERES (suite)

NOTES EXPLICATIVES

Sauf indication du contraire, le terme "tonnes" s'entend des tonnes métriques. Les décimales sont précédées d'une virgule (,).

Les abréviations suivantes ont été utilisées :

BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
CAEM	Conseil d'assistance économique mutuelle
CBEN	Classification des branches de l'économie nationale
CCBS	Classification combinée par branche de production et par secteur
CPP	Classification centrale des produits
CEI	Communauté des Etats indépendants
CFAP	Classification des fonctions des administrations publiques
CITI	Classification internationale type, par industrie, de toutes les activités économiques
CPM	Comptabilité du produit matériel
ECE	Commission économique pour l'Europe
Eurostat	Bureau de statistique des Communauté européennes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
f.o.b.	franco à bord
IARIW	Association internationale de recherche sur le revenu et la fortune
ICP	Programme de comparaisons internationales
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques (France)
ISBL	institution sans but lucratif
ISBLSM	institution sans but lucratif au service des ménages
ISWGNA	Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale
MIP	méthode de l'inventaire perpétuel
MRE	matrice des ressources et des emplois
n.d.a.	non désigné ailleurs
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PEP	Pays à économie planifiée
PIB	Produit intérieur brut
R et D	Recherche et développement
RNB	Revenu national brut
SCN	Système de comptabilité nationale
SIFIM	Valeur des services d'intermédiation financière, indirectement mesurée
SISNM	Système d'indicateurs des services non matériels (module de la CPM)
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
URSS	Union des Républiques socialistes soviétiques (ex)

INTRODUCTION

A. Champ d'application, objectifs et orientation du manuel

1. Le présent Manuel traite essentiellement de l'application du SCN 1993 1/ à l'étude des problèmes comptables des pays en transition dont l'économie était naguère planifiée (PEP), dits également "pays socialistes" ou "à économie dirigée". Ces problèmes résultent de la transformation des anciennes structures institutionnelles sur lesquelles reposait la direction centrale de l'économie en structures caractéristiques d'une économie marchande plus décentralisée. L'application du SCN à des économies nouvelles appelle une adaptation de ses concepts et de ses classifications, la révision des concepts et des classifications des données économiques de base sur lesquelles s'appuyaient les comptes nationaux, l'alignement des classifications et des données de base sur les normes internationales, la modification des méthodes de rassemblement des données primaires, la révision des normes et pratiques des comptabilités d'entreprise, etc. Dans le dessein d'aider les comptables nationaux et les utilisateurs des chiffres de la comptabilité nationale de ces pays, le Manuel :

- recense les comptes et tableaux du SCN qui conviennent le mieux pour répondre a certains problèmes hautement prioritaires de l'analyse décisionnelle dans les pays en transition et suggère les priorités à respecter dans l'application progressive du SCN;

- met au clair l'application des concepts et des modes de comptabilisation du SCN à la solution de certains problèmes, précise le mode de comptabilisation à préférer lorsque le SCN en propose plusieurs possibles - concernant par exemple l'évaluation de la production ou l'affectation comptable des services d'intermédiation financière - et, s'il y a lieu, propose une adaptation plus poussée des concepts qui les rende plus utiles et applicables dans les pays en transition;

- indique quelles seraient les sources des données à exploiter pour la construction des comptes et des tableaux.

2. Les caractéristiques particulières des économies en transition et les transformations rapides qu'elles connaissent avec le temps posent deux problèmes, s'agissant d'appliquer le SCN 1993. Le premier problème concerne l'application proprement dite des critères du SCN pour la détermination du contenu de la production, le découpage de l'économie en secteurs, l'évaluation des flux de produits, celle des stocks et de leurs variations et, en général, la comptabilisation des transactions. Le second problème est celui de la prise en compte des évolutions rapides des économies en transition en direction de l'instauration d'une économie de marché. Ces évolutions amènent à se demander comment structurer au mieux les comptes de manière à assurer la comparabilité des données dans le temps, tout en conservant à ces comptes le caractère d'un moyen efficace d'étudier le processus de transition, et à se demander en même temps comment restructurer les sources de données afin que les secteurs et les transactions où se fait sentir l'influence croissante des forces du marché soient dûment dépeints dans les chiffres qui s'y rapportent.

3. Le Manuel a été spécialement conçu pour expliciter, adopter en priorité et s'il y a lieu adapter le SCN pour résoudre ces problèmes. C'est pourquoi il pourra perdre peu à peu de son intérêt initial au fur et à mesure que l'évolution vers une économie de marché s'accentuera et que les pays en question y adapteront davantage leurs institutions et leur statistique. Ces pays se

trouveront alors tôt ou tard en mesure d'utiliser intégralement le SCN 1993 dans leur pratique statistique à l'appui de diverses analyses décisionnelles.

4. Il se peut que le Manuel ne serve pas de la même façon à tous les pays en transition économique. Bon nombre de ces pays ont pris ces dernières années des dispositions pour introduire le Système dans leur pratique, mais aucun ne l'applique aujourd'hui intégralement même si certains peuvent se prévaloir d'avoir réalisé des progrès plus vite que d'autres. Aucun pays en transition n'en est encore au point d'utiliser intégralement le SCN pour se procurer des informations macro-économiques. Le Manuel répond aussi aux besoins des Etats à l'économie en transition qui ont récemment acquis leur indépendance à la suite d'événements politiques. Certains Etats qui appartenaient à l'ex-Union des Républiques socialistes soviétiques se sont regroupés dans la Communauté des Etats indépendants (CEI). Quelques-uns d'entre eux ont déjà commencé à établir certains comptes du SCN tandis que, dans d'autres, cette démarche reste encore très embryonnaire. En outre, la plupart des concepts et certains des problèmes liés aux données dont il est question dans le Manuel trouvent aussi une application à d'autres pays où les activités non marchandes occupent une large place et où une évolution similaire se dessine en direction d'une économie de marché. C'est pourquoi, lorsque des particularités de la comptabilité nationale des pays en transition sont mentionnées dans le présent Manuel (voir notamment sous B plus loin), elles pourraient très bien être aussi celles de pays plus nombreux que ceux normalement qualifiés comme tels.

5. Il va de soi que l'analyse détaillée des problèmes résultant de la transformation de la statistique globale des anciens PEP dépasse le cadre du présent Manuel, mais il n'en demeure pas moins que le rassemblement des données de base revêt une importance capitale pour l'établissement des comptes nationaux et qu'il en sera donc question plus loin. L'analyse, ici, du problème des sources de données, s'appuie sur l'hypothèse que, durant la transition, il sera fait appel parallèlement, pour l'établissement des comptes nationaux, aux anciennes sources utilisées aux fins de déclarations obligatoires et à des sources nouvelles, y compris les recensements, sondages, etc. Le Manuel ne traite pas des modes d'exploitation des sources nouvelles, par exemple l'organisation des registres ou celle des enquêtes sur les budgets familiaux, pas plus qu'il ne traite en quelque détail des nombreux problèmes complexes de comptabilité qui résultent de l'inflation envahissante dont souffrent certaines économies en transition; sur ce dernier point, le lecteur est prié de se reporter à un manuel parallèle que doit publier l'Organisation de coopération et de développement économiques et qui est consacré aux comptabilités nationales dans un contexte de forte inflation 2/.

6. Deux dernières observations s'imposent si l'on veut éviter tout malentendu concernant la nature du présent Manuel. En premier lieu, celui-ci s'appuie essentiellement sur les concepts à la base du SCN 1993 et c'est pourquoi, au lieu de répéter ou de paraphraser le contenu du SCN-cadre comptable, classifications et concepts - il se réfère largement au Système lui-même. Cela peut être un inconvénient, puisque le lecteur devra donc soit bien connaître le SCN, soit en consulter abondamment les chapitres et les paragraphes cités; par contre, cette solution a pour avantage de réserver dans le Manuel suffisamment de place à consacrer intégralement aux problèmes propres des économies en transition et de réduire au minimum les possibilités d'interprétation erronée du SCN. En second lieu, comme les propositions concernant la solution comptable des problèmes traités dans le Manuel ne font pas encore l'objet d'un consensus définitif à tous égards, le Manuel doit être considéré non pas comme un guide impératif mais plutôt comme un exposé de la situation actuelle et une contribution à un futur consensus éventuel.

B. Caractéristiques des pays en transition et points à traiter

7. La plupart des pays en transition ont engagé des réformes dans le dessein de transformer leur régime de planification centrale, reposant sur de nombreuses activités non marchandes, en un régime économique à vocation marchande. Ces réformes sont en cours depuis plusieurs années et il a déjà été beaucoup fait pour modifier les méthodes d'administration utilisées dans la gestion centrale de l'économie et mettre en place des mécanismes et des institutions axés sur le marché. Dans le même temps, il est évident que les objectifs à long terme des réformes n'ont pas été pleinement atteints dans la plupart des pays en transition, c'est-à-dire qu'il n'existe pas encore, dans la plupart de ces pays, de véritables marchés du capital et du travail, que la transformation du régime financier en un système bancaire à deux paliers reste encore à achever, que les monnaies ne sont pas totalement convertibles et que la privatisation n'a pas encore pris une grande ampleur. Parmi les autres caractéristiques importantes des pays en transition, sur le plan de la comptabilité nationale, figurent la multiplication relativement rapide des investissements étrangers et l'apport d'une assistance humanitaire substantielle de l'extérieur. Cela oblige à préciser comment comptabiliser de nombreuses transactions à inclure dans les comptes nationaux, par exemple le réinvestissement du revenu des investissements étrangers directs. De l'avis général, l'état intermédiaire des économies en transition ne va pas se trouver beaucoup modifié pendant longtemps encore même si, dans certains pays, l'évolution vers l'économie de marché sera plus rapide qu'ailleurs.

8. Les pays en transition ne constituent pas à bien des égards un groupe homogène, mais ils présentent cependant tous certaines caractéristiques générales. La plupart se caractérisaient autrefois par une production à grande échelle qui était le fait d'organismes ou d'entreprises publics, et par des prix fixés par la voie administrative souvent bien au-dessous du prix de revient - les entreprises publiques prenant en charge des coûts sociaux considérables au titre de leurs salariés mais souvent aussi des membres de leur famille et même de l'ensemble de la collectivité -, tandis que le secteur financier était très peu développé. Ces caractéristiques évoluent rapidement avec le temps, aboutissant à une économie mixte qui conserve certaines caractéristiques de la gestion centralisée antérieure tandis que, dans le même temps, les prix sont déterminés, dans un nombre croissant de secteurs de l'économie, par les forces du marché et que la production relève désormais d'entreprises privées, souvent de petites dimensions, agissant dans un marché non structuré. Parallèlement à ces transformations de l'économie, la distribution des prestations sociales à la population se modifie et un secteur financier en pleine croissance en vient à intervenir dans la répartition des fonds entre divers investissements possibles. A côté de cela, certains pays souffrent d'une forte inflation, inexistante au temps où les prix étaient fixés par décret dans le cadre de la planification centralisée. Il faut en particulier mentionner les caractéristiques structurelles ci-après de l'économie de ces pays en transition :

- la production reste encore hautement monopolisée et, dans certains pays, beaucoup de branches d'activité ne comptent qu'une ou deux entreprises;

- certains pays ont adopté une législation anti-monopole mais il faudra longtemps pour que celle-ci ait des retombées concrètes;

- malgré le développement relativement rapide du secteur privé, le secteur public conserve dans beaucoup de pays un rôle notable, surtout pour ce qui concerne la répartition des ressources; bien souvent, la privatisation n'a en rien modifié les méthodes de gestion;

- la réforme de l'édifice des prix n'a pas encore été menée à chef dans bien des pays, où la production de nombreux biens ou services reste subventionnée ou réglementée d'une façon ou une autre (c'est le cas par exemple des règlements qui imposent un certain seuil de rentabilité aux organisations commerciales);

- de nombreuses règles administratives ou financières restent en vigueur dans beaucoup de pays en transition; elles entravent l'action des forces du marché et l'adaptation des entreprises et des ménages aux impératifs d'une économie de marché moderne;

- les institutions et instruments financiers sont insuffisamment développés et il persiste, dans certaines économies en transition, un régime de taux de change multiples; enfin

- les pays en question restent relativement très isolés du réseau de l'économie mondiale.

9. Les autres caractéristiques des pays en transition ex-PEP concernent l'organisation générale de la statistique. Même lorsqu'ils ont adopté des programmes d'adaptation de leur statistique aux normes internationales, la mise en oeuvre de ces programmes peut prendre relativement longtemps. Dans le passé récent, leurs systèmes de statistique avaient en commun les points suivants :

- la comptabilité nationale était celle du produit matériel et certains pays continueront peut-être à établir à la fois une comptabilité nationale selon le SCN et une autre sur la base du produit matériel durant la période de transition;

- les principales classifications socio-économiques différaient de celles des normes internationales;

- les statistiques des flux réels concernaient essentiellement ceux liés aux activités productives et non les flux de revenus ni les flux financiers;

- les données étaient réunies au moyen de déclarations obligatoires imposées à tous;

- l'établissement de statistiques par branche de production n'était en règle générale ni coordonné convenablement ni intégré.

C. Stratégie de l'application du Système de comptabilité nationale (SCN) dans les pays en transition

10. Le Système de comptabilité nationale (SCN) a une portée très vaste qui ne laisse rien de côté. Il y entre des informations sur les flux des produits, des revenus et des dépenses, les flux et les stocks d'actifs - produits ou non - ainsi que ceux des actifs et des passifs financiers, des chiffres concernant les entrées-sorties, etc. Il systématise et coordonne des données qui concernent pratiquement tous les aspects de l'économie. Le Manuel suggère (voir D plus loin) d'utiliser le SCN pour résoudre les problèmes de l'analyse décisionnelle dans les pays en transition et indique les parties du Système à utiliser pour le faire. Du point de vue des décisions, il n'y a cependant pas lieu de chercher à utiliser le SCN dans son intégralité et il ne faut pas non plus oublier que de nombreuses limitations d'ordre statistique subsistent.

11. L'approche la plus raisonnable à adopter durant la transition pourrait consister à établir progressivement les comptes et les tableaux selon le SCN qui conviendraient pour résoudre les problèmes de décision auxquels les pays attachent la plus haute priorité. S'agissant de déterminer quels tableaux ou quels comptes établir, on se heurte à une contrainte de taille qui, évidemment, est l'existence ou non de données à cet effet. Cette contrainte peut jouer un particulièrement grand rôle dès lors qu'au début du processus de transition, l'orientation des statistiques reste déterminée pour beaucoup par les problèmes politiques du passé et par l'expérience des balances du produit matériel, qui répondaient aux problèmes de décision de l'époque. Par contre, les nouvelles orientations politiques qui visent à l'instauration progressive d'une économie de marché dans les pays en transition devraient conduire à l'utilisation de nouvelles données et de ce fait réduire les contraintes statistiques auxquelles sont actuellement confrontés ces pays pour utiliser les parties du SCN qui revêtent un intérêt particulier pour les problèmes de décision du moment.

12. C'est pourquoi il est proposé d'appliquer le SCN en deux phases successives. Durant la première, on pourra construire les comptes et les tableaux du Système qui peuvent s'appuyer en gros sur les données existantes déjà utilisées par le passé dans un contexte politique différent. Dans la deuxième phase, l'utilisation du Système pourra être étendue aux comptes et aux tableaux concernant des questions auxquelles ne peuvent répondre que des données de type nouveau. En gros, cette application du SCN pourrait s'effectuer selon la démarche exposée par le Groupe de travail intersecrétariats sur les comptes nationaux dans un rapport récemment présenté à la Commission de statistique 3/. Cela signifie que, durant la première phase, il conviendrait de donner la priorité aux comptes de production et d'exploitation des branches de production et aux comptes relatifs à l'économie totale et à sa contrepartie extérieure, de façon à pouvoir calculer des agrégats de première importance tels que le produit intérieur brut (PIB), le revenu national, le revenu national disponible, l'épargne et la capacité nette de financement de l'ensemble de l'économie. On pourrait ensuite prêter attention aux comptes du secteur public puis à ceux des autres secteurs, portant sur la production, l'exploitation, les revenus, leur affectation, et aux comptes des transactions en capital. On pense qu'il existe dans la majorité des pays en transition une base statistique solide permettant d'établir déjà ces comptes dans le futur immédiat. Les comptes financiers, les comptes de patrimoine et les statistiques des stocks d'actifs (non financiers) produits ou non pourraient être introduits par la suite. Cela dit, certains pays en transition pourraient accorder une priorité plus élevée à l'établissement de comptes des actifs produits, y compris de la consommation de capital fixe, car ces comptes pourraient être établis en s'appuyant sur l'expérience des comptabilités du produit matériel.

13. L'introduction du SCN dans la pratique statistique normale des pays en transition nécessite une transformation radicale de l'ensemble des statistiques socio-économiques qui servaient essentiellement il y a peu de temps encore pour le suivi de l'exécution des plans de développement économique et pour l'élaboration des plans de la période à venir. Les méthodes statistiques des PEP dépendaient donc pour beaucoup des indicateurs retenus par les planificateurs, qui répondaient non seulement à des concepts et à des définitions élaborés par les organismes de planification, mais également aux particularités de l'organisation de l'économie, des méthodes administratives de distribution des ressources, etc. La transformation de la statistique des PEP en fonction des normes internationales devra donc s'effectuer parallèlement avec l'introduction du SCN au sens le plus étroit. Il faudra pour cela apporter en premier lieu des transformations radicales aux statistiques macro-économiques proches de celles du SCN ou qui y figurent, c'est-à-dire les statistiques des finances publiques, les statistiques de la monnaie et de la banque et les

statistiques de la balance des paiements répondant aux directives du Fonds monétaire international (FMI), les statistiques des prix et du travail, les statistiques fondées sur les enquêtes auprès des ménages, etc. Dans beaucoup de pays en transition, les statistiques de la balance des paiements n'existaient pratiquement pas par le passé et celles qui étaient établies en partie ne répondaient pas aux normes internationales. C'est pourquoi, l'introduction du SCN, y compris la prise en compte d'une interaction importante entre l'économie intérieure et le reste du monde, devra s'accompagner d'un travail statistique parallèle concernant la statistique de la balance des paiements à laquelle devra être attachée une haute priorité.

14. La transformation de la statistique nécessite en outre l'emploi de nouvelles classifications économiques étroitement liées au SCN, à la Classification internationale type, par industrie, de toutes les activités économiques (CITI), à la CCP, à la Classification des fonctions des administrations publiques, etc. Il faudra donc apporter des modifications considérables aux concepts et définitions de base des statistiques des principales branches de production (l'industrie manufacturière, le bâtiment et les travaux publics, le commerce, etc.).

D. Plan du Manuel

15. Le but du Manuel se reflète dans sa présentation par chapitres. Chaque chapitre traite d'un ensemble sélectionné de problèmes et indique les comptes et tableaux du Système à utiliser pour l'étude des décisions sur ces problèmes. Les chapitres se succèdent comme suit : les chapitres premier et II traitent des concepts utilisés dans les comptes de la production et des emplois. Le chapitre premier traite essentiellement des rubriques du compte de production du SCN et, en particulier, des conséquences que comportent, pour la quantification de la production, de la consommation intermédiaire et de la valeur ajoutée, les étapes successives de la transition entre des productions non marchandes et des productions marchandes. Le chapitre II développe cette analyse limitée à la production en une analyse intégrale des entrées-sorties fondée sur les tableaux des ressources et des emplois du SCN, et montre en particulier comment un certain nombre d'innovations conceptuelles influent sur les quantifications de la demande finale. Le chapitre III expose comment faire ressortir au mieux le passage de l'organisation institutionnelle de la production du secteur public au secteur privé, en découpant l'économie en secteurs économiques, et comment interpréter les critères sectoriels du SCN dans le contexte particulier des économies en transition. Le chapitre IV traite de la comptabilisation des prestations sociales et des cotisations qui y correspondent et expose comment ces prestations et cotisations se trouvent modifiées et comment il convient de les comptabiliser maintenant afin de faciliter les comparaisons intertemporelles. Le chapitre V indique comment les comptes feraient ressortir les effets de la privatisation des entreprises, des habitations, etc., et analyse les répercussions des privatisations et de la création nouvelle d'un secteur financier sur le recensement et la quantification des transferts en capital et des revenus de la propriété, ainsi que la façon de comptabiliser les nouveaux instruments financiers, par exemple les options. Enfin, le chapitre VI traite des sources de données, en indiquant ce qu'elles sont actuellement et comment il conviendrait de les modifier afin de saisir plus exactement l'évolution que connaissent les économies en transition. De plus, le Manuel comprend une annexe consacrée aux corrélations entre les concepts et les données du SCN d'une part, de la CPM de l'autre, qui pourrait se révéler utile pour les comptables nationaux familiarisés par le passé avec la CPM, en leur faisant éventuellement mieux comprendre le SCN grâce à la comparaison de ses caractéristiques avec celles de la CPM. D'ailleurs, la connaissance des corrélations entre les concepts et pratiques de l'ancienne CPM et ceux de

l'actuel SCN donne un moyen important de comparer les statistiques dans le temps et de construire, en particulier pour les principaux agrégats, des séries chronologiques portant sur de longues périodes qui pourraient servir aux analystes.

16. L'organisation du Manuel s'appuie sur l'ensemble de comptes, les concepts et les classifications du SCN 1993, mais le Manuel ne traite pas pour autant explicitement de tous les éléments du Système et il se réfère seulement à ceux qui ont un rapport avec les problèmes analysés. Il s'agit des comptes et des tableaux ci-après, sommairement cités dans le contexte de chacun de ces problèmes :

- les comptes de production et d'exploitation, utilisés au chapitre premier pour expliquer comment le passage d'un régime de productions non marchandes à un régime de productions marchandes influe sur les analyses qui partent des fonctions de production. Pour plus de détails, le lecteur est prié de se reporter aux chapitres VI et VII du SCN, et en particulier aux tableaux 6.1 et 7.1;

- le tableau des ressources et des emplois, qui détaille davantage les comptes des biens et des services et les comptes d'exploitation du SCN et qui sert au chapitre II à l'analyse des entrées-sorties dans les économies en transition (chap. XV du SCN, en particulier le tableau 15.1);

- les comptes économiques intégrés, utilisés au chapitre III pour mettre en relief la place des secteurs institutionnels dans le découpage de l'économie en secteurs. Les comptes de certains secteurs institutionnels, où figurent tous les flux et tous les soldes, servent à expliquer la comptabilisation des prestations sociales au chapitre IV et les effets des privatisations au chapitre V. Pour plus de détails concernant les comptes économiques intégrés, le lecteur est prié de se reporter au chapitre II du SCN et en particulier au tableau 2.8; s'agissant des concepts et classifications utilisés dans les comptes de secteurs, on pourra se reporter aux chapitres VI-XIV du SCN; s'agissant enfin de la présentation intégrée de ces comptes sectoriels, il est possible de consulter les tableaux de l'annexe V, partie II;

- la classification croisée des postes des comptes de production et d'exploitation par branche d'activité et secteur institutionnel sert pour montrer, au chapitre II, comment s'effectue la réorganisation institutionnelle de la production (SCN, chapitre XV, et en particulier le tableau 15.3);

- les comptes des actifs non financiers produits et non produits sont présentés au chapitre II dans le contexte de l'analyse étendue (c'est-à-dire dynamique) des entrées-sorties, pour laquelle on a besoin non seulement des données (statiques) des tableaux des ressources et des emplois, mais également de données sur les stocks d'actifs non financiers produits et non produits et sur leurs variations (flux) (voir SCN, chapitre II, et en particulier le tableau 2.7);

- les comptes des transactions où figure tout le détail des transactions sur certains comptes pour tous les secteurs de l'économie; ces comptes sont utilisés au chapitre IV pour expliquer la comptabilisation des flux résultant des modifications du régime des prestations sociales et au chapitre V pour traiter des effets produits par les privatisations

et par l'ébauche d'un secteur financier (SCN, chapitre II, et en particulier le tableau 2.6).

17. Voici maintenant la liste des problèmes de comptabilité traités dans le Manuel, avec indication des chapitres et des sections où ils le sont. Ces problèmes peuvent se poser dans tous les pays en transition s'agissant d'appliquer le SCN 1993 :

- découpage de l'économie par secteurs et sous-secteurs (chap. III);
- distinction entre les producteurs/productions marchands et non marchands, évaluation de la production pour compte propre, comptabilisation et affectation des services non marchands fournis aux producteurs marchands (chap. premier, sect. A.1);
- affectation des biens et services subventionnés (chap. premier, sect. A.2);
- distinction entre revenus de la propriété et impositions à l'actif des administrations publiques (chap. V, sect. C.1);
- distinction entre subventions et transferts sociaux (chap. IV, sect. B.4);
- évaluation et affectation de la production de services d'intermédiation financière indirectement mesurée (SIFIM) (chap. V, sect. C.2);
- traitement des monopoles de commerce extérieur et conversion de la valeur des transactions en monnaie locale en cas de taux de change multiples (chap. II, sect. C.3);
- traitement des banques centrales (chap. III, sect. C; chap. V, sect. C.2);
- traitement des compagnies d'assurances et calcul de la valeur de leur production (chap. V, sect. C.3);
- estimation de la valeur de la production agricole (chap. premier, sect. B.1);
- estimation de la consommation de capital fixe au coût de remplacement (chap. II, sect. A.2);
- comptabilisation des pertes (chap. II, sect. A);
- évaluation de la production brute des activités de commerce extérieur (chap. II, sect. C.3);
- comptabilisation des transactions en capital, des transactions financières et des autres flux résultant de la privatisation de biens publics, y compris la comptabilisation des pertes imputables à la vente de ces biens à prix réduit (chap. V. sect. A).

18. Le Manuel met en outre en évidence les caractéristiques nouvelles du SCN 1993 qui présentent un intérêt particulier dans le contexte de la situation et des institutions des pays en transition. Il s'agit :

- du traitement spécial, élaboré dans le SCN révisé, des services sociaux et culturels fournis gratuitement ou quasi-gratuitement par les entreprises à leurs salariés (chap. IV, sect. C.2);

- de la distinction, introduite dans le Système, entre la consommation finale effective et les dépenses de consommation finale (chap. II, sect. B);

- du mode de comptabilisation des "gains et pertes de détention" (valorisation ou dévalorisation des stocks) qui doit permettre de décompter les effets de l'inflation sur le calcul de la valeur de la production, de la variation des stocks, etc. (chap. II, sect. A.3);

- de l'introduction, dans le Système, de comptes dits des actifs qui se rapprochent des balances des comptes des actifs fixes de la CPM (chap. II, sect. A).

I. PASSAGE A UN REGIME DE PRODUCTIONS MARCHANDES ET AUTRES FACTEURS QUI INFLUENT SUR LA DEFINITION DES CONCEPTS UTILISES POUR LES ANALYSES DE LA PRODUCTION

19. En principe, l'établissement des comptes de production dans les pays en transition ne devrait pas poser de problème sérieux car ces pays y ont consacré par le passé beaucoup d'attention, mais peut-être faut-il modifier l'orientation essentielle de ces comptes. La planification nécessitait la construction de tableaux d'entrées-sorties détaillés qui permettaient aux décideurs de déterminer comment répartir le travail, le capital et les ressources financières entre diverses productions afin de satisfaire à des utilisations diverses. Dans les économies de marché, où les pouvoirs publics influent indirectement sur la production et ses utilisations par le biais de leurs politiques économiques, les statistiques de la production ont tout autant d'importance pour l'élaboration de ces politiques puisqu'elles font ressortir leur influence sur la production et que leur analyse peut montrer comment obtenir d'autres effets avec d'autres politiques. Comme l'organisation de la production évolue rapidement dans les pays qui s'orientent vers une économie de marché, tout comptable national doit dûment prendre en compte cette évolution, en étudier les raisons et en déterminer les répercussions économiques (financières, monétaires et sur les revenus) ainsi que les conséquences sociales (sur l'emploi par exemple), afin que les pouvoirs publics soient mieux en mesure d'évaluer les effets de politiques de rechange qui permettraient d'éviter des répercussions non souhaitées.

20. S'agissant des concepts retenus pour l'évaluation de la production, les principaux problèmes de comptabilité tiennent au fait que ces pays s'écartent de plus en plus d'un module de productions en grande partie non marchandes (où les biens et les services étaient, soit non vendus et partant sans prix du marché, soit vendus à des prix bien inférieurs à leur prix de revient) pour s'aligner sur un module de productions à destination marchande. Le SCN fait, entre les productions des deux types, une distinction importante, très étroitement liée à d'autres concepts du Système et qui par conséquent les détermine : ces concepts sont ceux de la frontière de la production et de l'unité de classification, de la valeur de la production, des coûts intermédiaires et de la valeur ajoutée, enfin du contenu des subventions, de leur comptabilisation et des impositions à la production.

21. Le présent chapitre traite exclusivement des concepts retenus dans les comptes de production et d'exploitation du SCN, qui servent pour l'analyse des fonctions de production. Le chapitre II qui suit est un prolongement du chapitre premier et présente une ventilation élargie de la production, où les fonctions de productions sont étendues à une ventilation intégrale des entrées-sorties fondée sur les tableaux des ressources et des emplois et sur les comptes des actifs. Les comptes de production et d'exploitation sont présentés dans les tableaux 6.1 et 7.1 du SCN et analysés dans ses chapitres VI et VII.

22. Le présent chapitre se compose de deux parties : la section A concerne les problèmes généraux de l'étendue et de l'évaluation de la production et la section B les problèmes d'évaluation de la production de certaines branches d'activité : l'agriculture, le BTP, la recherche-développement, l'intermédiation financière et les services de santé.

A. Etendue et évaluation de la production

23. La valeur de la production constitue le point de départ de la quantification des résultats de l'activité productive. Il s'agit de la valeur des biens et des services produits par les unités résidentes durant l'exercice

comptable et il n'y entre donc "que les biens et les services qui sont produits dans un établissement et qui deviennent utilisables en dehors de cet établissement" (par. 6.38 du SCN).

24. Voici maintenant une analyse de deux points qui revêtent un intérêt particulier pour l'évaluation et la ventilation de la production des pays en transition. Il s'agit en premier lieu de faire la corrélation entre les statistiques fondées sur la distinction entre biens et services matériels et services non matériels aux statistiques par branche d'activité et par produits du SCN, et entre cette distinction et celle faite dans le SCN entre productions marchandes et non marchandes. Le deuxième point concerne le contenu des impositions et des subventions à la production et à l'importation, et les évaluations correspondantes, dans le SCN, de la production aux prix de base et aux prix des producteurs. Le présent chapitre ne traite pas des variations des prix des produits et de la consommation intermédiaire qu'il faut ajuster, notamment en période de forte inflation, pour arriver à un "vecteur de prix homogène pour les besoins de l'analyse de la production" (SCN, par. 6.222-6.232). Ce point est traité au chapitre suivant (sect. A.3) qui concerne les variations des stocks.

1. La valeur de la production ventilée par branche d'activité et entre producteurs marchands et non marchands

25. Le regroupement dans une même branche d'activité des établissements identiques est une formule de classification utilisée dans le SCN, qui sert pour les besoins des analyses de la production et qui s'applique aux comptes de production et d'exploitation. Les groupes ainsi constitués sont dits "branches d'activité" et leur ventilation s'appuie sur la Classification internationale type de toutes les activités économiques (CITI) rev.3 4/. L'expression "branche d'activité" s'applique, dans le SCN 1993, à la fois aux producteurs marchands et non marchands et non pas seulement aux premiers comme c'était le cas dans le SCN 1968 5/. Toutes les activités des producteurs, quel que soit le secteur institutionnel auquel ils appartiennent, peuvent être ventilées par branche. Il est recommandé que les pays en transition incorporent facultativement dans leur ventilation de la production une distinction entre les biens et les services matériels d'une part, les services non matériels de l'autre, pour permettre le raccordement de leurs nouveaux comptes aux séries chronologiques de l'ancienne CPM. Comme on le verra plus loin, cette distinction peut être apparentée à celle faite dans le SCN entre producteurs marchands et non marchands.

26. Dans le passé, les pays actuellement en transition utilisaient, aux fins des comparaisons internationales la Classification des branches de l'économie nationale élaborée par le Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM) et, à l'usage interne, des versions nationales de cette classification. La classification du CAEM cadrait avec les concepts sur lesquels s'appuyait la CPM mais elle convient moins bien pour l'application du SCN. C'est pourquoi l'alignement des classifications nationales des branches d'activité sur la CITI Rev.3 constituerait une étape indispensable vers cette application et vers l'amélioration de la comparabilité internationale des statistiques. Même si, sur le plan des concepts, la CITI Rev.3 ne fait pas de distinction entre les branches qui produisent des biens et des services matériels et celles qui produisent des services non matériels, cette distinction n'exige en pratique que quelques ajustement limités. On voit au tableau 1.1 comment distinguer, sur la base des rubriques de la CITI Rev.3, les branches productrices de biens et services matériels des branches productrices de services non matériels. Les pratiques indiquées dans ce tableau sont celles de la majorité des pays, mais il faudra peut-être procéder à certaines adaptations dans le cas de quelques

autres. Le tableau 1.2 donne plus de détails, sur la base de la CITI, concernant les services non matériels.

27. On peut également distinguer les biens et services matériels des services non matériels dans les intrants. Il faut pour cela faire une distinction systématique entre les intrants de biens et de services matériels d'une part et les intrants de services non matériels de l'autre, qui viendrait s'ajouter à la distinction entre les branches qui produisent des biens matériels et celles qui produisent des services non matériels. Le tableau 1.3 indique quels sont les principaux intrants à faire figurer dans les biens et services matériels d'une part, dans les services non matériels de l'autre. Dans les seconds entrent les parties de la production imputée de services d'intermédiation financière et de services d'assurance autre que sur la vie dont il sera question au chapitre V (sect. C.2 et C.3), ainsi que les dépenses consacrées par les entreprises à la recherche-développement (voir sect. B.3 plus loin). Par contre, la rémunération des services associés à la cession de la propriété de biens ou d'investissements existants, ou encore de terrains ou d'actifs incorporels non produits, est exclue de la consommation intermédiaire et entre dans la formation brute de capital fixe.

28. Les dépenses d'entreprises dont bénéficient à la fois les employeurs et les salariés sont incluses dans la consommation intermédiaire et non dans la rémunération des salariés. Il s'agit des dépenses au titre des biens ou des services que les salariés utilisent normalement sur les lieux de travail afin de s'acquitter comme il convient de leurs tâches, soit :

a) L'outillage et l'équipement que les salariés utilisent pour leur travail;

b) Les uniformes et les chaussures spéciales utilisés dans le travail;

c) Les dépenses au titre du confort du travail (bibliothèques, toilettes, infirmeries, par exemple);

d) Les dépenses au titre du transport, organisé par le producteur, des salariés de leur domicile à leur lieu de travail et retour;

e) Les dépenses au titre des voyages d'affaires (y compris le coût des transports, de l'hébergement à l'hôtel, etc.)

f) Les repas spécialement servis aux salariés et qui sont nécessaires en raison des conditions particulières de la production dans certaines branches.

29. Les entreprises et les organismes publics de certains pays en transition font chaque année des versements forfaitaires aux établissements médicaux et pédagogiques au profit de leurs salariés, en service et à venir. Ces cotisations entrent non pas dans la consommation intermédiaire mais dans la consommation finale des ménages. Leur comptabilisation est exposée en détail dans la partie du chapitre IV (sect. B) qui traite des cotisations sociales.

Tableau 1.1. Branches de production matérielle et non matérielle classées selon la CITI

Codes CITI (rev.3)	Désignation
	Branches de production matérielle
Divisions 01 + 02	Agriculture, chasse et sylviculture
Division 05	Pêche
Divisions 10-14	Mines et carrières
Divisions 15-37	Industries manufacturières
Divisions 40-41	Electricité, gaz et eau
Division 45	Bâtiment et travaux publics
Divisons 50-52	Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et d'objets personnels
Division 55	Restauration et hôtellerie
Divisions 60-64	Transport, stockage et communications
	Branches de production non matérielle
Divisions 65-67	Intermédiaires financiers (y compris les assurances et caisses de pensions)
Division 70	Immobilier
Division 71	Location de machines et de matériels
Division 72	Informatique et activités apparentées
Division 73	Recherche et développement
Division 74	Autres activités commerciales
Division 75	Administration publique et défense
Division 80	Education
Division 85	Santé et travail social
Division 90	Evacuation des ordures et des déchets
Division 91	Activité des associations n.d.a.
Division 92	Activités récréatives, culturelles et sportives
Division 93	Autres activités de service
Division 95	Ménages de particuliers employant des salariés

Tableau 1.2. Contenu des activités non matérielles selon la Classification internationale type, par industrie, de toutes les activités économiques, rev.3

Activités incluses dans le secteur non matériel	Codes CITI, rev.3
Intermédiations financières, à l'exclusion des compagnies d'assurances et caisses de pensions	Division 65
Assurances et caisses de pensions, sauf assurance sociale obligatoire	Division 66
Activités auxiliaires de l'intermédiation financière	Division 67
Immobilier	Division 70
Location de machines et de matériels sans conducteurs, ainsi que de biens personnels et ménagers	Division 71
Informatique et activités apparentées	Division 72 sauf 725
Recherche et développement	Division 73
Autres activités d'entreprise	Division 74 sauf 7495
Activités juridiques	7411
Comptabilité, tenue de livres, consultations fiscales, etc.	7412
Etudes de marchés et sondages d'opinion	7413
Conseils en gestion d'entreprise	7414
Architecture et ingénierie	7421
Essais et analyse techniques	7422
Publicité	7430
Autres activités d'entreprise, n.d.a.	749
Administration publique et défense, assurance sociale obligatoire	Division 75
Education	Division 80
Santé et travail social	Division 95
Assainissement et évacuation des ordures, hygiène	Division 90
Activités d'organismes mutuels, n.d.a.	Division 91

Tableau 1.3. Intrants matériels et non matériels

Intrants de biens et de services matériels
Matières premières et autres produits incorporés dans la production
Matières utilisées pour la production selon des techniques normales, par exemple matières utilisées pour l'exécution d'essais, l'entretien ou les réparations, pour l'utilisation du matériel, pièces détachées, instruments, appareils de mesure, etc.
Demi-produits et composants montés dans l'entreprise
Combustibles et carburants de toute nature
Energie de toute nature; dépenses de production de l'électricité et d'autres énergies dans les entreprises concernées
Dépenses liées à la livraison des marchandises effectuée par l'entreprise et aux transports assurés par d'autres entreprises
Coût net des matériaux d'emballage
Rémunération des services de communication et des centres de calcul
Les intrants non matériels les plus courants sont les suivants :
Loyers de bâtiments non résidentiels
Frais de location de machines et matériels
Services de recherche et développement
Services d'hygiène, d'assainissement, de nettoyage et d'évacuation des ordures, y compris les services municipaux
Services de recrutement de personnels
Formation de personnels
Services de publicité
Services de tenue de livres
Services financiers auxiliaires
Services juridiques
Services vétérinaires
Services de sécurité
Essais et analyses techniques
Certification des produits
Services de conseils
Services d'architecture
Hôtellerie
Services de dactylographie, de copie et autres fournis aux entreprises
Services d'intermédiation financière
Services non financiers d'assurance

30. Sont également exclus de la consommation intermédiaire :

a) Les frais importants de la construction ou des gros travaux de réparation et d'amélioration des immeubles et ouvrages, engagés afin d'en prolonger la vie et d'en augmenter la productivité; ces frais entrent dans la formation brute de capital fixe;

b) Les biens et les services fournis gratuitement ou à prix réduits par une entreprise lorsqu'ils le sont au seul profit du salarié et non de l'employeur : leur coût est considéré comme une rémunération en nature des salariés;

c) Les frais liés à la cession de la propriété de terrains, d'actifs fixes produits ou d'actifs incorporels non produits, qui entrent dans la formation brute de capital;

d) Le loyer des terrains, comptabilisé comme un revenu de la propriété et non comme la rémunération d'un service;

e) Le coût des travaux de recherche géologique, de forage et de prospection des gisements de pétrole et de gaz naturel, ainsi que tous les frais liés à l'exploration des gisements minéraux : ces coûts et frais entrent dans la formation brute de capital fixe;

f) Les achats de logiciels, comptabilisés dans la formation brute de capital fixe;

g) Les gros travaux de bonification des terres, y compris leur défrichage et la récupération de terrains sur les eaux, ainsi que les travaux préparatoires de plantation des forêts et vergers, qui entrent eux aussi dans la formation brute de capital fixe;

h) Le coût, pour les salariés, de leur transport entre leur domicile et leur lieu de travail, s'il est à leur charge. Ce coût entre dans les dépenses de consommation finale des ménages;

i) Le coût des objets de valeur achetés par les entreprises (par exemple les oeuvres picturales, l'or non monétaire, etc.), qui constitue un poste séparé de la formation de capital;

j) Les dépenses des administrations publiques au titre de la construction d'ouvrages militaires, par exemple des aéroports, des quais d'embarquement ou de débarquement des marchandises et des routes, qui peuvent être convertis à des usages civils et qui entrent dans la formation de capital fixe (par contre sont incluses dans la consommation intermédiaire les dépenses au titre des armements et des munitions de guerre).

31. Il est possible d'assimiler la distinction entre biens et services matériels et services non matériels à celle que le SCN fait entre services marchands et non marchands, comme au tableau 1.4. Les services marchands résultent de l'activité d'une unité qui produit pour le marché, c'est-à-dire qui produit des biens ou des services pour en tirer un profit et qui vend sa production à des prix économiquement significatifs; les producteurs marchands (qu'il s'agisse d'établissements ou d'entreprises) écoulent la plus grande partie de leur production sur le marché, mais peuvent jusqu'à un certain point avoir des productions non marchandes (voir SCN, par. 6.45-6.52). Les services collectifs non marchands des administrations publiques sont, dans ce tableau, ceux fournis gratuitement ou à peu près aux entreprises par des organismes

financés par le budget, par exemple les services d'irrigation, les services de recherche-développement, les services vétérinaires, etc., considérés par convention comme des services collectifs non marchands des administrations publiques. Les méthodes de quantification et d'évaluation de ces productions dépendent du point de savoir si elles sont marchandes ou non. Les productions non marchandes sont caractéristiquement le fait de producteurs non marchands qui fournissent gratuitement ou à peu près des biens ou des services et qui peuvent d'ailleurs produire aussi jusqu'à un certain point pour le marché.

32. La principale caractéristique de la production marchande est qu'elle est vendue à des prix économiquement significatifs qui influent sur la demande, sont proches des prix d'équilibre et dépendent des préférences relatives des consommateurs et des coûts de production. Le concept de prix économiquement significatif est clair dans son principe, mais son application pratique peut dépendre de l'interprétation qu'on lui donne, c'est pourquoi le SCN laisse là une certaine latitude. Il faut se rappeler que, dans les PEP, les prix avaient des fonctions différentes de celles qu'ils exercent dans une économie de marché et qu'en règle générale ils n'influaient pas sur la demande et ne dépendaient ni des coûts de production, ni des préférences des consommateurs. Dans les pays en transition, les réformes économiques ont sensiblement modifié la situation même si, dans certains d'entre eux au moins, les forces du marché ne jouent pas encore leur rôle normal et la réforme des prix n'a pas encore été menée à son terme. C'est ainsi qu'il existe encore dans la Fédération de Russie et dans certains autres Etats membres de la CEI un encadrement administratif des prix sous la forme d'une limitation des marges de détail. Le concept précité de prix du marché doit donc être appliqué aux pays en transition avec quelque circonspection en lui conservant une assez large marge d'interprétation. L'interprétation trop étroite de la définition du "prix économiquement significatif" peut conduire à des résultats inadéquats. Nombreux sont les cas limite auxquels il y a lieu d'appliquer, afin de définir de façon cohérente le concept de production marchande, certaines conventions sous la forme par exemple de ratios coût/valeur de la production.

Tableau 1.4. Subdivision proposée des services non matériels en services marchands et non marchands

Services marchands	
	Services non financiers
	Services d'intermédiation des organismes financiers (autres que les compagnies d'assurances et caisses de pensions)
	Services des compagnies d'assurances et des caisses de pensions
	Services financiers auxiliaires
Services non marchands	
	Services collectifs non marchands des administrations publiques
	Services individuels non marchands des administrations publiques
	Services non marchands des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)
	Services de logement fournis par les propriétaires occupants
	Services domestiques

2. Prix de base et prix des producteurs, impositions et subventions à la production et à l'importation

33. Si la valeur de la production est calculée à des prix dans lesquels n'entre pas la fiscalité sur les produits diminuée des subventions sur les mêmes produits, cette production est évaluée aux prix de base et la valeur ajoutée correspondante également. Par contre, la production peut également être évaluée aux prix des producteurs dans lesquels n'entrent ni la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) non déductible, ni les taxes du type TVA, ni la différence entre les taxes et les subventions à l'importation, mais dans lesquels sont comprises les autres impositions, diminuées des subventions, sur les produits; la valeur ajoutée correspondante est alors elle aussi calculée aux prix des producteurs. Dans un cas comme dans l'autre, la valeur ajoutée dans l'économie totale n'est pas égale au PIB aux prix du marché et il faut procéder à des ajustements globaux au titre des différences entre les impositions et les subventions sur les produits non incluses dans la valeur de la production ni dans la valeur ajoutée. Si, donc, la valeur ajoutée est calculée aux prix de base, il faut y ajouter toutes les impositions sur les produits et en déduire toutes les subventions sur les produits pour arriver au PIB. Si la valeur ajoutée est calculée aux prix des producteurs, il faut y ajouter la TVA non déductible, les taxes du type TVA et les taxes, diminuées de subventions, sur les importations afin d'obtenir le PIB. Les impositions exclues ou incluses dans le PIB, ainsi que dans la valeur ajoutée aux prix de base et aux prix des producteurs, sont indiquées au tableau 1.5. Leur contenu sera analysé dans la deuxième partie de la présente section.

Tableau 1.5. Impositions et subventions incluses (+) ou exclues (-) dans le produit intérieur brut (PIB) et dans la valeur ajoutée des branches d'activité et des secteurs

		Valeur ajoutée aux prix de base	Valeur ajoutée aux prix des producteurs	PIB aux prix du marché
1.	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	-	-	+
2.	Taxes à l'importation	-	-	+
3.	Subventions à l'importation	+	+	-
4.	Autres impositions sur les produits	-	+	+
5.	Autres subventions sur les produits	+	-	-
6.	Autres impositions à la production	+	+	+
7.	Autres subventions à la production	+	+	+

34. Il est recommandé que les pays en transition évaluent en général la production aux prix de base et la consommation intermédiaire aux prix payés par l'acheteur. C'est là l'option qui a la préférence dans le SCN et qui répond également aux particularités des régimes des prix en vigueur dans les économies en transition. Cependant, certains pays préféreront peut-être évaluer la production aux prix des producteurs, autre option proposée dans le SCN. Par la suite, on fera en général ici référence aux prix de base et l'option des prix des producteurs sera signalée entre parenthèses.

35. Le calcul de la valeur aux prix de base présente un certain nombre d'avantages, notamment une meilleure cohérence entre l'évaluation de la production et celle des importations, entre la valeur de la production et la variation des stocks. etc. L'utilisation des prix de base est possible dans la

pratique dans la plupart des pays en transition. C'est ainsi, par exemple, que les données existantes permettent de distinguer les impositions sur les produits des autres impositions à la production, ainsi que les subventions sur les produits des autres subventions à la production. On pense également que, dans la conjoncture des pays en transition, le calcul de la valeur de la production aux prix de base conduira à des chiffres plus significatifs de la contribution des diverses branches d'activité à la valeur ajoutée totale. Le choix final entre les deux formules d'évaluation dépendra de la fiscalité et du régime des subventions dans chaque pays, ainsi que des problèmes pratiques de statistique que pourra poser l'évaluation.

36. Dans beaucoup d'ex-PEP, la production était en pratique chiffrée dans les rapports statistiques aux prix de gros dont, en règle générale, sont exclues les impositions sur les produits (en d'autres termes, elle était évaluée aux prix de base). Par contre on ajoutait, dans les balances de la CPM, le montant net des impositions sur les produits afin d'arriver à une valeur de la production calculée aux prix des producteurs. Du point de vue technique, donc, il est possible d'obtenir la valeur de la production aux prix de base soit a) en ajoutant les subventions sur les produits à la valeur de la production chiffrée aux prix de gros qui excluent les impositions sur les produits, soit b) en excluant de la valeur de la production aux prix des producteurs les impositions sur les produits, et en y ajoutant les subventions sur les produits. Actuellement, il arrive que la valeur de la production qui figure dans les rapports statistiques comprenne les impositions sur les produits (c'est-à-dire qu'elle soit chiffrée aux prix des producteurs).

37. Il se peut que, dans certains pays en transition, les impositions sur les produits comprennent l'impôt imputé que doivent verser au budget les organismes de commerce extérieur. Ce point sera traité en détail au chapitre II (sect. C.3). Dans l'ex-Union des Républiques socialistes soviétiques (URSS), cet impôt s'est élevé en 1989 à 56 milliards de roubles, c'est-à-dire à près du quart de l'ensemble des impositions à la production et à l'importation.

38. Il entre également dans les impositions et les subventions sur les produits les taxes et subventions imputées à l'exportation et à l'importation, résultant de l'application de taux de change multiples qui confronte les importateurs et les exportateurs à des taux de change de nature à les encourager à commercer avec d'autres pays ou à les décourager de le faire. Le détail de ce point est analysé au chapitre II (dans la sect. C.3, qui concerne le calcul de la valeur du commerce extérieur et de l'activité des monopoles commerciaux).

39. Dans certains pays en transition, par exemple en Fédération de Russie, certaines entreprises qui exploitent des ressources naturelles acquittent des impositions sur les produits sous la forme de loyers payés par ces entreprises au budget de l'Etat. Dans certains cas, cette fiscalité a pour but la récupération des profits supérieurs à la normale que ces entreprises réalisent du fait des conditions particulièrement favorables dans lesquelles elles exploitent les ressources naturelles. Il est proposé de considérer ces impositions comme des impôts sur le revenu plutôt que des taxes sur les produits. A noter que l'imposition en question n'est acquittée que par certaines entreprises, celles qui bénéficient de conditions plus favorables et dont les bénéfices sont, par conséquent, relativement plus élevés et doivent être prélevés au profit du budget; il faut noter également que, dans certaines conditions, ce paiement peut être traité comme un revenu de la propriété, par exemple lorsque les relations entre les propriétaires et les utilisateurs des actifs sont clairement définies.

40. D'autres impositions à la production que doivent acquitter les producteurs sont liées à l'utilisation des terres, des biens d'équipement ou de la main-d'oeuvre. Elles peuvent être légalement dues au titre de certaines activités ou transactions liées à l'activité de production. Voici la liste de ces autres impositions qui sont les plus courantes dans les pays en transition :

Impôts sur la masse salariale ou les effectifs occupés

Impôt sur les sursalaires

Impôts fonciers acquittés par les entreprises

Impôts sur les bâtiments et autres ouvrages, acquittés par les entreprises

Taxes acquittées pour l'obtention de permis d'exploitation ou de permis professionnels

Redevances acquittées pour le droit de produire ou vendre des spiritueux

Droits de timbre, sauf ceux acquittés par les ménages

Taxes sur l'utilisation de véhicules par les entreprises (automobiles, navires, aéronefs)

Taxes sur les transactions financières et les opérations en capital

Taxes sur les transactions internationales

Redevances pour l'autorisation d'exercer une activité professionnelle indépendante

Redevances pour l'installation d'éventaires sur les marchés.

41. Il existait récemment dans certaines économies en transition une taxe très importante qu'il convient d'inclure dans les autres impositions à la production, à savoir la taxe sur l'utilisation d'actifs fixes ou circulants. Dans l'ex-URSS, son produit s'est élevé en 1989 à 30 milliards de roubles, soit environ 4 % du PIB. Cette taxe est aujourd'hui supprimée.

42. Certains pays en transition font une distinction entre les impôts fonciers mis à la charge des possesseurs de parcelles urbaines non construites, et les impôts agricoles à la charge des particuliers possesseurs de terres rurales. Ces deux catégories d'impôts sont considérées comme des autres impositions à la production si la terre sert à ses possesseurs aux fins d'une production; si l'impôt foncier est acquitté sur un terrain qui ne sert pas à une production, il est considéré comme un impôt courant sur le revenu ou le patrimoine.

43. Certains pays en transition imposent les moyens financiers excédentaires disponibles pour la consommation. Il s'agit là d'une forme d'impôt sur les sursalaires jugés excessifs, qui doit être inclus dans les autres impositions à la production.

44. Il est perçu, dans certains pays en transition, des taxes au titre de l'utilisation de l'eau ou des produits de la forêt, dont le montant est directement versé au budget de l'Etat et non aux entreprises qui assurent l'approvisionnement en eau ou l'exploitation forestière. Ces taxes, relativement modestes par le passé, vont vraisemblablement être augmentées à

l'avenir pour assurer des recettes à l'Etat et la protection de l'environnement. Il convient de les comptabiliser dans les autres impositions à la production.

45. On rencontre dans la pratique économique récente des pays en transition plusieurs autres exemples d'autres impositions à la production :

Taxes sur la publicité, perçues en pourcentages fixes des dépenses de publicité des entreprises

Taxes sur l'utilisation des routes, acquittées par les entreprises

Paiements obligatoires au titre de l'extraction de minéraux.

46. Il est parfois difficile de faire la distinction entre les impositions sur les produits et les autres impositions à la production. C'est ainsi qu'en 1993 le Gouvernement de la Fédération de Russie a institué une taxe de 3 % pour le développement de l'agriculture, à acquitter sur les marchandises vendues par tous les producteurs autres que les entreprises agricoles. Cette taxe, qui n'est pas explicitement incluse dans le prix des produits vendus, l'est dans le coût de production et elle réduit ainsi la marge bénéficiaire, différant donc jusqu'à un certain point des autres impositions sur les produits. Néanmoins, comme elle est proportionnelle à la quantité de marchandises vendues, il est suggéré de la considérer quand même comme une imposition sur les produits. On peut également citer là comme exemple la taxe de construction et d'entretien des routes, récemment instituée dans la Fédération de Russie. En fait, il s'agit de plusieurs taxes dont certaines, par exemple les taxes sur les ventes de voitures, de pièces détachées ou d'autres articles destinés à des automobiles, doivent être comptabilisées dans les impositions sur les produits, tandis que d'autres, par exemple les taxes sur les véhicules appartenant aux entreprises, doivent l'être dans les impositions à la production.

47. Certains pays en transition ont institué récemment un impôt sur la fortune nette. Cet impôt est classé, en principe, dans la rubrique du SCN dite Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc. et ne figure donc pas dans le compte d'exploitation à moins qu'il ne soit assis sur des actifs des entreprises qu'elles utilisent pour leur production.

48. Comme on l'a vu plus haut, la distinction entre les impositions et les redevances payées à l'Etat en contrepartie de services ne peut être établie qu'à l'aide de conventions qui peuvent en général s'appuyer sur les pratiques nationales. Ainsi, les droits acquittés par les ménages pour obtenir des permis d'acquisition ou d'utilisation de véhicules, d'embarcations ou d'aéronefs, ou encore des permis de chasse, de pêche, etc., sont inclus dans les impositions à la production. Les droits acquittés au titre de tous les autres permis - de conduire, de piloter, etc. - les droits de délivrance des passeports, les taxes d'aéroport et les frais de justice sont compris dans les redevances au titre des prestations de services, étant postulé qu'en contrepartie l'administration assure certains services réglementaires.

49. Il faut noter qu'en général les organismes publics des pays en transition qui sont financés par le budget de l'Etat et qui fournissent des services non marchands n'acquittent pas d'impositions à la production, mais on constate des exceptions à cette règle. Dans la Fédération de Russie, par exemple, les organismes publics paient les taxes de construction et d'entretien des routes, qui doivent entrer, comme d'autres taxes similaires, dans les impositions à la production.

50. Au tableau 1.6. figurent des indications concernant la Fédération de Russie qui montrent en quoi consistent d'autres impositions à la production.

Tableau 1.6. Autres impositions à la production d'après des données de 1994 concernant la Fédération de Russie

	Impositions	(Montants en milliers de milliards de roubles)
1.	Provisions pour la reconstitution des ressources minérales	260,3
2.	Taxes d'exploitation forestière	150,5
3.	Redevances pour la consommation d'eau, à la charge des entreprises industrielles	64,2
4.	Taxes de pollution	7,9
5.	Provisions pour la reconstitution et la protection des forêts	11,6
6.	Autres taxes au titre de l'utilisation des ressources naturelles	129,5
7.	Taxes sur la construction de stations touristiques	171,7
8.	Droits d'acquisition de l'autorisation de produire ou vendre des spiritueux	133,8
9.	Droits d'acquisition du permis d'organiser des loteries ou ventes aux enchères locales	2,0
10.	Impôts fonciers	1 046,6
11.	Droits d'acquisition des permis d'exercice d'une activité économique	20,7
12.	Taxes d'entretien des milices urbaines, d'urbanisme, etc.	182,8
13.	Taxes sur les biens utilisés pour une production	4 777,7

51. Dans un passé récent, les subventions les plus communes étaient celles versées pour compenser les manques à gagner subis par les organismes de commerce d'Etat qui vendaient des produits à des prix inférieurs à ceux, taxés, qu'ils avaient payés pour se les procurer, subventions dites dans la pratique "impôts négatifs sur le chiffre d'affaires" ou "écarts de prix". Elles étaient fréquentes dans beaucoup d'ex-PEP dans le cas des produits agricoles et alimentaires, des produits énergétiques, etc. où elles compensaient les disparités croissantes entre les prix de gros, variables, et les prix de détail, eux taxés. Dans les dernières années 1980, les subventions de cette nature versées dans l'ex-Tchécoslovaquie au titre de produits agricoles ou alimentaires constituaient environ 50 % de la masse totale des subventions. La libération des prix intervenue dans beaucoup de pays en transition y a conduit à la réduction, voire à la suppression, de ces subventions. Par contre, elles se retrouvent mises en vigueur dans certains pays, ce qui a été par exemple le cas, en avril 1992, pour les produits agricoles achetés dans la Fédération de Russie par l'Etat. Parmi les autres subventions offertes, dans les pays en transition, au titre de produits figurent les subventions au logement, la subvention des produits culturels, celle des médicaments et celle des produits énergétiques.

52. Les subventions ont joué récemment un rôle notable dans l'économie des PEP. Selon des estimations publiées en 1991 dans une étude de l'économie soviétique 6/, les subventions avaient représenté en 1989 13,5 % du PIB de l'URSS. L'étude relevait toutefois que, dans ce cas particulier, les concepts économiques de subvention, de fiscalité et de prix perdaient à peu près toute signification car la quasi-totalité des prix des produits et des facteurs étaient taxés. Dans d'autres pays, les pourcentages étaient différents : en 1993, le ratio des subventions au PIB s'était établi à 6,3 % en Roumanie, 4,8 % en Slovénie, 3,3 % en Pologne et 3,1 % en Hongrie. Certains pays ont même dû récemment réinstaurer certaines subventions supprimées peu de temps auparavant. C'est ainsi qu'en février 1993, le Gouvernement de la Fédération de Russie a décidé de taxer les prix d'acquisition des céréales à 12 000 roubles la tonne pour déterminer la subvention à verser aux producteurs de céréales, soit la différence entre le prix d'acquisition effectif sur le marché et le prix taxé précité. Le Gouvernement russe a également décidé en 1993 de verser aux producteurs de bétail et d'autres produits de l'élevage 500 milliards de roubles de subventions.

53. Même si les réformes économiques en cours ont déjà conduit à une réduction considérable des subventions dans la plupart des pays en transition et si de nouvelles réductions vont vraisemblablement suivre dans un avenir pas trop lointain, les subventions occupent encore une place importante dans l'organisation de l'économie de plusieurs ex-PEP. C'est pourquoi il n'y a, dans l'établissement des comptes nationaux, aucune autre option que de se fonder sur les régimes existants des prix, des subventions et de la fiscalité dans les pays où les réformes n'ont pas encore modifié la situation.

54. Dans le SCN, les subventions sont "des paiements courants sans contrepartie que les administrations publiques... font à des entreprises" (par. 7.71). Lors d'une récente réunion d'experts des comptes nationaux 7/, organisée conjointement par l'OCDE et la Commission économique pour l'Europe, il a été reconnu que l'association, sur le plan conceptuel, des subventions avec des paiements des administrations publiques rendrait tout particulièrement l'étendue des subventions dans les pays en transition tributaire du nombre des unités reclassées dans d'autres secteurs que l'administration publique. Les participants à la réunion ont eu le sentiment général que l'effet de cette reclassification par secteurs sur l'étendue des subventions serait malvenu aux fins des analyses et devrait autant que possible être évité. En particulier, les modifications du découpage par secteurs institutionnels et du mode de comptabilisation des paiements sans contrepartie des administrations publiques ne devraient pas conduire à des fluctuations du PIB.

55. L'analyse des régimes de subvention dans les économies en transition démontre que la quasi-totalité des subventions portent sur les produits; les autres subventions à la production ne représentent qu'une partie modeste, environ 2 à 3 %, de l'ensemble des subventions versées dans les pays en transition. En outre, la plupart des subventions à la production profitent à l'agriculture; c'est ainsi que, dans l'ex-URSS, les quatre cinquièmes de ces subventions versées en 1989 portaient sur des produits agricoles. D'autres subventions, versées aux industries extractives, aux industries lourdes ou pour le logement, la culture, etc. devraient également être considérées comme des subventions sur les produits. Dans d'autres ex-PEP, la nature des subventions s'est révélée similaire : les principales concernaient les produits agro-alimentaires, le logement et les produits pharmaceutiques.

56. Le tableau 1.7 présente un exemple chiffré, caractéristique des pays en transition où le montant des subventions sur les produits a dépassé celui de la fiscalité sur les produits. On a supposé que les ventes de produits finals se

chiffraient à 50 et que les producteurs recevaient en supplément une subvention de 10 versée par l'Etat; dans les coûts entrent les intrants intermédiaires (30), la rémunération des salariés (15) et l'amortissement des équipements (5). Les deux formules possibles d'évaluation de la production et de la valeur ajoutée aux prix des producteurs et aux prix de base, qui figurent dans la partie supérieure du tableau 1.7, montrent que le choix de la formule dévaluation influe sur le chiffre de la valeur ajoutée et sur celui des subventions sur les produits mais non sur l'excédent d'exploitation ni sur aucun autre composant de la valeur ajoutée, si l'on suppose d'une part que la production destinée à la consommation intermédiaire et à la consommation finale provient d'une seule branche d'activité et qu'il n'existe aucune autre branche, d'autre part qu'aucune TVA ni taxe similaire n'est imposée, le PIB calculé est le même dans les deux cas, comme cela ressort de la partie inférieure du tableau.

Tableau 1.7. Deux formules d'évaluation, aux prix des producteurs et aux prix de base

	Evaluation aux prix des producteurs (formule I) a/	Evaluation aux prix de base (formule II) b/
Production	50	60
Intrants intermédiaires	30	30
Valeur ajoutée brute	20	30
Rémunération des salariés	15	15
Subventions nettes sur les produits	-10	0
Consommation de capital fixe	5	5
Excédent net d'exploitation	10	10

a/ Formule I : PIB = valeur ajoutée de la production finale aux prix des producteurs (20 = 50 - 30) + valeur ajoutée des productions intermédiaires (30) = 50.

b/ Formule II : PIB = valeur ajoutée de la production finale aux prix de base (30 = 60 - 30) + valeur ajoutée des productions intermédiaires (30) + subventions sur les produits (-10) = 50.

57. Par le passé, il était coutumier de verser les subventions non pas aux producteurs des marchandises mais aux organisations commerciales et autres distributeurs. Il s'agissait pour eux d'une compensation du manque à gagner subi du fait que leurs prix de vente étaient maintenus artificiellement à un bas niveau alors que les prix auxquels ils achetaient les produits au départ étaient beaucoup plus élevés. Toutefois, cette subvention implicite des produits agricoles par l'entremise des organismes d'achat n'est pas la seule formule de subventionnement. On constate un nombre croissant de cas, dans les pays en transition y compris ceux de la CEI, où des subventions sont explicitement versées aux producteurs afin de maintenir les prix des produits agricoles à leur niveau existant. C'est ainsi par exemple que, dans la Fédération de Russie, en Ouzbékistan, au Bélarus et dans certains autres pays de la CEI, des subventions

sont aujourd'hui explicitement versées plus souvent directement aux producteurs agricoles lorsque leurs coûts de production dépassent le prix réduit que ces producteurs reçoivent de leurs clients.

58. L'exemple chiffré présenté au tableau 1.8 peut contribuer à préciser le traitement des subventions selon le SCN dans ces conditions. Cet exemple, qui porte essentiellement sur les subventions versées à des organismes d'achat, s'appuie sur des données exemplatives concernant trois secteurs : une agriculture qui produit des produits agricoles, une industrie manufacturière qui utilise les produits agricoles comme intrants et qui n'a pas d'autre consommation intermédiaire, et, pour simplifier, le commerce limité aux organismes d'achat qui achètent et distribuent tous les produits agricoles. La production des trois branches d'activité est chiffrée aux prix de base, dans lesquels n'entrent ni les taxes ni les subventions sur les produits, ces taxes et subventions ne figurant donc pas non plus dans la valeur ajoutée de chaque branche d'activité. C'est ainsi que la valeur de la production de l'agriculture (400) aux prix de base est le montant que les exploitations agricoles reçoivent effectivement des organismes d'achat (commerce). Ces organismes vendent cette production beaucoup moins cher (320) à l'industrie manufacturière mais, parallèlement, ils reçoivent de l'Etat une subvention de 100. On aboutit ainsi à une valeur de la production du commerce aux prix de base (c'est-à-dire une marge commerciale) de 20 (= 320 + 100 - 400). Comme la valeur ajoutée totale aux prix de base (595) ne comprend pas les subventions versées aux organismes d'achat, il faut déduire ces subventions de la valeur ajoutée totale aux prix de base pour obtenir le PIB aux prix du marché, soit 495 = 595 - 100. Dans la pratique, la marge bénéficiaire des organismes commerciaux est normalement calculée d'après les informations contenues dans leurs déclarations de leurs coûts et de leurs bénéfices et, vu la façon dont les "écarts de prix" (expression utilisée dans les pays en transition pour qualifier les subventions de cette nature) sont techniquement comptabilisés, le subventionnement n'influe pas sur la marge bénéficiaire normale de ces organismes. Il n'est alors pas nécessaire de procéder à un ajustement explicite pour tenir compte des subventions dans l'estimation de la valeur de la production des organismes commerciaux aux prix de base. Par contre, cet ajustement s'impose si la valeur de la production est assimilée à la différence entre le prix d'achat et le prix de vente des marchandises.

59. L'exposé ci-dessus est principalement celui des effets des subventions sur les prix, mais les subventions ont également une dimension sociale. Les prix bas, en particulier ceux des biens et services de première nécessité, constituent une forme d'aide sociale aux économiquement faibles. Aux fins des analyses, il importe de distinguer entre ces deux dimensions et c'est pourquoi le SCN fait intervenir deux concepts, celui des subventions, défini plus haut, et celui des transferts sociaux. Cette distinction est expliquée au chapitre IV qui concerne le traitement comptable des prestations sociales, présente (dans la sect. B.4) plusieurs exemples de cas limite entre les subventions et les transferts sociaux, et expose les critères concrets permettant de distinguer les premières des seconds.

Tableau 1.8. Exemple d'estimation de la valeur ajoutée, par branche d'activité, lorsque les subventions sur les produits agricoles sont versées aux organismes d'achat de ces produits

	Agriculture	Industrie manufacturière	Commerce	Total
Production aux prix de base	400	600	20	1 020
Consommation intermédiaire	100	320	5	425
Valeur ajoutée aux prix de base	300	280	15	595
Taxes moins subventions sur les produits				-100
PIB aux prix du marché				495

60. Dans la plupart des économies en transition, les autres subventions à la production étaient relativement modestes, si tant est qu'il en ait été versé. Par contre, on en institue progressivement. Ainsi, le Gouvernement russe a adopté en 1993 une législation qui envisage le versement, par l'Etat, de subventions aux entreprises qui emploient des handicapés afin de les indemniser de leur manque à gagner éventuel. En principe, les autres subventions à la production ne constituent qu'une fraction modeste de l'ensemble des subventions à la production et à l'importation dans les pays en transition. D'autres exemples du même ordre peuvent se constater dans les pays de la CEI dont les gouvernements encouragent les producteurs agricoles à utiliser des méthodes de plantation et de récolte recourant à des engins mécaniques et nécessitant une forte consommation d'énergie, et leur versent des subventions pour les indemniser du surcoût que ces producteurs doivent assumer en raison de la hausse des prix de l'énergie.

61. Aux fins de la distinction précitée entre les subventions sur les produits et les autres subventions à la production, il faut préciser que le SCN 1993 inclut dans les premières les subventions qui sont destinées à compenser le manque à gagner global des entreprises qui demandent des prix inférieurs à leurs coûts de production, cela par la volonté délibérée des pouvoirs publics inscrite dans leur politique économique et sociale. Comme ces subventions ne sont pas directement liées aux produits, cette formule de comptabilisation n'est peut être pas totalement satisfaisante dans le cas des pays en transition. En fait, peut-être faudrait-il leur appliquer un traitement un peu différent, semblable à celui exposé dans la version 1970 du Système européen de comptes économiques intégrés 8/ qui inclut les subventions en question dans les autres subventions à la production.

62. Il existe, dans les économies en transition (et plus particulièrement dans les pays de la CEI), des subventions spéciales qui sont liées aux prêts en nature dont ces pays bénéficient en provenance de l'extérieur (prêts dits en produits). Le FMI les considère comme des subventions indirectes. En vertu des arrangements en vigueur, les gouvernements qui reçoivent ces prêts en nature (sous la forme de céréales, de combustible, etc.) cèdent les produits aux entreprises à des prix relativement bas, de sorte que le produit financier de ces cessions est inférieur aux obligations financières assumées par les gouvernements au titre des prêts. La différence est la subvention dont il faut tenir compte pour évaluer la production aux prix de base. Pour préciser, on prendra l'exemple ci-après. On suppose que le produit, pour le gouvernement, de

la vente de céréales obtenues à titre de prêt en nature d'un autre gouvernement s'élève à 50 000 (soit 50 x 1 000 tonnes de céréales). Ce montant est inférieur à l'obligation de 60 000 à la charge du gouvernement. La différence est la subvention indirectement échue à l'entreprise qui produit du pain à partir des céréales. Cette subvention doit être ajoutée à la valeur de la production de l'entreprise qui produit le pain afin d'obtenir la valeur de sa production aux prix de base. Les produits obtenus à titre de prêt en nature devront être comptabilisés dans les importations du pays. Il faut veiller particulièrement à assurer la cohérence entre l'évaluation des importations et celle de la consommation intermédiaire. La difficulté de cette comptabilisation des subventions indirectes tient au fait qu'en règle générale elles ne figurent pas dans les déclarations fiscales. Si les montants sont importants, il faudra procéder à des enquêtes spéciales pour les déterminer. Il faut espérer que, dans l'avenir, les déclarations fiscales contiendront des informations sur ces subventions, comme le FMI l'a recommandé aux pays en cause. D'autre part, l'importance des prêts en nature de l'étranger pourrait diminuer à l'avenir.

B. Problèmes de l'évaluation de la production dans certaines branches d'activité des pays en transition

63. Souvent, l'application des définitions et des règles comptables du SCN aux productions des pays en transition nécessite des précisions supplémentaires. Il en est ainsi lorsque le passage à l'économie de marché des institutions et des mécanismes qui régissent les activités de production n'a pas encore été mené à son terme, et que ces institutions et mécanismes conservent de nombreuses caractéristiques des économies des PEP. Il est des cas, aussi, où les statistiques existantes de la production ne contiennent pas toutes les informations nécessaires pour établir les comptes de production et ceux des biens et des services selon le SCN, et ou les pays peuvent avoir besoin de conseils sur la façon d'adapter le SCN à cet état de choses. Les paragraphes qui suivent contiennent un exposé détaillé de ces problèmes, qui se posent dans certaines branches d'activité dont l'agriculture, le bâtiment et les travaux publics, la recherche-développement, le logement et les services de santé. La valeur de la production de services d'intermédiation financière indirectement mesurée (SIFIM) et celle de la production de services d'assurance sont traitées dans la section C.2 du chapitre V. Dans l'exposé sur chaque branche d'activité qui figure plus loin, on a prêté particulièrement attention à l'application des critères concernant la "frontière" de la production, les unités de classification et la distinction entre activités marchandes et non marchandes, ainsi qu'aux problèmes d'évaluation, y compris l'identification des impositions à la production et à l'importation et celle des subventions.

64. Avant d'entamer une analyse plus détaillée des quatre branches d'activité mentionnées plus haut, il convient de mettre en évidence certaines notions générales concernant la quantification des services marchands :

a) La valeur de la production du commerce de détail et de gros est la marge bénéficiaire c'est-à-dire, en général, la différence entre la valeur des marchandises vendues et celle des marchandises achetées pour la revente. Il faut cependant procéder à un ajustement pour tenir compte des variations des prix des marchandises entre le moment de leur entrée dans les stocks et de leur retrait des stocks. Ce point est traité en détail au chapitre II (sect. A.3);

b) La valeur de la production des services de transport est celle des encaissements réalisés pour le transport des personnes ou des marchandises;

c) La valeur de la production des restaurants et des cafés est celle des ventes de produits alimentaires, de boissons et de tabacs;

d) La valeur des services d'intermédiation financière est égale à la différence entre les revenus de la propriété perçus par les intermédiaires financiers (à distinguer du produit du placement de leurs fonds propres) et les intérêts versés par eux à leurs créanciers. La valeur de cette production est donc calculée indirectement et dite SIFIM. Les méthodes à employer dans les pays en transition sont expliquées en plus de détails dans la section c.2 du chapitre V concernant les transactions sur les marchés financiers en devenir;

e) La valeur de la production de services financiers auxiliaires est considérée comme égale à la rémunération effective de ces services;

f) La valeur de la production des compagnies d'assurances est égale à la différence entre la somme des primes brutes encaissées et du produit net de l'investissement des réserves techniques d'assurance, d'une part, et la somme des indemnités dues et des variations des réserves techniques d'autre part (voir également la section C.3 du chapitre V);

g) La valeur de la production des caisses de pensions est calculée de la même façon que celle de la production des compagnies d'assurances;

h) La valeur de la production des établissements qui gèrent des loteries est égale à la différence entre les recettes de ces établissements et les montants payés par eux aux gagnants des loteries;

i) La valeur de la production des entreprises de leasing (c'est-à-dire de location de machines ou de matériels pour des durées plus courtes que la vie utile totale escomptée de ces machines ou matériels) est égale aux montants payés par les locataires aux loueurs;

j) Le produit de la revente d'actifs produits existants est le montant des frais de transfert inclus implicitement dans la formation de capital du secteur acheteur;

k) Le produit de la revente d'actifs non produits existants est le montant des frais de transfert explicitement inclus dans la formation de capital (sous un poste distinct).

65. Dans les pays en transition, la valeur des autres productions non marchandes comprend également celle des services sociaux et culturels fournis gratuitement ou à peu près par les entreprises à leurs salariés. Les organismes qui produisent ces services, à savoir les établissements médicaux, les centres culturels, les stades, les maisons de repos, etc., sont des subdivisions d'entreprises qui ont le caractère d'établissements et c'est pourquoi la valeur de leur production doit figurer dans les comptes de production des branches d'activité et aussi des secteurs. L'estimation et la ventilation de la valeur de la production de ces services, considérés comme des services non marchands produits par les ISBLSM, font l'objet, dans le SCN, d'un traitement spécial dont il sera question en détail au chapitre IV (sect. C.2).

1. Calcul de la valeur de la production agricole, y compris les services

66. Les définitions données dans le SCN 1993 pour le calcul de la valeur de la production agricole (par. 6.94-6.100 du SCN) sont en principe valables pour les pays en transition, mais certains points appellent des éclaircissements.

67. Dans beaucoup de pays en transition, la valeur de la production de l'agriculture se calcule brute, c'est-à-dire qu'il y entre la consommation intermédiaire de semences, de fourrages, etc. produits sur l'exploitation.

Cette valeur est parfois qualifiée de production brute, et la méthode est appliquée dans les Etats de la CEI ainsi que dans plusieurs pays à économie en transition d'Europe centrale ou orientale, par exemple la Bulgarie, la Hongrie et quelques autres. En principe, l'exclusion de la consommation intermédiaire de produits de l'exploitation et le calcul de la production conformément aux définitions du SCN ne devraient pas poser de problèmes techniques à la plupart des pays en transition puisqu'ils établissent, pour chaque année, des tableaux des ressources et des emplois (voir tableau 1.9) où les principaux produits ou groupes de produits agricoles sont distingués les uns des autres. Comme il figure dans ces tableaux une ventilation de la consommation intermédiaire en fonction de l'origine des produits, il est possible d'en tirer la valeur de la production qui soit nette de la consommation intermédiaire de produits de l'exploitation. La plupart des pays en transition procédaient à une adaptation de cette nature lorsqu'ils établissaient régulièrement des statistiques de leurs productions agricoles aux fins des comparaisons internationales régulièrement effectuées dans le passé par la Commission permanente de statistique du CAEM. L'exclusion de la consommation intermédiaire des produits de l'exploitation, d'une part de la production, d'autre part de la consommation intermédiaire totale, n'influe naturellement pas sur le calcul de la valeur ajoutée.

Tableau 1.9. Offre et destinations des produits agricoles

	<u>Ressources</u>
1.	Stocks de produits en début de période
2.	Production
3.	Produits achetés
4.	Troc
5.	Salaires en nature
6.	Ressources totales
	<u>Emplois</u>
7.	Ventes
8.	Troc
9.	Salaires en nature
10.	Consommation intermédiaire dont :
	a) produits de l'entreprise
	b) achats
	c) troc
11.	Consommation finale dont :
	a) produits de l'entreprise
	b) achats
	c) troc
12.	Pertes
13.	Stocks en fin de période

<u>Note</u> : Les entreprises considérées sont les fermes d'Etat, les fermes coopératives, les fermes privées et les petites parcelles cultivées par les ménages.

68. D'autre part, le calcul de la valeur de la production agricole brute peut avoir certains avantages Ainsi, l'emploi de ce concept peut se révéler utile pour la construction de tableaux des entrées-sorties. En second lieu, la valeur brute ainsi définie ne subira pas l'influence des fusions ni des subdivisions des entreprises agricoles, en cours dans beaucoup de pays en transition. C'est pourquoi les pays en transition qui éprouveraient des difficultés à obtenir les chiffres nécessaires pour calculer la valeur de la production déduction faite de la consommation intermédiaire des produits de l'exploitation pourront continuer à calculer cette valeur brute, tout au moins durant la période de transition. Ces pays pourront appliquer pour cela les recommandations de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), dont le Manuel de comptabilité agricole 9/ expose le processus global de production agricole et indique les corrélations entre les chiffres bruts et les chiffres classiques des statistiques agricoles (superficie ensemencée, volume des récoltes et rendements moyens).

69. De plus, la construction des tableaux précités des ressources et des emplois oblige à traiter des informations nombreuses et diverses de plusieurs provenances : compatibilités des entreprises concernées, comptabilités des organismes d'achat et de commerce, sondages des ventes sur les marchés libres, enquêtes sur les budgets des ménages, etc. Ces dernières années, la construction des tableaux en question s'est révélée plus difficile et coûteuse et certains pays en ont limité leur programme.

70. Comme il ressort du tableau 1.9, la production de l'agriculture est calculée avant déduction des pertes intervenues durant le stockage ou le transport. Les pertes d'intrants achetés sont comptabilisées dans la consommation intermédiaire. Comme cela est expliqué dans l'annexe à la présente publication, qui concerne les corrélations entre le SCN et la CPM, cette dernière comptabilisait les pertes d'une autre façon que le SCN, et il faudra donc procéder peut-être à des ajustements dans le cas des pays en transition qui continuent d'utiliser la CPM. Lorsque, par exemple, on dispose de chiffres sûrs concernant les récoltes, le calcul de la valeur de la production agricole peut s'appuyer sur ces chiffres et il n'est pas besoin de procéder à des ajustements au titre des pertes. Par contre, le fait que, souvent et par exemple dans le cas des fruits ou des produits animaux, la valeur de la production est tirée d'autres rubriques du tableau (par exemple de celle des ventes) oblige à divers ajustements.

71. Le calcul de la valeur de la production des élevages sur la base des balances de la production et des emplois (destinations) des animaux d'élevage établies dans beaucoup de pays en transition, qui est exposé au tableau 1.10, appelle lui aussi certains éclaircissements. Ce calcul peut s'effectuer de deux façons. La première consiste à déduire des emplois totaux des animaux inclus dans les stocks les chiffres des trois autres postes des ressources, à savoir le stock d'ouverture, les acquisitions et les transferts de postes. La seconde façon consiste à faire la somme a) des variations des effectifs de tous les animaux, qu'ils soient inclus dans les stocks ou dans les actifs fixes, b) des abattages sur l'exploitation et c) des ventes nettes d'animaux inclus dans la balance, que ce soit dans les stocks ou dans les actifs fixes. Par "ventes nettes", on entend ici la différence entre l'intégralité des ventes effectuées par les producteurs et leurs acquisitions aux fins d'élevage et d'engraissement et non d'abattage. Il faut noter que les transferts s'annulent les uns les autres dans le calcul de la production totale de l'ensemble de l'économie.

Tableau 1.10. Balance de la production et destinations des animaux d'élevage

	Animaux inclus dans les stocks			Animaux inclus dans les actifs fixes		
	Nombre	Prix	Valeur	Nombre	Prix	Valeur
1. Stock d'ouverture						
2. Production						
3. Acquisitions						
4. Transferts d'autres postes						
5. Ressources totales						
6. Ventes						
7. Abattages sur l'exploitation						
8. Transferts sur d'autres postes						
9. Stock de clôture						
10. Emplois totaux						

72. La comptabilisation des services agricoles dans les pays en transition appelle elle aussi certains éclaircissements. Depuis 20 ans, la méthode adoptée à cet effet par la Commission permanente de statistique du CAEM s'est progressivement rapprochée de celle de l'ONU qui est exposée dans le SCN mais, dans la pratique, beaucoup de PEP ne se sont pas conformés aux directives du CAEM. En fait, par suite de divergences dans l'organisation de ces services, les pays en transition ont adopté diverses méthodes de comptabilisation qui ont nui à la comparabilité, entre eux, des valeurs des productions et des valeurs ajoutées. Selon le pays, les services agricoles étaient exclus de la production agricole ou bien il n'y entrait que certains d'entre eux. On a pu constater aussi des divergences entre lès pays en ce qui concerne la ventilation des services agricoles entre diverses fins.

73. Le SCN inclut dans la valeur de la production agricole celle des services agricoles fournis à titre contractuel ou contre rémunération, qui figurent dans la CITI Rev.3 sous le titre "Activités annexes à la culture et à l'élevage, sauf services vétérinaires". Dans les services agricoles entrent par exemple la fourniture de machines agricoles avec conducteur, les activités qui ont pour but d'améliorer le potentiel de croissance des cultures agricoles ou de protéger les récoltes contre les maladies et les insectes, les services de récolte, la préparation des récoltes pour les marchés, y compris leur nettoyage, leur séchage et leur conditionnement, l'aménagement des terrains en vue des plantations, etc.

74. Dans beaucoup de pays en transition, certaines de ces activités sont le fait des exploitations rurales normales dans le cadre de leur production agricole. Quand tel est le cas, il convient de les considérer comme des productions accessoires auxquelles il n'est imputé aucune valeur. Par contre, si les services agricoles sont fournis sous contrat, il faut les ajouter à la production agricole. Dans beaucoup de pays en transition, ces services payants comprennent normalement les semailles et la pulvérisation d'insecticides par aéronefs, l'insémination artificielle, le contrôle vétérinaire des troupeaux, etc. Il arrive souvent aussi que les services agricoles soient fournis gratuitement, dans les économies en transition, par des organismes publics, par exemple l'exploitation des réseaux d'irrigation agricole, les services des centres de contrôle, etc. La production de ces services doit alors être incluse dans la production agricole. Comme il s'agit d'une production non marchande, il faut l'évaluer à son prix de revient et la comptabiliser dans les dépenses de consommation finale des administrations publiques plutôt que dans la

consommation intermédiaire des producteurs agricoles bénéficiaires des services en question.

75. Il convient de noter que, si l'essentiel de la production agricole sera vraisemblablement comptabilisée dans la production des sociétés non financières ou dans celle des ménages, la production non marchande de services agricoles doit l'être dans le compte de production des administrations publiques. Compte tenu de certaines particularités du calcul et de l'affectation de la production de services agricoles, il pourrait être avantageux de tenir un compte distinct de cette production.

76. La valeur de la production agricole est calculée conformément aux principes généraux exposés ci-dessus. En gros, il s'agit de la somme des ventes, des variations des stocks de produits finis mais non vendus et des variations des travaux en cours. En période de forte inflation, il est indispensable de soustraire les "gains de détention" (c'est-à-dire la valorisation nominale des stocks) des estimations de la variation des stocks de produits finis et de travaux en cours.

77. Le calcul de la variation de la valeur des travaux en cours est indispensable dans le cas de l'agriculture et les ex-PEP ont accumulé une certaine expérience sur ce point. Cependant, l'évaluation de ce flux dans une conjoncture de forte inflation peut présenter certaines difficultés. De façon générale, cette variation peut être considérée comme la différence entre les additions aux travaux en cours durant l'exercice comptable, évaluées aux prix pratiqués au moment où elles ont eu lieu, et les retraits sur les stocks de travaux en cours effectués durant la même période, évalués aux prix pratiqués au moment où ils ont eu lieu. Il est souhaitable de calculer ces variations par trimestre et de déterminer les chiffres annuels en faisant la somme des totaux trimestriels. Dans les comptabilités d'entreprises d'où proviennent les chiffres initiaux utilisés pour estimer la valeur des travaux en cours, ceux-ci sont normalement évalués à leurs prix de revient. Par contre, le SCN recommande de les évaluer à des prix incluant la part des excédents d'exploitation qui s'y rapporte. Pour le faire, il est proposé d'appliquer le ratio entre les excédents d'exploitation et le prix de revient des produits finis mais, dans la pratique, le calcul devra s'effectuer plus simplement en chiffrant la variation comme la différence entre la valeur des travaux en cours à la fin et au début de l'exercice comptable, calculée aux prix moyens de l'exercice. La méthode d'évaluation des stocks aux prix moyens de l'exercice est décrite au chapitre II (sect. A.3).

2. Valeur de la production du secteur des BTP et comptabilisation des grosses réparations et améliorations des actifs existants

78. La production du secteur des BTP est constituée par le volume des travaux de construction ou de rénovation des bâtiments et autres ouvrages, pour compte propre ou sous contrat. Il y entre en particulier :

a) La valeur des travaux de construction et d'installation;

b) La valeur des travaux d'exploration géologique et de forage;

c) La valeur des études des projets de construction;

d) La valeur des travaux d'irrigation, de mise en valeur et de bonification des terres;

e) La valeur des améliorations majeures apportées aux bâtiments et autres ouvrages;

f) La valeur des réparations courantes des bâtiments effectuées sous contrat;

g) La valeur des logements construits pour compte propre.

79. Il importe de noter que, s'agissant de la valeur de la production des BTP, celle des travaux effectués par un sous-traitant pour le principal entrepreneur entre dans la consommation intermédiaire de ce dernier. Ce traitement diffère de la pratique de la CPM où les prestations de services entre entrepreneurs et sous-traitants étaient consolidées, mais il n'influe cependant pas sur la valeur ajoutée. L'expérience de l'application du SCN donne toutefois à penser qu'il est indispensable de procéder à cette consolidation avec exactitude, et c'est pourquoi il est plus facile dans la pratique d'appliquer les recommandations du SCN que de se conformer aux pratiques passées de la CPM.

80. Les grosses réparations ou améliorations des actifs existants sont définies dans le SCN aux paragraphes 10.45 à 10.50. Il faut noter qu'il entre en principe dans la valeur des constructions les constructions nouvelles, les grosses réparations ou améliorations et les réparations courantes. Les secondes sont considérées comme une production du secteur des BTP et comme une partie de la formation de capital, tandis que les réparations courantes, qui entrent également dans la production du secteur des PTP, sont comptabilisées dans la consommation intermédiaire. Pour appliquer les recommandations du SCN sur ce point, il faut tenir compte de ce que, dans les pays en transition, les réparations courantes sont souvent une activité accessoire des propriétaires des bâtiments ou autres ouvrages à réparer.

81. Il entre, dans les taux d'amortissement officiellement imposés par les pouvoirs publics dans certains ex-PEP, une provision pour les grosses réparations ou améliorations des actifs existants. Dans d'autres pays, cette provision n'est pas explicitement incluse mais elle peut l'être implicitement. Par contre, il semble bien que la distinction entre réparations courantes et grosses réparations ne soit pas faite dans les comptes des entreprises de certains pays en transition, où toutes les réparations sont considérées comme courantes et incluses dans le coût de production. Le Gouvernement de la Fédération de Russie, par exemple, a décidé en 1991 d'inclure le coût de toutes les réparations dans le coût de production et cette décision reste valide. Il est donc indispensable de les distinguer des autres les dépenses consacrées aux grosses réparations et de les comptabiliser, non plus dans la consommation intermédiaire, mais dans la formation de capital. Il faut également procéder à cette réaffectation pour ajuster les chiffres de la consommation de capital fixe, car il convient d'amortir également les grosses réparations incluses dans la formation brute de capital fixe. Dans d'autres pays par contre, par exemple la Hongrie, les comptes des entreprises distinguent les grosses réparations et un traitement spécial ne s'impose alors pas.

82. Certains pays en transition qui ont procédé récemment à une réévaluation de leurs stocks d'actifs fixes peuvent se trouver mieux à même de calculer la consommation de capital fixe. Grâce à la méthode de l'inventaire permanent (MIP) et partant de chiffres annuels de la formation brute de capital fixe et des variations des prix, ils pourront estimer les taux de dépréciation implicites en comparant la plus récente évaluation de leurs stocks d'actifs fixes avec une évaluation antérieure. Les utilisateurs des chiffres officiels de la valeur des stocks d'actifs fixes, même s'ils résultent d'une réévaluation

de ces actifs, doivent cependant savoir que ces évaluations officielles ne coïncident pas nécessairement avec celles recommandées dans le SCN.

3. Calcul et affectation de la valeur de la production des activités de recherche-développement

83. Dans les pays en transition, les organismes de recherche-développement (R et D) peuvent être répartis comme suit :

a) Organismes financés par le budget et appartenant à l'Etat ou contrôlés par lui;

b) Organismes autofinancés appartenant à l'Etat ou contrôlés par lui;

c) Organismes privés;

d) Etablissements d'entreprises ou d'organismes dont l'activité principale est autre que la R et D.

84. De plus, les services de R et D peuvent être une production secondaire d'établissements ou d'entreprises dont ces services ne constituent pas la production principale.

85. La production des organismes budgétaires qui financent principalement leurs dépenses au moyen de crédits prélevés sur le budget de l'Etat doit être évaluée à son prix de revient, y compris la consommation de capital fixe. La valeur de cette production, une fois déduites les ventes à des prix sans signification économique, doit être incluse dans les dépenses de consommation finale des administrations publiques.

86. La valeur de la production des organismes autofinancés appartenant à l'Etat doit être calculée aux prix de base ou aux prix des producteurs et incluse dans la consommation intermédiaire des acheteurs des services en question. Comme on l'a vu, il importe de distinguer entre les organismes "pseudo-autofinancés" et ceux qui sont véritablement autofinancés. La production des premiers doit être chiffrée à son prix de revient et incluse dans les dépenses de consommation finale des administrations publiques. Celle des organismes privés est une production marchande et doit être évaluée en conséquence. Certains organismes qui exercent des activités de R et D ont parfois le statut d'établissements non commerciaux mais vendent en réalité leur production sur le marché, et cette production doit alors être chiffrée aux prix de base ou aux prix des producteurs.

87. Les établissements qui produisent des services de R et D et qui relèvent d'entreprises dont l'activité principale se situe dans un autre secteur, par exemple les unités de recherche d'entreprises industrielles, peuvent être considérés comme des établissements distincts s'ils vendent leurs services ou les livrent à d'autres établissements de la même entreprise. La production vendue à d'autres entreprises doit être chiffrée aux prix de base ou des producteurs et incluse dans la consommation intermédiaire des entreprises qui achètent les services. Si la production est livrée à d'autres établissements de la même entreprise, il faut considérer par commodité sa valeur comme égale à son prix de revient et il faudra peut-être appliquer certaines conventions de comptabilisation si l'entreprise comprend plusieurs établissements.

88. Les services de R et D qui constituent une production secondaire d'établissements qui n'en font pas leur production principale sont, en règle générale, des productions marchandes réparties entre leurs utilisateurs dans la

même proportion que les productions principales de ces établissements. parfois, cependant, lorsque les tableaux d'entrées-sorties sont ventilés par produit, il faudra réaffecter les productions secondaires de services de R et D à la branche d'activité dont ils constituent la production caractéristique.

89. Il faut savoir que certains instituts de recherche peuvent autoriser d'autres producteurs à utiliser les résultats de leurs travaux en leur cédant des brevets ou des licences, les brevets étant considérés comme des actifs incorporels non produits. Par contre, les versements à ce titre sont comptabilisés dans la rémunération de services fournis par les propriétaires (SCN, par. 6.146, 10.8 et 10.130).

90. Il convient de relever que, dans certains pays en transition comme la Fédération de Russie et d'autres pays de la CEI, certaines dépenses consacrées par des entreprises à la R et D sont financées par des budgets centralisés gérés par des ministères et non inclus dans les coûts de production qui servent de point de départ pour le calcul de la consommation intermédiaire. Les fonds de R et D constitués dans les ministères le sont à l'aide de contributions des entreprises. Cette constitution de fonds de R et D centralisés a été conçue pour inciter les entreprises à effectuer des travaux de R et D et à répartir ces activités de façon plus régulière entre des productions et des producteurs différents. Ces contributions sont comptabilisées dans les coûts de production mais on peut les considérer comme des dépenses effectives de R et D et c'est pourquoi il y a lieu de procéder à des ajustements spéciaux de la consommation intermédiaire pour déterminer les dépenses effectives de R et D qui sont financées au moyen des fonds centralisés des ministères. Les rapports sur le financement des travaux de R et D par des fonds centralisés sont soumis aux ministères et on peut en tirer les information nécessaires. Par contre, les contributions des entreprises à ces fonds centralisés doivent être comptabilisées soit dans les autres impositions à la production, soit dans les transferts divers, et les flux de ressources des fonds centralisés à destination des entreprises devront être comptabilisés respectivement soit dans les subventions diverses à la production, soit dans les transferts divers. Le choix entre les deux formules influera sur la répartition des revenus primaires entre les secteurs. Etant donné le but recherché, la deuxième formule, qui consiste à comptabiliser ces flux dans les transferts courants divers, pourrait être celle qui convient le mieux.

4. Evaluation de la production de services de logement

91. En principe, la valeur brute de la production de services de logement peut être calculée en multipliant le nombre des logements (ventilés par catégorie) par leurs prix de location respectifs. Cela ne tient cependant pas compte de la diversité des dispositions institutionnelles en matière de logement de beaucoup de pays en transition où les services de logement étaient par le passé et restent aujourd'hui subventionnés. Autrefois, le problème de leur évaluation restait limité car on les considérait comme relevant du secteur non matériel. Il se posait surtout dans les pays qui participaient au Programme de comparaisons internationales ou qui établissaient des statistiques de la consommation totale de la population. Dans les premiers, la consommation de ces services était évaluée aux prix de revient tandis que, dans les seconds, les méthodes d'évaluation différaient d'un pays à l'autre. Le SCN 1993 propose la base théorique de l'évaluation des activités subventionnées en général, qui vaut également pour les services de logement. Néanmoins, un certain nombre d'éclaircissements supplémentaires pourraient se révéler utiles étant donné l'importance de ces services.

92. L'évaluation de la production de services de logement dans les pays en transition dépend pour beaucoup de la façon dont ces services sont organisés, financés et fournis aux utilisateurs, qui diffère à beaucoup d'égards d'un pays en transition à l'autre, voire à l'intérieur d'un même pays. C'est ainsi que, selon les estimations de la Banque mondiale, 25 % des logements appartenaient, dans l'ex-Tchécoslovaquie, à l'Etat, 20 % à des coopératives, 46 % à des particuliers et environ 9 % à des entreprises. Il existe également des différences de comptabilisation (dont il est question plus loin) selon que les logements appartiennent a) à des collectivités locales, b) à des entreprises, organisations ou organismes publics, c) à des coopératives, d) à des particuliers, ou bien e) qu'ils sont occupés par leurs propriétaires.

93. Dans la plupart des pays en transition, les loyers des logements appartenant aux collectivités locales représentent jusqu'à 30-40 % de leur coût. Il y a quelques motifs de croire que, prochainement, ce pourcentage augmentera dans des proportions notables et on a déjà pu constater que c'était le cas dans certains de ces pays. Les propriétaires doivent alors être considérés comme des producteurs marchands et être inclus dans les sociétés non financières. Leur production doit être chiffrée de préférence aux prix de base (ou éventuellement aux prix des producteurs) et la consommation des services est égale aux loyers effectivement acquittés à ce titre. L'évaluation aux prix de base implique qu'il faut ajouter les subventions aux loyers et elle assurera une quantification de la valeur ajoutée dans ce secteur qui correspondra mieux à la réalité. On peut considérer sur ce point l'exemple chiffré du tableau 1.11, où le coût des services de logement s'élève à 90 unités, dont 30 pour la consommation intermédiaire, 45 pour la rémunération des salariés et 5 pour la consommation de capital fixe, tandis que les loyers acquittés représentent 40 unités; en conséquence, il y a subvention à raison de 40 unités. L'évaluation aux prix de base donne 80 pour la production et 50 pour la valeur ajoutée, tandis que l'évaluation aux prix des producteurs donne 40 pour la production et 10 pour la valeur ajoutée. Il n'existe ainsi, dans le calcul aux prix des producteurs, aucun écart entre l'évaluation de la production et celle de la consommation des services, tandis qu'aux prix de base, l'écart existe et il faut ajouter les taxes sur les produits (diminuées des subventions) pour obtenir le PIB aux prix du marché, comme on l'a expliqué plus haut (sect. A.2).

Tableau 1.11. Exemple de l'évaluation des services de logement aux prix de base et aux prix des producteurs

	Evaluation aux prix de base	Evaluation aux prix des producteurs
1. Production	80	40
2. Consommation intermédiaire	30	30
3. Valeur ajoutée brute	50	10
4. Consommation de capital fixe	5	5
5. Rémunération des salariés	45	45
6. Imposition sur les produits, moins subventions	0	-40
7. Excédent d'exploitation	0	0

94. Les loyers des logements et des immeubles locatifs appartenant à l'Etat payés dans certains pays par les locataires restent pratiquement nominaux. C'est ainsi qu'en Chine, la plupart des locataires de logements appartenant à l'Etat ne paient qu'un dixième du coût du logement, y compris l'entretien, les réparations ordinaires et l'amortissement [voir Banque mondiale, "Report on China, Statistical System in Transition" (1992)]. Les services de logement doivent alors être considérés comme non marchands et leur production doit être chiffrée au prix de revient. Le loyer acquitté par les locataires doit être comptabilisé dans les dépenses de consommation finale des ménages et la différence entre la production évaluée au prix de revient et le loyer acquitté doit être comptabilisée dans les dépenses de consommation finale des administrations publiques. En fin de compte, toutefois, le coût intégral des services de logement figurera dans la consommation finale effective des ménages, moyennant l'imputation d'un transfert social en nature des administrations publiques aux ménages.

95. En Hongrie, la production des offices publics du logement est considérée comme non marchande et évaluée aux prix de revient. Les loyers acquittés par les locataires, qui restent bas, sont comptabilisés dans les ventes de services à des prix sans signification économique et ils sont déduits pour obtenir les dépenses de consommation finale des administrations publiques.

96. Un autre cas se présente lorsque les logements appartiennent à des entreprises. Quand, dans ces conditions, le loyer reste nominal, les producteurs de services de logement doivent être considérés comme non marchands et leur production doit être évaluée aux prix de revient. La comptabilisation des services de logement doit alors être la même que celle des services sociaux ou culturels fournis par les entreprises à leurs salariés, ou, en d'autres termes, il y a lieu d'imputer l'existence d'établissements distincts qui seraient des institutions sans but lucratif au services des ménages, comme on le verra au chapitre IV (sect. C.2).

97. Les organismes de logement appartenant à des coopératives devraient être considérés comme des producteurs marchands et leur production évaluée aux prix de base ou des producteurs. Les coopératives devraient être incluses dans le secteur des sociétés non financières.

98. La valeur de la production de services au titre des logements appartenant à des particuliers et loués est considérée comme égale aux loyers effectivement acquittés. Le nombre de ces logements augmente régulièrement dans les pays en transition au fur et à mesure de la privatisation des biens de l'Etat.

99. Lorsque les logements appartiennent à des organismes financés par le budget, par exemple le Ministère des finances, ces organismes sont en général inclus dans les administrations publiques et considérés comme producteurs de services non marchands du fait que les loyers acquittés par les locataires ne correspondent qu'à une modeste fraction des coûts. Les loyers sont alors comptabilisés dans les dépenses de consommation finale des ménages, et la différence dans les dépenses de consommation finale des administrations publiques. Si, toutefois, les organismes qui gèrent les logements assurent des services marchands, ils doivent être inclus dans les sociétés non financières et leurs services évalués aux prix de base ou des producteurs.

100. Enfin, les services de logement des propriétaires-occupants doivent être comptabilisés aux prix des logements similaires. Dans la pratique, toutefois, l'application de cette règle peut présenter des difficultés matérielles. Dans beaucoup d'économies en transition, une bonne partie des logements occupés par leurs propriétaires sont situés dans des zones rurales ou semi-rurales et il est

donc difficile de trouver des loyers comparables pour calculer une imputation. Il faut alors recourir à une comptabilisation sur la base des prix de revient. Pour calculer la valeur des services de logement fournis par les propriétaires-occupants, il faut estimer la consommation de capital fixe, le coût des réparations ordinaires, les frais d'assurance et les taxes immobilières.

101. La valeur imputée des services de logement fournis par les propriétaires-occupants comprend, en principe, les services d'entretien des résidences secondaires (par exemple les datchas dans la Fédération de Russie), indépendamment de la durée de leur occupation. L'exemple donné au tableau 1.12 est un compte de production de services de logement dans la Fédération de Russie en 1994.

Tableau 1.12. Compte de production de services de logement (Fédération de Russie, 1994)

(en milliards de roubles)

Emplois		Ressources	
Consommation intermédiaire	6,3	Production aux prix de base	19,2
dont		dont	
Offices publics du logement	2,2	Offices publics du logement	5,2
Coopératives de logement	0,1	Coopératives de logement	0,2
Offices du logement des entreprises	3,7	Offices du logement des entreprises	9,8
Logements occupés par leurs propriétaires	0,3	Logements occupés par leurs propriétaires	4,0
Valeur ajoutée brute	12,9		
dont			
Offices publics du logement	3,0		
Coopératives de logement	0,1		
Offices du logement des entreprises	6,1		
Logements occupés par leurs propriétaires	3,7		

102. Il importe de noter que la privatisation des logements (voir chap. V, sect. A.2) dans les pays en transition a conduit à une certaine prolifération des agences immobilières qui achètent et vendent des appartements et des maisons, déjà existants ou nouveaux, appartenant à des ménages. Ces agences n'existaient pratiquement pas dans les ex-PEP et la CPM ne fait donc pas état de leurs activités. Comme, dans la situation nouvelle, elles prennent de plus en plus d'importance sur le plan monétaire, il est indispensable de calculer la valeur de leur production. Celle-ci peut comporter plusieurs éléments, par exemple les frais de courtage sur l'achat ou la vente de biens immeubles ou les commissions perçues pour la conclusion d'avances hypothécaires ou de contrats d'assurance, les expertises, etc.

103. Les organismes publics financés par le budget qui produisent des services non marchands ont pour pratique courante, dans beaucoup de pays en transition, de louer une partie de leurs locaux (ou de leur matériel) afin de se procurer un

revenu supplémentaire. Il est préférable de considérer cette activité comme celle d'un établissement marchand distinct. La production de cette activité sera alors incluse dans le compte de la branche qui produit des services de logement et chiffrée par le montant des loyers acquittés. Si, par contre, il est impossible de distinguer un établissement marchand, le loyer acquitté devra être considéré comme une production marchande secondaire de l'établissement principal.

5. Evaluation et comptabilisation de la production de services de santé

104. Il serait peut-être utile d'expliquer comment se pratiquent l'évaluation et la comptabilisation de la production des services de santé, dont une partie continue à fonctionner comme ils le faisaient principalement par le passé, tandis que de nouveaux services de santé se mettent en place et diffèrent beaucoup de ceux d'autrefois. Les explications ci-après concernent essentiellement la production de services de santé mais elles sont toutefois étroitement apparentées à celles présentées au chapitre IV (en particulier dans les sect. B et C) sur la comptabilisation des transferts sociaux.

105. Il existe, dans beaucoup de pays en transition, un formidable réseau de santé publique qui assure des prestations médicales gratuites et les finance par des crédits inscrits au budget de l'Etat. Dans le même temps, les établissements de santé publique demandent de plus en plus aux patients une rémunération de certains services, par exemple pour un meilleur hébergement hospitalier, etc. Ces rémunérations correspondent soit à des ventes de services à des prix sans signification économique, soit à une production marchande secondaire selon que les prix demandés sont nominaux ou marchands. Ainsi, la valeur de la production des établissements médicaux publics est considérée comme égale au prix de revient des services, y compris la consommation imputée de capital fixe. Le produit des ventes d'une production marchande secondaire doit être déduit du prix de revient total pour obtenir la valeur de la production non marchande à comptabiliser dans les dépenses de consommation finale des administrations publiques. A l'étape suivante, ces services non marchands seront inclus dans les transferts sociaux en nature des administrations publiques aux ménages, de façon à obtenir le revenu disponible ajusté et la consommation finale effective des ménages. Il est parfois impossible de distinguer les établissements marchands des organismes financés par le budget et d'en évaluer la production aux prix effectivement perçus pour les services rendus. C'est le cas de certains hôpitaux financés par le budget qui peuvent comprendre d'autre part des départements commerciaux.

106. La production relative des établissements de santé commerciaux, publics et privés, augmente dans les économies en transition. Sa valeur est égale à la rémunération perçue en contrepartie de leurs services. Dans beaucoup de pays en transition, cette rémunération provient pour la plus grande partie des ménages, des entreprises agissant pour le compte des ménages et, de plus en plus, des pouvoirs publics dans le cas des programmes de santé obligatoires. Les paiements directs des ménages sont comptabilisés dans les dépenses de consommation finale des ménages. Ceux des entreprises sont à considérer comme provenant d'un régime d'assurance sociale sans capitalisation, ce qui implique qu'il faut les comptabiliser dans les prestations sociales, avec une contrepartie de cotisations sociales imputées, acquittées par les ménages et perçues par eux au titre de la rémunération des salariés. Aux cotisations sociales imputées et aux prestations sociales doit correspondre une rémunération égale des services acquittée par les ménages. S'il s'agit d'une assurance médicale obligatoire, les paiements peuvent être considérés comme des prestations sociales et il n'est pas besoin de procéder à des imputations au titre de cotisations non capitalisées.

107. Il est encore un autre cas où certaines prestations de santé sont rémunérées en partie par les ménages et en partie par une caisse de sécurité sociale. C'est le cas, dans beaucoup d'économies en transition, du financement des frais de sanatoriums, des dépenses au titre des centres de vacances, etc. Dans ce cas, une partie de la production est comptabilisée dans les dépenses de consommation finale des ménages, tandis que la partie financée par la caisse de sécurité sociale est d'abord comptabilisée dans les dépenses de consommation finale des administrations publiques, puis dans les transferts sociaux en nature aux ménages, et enfin dans les dépenses effectives de consommation finale des ménages. Dans certains pays en transition, les frais d'entretien des sanatoriums sont financés par des caisses syndicales. La formule de comptabilisation est alors la même, c'est-à-dire que la partie de la valeur des services qui est prise en charge par les ménages est considérée comme une dépense de consommation finale des ménages, tandis que les paiements des caisses syndicales entrent dans les dépenses de consommation finale des ISBLSM, puis dans les transferts sociaux en nature aux ménages.

108. A titre d'exemple de ce qui précède, le tableau 1.13 propose un compte de production des services publics de santé de la Fédération de Russie en 1994.

Tableau 1.13. Compte de production des services publics de santé, Fédération de Russie, 1994

(en milliards de roubles)

Consommation intermédiaire	7 388	Production	15 850
Consommation de capital fixe	1 673		
Valeur ajoutée nette	6 789		

II. LES CONCEPTS DE LA VENTILATION DEVELOPPEE DES ENTREES-SORTIES DANS LE SCN

109. Le présent chapitre traite des concepts sur lesquels s'appuie la ventilation détaillée des fonctions de production et leur quantification à partir des tableaux des ressources et des emplois sur lesquels s'appuient les tableaux des entrées-sorties dans le SCN, ainsi que des comptes dits d'actifs du SCN où figurent les stocks d'actifs non financiers produits ou non produits et leurs variations, y compris la formation brute de capital. Les tableaux d'entrées-sorties sont décrits dans le détail au chapitre XV du SCN (et en particulier au tableau 15.1), et les comptes d'actifs au chapitre II du SCN (tableau 2.7 et par. 2.232-2.234). Dans la matrice développée des entrées-sorties figurent non seulement les chiffres tirés des comptes de production concernant la valeur de la production, la consommation intermédiaire et la valeur ajoutée, mais également ceux concernant les affectations finales à la consommation et à la formation de capital, ainsi que les exportations diminuées des importations. L'extension de la matrice des entrées-sorties aux comptes d'actifs non seulement apporte des données sur la formation de capital comme la matrice entrées-sorties traditionnelle, mais montre également comment la formation de capital vient s'ajouter aux stocks d'actifs non financiers produits ou non produits. Grâce à l'inclusion de données sur les stocks dans l'analyse présentée ci-après, la matrice statique des entrées-sorties prend une dimension dynamique.

110. La matrice des ressources et des emplois dont il est question ici ressemble à celles qui étaient largement utilisées par les PEP dans le passé, même s'il y figure certains éléments des comptes d'actifs, et c'est pourquoi les comptables nationaux des pays en transition ont largement l'expérience de la collecte des données indiquées plus loin. Toutefois, il leur faut connaître les modifications introduites dans le SCN 1993 par rapport au SCN précédent et les différences avec la CPM que les pays aujourd'hui en transition utilisaient par le passé. Les modifications des concepts, et de la matrice dans le cadre de laquelle ils sont définis, influeront naturellement aussi sur la ventilation finale.

111. Les concepts, et les analyses qui s'appuient sur ces concepts, sont modifiés en particulier en raison de deux innovations majeures introduites dans le SCN. La première est l'introduction des comptes d'actifs, avec la définition explicite de leur composition, c'est-à-dire non seulement les actifs produits utilisés pour la production mais également les actifs non produits et en particulier les actifs naturels. Ce point est traité plus loin. La deuxième innovation est l'introduction d'un deuxième concept possible de consommation, celui de la consommation effective des ménages où entrent non seulement la consommation des ménages qu'ils payent de leur propres chef mais également leur consommation de biens ou de services dits individuels dont le paiement est pris en charge par les administrations publiques ou par les ISBLSM. Ce deuxième point est traité au chapitre IV consacré aux prestations sociales à la charge des administrations publiques ou des entreprises (sect. B et C).

112. Le présent chapitre comprend trois parties : la section A, qui traite des comptes d'actifs et où sont analysés les concepts et le calcul de la formation de capital et de la variation des stocks, ainsi que les autres concepts concernant le capital dans les économies en transition; la section B, qui traite du concept et du calcul des dépenses de consommation ainsi que du nouveau concept de consommation effective et de sa mesure dans la pratique des économies en transition; enfin, la section C où sont davantage détaillés les concepts et pratiques appliqués aux exportations et aux importations.

A. Points concernant l'établissement des comptes d'actifs

113. Il est question ici des postes communs aux comptes de capital et aux comptes d'actifs, à savoir la formation brute de capital fixe, les variations des stocks, la différence entre les acquisitions et les cessions d'objets de valeur et la différence entre les acquisitions et les cessions d'actifs non financiers non produits, enfin les transferts de capital. Les quatre premières composantes des dépenses en capital sont les principaux postes d'une ventilation plus détaillée présentée au tableau 2.1.

Tableau 2.1. Ventilation des dépenses en capital

P.5	Formation brute de capital
P.51	Formation brute de capital fixe (acquisitions moins cessions)
P.511	Formation brute de capital fixe (actifs fixes corporels)
P.512	Formation brute de capital fixe (actifs fixes incorporels)
P.513	Additions aux actifs non financiers non produits (améliorations majeures des terres et autres actifs non produits, coût des transferts d'actifs non financiers non produits)
P.52	Variations des stocks
P.53	Acquisitions moins cessions d'objets de valeur
K.	Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits
K.21	Terrains et actifs du sous-sol (actifs corporels)
K.22	Autres actifs incorporels (brevets, concessions, etc.)

114. Les comptes d'actifs présentés dans le SCN 1993 conviennent parfaitement pour les pays en transition, non seulement en raison du rôle qu'ils jouent dans la ventilation développée des entrées-sorties mais également parce qu'il est possible de les établir en s'appuyant sur l'expérience, déjà acquise par les ex-PEP, de l'établissement des balances des actifs fixes selon la CPM. Ainsi, la majorité des pays en transition pourront-ils, à vues humaines, établir des comptes des actifs produits. Certains pourront peut-être aussi étendre prochainement ces comptes à certains types d'actifs non financiers non produits, par exemple des actifs corporels non produits tels que les terrains et les gisements minéraux, ou même des actifs incorporels non produits. Le Ministère des finances de la Fédération de Russie a, par exemple, émis récemment des instructions qui définissent clairement comment comptabiliser les stocks et les flux d'actifs incorporels non produits tels que les brevets, les licences, les clientèles, etc.

115. Comme les ex-PEP ont l'expérience des statistiques de cet ordre établies dans le cadre des CPM, il est suggéré que les pays en transition établissent des comptes d'actifs pour l'ensemble de leur économie en commençant par des coptes des actifs produits. Par la suite, ils pourraient s'attaquer à des comptes d'actifs non produits, s'agissant tout au moins de ressources naturelles importantes telles que les minéraux et les bois d'oeuvre. Cette comptabilité des ressources naturelles pourrait ouvrir la voie vers une comptabilité-satellite de l'environnement. Beaucoup plus tard, les comptes d'actifs pourraient être transformés en comptes d'accumulation et en bilans de secteurs où pourraient également figurer les actifs et les passifs financiers. Cette dernière extension des comptes présenterait moins d'intérêt pour les ventilations développées des entrées-sorties dont il est question dans le présent chapitre, mais elle aiderait beaucoup à l'analyse des effets des

privatisations et à celle d'autres problèmes dont il est question au chapitre V (sect. A).

116. Les "gains et pertes nominaux de détention" (valorisation et dévalorisations nominales des stocks) d'actifs produits ou non produits (K.11) qui constituent un poste important des comptes d'actifs (tableau 2.7 du SCN) ne sont pas analysés ici mais le sont dans un manuel parallèle de l'OCDE qui traite des comptes nationaux dans une conjoncture d'inflation 2/. Ces "gains ou pertes" sont la différence entre la valeur monétaire des actifs à la fin de l'exercice comptable et leur valeur monétaire au début de cet exercice, qui ne tient pas à des variations qualitatives ou quantitatives de ces actifs (SCN, par. 12.69). Le calcul de ces "gains et pertes" nominaux revêt une importance particulière en période de forte inflation où il devient tout aussi, ou même plus, important de recalculer la valeur monétaire des actifs que de calculer la formation brute de capital ou les autres variations en volume des actifs. Pour déterminer la valeur des stocks d'actifs fixes (produits) à leurs prix de remplacement du moment plutôt que sur la base de leur coût passé, comme cela se faisait autrefois dans les CPM, on peut réévaluer ces actifs comme cela se fait périodiquement dans certains pays. C'est ainsi par exemple que la plus récente réévaluation des stocks d'actifs fixes a été réalisée en 1992 en Fédération de Russie et que la prochaine est prévue pour 1994. Dans certains cas, ces réévaluations ne peuvent servir qu'après une étude attentive visant à déterminer si elles correspondent exactement et effectivement aux variations des prix des actifs. Lorsqu'on ne possède aucun renseignement direct sur les stocks d'actifs et sur leur réévaluation, il faudra peut-être recourir à la méthode de l'inventaire perpétuel (MIP) qui s'appuie sur les chiffres de la formation brute de capital fixe, les taux d'amortissement et les variations des prix. L'expérience qu'a faite l'ex-République démocratique allemande de l'emploi de la MIP est encourageante à cet égard. Pour plus de détails, le lecteur est prié de se reporter au manuel de l'OCDE mentionné plus haut.

1. Formation brute de capital fixe

117. "La formation brute de capital fixe est mesurée par la valeur totale des acquisitions, moins les cessions, d'actifs fixes au cours de la période comptable, plus certaines additions à la valeur des actifs non produits réalisées par l'activité productive des unités institutionnelles" (par. 10.33 du SCN). Il entre donc dans la formation brute de capital fixe la valeur des biens d'équipement nouveaux ou existants achetés ou acquis par voie de troc, produits pour compte propre, ou acquis suite à des transferts de capital en nature (équipements) effectués au bénéfice de producteurs et d'autres unités résidant dans le pays durant l'exercice comptable.

118. Les cessions d'actifs fixes, comptabilisées comme une formation de capital négative, comprennent par définition : a) la valeur des actifs fixes existants vendus, b) la valeur des actifs fixes existants cédés dans une opération de troc et c) la valeur des actifs fixes cédés sous la forme de transferts de capital en nature (voir par. 10.34 du SCN). Ni la démolition d'immeubles ou d'autres ouvrages, ni la mise au rebut d'autres actifs fixes, n'entrent dans la valeur des cessions. Si la valeur des actifs fixes avant leur mise au rebut ou leur démolition dépasse leur valeur amortie (par. 12.33 du SCN), la différence doit être comptabilisée sous la rubrique "Autres changements en volume d'actifs non financiers n.c.a." (K.9) (voir SCN, par. 12.41-12.44). Par voie de conséquence, les pertes de capital imputables à la mise au rebut ou à la démolition d'actifs existants n'influent ni sur la formation brute ni sur la formation nette de capital fixe, non plus que sur la variation des stocks. Il convient de noter que le SCN comptabilise les actifs fixes mis au rebut ou démolis autrement que la CPM où les pertes de capital imputables à la mise au rebut ou à la démolition

d'actifs fixes étaient déduites des additions brutes aux stocks d'actifs fixes pour calculer la formation nette de capital fixe (voir l'annexe sur les corrélations entre les concepts et pratiques du SCN et ceux de la CPM, qui suit le chapitre VI).

119. Les principaux types d'actifs fixes inclus dans la formation de capital fixe sont énumérés au paragraphe 10.34 du SCN. Ce sont en particulier :

a) Les réparations et rénovations majeures, constructions ou agrandissements qui modifient sensiblement les caractéristiques des biens d'équipement, leur dimension, leur capacité productive ou leur durée utile normale;

b) Les biens d'équipement et services incorporés à la terre pour la bonifier ou la préparer à une utilisation productive (défrichage, drainage, plantation, forage, etc.);

c) Les variations du stock de cheptel de laiterie, d'élevage et de trait;

d) Le coût des transferts de propriété d'équipements existants, de terrains ou d'actifs naturels (commissions de courtage ou honoraires d'hommes de loi).

120. Les achats de logements par les ménages entrent dans la formation brute de capital fixe, que ces logements soient en location ou occupés par leurs propriétaires. Il entre également dans cette formation de capital la construction d'installations militaires qui peuvent ensuite être converties à des usages civils, par exemple les aérodromes, docks, routes, hôpitaux, etc.

121. Le SCN 1993 inclut également dans la formation brute de capital fixe les dépenses en capital consacrées aux actifs incorporels, c'est-à-dire les dépenses capitalisées de prospection minière ou pétrolière, les acquisitions de logiciels, bases de données y compris, que les entreprises comptent utiliser plus d'une année, et la production d'oeuvres artistiques ou littéraires originales qui sont vendues sur le marché, qu'elle soit le fait de salariés ou de travailleurs indépendants.

122. La formation brute de capital fixe des ambassades, consulats et autres établissements diplomatiques est incluse dans la formation brute de capital fixe du pays d'origine et non du pays où ces établissements se trouvent. La formation brute de capital fixe des organisations internationales est exclue de la formation de capital du pays où elles sont situées car ces organisations ne sont pas considérées comme des unités résidentes du pays en question.

123. Les chantiers de construction non terminés dont la propriété a changé de main sont comptabilisés dans la formation de capital fixe de l'acheteur. Ce transfert de propriété est censé avoir été effectué à la fin de l'exercice comptable si le contrat de vente a été convenu auparavant, ou au moment de la cession en l'absence de contrat. Les chantiers de construction pour compte propre non terminés entrent dans la formation brute de capital fixe. Dans tous les autres cas, c'est-à-dire lorsqu'un contrat de vente n'est pas convenu à l'avance et que la propriété n'a pas changé de main, les chantiers de construction non terminés sont comptés dans la variation des stocks du producteur. Pour plus amples détails, le lecteur est prié de se reporter aux paragraphes 6.74 et 10.110 du SCN.

124. Les grands travaux de construction réalisés par des sociétés étrangères ou contrôlées de l'étranger, qui constituaient une forme assez commune d'assistance

et de coopération internationales entre les ex-PEP, doivent être comptabilisés dans la formation de capital du pays où ces travaux sont effectués, du fait que l'entreprise de construction en est résidente. La valeur ajoutée résultant de ces travaux doit être incluse dans le PIB du pays où ils sont effectués. Les matériaux et le matériel provenant du pays donateur doivent figurer dans les importations du pays bénéficiaire et leur utilisation doit être comptabilisée dans sa consommation intermédiaire et dans sa formation de capital respectivement. Les importations de matériel doivent figurer non seulement dans la formation de capital mais également dans les transferts de capital reçus, d'autant qu'une bonne partie de ce matériel est fournie gratuitement ou quasi-gratuitement par le pays donateur.

125. Il importe de noter que le SCN distingue deux types de coûts du transfert de propriété. Il s'agit, d'abord, du coût du transfert d'actifs produits existants. Ce coût est inclus dans la valeur des biens au moment où ils sont achetés, c'est-à-dire ajoutés à la formation de capital, à la consommation finale ou aux importations de l'acheteur, mais exclu lorsque leur vente est comptabilisée comme une formation de capital négative du vendeur. De la sorte, les transactions portant sur des biens produits existants n'influeront sur le PIB qu'à la hauteur du coût du transfert, ce coût figurant comme une valeur produite dans la partie ressources du compte des biens et des services. La formation brute de capital sera influencée non seulement par le coût du transfert mais également par la mesure dans laquelle les biens d'équipement seront vendus et utilisés pour la consommation ou pour l'exportation. C'est ainsi que, lorsque la vente d'actifs fixes existants a lieu entre résidents d'un même pays et ne s'accompagne pas de la transformation des actifs fixes en biens de consommation, la formation brute de capital qui en résulte sur le plan national n'est égale qu'au coût du transfert. Si les actifs fixes sont transformés en biens de consommation ou vendus à l'étranger, il y a formation brute négative de capital fixe, à laquelle correspondront des valeurs positives dans le compte des dépenses de consommation finale ou des exportations. Le coût du transfert de propriété du second type concerne les transactions qui portent sur des terrains ou d'autres actifs non financiers non produits. Comme, par définition, la différence entre les acquisitions et les cessions d'actifs non financiers non produits ne peut entrer dans la formation de capital fixe, le coût des transferts correspondants entre alors dans un poste distinct du compte de la formation brute de capital fixe.

126. La formation brute de capital fixe est évaluée aux prix payés par les acheteurs, et elle comprend les frais directement liés à l'acquisition des actifs, par exemple les frais de transport et d'installation, les honoraires des architectes et autres experts consultés, les frais d'aménagement des sites, les frais juridiques et les impôts. Les biens d'équipement produits pour compte propre doivent être en principe évalués aux prix du marché, mais, dans la pratique, il n'existe souvent pas de prix du marché comparables et il faut alors éventuellement évaluer ces biens à leur prix de revient.

2. Consommation de capital fixe

127. Dans les comptes du SCN, et par exemple dans les comptes économiques intégrés du tableau 2.8 ou dans les comptes sectoriels présentés à l'annexe V du Système, les principaux flux sont chiffrés à la fois bruts et nets, c'est-à-dire avant et après déduction de la consommation de capital fixe. Beaucoup de pays en transition peuvent cependant éprouver des difficultés à obtenir des estimations du capital fixe évalué aux prix de remplacement comme l'exige le SCN. C'est pourquoi, il pourrait être bon de se fonder durant la période de transition sur les valeurs brutes pour calculer les soldes comptables. Il faut cependant noter à ce sujet que l'estimation du produit intérieur brut ne

supprime pas la nécessité d'estimer la consommation de capital fixe des administrations publiques, car la valeur de la production de services non marchands par ces administrations est normalement assimilée au coût de ces services, consommation d'actifs fixes incluse.

128. Les déclarations statistiques des entreprises contiennent des données sur leur consommation de capital fixe qui se fondent normalement sur les provisions pour amortissement calculées par les entreprises à partir des taux de dépréciation moyens appliqués à la valeur initiale des stocks d'actifs fixes qu'il faut ajuster pour la convertir en valeur courante de remplacement. La consommation de capital fixe imputée des branches non marchandes des administrations publiques est calculée, dans les services de statistique, à partir de données sur la valeur des stocks de capital fixe et des taux moyens de dépréciation. Comme on l'a vu, cette valeur doit être convertie en valeur de remplacement.

129. De nombreuses balances de la CPM contiennent des données sur la consommation de capital fixe, mais toutes sont extraites de la balance des actifs fixes. Il faut se rappeler que, dans le SCN, la consommation de capital fixe comprend, par définition, les pertes normales prévisibles d'actifs fixes. Dans la CPM, par contre, les pertes ne sont pas ventilées entre pertes normales et pertes exceptionnelles d'actifs. On peut trouver certaines indications qui permettent de procéder à cette ventilation dans les dossiers des compagnies d'assurances, et les pertes normales peuvent être considérées comme égales à la somme des indemnités dues.

130. Il convient en principe d'utiliser la MIP pour estimer la consommation de capital fixe telle qu'elle est définie dans le SCN. Les réévaluations des actifs fixes auxquelles il est périodiquement procédé dans les pays en transition peuvent fournir un bon point de départ pour l'application de cette méthode.

3. Variations des stocks

131. Les variations des stocks sont celles a) des stocks de produits détenus par les unités productrices avant leur transformation plus poussée, leur vente et leur livraison à d'autres unités ou leur utilisation à d'autres fins, et b) des stocks de produits acquis auprès d'autres unités qui doivent servir à la consommation intermédiaire ou à la revente sans transformation ultérieure (SCN, par. 10.96-10.117). Il faut calculer séparément la valeur a) des stocks de produits finis, b) des stocks de matières premières et d'autres biens de consommation intermédiaire, c) des travaux en cours et d) des stocks de produits détenus en vue de leur revente par les détaillants, les grossistes, etc.

132. Les variations des stocks concernent tous les producteurs, y compris ceux de services non marchands des administrations publiques (SCN, par. 10.7 et 10.96-10.115). Il s'agit, en particulier, des variations des stocks suivants :

a) Matériaux et fournitures;

b) Produits énergétiques;

c) Petit outillage et appareillage;

d) Travaux en cours, y compris une partie des chantiers non terminés;

e) Animaux destinés à l'abattage, volailles et autres animaux (sauf ceux inclus dans la formation de capital fixe;

f) Semences et fourrages;

g) Produits finis mais non vendus;

h) Produits destinés à la revente.

133. Le SCN recommande de comptabiliser toutes les additions aux stocks et tous les prélèvements sur les stocks au fur et à mesure qu'ils se produisent, en les évaluant donc aux prix pratiqués au moment de cette addition ou de ce prélèvement. Avec la méthode de l'inventaire perpétuel, les variations des stocks sont chiffrées de la même façon que les productions (voir chap. I, sect. A.2), c'est-à-dire en principe aux prix en vigueur au moment de la sortie des produits. On dérive alors un "gain de détention" en déduisant de la variation de valeur des stocks entre le début et la fin de la période la différence entre la valeur des produits entrés en stock et celle des produits prélevés.

134. Cette comptabilisation conforme au SCN doit être gardée présente à l'esprit dans le traitement des données qui figurent dans les déclarations statistiques ou les comptabilités d'entreprises. Si les données concernant les ventes de marchandises servent de point de départ pour l'estimation de la valeur de la production, il faut les ajuster pour tenir compte de la variation de valeur des stocks de produits finis mais non vendus. La valeur de ces produits doit être chiffrée de façon à éliminer de cette valeur au moment de la production les "gains ou pertes de détention" (valorisation ou dévalorisation). En période de forte inflation, la variation des stocks de produits finis mais non vendus doit être considérée comme la différence entre la valeur des produits entrés en stock, calculée aux prix du moment où ils le sont, et celle des produits prélevés sur les stocks, calculée aux prix du moment de leur prélèvement. L'importance, sur le plan quantitatif, de la détermination des "gains ou pertes de détention" a été mise en évidence lorsqu'on a calculé les PIB des pays de la CEI, car la valorisation, en 1992, des stocks d'au moins un pays de la CEI a été estimée à près de 40 % du PIB.

135. Le tableau 2.2 donne deux exemples chiffrés simples du phénomène exposé ci-dessus. Dans le premier exemple, il est postulé que 100 unités d'un produit ont chacune une valeur de 5 lorsqu'elles sont produites dans la période 1 et de 8 lorsqu'elles sont vendues dans la période 2. Dans la période 1, la valeur de la production est donc égale à 500, celle des ventes à 0 et la variation des stocks à 500. Entre la période 1 et la période 2, la valeur de chaque unité en stock augmente de 3, ce qui entraîne un "gain de détention", c'est-à-dire une valorisation des stocks imputable exclusivement à une variation de prix, de 300 au total. Dans la période 2, la valeur de la production est égale à 0, celle des ventes à 800 et la variation des stocks de -800. A la fin de la période 2, comme au début de la période 1, la valeur des stocks est égale à 0. Dans les deux périodes, la valeur de la production est égale à la valeur des ventes + la variation de valeur des stocks.

Tableau 2.2. Deux exemples des variations annuelles de stocks et de leur valeur

	Quantités			Valeurs		
	Production (+) ou ventes (-)	Stocks en fin de période	Prix	Production (+) ou ventes (-)	Stocks en fin de période	Gains (valorisation) (+) ou pertes (dévalorisation) (-) nominaux
			Exemple 1			
Période 0		0			0	
Période 1	100	100	5	500	500	
Période 2	-100	0	8	-800	0	100
			Exemple 2			
Période 0		0			0	
Période 1	100	100	5	500	500	
Période 2	-90	10	8	-720	80	300

136. Dans le deuxième exemple, il est postulé que 90 unités seulement sont vendues dans la période 2. La valeur de la production de la période 2 reste alors égale à 0, les ventes se chiffrent à 720 (90 x 8) et la variation des stocks à -720. La valeur des stocks à la fin de la période 1 est égale à 500. Il subsiste là encore une valorisation de 300 entre la période 1 et la période 2. La valeur des stocks à la fin de la période 2 peut être chiffrée soit à 500 (valeur à la fin de la période 1) + 300 (valorisation) - 720 (variation des stocks) = 80, soit en multipliant le nombre des unités détenues en stock à la fin de la période 2 par leur prix d'alors (10 x 8 = 80).

137. Il est postulé, dans les deux exemples, soit qu'une production vient s'ajouter aux stocks, soit qu'il n'y a pas de production et que tous les produits vendus sont prélevés sur les stocks. Dans la pratique, il peut y avoir, durant une même période, des additions aux stocks et des prélèvements qui entraînent respectivement des augmentations ou des diminutions de la valeur des stocks détenus. Un exemple en est proposé au tableau 2.3 où figurent des chiffres correspondant à chaque mois d'une année donnée. La variation des stocks sur l'ensemble de l'année est la somme des additions diminuée de la somme des prélèvements, évalués les unes et les autres aux prix du moment où ils ont lieu, soit -280. Ces chiffres divergent beaucoup de la différence entre la valeur des stocks d'ouverture et de clôture au début et à la fin de l'année (500 - 400 = + 100). La différence peut être considérée comme un "gain de détention" [380 = 100 - (-280)]. Comme dans l'exemple simple qui précède, la valorisation ou la dévalorisation dans chaque période est égale au stock de la fin de la période précédente multiplié par l'augmentation (ou la diminution) de prix entre la période en cours et la période précédente. La valeur du stock en fin de période peut être calculée soit a) en ajoutant à sa valeur à la fin de la période précédente sa valorisation ou sa dévalorisation et la valeur des entrées en stock, et en en retranchant celle des prélèvements, soit b) en multipliant les quantités en stock à la fin de la période par les prix pratiqués durant cette période. Le tableau montre également comment utiliser les données pour en tirer la variation des stocks. Les valeurs des stocks sont en premier lieu divisées par leurs prix pour obtenir des volumes. Les variations en volume sont ensuite calculées pour chaque mois et reconverties en valeurs en multipliant les volumes par les prix.

Tableau 2.3 Exemple de calcul des variations des stocks sur la base de chiffres mensuels

	Quantités			Valeurs		
	Production (+) ou ventes (-)	Stocks en fin de période	Prix	Production (+) ou ventes (-)	Stocks en fin de période	Valorisations (+) ou dévalorisations (-)
Décembre		20	20		400	
Janvier	5	25	22	110	550	40
Février	-15	10	24	-360	240	50
Mars	0	10	25	0	250	10
Avril	10	20	26	260	520	10
Mai	-15	5	28	-420	140	40
Juin	0	5	30	0	150	10
Juillet	40	45	16	640	720	-70
Août	-15	30	18	-270	540	90
Septembre	0	30	18	0	540	0
Octobre	0	30	20	0	600	60
Novembre	-10	20	24	-240	480	120
Décembre	0	20	25	0	500	-0
Total	0		23	-280		380
	(= 55 - 55)			(= 1 010 - 1 290)		

138. L'exemple du tableau montre donc que, même si le volume des stocks ne varie pas entre le début et la fin de la période, leur valeur peut varier dans des proportions notables dans le même temps du fait d'additions ou de prélèvements à des prix différents. Ces opérations donnent lieu à des plus ou moins-values d'autant plus élevées que l'inflation est forte. Il importe alors de travailler sur des chiffres portant sur de courtes périodes, par exemple des trimestres ou même des mois, comme cela a été fait dans le tableau.

139. Dans la pratique, on ne dispose pas toujours de données pour procéder comme ci-dessus et on doit parfois alors recourir à des méthodes plus simples. Par exemple, la variation des stocks peut être calculée à partir des volumes des stocks en début et en fin de période, multipliés les uns et les autres par les prix moyens de la période; on peut appliquer une méthode un peu plus compliquée si on possède des indices des prix obtenus à l'occasion d'enquêtes mensuelles et d'informations sur la valeur moyenne des marchandises stockées et la durée moyenne du stockage, d'où l'on peut tirer des approximations des variations des prix des marchandises non vendues durant le stockage. A partir de ces approximations, on peut estimer les plus-values à retrancher de la valeur de la production. Si, par exemple, le volume moyen des stocks de marchandises invendues a été de 100, la durée moyenne du stockage de trois mois et l'indice moyen mensuel des prix de 105, la variation des prix moyens par trimestre s'établirait à 115, la variation moyenne de la valeur des marchandises en stock serait de 15 et leur valorisation sur l'ensemble de l'année de 60 (= 4x 15).

140. En partant de ce qui précède, la Commission de statistique de la CEI a proposé la formule suivante :

$$S = Sn(Ip/Ipn) - So\ (Ip/Ipo)$$

où S = variation des stocks évalués aux prix moyens de l'exercice comptable; Sn = stocks en fin de la période selon la comptabilité d'entreprise; So = stocks en début de la période d'après la comptabilité d'entreprise; Ip = indice moyen des prix des marchandises entrées en stock durant l'exercice comptable, sur la base des prix de la période de référence; Ipn = indice moyen des prix des marchandises en stock au début de la période, sur la base des prix de la période

de référence; enfin *Ipo* = indice moyen des prix des marchandises en stocks à la fin de l'exercice comptable, sur la base des prix de la période de référence.

141. La formule repose sur l'hypothèse que l'on dispose d'indices des prix mensuels correspondant à une ventilation relativement détaillée des stocks par groupes de produits. Il est postulé aussi que la durée moyenne de stockage des marchandises (par principaux groupes de produits) a été déterminée grâce à des enquêtes de modeste portée ou estimée grâce à des consultations avec des experts. Ces informations sont indispensables si l'on veut estimer sur la base des prix de la période de référence l'indice moyen des prix des marchandises en stock au début de la période *(Ipn)* et l'indice moyen des prix des marchandises en stock à la fin de l'exercice comptable *(Ipo)*. Si par exemple, la durée moyenne de la période considérée est de deux mois (novembre et décembre), *Ipn* sera la moyenne des indices des prix de novembre et de décembre, sur la base des prix de la période de référence qui sera par exemple décembre. L'indice moyen des prix des marchandises entrées en stock durant l'exercice comptable *(Ip)* est lui aussi calculé sur la base des prix de la période de référence (décembre).

142. La consommation intermédiaire doit être chiffrée dans les comptes nationaux aux prix pratiqués au moment de l'utilisation des biens intermédiaires dans la production. Dans la pratique, toutefois, on est généralement renseigné sur les achats de biens intermédiaires plutôt que sur leur incorporation effective dans la production, et c'est pourquoi les chiffres relatifs aux achats doivent être ajustés pour tenir compte des variations des prix, en particulier dans les pays en transition où l'inflation est assez forte. Si la consommation intermédiaire n'est pas ajustée et est donc chiffrée au coût initial des produits, il entrera dans la valeur ajoutée les valorisations des stocks. C'est ainsi, par exemple que, dans la Fédération de Russie et avant la libération des prix, les entreprises ont accumulé des stocks considérables de biens intermédiaires acquis à des prix relativement bas. Au premier trimestre de 1992, elles ont utilisé ces biens dans leur production et en ont chiffré la valeur dans leurs comptes aux prix qu'elles avaient effectivement payés, d'où il est résulté des bénéfices et une valeur ajoutée considérables.

143. Il est possible d'obtenir la consommation intermédiaire ajustée en multipliant celle indiquée dans les déclarations des entreprises par un indice de la variation des prix des biens intermédiaire sur une durée de stockage moyenne. L'indice ces prix *Ip* est calculé comme suit (l'astérisque "*" signifiant "multiplié par") :

$$Ip = [\sqrt[m]{root\ (I_1 * I_2 * \ldots * I_n)}\ ]^m$$

où $m = 12/(C/R)$ et $n = 12 - (m - 1)$; et $I_1, I_2, I_3 \ldots I_n$ sont les indices en chaîne mensuels des prix des principaux groupes de produits entrant dans la consommation intermédiaire, m est la durée moyenne de stockage (en mois) des biens intermédiaires des principaux groupes de produits entrant dans la consommation intermédiaire, n le nombre de mois, C la consommation intermédiaire, déclarée par les entreprises, des principaux groupes entrant dans cette consommation, enfin R le stock annuel moyen de produits des principaux groupes entrant dans la consommation intermédiaire.

144. A partir des formules indicielles ci-dessus, le nombre (n) d'indices mensuels en chaîne à inclure dans le calcul de l'indice moyen des prix (IP) est déterminé par la durée moyenne de stockage des biens intermédiaires (m). Si la durée moyenne de stockage $m = 2$, on postule que la consommation intermédiaire de janvier comprend des biens entrés en stock en novembre, ce qui implique que, pour calculer Ip_1, indice moyen des prix pour la période 1, il convient de se fonder sur les indices mensuels des prix en chaîne : $I_{\text{décembre, 0/novembre,0}}$, $I_{\text{janvier, 1/décembre,0}}$,

..., $I_{décembre,\ 1/novembre,1}$. Pour calculer la consommation intermédiaire ajustée, il faut se renseigner sur les stocks de produits intermédiaires dont on connaît les indices mensuels des prix, ce qui permet de calculer la durée moyenne de stockage *(R)* de chaque groupe de produits. L'ajustement apporté à la consommation intermédiaire soit correspondre aux plus ou moins-values incluses dans la variation des stocks, comme on l'a vu plus haut.

145. La valeur de la production des entreprises commerciales est la différence entre la valeur des marchandises vendues et leur coût d'acquisition. Comme celle de la consommation intermédiaire, la valeur des marchandises vendues doit être celle des marchandises effectivement vendues et non les marchandises achetées durant la période en vue de leur revente. Ce dernier chiffre doit être ajusté pour en éliminer la variation des stocks de marchandises destinées à la revente et être calculé aux prix du moment de la vente, de sorte que la valeur de la production des entreprises commerciales ne comprenne pas les valorisations des produits en stock. Cet ajustement revêt d'autant plus d'importance lorsque les pays en transition ont des taux d'inflation élevés.

146. Les variations de la valeur des travaux en cours se déterminent à peu près comme celles de la valeur des stocks de biens intermédiaires avec, cependant, quelques différences. S'il n'y a pas de prix du marché, on peut calculer la valeur des travaux en cours en ajoutant à la somme de leurs coûts une part estimée de l'excédent d'exploitation (et non des bénéfices) qui soit proportionnelle à la fraction des coûts engagée durant l'exercice comptable.

147. Les exemples ci-dessus ne signifient pas qu'il faille assimiler toutes les variations de la valeur des stocks imputables aux hausses de prix à des plus-values à déduire de la valeur de la production. Cette solution ne convient par exemple pas lorsque, disons, le stock d'ouverture est de 20 et le prix unitaire de 10, et que tout le stock est venu durant le même exercice comptable également au prix de 10. Le stock est ensuite reconstitué avec 20 unités, mais maintenant au prix de 15. Dans ce cas, la variation de la valeur du stock est de 100 (=-20 x 10 + 20 x 15). Il s'agit alors d'une variation égale à la différence entre la valeur du stock d'ouverture et celle du stock de clôture chiffrés aux prix de 10 et 15 respectivement. Il n'y a dans ce cas aucune plus-value même si les stocks d'ouverture et de clôture sont de valeurs différentes. Cela tient au fait que le SCN "permet d'ajouter la valeur ajoutée produite à un prix donné à celle qui est produite à des prix plus élevés par la suite dans le même exercice comptable" 2/.

4. Acquisitions moins cessions d'objets de valeur

148. Dans le SCN, l'épargne sert à la consommation, à la formation de capital ou à la création d'une capacité nette ou d'un besoin net de financement, ces derniers dépendant entièrement des actifs ou des passifs financiers, mais il est certains actifs non financiers qui sont conservés comme patrimoine et non pour servir à une production. Ces actifs sont les objets de valeur.

149. Les acquisitions et cessions d'objets de valeur consistent en des achats de bijoux, de tableaux et d'articles coûteux de même nature qui peuvent être conservés. Le SCN définit les objets de valeur comme suit : "actifs qui ne sont normalement pas utilisés pour la production ou pour la consommation, qui ne se détériorent pas avec le temps dans des conditions normales, et qui sont acquis et détenus pour servir avant tout de réserves de valeur" (par. 10.116). Les achats d'objets précieux peuvent être effectués par les ménages et par les sociétés. Ainsi, le traitement des objets de valeur dans le SCN 1993 diffère de ce qu'il était dans le SCN 1968, où les acquisitions moins les cessions d'objets de valeur ne figuraient pas en tant que poste distinct de la formation de

capital mais étaient réparties entre d'autres postes : par exemple, les acquisitions d'objets de valeur effectuées par les ménages entraient dans leur consommation finale.

150. Il est apparent que, dans les pays en transition, les transactions portant sur les objets de valeur prennent aujourd'hui plus d'importance. Il y entre les placements en tableaux des sociétés privées et aussi les achats d'or effectués à titre de placement par les particuliers. Les transactions sur l'or, notamment, sont de plus en plus fréquentes dans beaucoup de pays en transition. D'après un article publié dans le Financial Times le 24 février 1993, environ 30 % de l'or acheté en Chine, pays qui est devenu récemment le plus gros consommateur d'or du monde, l'ont été par des particuliers désireux de se constituer une réserve de valeur. On peut également citer comme exemple la Fédération de Russie, qui est l'un des principaux producteurs d'or du monde : le Gouvernement russe a décidé récemment de céder une partie de son or monétaire à des investisseurs qui résident dans le pays.

151. La vente d'or monétaire aux particuliers à titre de placement implique une démonétisation de l'or qui apparaîtra dans le compte des autres variations des actifs et non dans le compte financier. Parallèlement, les acquisitions d'or démonétisé à titre de placement par des particuliers résidents figureront dans les acquisitions nettes d'objets de valeur. En 1993, le Gouvernement de la Fédération de Russie a décidé d'autoriser les banques privées à acheter une partie de la production d'or russe. Ces transactions doivent elles aussi figurer dans les acquisitions d'objets de valeur puisque les actifs en or des banques privées n'entrent pas dans la définition de l'or monétaire adoptée dans le SCN; cet or n'est donc pas un actif financier au sens du SCN.

5. Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits

152. Les acquisitions moins les cessions de terrains consistent en des achats de terrains dont est exclue la valeur des bâtiments et autres ouvrages qu'ils contiennent. Lorsqu'il est difficile de distinguer la valeur des immeubles achetés en même temps que le terrain, l'ensemble de la transaction est considéré comme une formation de capital fixe, à moins qu'il n'apparaisse à l'évidence que la valeur du terrain dépasse celle des bâtiments, auquel cas l'ensemble de la transaction est considéré comme une acquisition de terrains.

153. Les acquisitions de terrains sont comptabilisées déduction faite des ventes de terrains. Les acquisitions de terrains par des étrangers sont considérées comme le fait d'unités résidentes fictives. Il s'ensuit que les acquisitions, moins les cessions, de terrains qui sont comptabilisées dans le compte de capital de l'ensemble de l'économie sont en général égales à zéro ("sauf quand les frontières du territoire économique sont elles-mêmes modifiées par suite de l'achat ou de la vente de terrains : par exemple lorsqu'un gouvernement étranger achète des terrains et augmente ainsi la taille de son enclave") (SCN, par. 10.123). Dans beaucoup d'ex-PEP et dans toutes les Républiques de l'ex-Union soviétique, les ventes de terrains étaient interdites mais, actuellement, les opérations immobilières de cette nature prennent de plus en plus d'importance.

154. Les acquisitions d'autres actifs non produits sont les acquisitions, moins les cessions, d'actifs non produits, qu'ils soient corporels ou incorporels. Dans les actifs non produits corporels figurent les ressources du sous-sol, y compris les gisements connus de gaz, de pétrole, de charbon, de minerais et de divers minéraux, dont l'acquisition entraîne la cession des droits de propriété par une unité institutionnelle à une autre. Les acquisitions, moins les

cessions, d'actifs non produits incorporels concernent les brevets, marques commerciales, droits de concession, etc.

6. Traitement des pertes de capital et des pertes récurrentes

155. Le traitement des pertes de capital a été mieux précisé dans le SCN 1993. D'après celui-ci, la formation brute de capital fixe est estimée sans aucune déduction au titre de la consommation de capital fixe et compte non tenu des pertes exceptionnelles, contrairement à ce qui se pratiquait autrefois dans la CPM (voir l'annexe sur les corrélations entre le SCN et la CPM).

156. Le SCN distingue les pertes normales, ou récurrentes, des pertes exceptionnelles ou de capital sur les stocks et les actifs fixes. Les pertes normales influent sur la valeur ajoutée du fait soit de l'ajustement négatif de la valeur de la production, soit de l'inclusion des pertes dans la consommation intermédiaire ou dans celle de capital fixe. Les pertes exceptionnelles sont comptabilisées selon le SCN dans les pertes de capital et n'influent donc pas sur la valeur ajoutée : en fonction de leur nature, elles le sont dans les "pertes catastrophiques" (K.7) ou dans les "autres variations en volume des actifs non financiers, n.d.a." (K.9). Les formules de comptabilisation précitées s'appliquent dans les cas particuliers ci-après :

- les pertes récurrentes normales de production, parmi lesquelles figurent les pertes prévisibles imputables à la détérioration des produits durant le stockage, durant le transport ou par accident, ne sont pas effectivement comptées dans la valeur de la production, puisque celle-ci est considérée comme égale à la somme du produit des ventes et des variations des stocks de produits finis mais non vendus;

- les pertes normales de biens intermédiaires sont en principe incluses dans la consommation intermédiaire selon le SCN. Une partie des semences perdues du fait d'intempéries est par exemple incluse dans la consommation intermédiaire et une autre partie dans les intrants matériels;

- les pertes normales d'actifs fixes, imputables par exemple à des incendies ou à d'autres accidents, sont incluses selon le SCN dans les estimations de la consommation de capital fixe. Elles influent donc sur la valeur ajoutée nette. Dans certains pays, ces pertes sont déterminées à partir des dossiers des compagnies d'assurances et ajoutées explicitement aux provisions pour amortissement;

- les pertes exceptionnelles d'actifs fixes dues à des catastrophes majeures, par exemple des inondations, des tremblements de terre, des accidents industriels majeurs ou même des événements politiques, sont comptabilisées dans les autres variations en volume des actifs;

- les pertes exceptionnelles sur stocks sont comptabilisées, selon le SCN, comme les pertes exceptionnelles d'actifs fixes, c'est-à-dire dans les autres variations en volume des actifs;

- les chantiers de construction abandonnés sont comptabilisés dans les autres variations en volume des actifs (SCN, par. 12.46);

- toute différence entre les provisions incluses dans la consommation de capital au titre des dommages normaux et des pertes effectives d'actifs fixes doit être comptabilisée dans les autres variations des actifs.

157. Il importe de relever ici que l'analyse ci-dessus des pertes de capital et des pertes récurrentes ne s'applique pas à la comptabilisation des travaux non menés à bien d'exploration ou de forage des gisements. Les dépenses à ce titre sont incluses dans la production brute destinée à la formation brute de capital et l'actif incorporel qui en résulte est progressivement amorti dans le temps.

158. Dans l'exposé qui précède, il est fait référence à l'inclusion, selon le SCN, de certaines pertes dans le compte des autres variations en volume. Toutefois, ce compte ne sert pas seulement à la comptabilisation des pertes mais également à celle d'autres variations des actifs. Il existe trois catégories d'autres variations en volume qui peuvent revêtir un intérêt particulier dans le cas des pays en transition. La rubrique K.3 concerne l'apparition économique d'actifs produits ou non. Dans le cas des premiers, il s'agit des augmentations des stocks d'or non monétaire résultant de la démonétisation de l'or monétaire et, également, la première détermination de la valeur marchande des monuments historiques par exemple. Dans l'apparition économique, moins la disparition, d'actifs non produits entrent les nouvelles découvertes de réserves minérales, diminuées de l'épuisement des réserves minérales, ainsi que la première utilisation économique (apparition économique) de terrains qui n'avaient auparavant aucune valeur marchande. La rubrique K.12 concerne les changements de classement ou de structure des actifs. Enfin, la rubrique K.9 (autres changements de volume d'actifs non financiers, n.c.a.) comprend entre autres les variations de la valeur des actifs imputables à une vétusté imprévue résultant de différences entre les provisions incluses au titre des dommages normaux dans la consommation de capital fixe et les pertes effectives, ainsi que la dégradation d'actifs fixes non comptabilisée dans la consommation de capital fixe.

B. Quantification de la consommation

1. Consommation finale des ménages

159. L'analyse ci-dessous des dépenses de consommation finale distingue celles des ménages d'une part, celle des administrations publiques et des ISBLSM de l'autre. Il y est question dans les deux cas du concept et du contenu réel de ces dépenses, de leur évaluation et de leur classification.

a) Contenu

160. Les dépenses de consommation finale des ménages sont celles effectuées par les ménages résidents pour l'acquisition de biens de consommation ou de services individuels qui servent à satisfaire les besoins ou les desiderata de leurs membres. Il y entre les biens et les services achetés par les ménages sur le marché, ceux qu'ils se procurent en nature en les produisant eux-mêmes et ceux qu'ils reçoivent en nature à titre de rémunération d'un travail. L'acquisition de ces biens et services est financée par le revenu disponible des ménages. Comme on le verra plus loin dans le détail, il n'entre pas dans les dépenses en question la valeur des biens et des services individuels fournis aux ménages par les administrations publiques ou les ISBLSM sous la forme de transferts sociaux en nature.

161. Par définition, sont comprises dans les dépenses de consommation finale celles effectuées par les résidents du pays sur son territoire et à l'étranger. Cette définition diffère donc de celle de la CPM qui inclut dans les dépenses en question les dépenses effectuées sur le territoire du pays par les non-résidents comme par les résidents, à l'exclusion de celles qui sont effectuées à l'étranger par des résidents en vue d'acquérir des biens ou des services.

162. L'expression "biens et services individuels" s'entend des biens ou services qui satisfont aux critère suivants :

a) Il doit être possible d'identifier le ménage ou la personne qui consomme le bien ou le service;

b) Il doit être possible de constater la remise du bien ou la prestation du service au ménage ou à la personne en question et de noter le moment où elle a lieu;

c) Le ménage doit consentir à cette remise ou prestation et prendre les dispositions voulues pour se les assurer;

d) Le bien ou le service doit être de nature à pouvoir n'être acquis que par un ménage ou une personne, ou éventuellement par un petit groupe limité de ménages ou de personnes, et n'être utilisé que par ce ménage, cette personne ou ce groupe pour satisfaire à ses besoins ou ses desiderata;

c) L'acquisition du bien ou du service par un ménage, une personne ou un groupe limité ne doit pas amener à satisfaire aux besoins ou desiderata d'autres membres de la collectivité.

163. Il s'ensuit que les dépenses de consommation finale des ménages ne comprennent qu'une partie des biens ou des services individuels, et non pas les services individuels tels que ceux, gratuits, d'enseignement, de santé, de culture, etc. fournis par des administrations publiques ou des ISBLSM. Comme on le verra plus loin (sect. B.2), les biens et les services fournis en nature aux ménages par les administrations publiques et les ISBLSM sont considérés comme des transferts sociaux en nature et comptés dans la consommation finale effective des ménages.

164. Les principales rubriques des dépenses de consommation finale des ménages sont les acquisitions de biens de consommation de toute nature, qu'elle qu'en soit la durée utile, et de services. Par contre, les acquisitions d'habitations sont comptabilisées dans la formation brute de capital fixe et celles d'objets de valeur à titre de réserves patrimoniales dans une rubrique distincte du compte de la formation de capital.

165. Les acquisitions de biens déjà existants sont chiffrées à l'intégralité du prix acquitté par les acheteurs, et le montant versé doit être affecté du signe moins dans les dépenses du vendeur. Cette formule diffère de celle de la CPM qui n'inclut dans les dépenses de consommation des acheteurs que le coût du transfert et non la valeur du bien acheté.

166. Il entre également dans les dépenses de consommation finale des ménages, en sus des acquisitions de biens de consommation et de services, les dépenses imputées ci-après qui présentent un intérêt particulier dans le cas des pays en transition :

a) Les biens de consommation et les services fournis en nature aux ménages à titre de rémunération d'un travail, qui sont comptabilisés parallèlement dans la rémunération des salariés. Par contre, les rémunérations en nature des salariés n'entrent pas toutes dans les dépenses de consommation finale. C'est ainsi qu'est exclue en particulier de la valeur des céréales remises aux travailleurs des fermes collectives en rémunération de leur travail la fraction de cette rémunération utilisée par eux sur leur parcelle personnelle comme intrant intermédiaire (semences). Le lecteur trouvera au chapitre IV ci-après, qui concerne les prestations sociales (en particulier sa section A), une

analyse plus approfondie de la délimitation des rémunérations en nature et de la consommation intermédiaire.

b) Les biens produits par des entreprises familiales non constituées en sociétés et utilisés pour leur consommation finale. Il s'agit non seulement de produits agricoles bruts mais également de produits agricoles transformés tels que les huiles végétales, le vin, etc., ainsi que d'autres produits, par exemple les vêtements, les chaussures, les meubles ou les ustensiles produits par les ménages pour leur propre usage; ces articles doivent être comptés dans la consommation finale dans la mesure où ils le sont dans la valeur de la production;

c) Les biens et les services reçus en nature des entreprises à titre de transferts divers, y compris les produits alimentaires reçus gratuitement par les enfants de salariés dans les camps de vacances, les billets de cinéma achetés par les entreprises pour leurs salariés, etc.;

d) Les biens, nets, reçus en cadeau de membres de la famille ou d'amis à l'étranger;

e) Les biens reçus en troc, type de transaction courant par exemple dans les pays de la CEI;

f) La valeur imputée des services de logement produits pour leur propre consommation par les propriétaires occupants;

g) Les services domestiques rémunérés.

167. Les ménages des pays en transition réalisent parfois de nombreuses transactions de troc portant sur des biens de consommation dont il faut tenir compte dans leurs dépenses de consommation finale. C'est ainsi que les ménages des campagnes échangent des produits agricoles contre des produits manufacturés, etc. Dans la comptabilité globale du pays, ces opérations de troc entre résidents se compensent, qu'il s'agisse de biens ou de services, mais elles influent sur les dépenses de consommation des groupes de ménages. Souvent, ces mêmes opérations peuvent intervenir entre résidents d'Etats différents, auquel cas elles influent sur le compte des transactions extérieures et augmentent ou diminuent l'offre de biens de consommation destinés à la consommation intérieure. Il arrive que les opérations de troc entre ménages portent à la fois sur des biens de consommation et sur des biens d'équipement, par exemple l'échange d'automobiles contre des logements, etc.

168. Il faut souligner qu'il est indispensable de bien distinguer entre les dépenses effectuées par les ménages en tant que consommateurs et celles qui sont liées à l'activité des entreprises familiales non constituées en sociétés. Les premières doivent figurer dans les dépenses de consommation finale des ménages tandis que les dépenses similaires du deuxième type, c'est-à-dire celles liées aux activités d'entreprises familiales, doivent être comptabilisées dans la consommation intermédiaire, voire dans la formation de capital. Ainsi, les dépenses des agriculteurs consacrées à l'achat d'énergie électrique doivent parfois être partagées entre la consommation finale et la consommation intermédiaire. Voici un certain nombre de dépenses pour lesquelles il faut tenir cette distinction présente à l'esprit.

169. Dans les acquisitions de services de consommation figurent entre autres les paiements effectués par les ménages au titre de services financiers auxiliaires par exemple le change de monnaies, au titre de consultations, etc., ainsi que la valeur imputée des services d'intermédiation financière fournis aux

ménages en tant que consommateurs. Il entre également dans les acquisitions de services de consommation la partie de la production des services d'assurance-dommages à comptabiliser comme fournie aux ménages et l'intégralité de la production des assurances-vie et des caisses de pensions. La valeur de la production de services d'assurance-dommages fournis aux entreprises familiales non constituées en sociétés doit être comptabilisée non dans la consommation finale mais dans la consommation intermédiaire de l'entreprise en question. Par exemple, la consommation intermédiaire des producteurs de services de logement pour l'auto-consommation peut comprendre des services d'assurance-dommages.

170. Dans les acquisitions de services de consommation figurent certains versements que les ménages font aux administrations publiques pour la prestation de leurs services, par exemple les frais de délivrance des permis de circulation de véhicules, d'embarcations ou d'aéronefs, ou de celle de passeports, certificats, autorisations, etc. Les frais de délivrance des permis de chasse, de tir et de pêche ne doivent pas figurer dans les dépenses de consommation finale mais en tant que taxes dans le compte de la distribution secondaire du revenu.

171. La valeur des biens et des services achetés pour l'entretien des logements par les propriétaires occupants entre dans la consommation intermédiaire. Il s'agit des achats de peinture, de papiers peints, etc. Par contre, les achats d'articles similaires par les locataires sont comptabilisés dans les dépenses de consommation finale.

172. Les dépenses effectuées par les ménages pour l'entretien des voitures ou des biens de consommation durables entrent dans leurs dépenses de consommation finale tandis que les grosses réparations des logements entrent dans tous les cas dans la formation de capital.

173. Les dépenses de salariés qui sont financées par des indemnités pour voyages d'affaires (frais d'hôtel ou de transport) sont comptabilisées dans la consommation intermédiaire des entreprises comme on l'a vu plus haut. Dans la pratique, il peut falloir inclure dans cette consommation intermédiaire tous les frais liés à des voyages d'affaires.

174. Le remboursement des dépenses effectuées par les salariés pour recevoir les invités des entreprises est inclus dans la consommation intermédiaire des entreprises.

b) <u>Evaluation, imputation et date de comptabilisation</u>

175. Les dépenses de consommation finale sont évaluées aux prix payés par les acheteurs. Dans les pays en transition, les mêmes produits sont souvent fournis aux consommateurs à des prix différents selon les points de distribution : magasins de détail de l'Etat, coopératives, magasins privés ou marché libre. Dans certains cas, la différence de prix tient à une différence de qualité. Par exemple, les prix plus élevés du marché libre correspondent en règle générale à une qualité supérieure des produits. Que cela soit le cas ou non, il faut évaluer les biens et les services achetés aux prix effectivement payés par les consommateurs. En d'autres termes, les produits distribués aux consommateurs par des voies différentes doivent être évalués aux prix caractéristiques du point de distribution.

176. La valeur de la consommation finale de biens et de services reçus en nature doit être imputée. Cette consommation est évaluée aux prix retenus pour évaluer la production, c'est-à-dire soit aux prix des producteurs, soit aux prix de base. Dans certains cas, par exemple pour l'évaluation des services de

logement produits et consommés par les propriétaires occupants, où il n'existe pas de loyers marchands comparables, il faut se baser sur les coûts. Dans ce cas, il ne faut pas compter dans le prix payé par l'acheteur les intérêts ou rémunérations de services qui viennent parfois s'ajouter au prix des produits vendus à crédit.

177. Conformément aux règles adoptées dans le SCN, les dépenses de consommation consacrées à des produits doivent être comptabilisées au moment de la cession des produits par le vendeur à l'acheteur et, dans le cas des services, au moment de leur prestation. La valeur des produits achetés à crédit doit être comptabilisée au moment de la livraison de ces produits.

c) Ventilation

178. Comme on l'a vu plus haut, les biens de consommation et les services sont fournis aux ménages dans beaucoup de pays en transition par des points de distribution différents et à des prix divers. Normalement, on recourt à des sources de données différentes pour calculer la valeur des acquisitions de biens à diverses sources et les biens peuvent être de qualité différente. C'est pourquoi la ventilation des dépenses de consommation finale des ménages par principales sources d'acquisition des biens et des services est utile à la fois pour les analyses et aux fins de la statistique. Les dépenses de consommation finale des ménages doivent aussi être ventilées par destination et selon la nature des acquisitions (c'est-à-dire bien durables, biens non durables ou services). Une classification importante à utiliser pour la ventilation des dépenses de consommation finale est la Classification centrale des produits (CPC) 10/. Le tableau 2.4 propose des ventilations des dépenses de consommation finale par principales sources des biens et des services et par destination des dépenses.

Tableau 2.4. Ventilation des dépenses de consommation finale des ménages

Selon la source des biens ou des services

Achats dans les magasins ou points de vente de l'Etat

Achats dans les magasins ou points de vente des coopératives

Achats dans des magasins privés

Achats de produits aux points de vente des entreprises

Achats de produits sur le marché libre

Achats de produits auprès de personnes qui les ont pour leur part acquis dans des magasins de l'Etat ou importés de l'étranger

Achats de produits dans des magasins spéciaux contre devises

Rémunérations de services fournis par des coopératives ou des établissements privés

Rémunérations de services fournis par des particuliers (médecins, enseignants)

Paiements au titre de loyers ou de services publics

Biens et services reçus en nature à titre de rémunération d'un travail

Biens prélevés en nature pour l'autoconsommation

Loyers imputés des logements occupés par leurs propriétaires

Autres sources, n.d.a.

Par destination

Produits alimentaires, boissons et tabacs

Vêtements et chaussures

Loyers bruts, chauffage et eau

Mobilier et appareils de ménage

Transports et communications

Soins médicaux et dépenses de santé

Education et culture

Divertissement et spectacles

Biens et services divers

179. La ventilation des dépenses de consommation finale par destination peut présenter des difficultés statistiques lorsqu'il s'agit des achats effectués à l'étranger par des résidents. Pour éviter ces difficultés, on peut se contenter d'utiliser les principales rubriques de la ventilation par destination en n'y distinguant que de grandes catégories telles que le pain et les céréales, la viande, le poisson, les produits laitiers, etc.

2. Consommation finale des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)

180. En gros, il s'agit des dépenses effectuées par les administrations publiques au titre de biens de consommation et de services individuels et collectifs. Ces dépenses sont en grande partie financées par l'impôt ou par des recettes d'origine similaire.

181. Plus précisément, il entre dans les dépenses de consommation finale des administrations publiques :

a) Le coût des services non marchands fournis par les administrations publiques à l'ensemble de la population, à certaines de ses parties ou aux particuliers;

b) Le coût des services non marchands fournis par les administrations publiques aux entreprises;

c) Le coût des acquisitions de biens ou de services marchands pour fourniture directe aux ménages, par exemple les acquisitions de médicaments à distribuer gratuitement à certaines parties de la population ou les acquisitions de services de transport gratuit au profit des retraités.

182. Dans les pays en transition, le poste c) n'est qu'une relativement modeste fraction des dépenses de consommation finale des administrations publiques. Les services non marchands dont il est question sous a) et b) sont évalués dans le SCN à leur prix de revient, y compris la consommation imputée de capital fixe. Les recettes des ventes accessoires ne figurent pas dans les dépenses de consommation finale des administrations publiques et c'est ainsi par exemple que les paiements partiels des parents aux établissements préscolaires où sont placés leurs enfants entrent dans les dépenses de consommation finale des ménages. Les acquisitions de biens et services marchands sont évaluées aux prix payé par les acheteurs.

183. Les subventions ou dons des administrations publiques aux entreprises n'entrent pas dans les dépenses de consommation de ces administrations.

184. Dans les dépenses de consommation finale des administrations publiques sont comprises à la fois les dépenses au titre des biens ou services individuels et celles au titre des services collectifs. Les caractéristiques générales des biens et des services individuels ont été décrites plus haut [voir sect. B.1 a)].

185. Le coût, pour les administrations publiques, des services de consommation collectifs constituent un poste important des dépenses de consommation finale de ces administrations. On entend par services collectifs ceux qui sont fournis au profit de la population dans son ensemble ou d'une certaine partie de la population. Il y entre les services d'administration générale, les services de défense et de sécurité, la protection de l'environnement et les travaux de recherche-développement. Les services collectifs ne peuvent être vendus aux ménages pris individuellement et ne répondent pas à des besoins ou desiderata particuliers des ménages. Leur consommation ne réduit pas ce qui est à la disposition des autres membres ou groupes de la population et n'implique pas davantage l'accord explicite ou la participation active de chacun de ses membres. Il faut noter que certains services de consommation individuels sont consommés collectivement par des ménages, par exemple les services d'éducation sous la forme de conférences ou les services culturels sous celle de représentations théâtrales. Cependant, ces services diffèrent en principe des services collectifs proprement dits dès lors que les ménages décident d'eux-mêmes de consommer collectivement ces services individuels et en bénéficient directement.

186. La distinction faite dans la pratique entre la consommation individuelle et la consommation collective s'appuie sur la Classification des fonctions des administrations publiques (COFOG) 11/. les services ci-après des administrations publiques, identifiés dans cette classification, sont comptés dans les services individuels :

04.	Education
05.	Santé
06.	Sécurité et aide sociales
08.01.	Sport et divertissement
08.02.	Culture

187. En outre, des dépenses au titre des services individuels figurent dans les sous-rubriques ci-après d'autres rubriques de la COFOG, à condition qu'elles atteignent un certain niveau :

07.11.	Partie de la fourniture de logements
07.31.	Partie de l'enlèvement des ordures ménagères
12.12.	Partie de l'exploitation des réseaux de transport

188. Toutes les acquisitions de biens ou de services marchands figurant sous c) (par. 73) plus haut doivent être comptabilisées dans les services individuels, tandis que les dépenses des ministères de la santé, de l'éducation et similaires doivent figurer dans le coût des services collectifs.

189. La relation entre la valeur comptabilisée de la production des producteurs publics non marchands et leurs dépenses de consommation finale peut être présentée comme suit (SCN, par. 9.75-9.89) :

A. Valeur de la production des producteurs publics de services non marchands

B. Produit de la vente de biens et de services à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs ou de la vente de quelques biens ou services à des prix économiquement significatifs (ventes de productions marchandes secondaires)

C. Acquisitions de biens et de services aux producteurs marchands pour distribution ultérieure aux ménages sans transformation (plus)

D. Dépenses de consommation finale des administrations publiques (A - B + C)

190. La production non marchande des administrations publiques peut parfois comprendre les travaux de construction pour compte propre lorsqu'il n'est pas faisable dans la pratique de distinguer cette activité comme étant le fait d'un établissement distinct. Dans ce cas, il faut également les déduire de la valeur de la production pour arriver à l'estimation des dépenses de consommation finale.

191. L'exemple chiffré du tableau 2.5 permet de mieux comprendre ce qui précède. Il indique quelles sont les données dont on dispose normalement pour calculer à la fois la valeur de la production et les dépenses de consommation finale des administrations publiques et pour ventiler ces dépenses entre biens et services individuels et services collectifs. La valeur de la production des administrations publiques comprend ainsi les traitements et salaires (620) + les cotisations sociales (197) + les acquisitions de biens et de services intermédiaires (361) + les taxes immobilières et foncières (53) + la consommation de capital fixe (99) = 1 330. Pour estimer les dépenses de consommation finale des administrations publiques, il faut déduire de ce total les ventes accessoires (60) et y ajouter les biens et les services fournis gratuitement aux ménages (15) ainsi que les remboursements aux invalides (9). Les dépenses de consommation finale s'élèveront donc à 1 294 (soit 1 330 - 60 + 15 = 9). Une démarche similaire s'impose pour estimer séparément les dépenses consacrées aux biens et services individuels d'une part, aux services collectifs d'autre part. Ainsi, dans le tableau, les chiffres des colonnes correspondant aux soins de santé, à l'éducation, à la culture et aux arts serviront au calcul des dépenses au titre des biens et services individuels, et ceux des colonnes science, administration générale et défense à celui des dépenses au titre des services collectifs.

192. Les dépenses de consommation finale des ISBLSM se calculent de la même façon que celles des administrations publiques. Comme on le voit au tableau 2.6, il y entre les biens et les services achetés par les ISBLSM et la consommation imputée de capital fixe, ainsi que les dépenses consacrées par les entreprises à la prestation de services culturels ou sociaux à leurs salariés. Ce point est analysé plus avant au chapitre IV (sect. C.2).

Tableau 2.5. Calcul de la valeur de la production et des dépenses de consommation finale des administrations publiques

	Dépenses des administrations publiques							
	Soins de santé	Sécurité sociale	Education	Culture et arts	Science	Administration générale	Défense	Total
Traitements et salaires	80	40	220	30	110	80	60	620
Cotisations sociales	24	13	73	10	33	24	20	197
Acquisitions de biens et services intermédiaires	60	20	70	15	140	20	36	361
Acquisition d'équipements	30	10	20	5	50	10	20	145
Constructions	25	5	1	1	20	15	12	79
Prestations sociales		350	50					400
Taxes immobilières et foncières	5	3	11	1	8	17	8	53
Consommation de capital fixe	10	6	25	1	28	10	9	99
Paiements effectués par les ménages pour l'acquisition de services des administrations publiques	6		12	10	24	8		50
Biens et services fournis gratuitement aux ménages		15						15
Remboursement aux invalides de leurs achats d'automobiles et d'essence		9						9

Tableau 2.6. Calcul des dépenses de consommation finale des ISBLSM

A.	Frais courants des ISBLSM (à l'exclusion des investissements dans l'équipement, des grosses réparations ou améliorations d'équipements et similaires) (plus)
B.	Consommation de capital fixe (imputée) (plus)
C.	Produit de la vente de biens et de services à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs, ou de la vente de quelques biens ou services à des prix économiquement significatifs (ventes de productions marchandes secondaires) (moins)
D.	Acquisitions de biens et de services pour distribution directe aux ménages (plus)
E.	Dépenses de consommation finale des ISBLSM (A + B - C + D)

C. Comptabilisation des exportations et des importations de biens et de services

193. Pour le SCN, il entre dans les exportations (et les importations) les ventes et les dons de biens ou de services des unités résidentes à des non-résidents. Le traitement des exportations et des importations est le même dans le SCN que dans le Manuel de la balance des paiements du FMI.

194. En gros, les exportations comprenant a) tous les biens nouveaux ou déjà existants qui sont vendus ou donnés gratuitement au reste du monde et b) tous les services fournis par des unités résidentes à des unités non résidentes. Il

s'ensuit que les biens et les services consommés par des non-résidents à l'intérieur du territoire économique du pays sont comptés dans les exportations. Parallèlement, les importations comprennent a) tous les biens nouveaux ou existants qui sont achetés ou reçus sous la forme de dons, d'assistance humanitaire, etc. du reste du monde et b) tous les services fournis par des unités non résidentes à des unités résidentes. Les biens et les services achetés par des unités résidentes du pays hors de son territoire économique figurent donc dans les importations. Comme les enclaves territoriales font partie du territoire économique du pays pour le compte de qui sont réalisées les activités dans l'enclave, les flux de marchandises entre ces enclaves et les unités résidentes sur le territoire national du pays ne sont considérés ni comme des exportations ni comme des importations.

195. En principe, une distinction est faite entre les exportations et les importations de biens d'une part, de services d'autre part, distinction indispensable pour les analyses comme aux fins de la statistique. Les exportations et les importations de biens sont comptabilisées lorsque la propriété des biens passe de résidents à des non-résidents ou vice versa. Cette règle comporte cependant quelques exceptions, dont l'une concerne les biens envoyés à l'étranger pour transformation sans changer de propriétaire. Le SCN distingue entre a) les biens envoyés à l'étranger pour une transformation consistant en une modification matérielle substantielle et b) ceux envoyés à l'étranger pour d'autres opérations de transformation. Les premiers sont reclassés à leur retour dans un groupe à trois chiffres différents de la CPC et comptabilisés à leur valeur brute dans les biens. La valeur des autres transformations est comptabilisée dans les services. La question du moment de la comptabilisation des transactions extérieures et celle des exceptions à la méthode principale sont analysées dans le détail au chapitre VI de la cinquième édition (1993) du Manuel de la balance des paiements 12/ du FMI.

196. Les exportations et les importations de biens sont déterminées d'après les déclarations en douane concernant les mouvements transfrontaliers des marchandises. Les définitions adoptées dans le SCN imposent d'apporter certains ajustements à ces statistiques douanières pour y faire entrer quelques marchandises qui ne traversent pas les frontières et en exclure d'autres qui le font, soit principalement ajouter :

a) Les matériels de transport achetés sans nécessairement traverser les frontières;

b) Les marchandises produites dans des eaux internationales et livrées à l'étranger à des non-résidents;

c) Les marchandises achetées et consommées à l'étranger par des résidents.

197. D'autre part, les principales exclusions sont les suivantes :

a) Les marchandises en transit;

b) Les matériels de transport qui sortent temporairement du pays, c'est-à-dire pour moins d'une année, sans changer de propriétaire;

c) Les matériels et autres biens envoyés à l'étranger pour entretien, service ou réparation;

d) Les objets envoyés à l'étranger aux seules fins d'exposition, et le matériel des orchestres ou compagnies théâtrales en tournée à l'étranger;

e) Les objets loués qui sortent temporairement du pays;

f) Les animaux envoyés à l'étranger pour des courses, concours hippiques, etc.;

g) Les objectifs expédiés en provenance ou à destination des ambassades, bases militaires, etc. d'un pays;

h) Les envois refusés par les destinataires et retournés à l'expéditeur.

198. Les envois internationaux d'or qui ne constitue pas un actif financier ni une réserve extérieure de la banque centrale sont considérés comme des envois de marchandises ordinaires.

199. Les exportations et les importations les plus courantes de services sont celles :

a) De services de transport de marchandises;

b) De services de transport de voyageurs;

c) De services d'assurance;

d) De services de communications;

e) De services de santé et d'éducation;

f) De services d'installation de matériel;

g) De services fournis aux entreprises.

200. Dans la valeur des exportations et des importations de services n'entrent pas les revenus primaires, c'est-à-dire les rémunérations des salariés et les revenus de la propriété versés au reste du monde ou reçus de lui.

1. Evaluation franco à bord (f.o.b.) des importations et comptabilisation des services de transport

201. Les exportations et les importations de marchandises sont évaluées aux prix franco à bord (f.o.b.). Cela, dans le cas des importations, signifie que les frais du transport et de l'assurance des marchandises entre le pays exportateur et le pays importateur sont considérés séparément comme des importations de services lorsque le transport ou l'assurance sont le fait d'unités non résidentes.

202. Le traitement des services de transport à l'importation et à l'exportation des marchandises appelle une attention spéciale. Le coût du transport jusqu'à la frontière du pays exportateur (A) doit toujours être inclus dans la valeur f.o.b. des exportations (de A) et dans celle des importations du pays importateur (B). Si, toutefois, le service de transport est fourni par un résident de B, l'importation d'un service de transport doit être imputée en outre au compte de A afin d'éviter de fausser le calcul de la différence entre ses recettes d'exportation et ses dépenses d'importation. Les services de transport fournis au-delà de la frontière de A doivent être considérés comme des exportations de services de transport de A et des importations de services correspondantes de B dans le seul cas où le transport est effectué par une unité résidente de A. Si les services de transport assurés au-delà de la frontière du pays exportateur le sont par une unité résidente de B, rien ne doit être

comptabilisé en exportation ni en importation de services de transport dans l'un ni l'autre pays. Si les services de transport à l'intérieur des frontières d'un pays (par exemple A) sont fournis par un autre pays (par exemple B), ces services de transport sont censés être exportés par B à destination de A.

203. Voici un exemple qui éclaire ce qui précède. On postule que A exporte des marchandises à destination de B et que les frais de transport, de 10, sont à la charge d'un transporteur de B pour la livraison des marchandises jusqu'aux frontières douanières de A. Il faut ajouter ces frais à la valeur des marchandises exportées (100) pour obtenir leur valeur f.o.b. (110). Il faut aussi inclure une importation de services de transport (10) dans les comptes de A. Si, par contre, le transport est effectué par un transporteur de A, ses frais doivent toujours être ajoutés à la valeur des marchandises exportées pour en obtenir la valeur f.o.b. (110), mais aucune importation ni exportation de services de transport ne doit être comptabilisée. Supposons maintenant que le transport des marchandises au-delà des frontières douanières de A soit effectué par un transporteur de A. Les frais de transport (disons 40) seront alors comptabilisés dans les exportations de services de transport de A et dans les importations de ces services par B et les importations de marchandises de B seront chiffrées aux prix f.o.b. Si, par contre, ce transport est effectué par un transporteur de B, il ne figurera dans les comptes aucune importation ni exportation de services de transport.

2. Exportations et importateurs d'autres services

204. La valeur des exportations et des importations de services d'assurance est considérée comme égale à la rémunération estimée de ces services payée par des non-résidents à des compagnies d'assurances résidentes ou par des résidents à des compagnies d'assurances non résidentes. Le calcul de cette rémunération peut poser dans la pratique un problème sérieux si l'on manque de données adéquates, et il faut alors parfois recourir à des méthodes simplifiées en fonction des informations disponibles. C'est ainsi par exemple que l'on peut déterminer les rapports entre les rémunérations des services rendus et les primes d'assurance au moyen de sondages de portée limitée et appliquer ces rapports aux montants des primes versées aux compagnies d'assurances non résidentes ou perçues auprès de non-résidents par des compagnies d'assurances résidentes. La valeur de ces services est également enregistrée dans la balance des paiements.

205. La comptabilisation des services de construction mérite une attention spéciale, car le traitement recommandé par le SCN diffère de ceux qui étaient appliqués récemment dans les pays membres du CAEM. La méthodologie des statistiques du commerce extérieur appliquée dans le cadre du CAEM recommandait d'inclure en partie dans les exportations et en partie dans les importations la valeur totale des chantiers de construction exécutés à l'étranger. Le SCN propose une autre solution : il recommande de considérer les entreprises de construction non résidentes qui exécutent un chantier sur le territoire d'un pays comme des quasi-sociétés fictives résidentes de ce pays. Cela signifie que la valeur des ouvrages construits doit être considérée comme à inclure dans le PIB du pays en question et que seuls sont à considérer comme des exportations ou des importations selon le cas les matériaux et matériels de construction expédiés à l'étranger ou reçus de l'étranger. Par contre, l'installation de matériels à l'étranger qui dure normalement peu de temps est considérée dans le SCN comme une exportation ou une importation de services.

206. Le tableau 2.7 présente, à partir de données de 1990-1994 concernant le Bélarus, la ventilation par grandes rubriques du compte des biens et des

services. A noter que les acquisitions d'objets de valeur n'ont pas été évaluées faute de données.

Tableau 2.7. Le compte des biens et des services du Bélarus, 1990-1994

	1990	1991	1992	1993	1994
	(milliards de roubles)			(milliards de roubles du Bélarus)	
Ressources					
Valeur de la production aux prix courants	88,8	181,9	2 353	31 568	57 275
Importations	18,0	29,1	535	8 172	14 988
Impositions sur les produits	8,3	10,7	147	1 633	2 780
Subventions sur les produits (-)	7,2	7,2	103	1 022	1 106
Emplois					
Consommation intermédiaire	47,2	99,5	1 483	22 403	41 288
Dépenses de consommation finale	30,2	57,6	606	7 681	14 897
Formation brute de capital	11,5	25,3	295	3 752	5 108
Exportations	19,9	32,1	548	6 515	12 644
Total (offre = emplois)	108,8	214,5	2 932	40 351	73 937

3. Evaluation du commerce extérieur et de la production des monopoles de commerce extérieur

207. La valeur des exportations ou des importations exprimée en monnaie étrangère doit être convertie en monnaie nationale au moyen de taux de change. Dans les pays où se pratiquent des taux de change multiples, il faut pour cela calculer un taux de change moyen en s'efforçant de déterminer les coefficients de pondération qui correspondent aux composantes des transactions extérieures auxquelles s'applique chaque taux utilisé. Les écarts entre ces taux individuels et le taux de change moyen (qu'ils soient positifs ou négatifs) doivent être traités comme des impositions ou des subventions.

208. L'autre solution, suggérée dans le Manuel de la balance des paiements du FMI, consiste à utiliser, pour la conversion, le taux principal, c'est-à-dire celui qui s'applique à la plus grande partie des transactions avec l'extérieur. On ne peut négliger, en cas de taux multiples, ceux pratiqués sur le marché noir, qui peuvent être traités de différentes façons. Si, par exemple, il existe un taux officiel et un taux du marché noir, chacun doit être considéré séparément et les transactions doivent être converties au taux de change applicable à chacune d'elles.

209. L'application de taux de change multiples aux transactions extérieures était un phénomène marquant dans les PEP, qui n'a pas entièrement disparu dans les pays en transition. Le SCN consacre une large place au traitement des taux

de conversion et aux quantifications de la production et des revenus selon les taux. Pour plus d'informations sur ce point très complexe, le lecteur est prié de se reporter au SCN (chap. XIX, annexe A, et par. 14.77-14.84). Voici quelques indications générales à ce sujet.

210. En principe, la valeur des transactions avec l'extérieur doit être convertie en monnaie locale au taux de change pratiqué pour ces transactions et les différences entre les taux à l'achat et à la vente des devises doivent être comptabilisées comme des redevances perçues pour prestation de services par les banques ou les cambistes. En cas, toutefois, d'application de taux de change multiples par l'administration ou par la banque centrale, le taux de conversion à utiliser est celui, dit unitaire, qui s'appliquerait en l'absence de taux de change multiples. Ce taux unitaire est la moyenne pondérée de tous les taux officiels applicables aux transactions avec l'extérieur. Les impositions ou subventions implicites dans cette formule ressortent sous la forme d'ajustements globaux dans le compte des transactions extérieures et de leurs contreparties dans les transferts courants et les transferts de capital de la banque centrale ou des administrations publiques. En général, les taux du marché noir ou des marchés parallèles ne doivent pas être pris en compte dans le calcul du taux unitaire, sauf s'il existe un marché parallèle où l'administration ou bien la banque centrale intervient activement. Le taux du marché parallèle fait alors partie intégrante du système officiel de taux de change multiples et doit être pris en compte dans le calcul du taux unitaire. La différence entre les valeurs aux taux unitaire et aux taux de change effectifs doit entrer dans les comptes de la banque centrale ou de l'administration, où elle est alors considérée comme une imposition ou une subvention selon que le taux unitaire est supérieur ou inférieur au taux de change effectif.

211. Il convient de procéder à l'imputation d'une taxe à l'exportation lorsque les exportateurs sont tenus de céder à un organisme public, à un taux de change inférieur au taux de change moyen, les devises qu'ils ont gagnées. Tel est particulièrement le cas dans les pays en transition, où les taux de change multiples sont assez communs. Ainsi, les exportateurs de la Fédération de Russie étaient, en 1992, tenus de céder à l'Etat 40 % des devises gagnées par eux à un taux de change nettement inférieur à celui du marché. A titre d'exemple de comptabilisation, on supposera qu'un producteur qui exporte ses produits est tenu par la loi de céder à l'Etat les devises obtenues de ce fait à raison de 100 unités de monnaie nationale pour une unité de monnaie étrangère. S'il était autorisé à céder ses devises sur le marché de l'argent, il pourrait le faire au taux moyen de 150 par exemple. La différence entre les deux taux (50 = 150 - 100) doit alors être comptabilisée comme une taxe imputée à l'exportation. De même, les importateurs bénéficient d'une subvention lorsque l'Etat remet des devises aux entreprises qui importent des produits. C'est ainsi que, si un importateur peut acquérir auprès de l'Etat des devises au taux peu élevé de 100, il bénéficie d'une subvention implicite (de - 50 = 100 - 150) qu'il conviendra d'imputer en comptabilité. Par contre, si l'Etat cède des devises à l'importateur à un taux supérieur à celui du marché qui est de 150, par exemple au taux de 200, il faudra procéder à l'imputation d'une imposition à l'importation (de 50 = 200 - 150). Pour plus de détails concernant les impositions et les subventions résultant de l'application de taux de change multiples, le lecteur peut se reporter à un document de travail du FMI 13/.

212. Un problème spécial se pose dans le calcul de la valeur du commerce extérieur quand les organismes qui pratiquent ce commerce réalisent un excédent du fait de différences entre taux de change. Ces excédents tenaient naguère aux particularités du régime des prix où entraient des prix subventionnés particulièrement bas dans le cas des produits exportés et des prix intérieurs relativement élevés dans celui des produits importés. L'excédent qui, par le

passé était généralement versé au budget de l'Etat, était souvent très important et constituait donc une contribution considérable à ce budget.

213. Le SCN ne traite pas de ce cas particulier, mais l'ensemble des principes sur lesquels il repose permet de suggérer la solution suivante. La différence entre l'excédent d'exploitation des organismes de commerce extérieur et leur marge bénéficiaire normale doit être considérée comme une imposition sur les produits et déduite de la valeur de la production de ces organismes calculée aux prix de base. L'amélioration du régime des prix entraînera une diminution de cette différence. Plus concrètement, l'imposition en question doit être calculée en déduisant les droits d'exportation ou d'importation de la valeur de la production des organismes de commerce extérieur si ces droits sont inclus dans la valeur des exportations ou des importations dans les comptabilités de ces organismes. La valeur de leur production devient alors la somme des coûts et des marges bénéficiaires normales des organismes de commerce extérieur.

214. Le même traitement ne peut s'appliquer aux pays où le monopole du commerce extérieur a été aboli et où le droit d'exporter et d'importer des biens et des services a été cédé à des entreprises privées indépendantes. L'excédent réalisé par ces entreprises du fait de différences de prix ne peut être considéré comme une imposition implicite et doit être inclus dans la valeur de leur production. Dans le SCN, la valeur de la production des organismes de commerce extérieur, comme de ceux de commerce intérieur, est égale à celle des ventes diminuée du prix de revient des produits vendus. A titre d'exemple, on supposera qu'une société privée exporte du pétrole et importe des ordinateurs, l'un comme les autres au prix de 100. Les ordinateurs, eux, sont vendus sur le marché intérieur à 1 000. La valeur des ventes de la société est donc de 1 100, c'est-à-dire 1 000 pour les ordinateurs importés et 100 pour le pétrole exporté, et le prix de revient des produits achetés de 200, soit 100 pour les ordinateurs et 100 pour le pétrole. Dans ce cas, la valeur de la production de l'organisme commercial est de 900 (= 1 1000 - 200).

III. DECOUPAGE DES ECONOMIES EN TRANSITION PAR SECTEURS

215. Il faut prendre en considération, dans les comptes, non seulement les modifications liées à la transition qui influent sur l'évaluation et les conditions techniques de la production et qui font l'objet des chapitres premier et II précédents, mais également de nombreuses modifications apportées aux institutions car elles influent sur l'activité productive dans l'économie. La privatisation de la production, par exemple, prive l'Etat de la main mise sur les unités et les activités productives ainsi que de ressources en capital et financières en les cédant au secteur privé, et laisse à l'Etat un contrôle direct diminué. Il y a transfert d'unités productives du secteur public au secteur privé quand de grandes sociétés publiques sont privatisées ou vendues en totalité ou en partie à des entreprises sous contrôle étranger. Il en résulte un transfert croissant de productions et de valeur ajoutée des unités publiques aux unités privées, et en particulier aux petites entreprises privées qui travaillent souvent dans un contexte non structuré - c'est-à-dire le ménage - et qui se sont créées du fait de la libéralisation du marché.

216. Ces aspects institutionnels de l'activité productive sont abondamment traités au chapitre IV du SCN qui concerne le contenu et la classification des secteurs institutionnels. De plus, le découpage par secteurs décrit au chapitre IV est utilisé dans de nombreux comptes et tableaux du SCN, en particulier dans les comptes économiques intégrés (tableau 2.8 du SCN) présentés au chapitre II, les comptes des secteurs présentés séparément au début des chapitres VI-XIII et agrégés à l'annexe V, et aussi dans la Classification croisée des postes du compte de production par branche d'activité et secteur institutionnel (CCIS), présentée au chapitre XV (tableau 15.3).

217. Le présent chapitre traite des caractéristiques des unités institutionnelles dans les économies en transition ainsi que de la mesure dans laquelle ces caractéristiques répondent aux critères du SCN 1993 concernant les secteurs institutionnels, et il détermine si et comment il faut faire appel à des critères supplémentaires pour procéder à la répartition des unités institutionnelles entre secteurs dans les économies en transition. Le chapitre comprend plusieurs parties. La section A passe en revue les définitions des unités institutionnelles au regard de la situation dans les pays en transition, propose des formules de découpage de l'économie par secteurs selon le SCN et analyse les liens entre secteurs institutionnels et branches d'activité sous la forme de la classification croisée des postes du compte de production par branche d'activité et secteur institutionnel qui figure dans le SCN 1993. Dans la section B sont analysées les distinctions faites dans le SCN entre producteurs marchands et non marchands et entre sociétés non financières et administrations publiques au vu de la situation particulière des économies en transition. La section C expose le contenu particulier du secteur des sociétés financières dans les pays en transition. La section D définit le contenu concret du secteur des ménages et traite en particulier de la distinction entre les entreprises privées non constituées en société et celles considérées comme des quasi-sociétés. La section E expose le contenu du secteur des ISBLSM et la façon de distinguer ces institutions des unités à inclure dans le secteur des administrations publiques ou dans celui des sociétés. Enfin, la section F analyse le concept de résidence et d'autres aspects des frontières de l'économie totale.

218. Le changement de propriété des unités productives suite aux privatisations conduit à un transfert d'activités productives du secteur des administrations et du sous-secteur des sociétés publiques en direction de ceux des sociétés privées et des ménages. Ce changement de propriété, comme d'autres modifications apportées au découpage des activités productives par secteurs, peuvent être le

mieux compris en se reportant à la Classification croisée des productions et de la formation de capital par branche d'activité et par secteur institutionnel et, dans les comptabilités nationales plus avancées, aux informations concernant les stocks de biens d'équipement produits et non produits. La classification croisée en question fait la liaison entre les tableaux des ressources et des emplois (voir les paragraphes d'introduction du chapitre II), qui s'appuient sur une ventilation par branches des données sur les activités productives, et les comptes économiques intégrés où figurent surtout des données sur les revenus, le capital et les activités financières ventilées par secteurs institutionnels. Les pays en transition peuvent procéder à une classification croisée en établissant en premier lieu des comptes de production correspondant aux branches d'activité avec lesquelles ils sont le plus familiarisés, puis en ventilant les comptes de production des branches d'activité par secteurs institutionnels à l'aide d'informations supplémentaires concernant le caractère institutionnel de groupes d'établissements. Le tableau 3.1 donne, à titre d'exemple, une classification croisée par secteurs et par branches d'activité économique de la valeur ajoutée brute au Bélarus en 1993.

Tableau 3.1. Classification croisée par secteurs et activités économiques de la valeur ajoutée brute au Bélarus, 1993

(En millions de roubles du Bélarus)

	Sociétés non financières, dont				Administrations publiques, dont				Ménages, dont			Ensemble des secteurs, dont		
	Total	Production matérielle	Services non matériels	Sociétés financières (production non matérielle	Total	Production matérielle	Services non matériels	Institutions sans but lucratif au service des ménages (services non matériels)	Total	Production matérielle	Services non matériels	Total	Production matérielle	Services non matériels
Industrie	2 924,2	2 924,2							7,4	7,4		2 931,6	2 931,6	
Agriculture	849,8	849,8			10,7	10,7			782,2	782,2		1 642,7	1 642,7	
Pêche														
Sylviculture	22,5	22,5			1,0	1,0			24,1	24,1		47,6	47,6	
Construction	731,6	731,6							34,5	34,5		766,1	766,1	
Transports	825,9	656,5	169,4		111,7	111,7			0,3		0,3	937,9	768,2	169,7
Communications	109,0	37,2	71,8									109,0	37,2	71,8
Commerce de gros et de détail	734,1	734,1							130,5	130,5		864,6	864,6	
Fourniture de matières premières	169,5	169,5										169,5	169,5	
Acquisitions	74,9	74,9										74,9	74,9	
Services d'information et d'informatique	13,4	13,4										13,4	13,4	
Affaires immobilières														
Activités d'entreprises à l'appui des fonctions marchandes	6,9	6,9										6,9	6,9	
Mines et carrières	10,3	10,3			1,0	1,0								
Autres branches de production matérielle	26,0											11,3	11,3	
												26,0	26,0	
Logement	46,8		46,8		6,0		6,0	74,9	14,1		14,1	141,8		141,8
Services publics et autres	248,6		248,6		36,2		36,2		1,0		1,0	285,8		285,8
Santé et travail social	21,4		21,4		241,0		241,0	59,2	0,3		0,3	321,9		321,9
Education	3,2		3,2		369,6		369,6	26,2	0,8		0,8	399,8		399,8
Culture et art	30,0		30,0		25,4		25,4	14,4	0,8		0,8	70,6		70,6
Science et services scientifiques	42,6		42,6		33,4		33,4					76,0		76,0
Banque et assurances				881,4	1,1		1,1					882,5		882,5
Administration de l'Etat et défense	0,4		0,4		229,3		229,3					229,7		229,7
Services fournis par des institutions privées sans but lucratif								10,6				10,6		10,6
Total, branches d'activité	6 891,1	6 256,9	634,2	881,4	1 066,4	124,4	942,0	185,3	996,0	978,7	17,3	10 020,2	7 360,0	2 660,2
Ajustement pour services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)														
Economie totale												-855		
	6 891,1	6 256,9	634,2	881,4	2 066,4	124,4	942,0	185,3	996,0	978,7	17,3	9165,2	7 360,0	2 660,2

A. Unités et secteurs institutionnels

219. Le SCN définit l'unité institutionnelle comme "une unité économique qui est capable, de son propre chef, de posséder des actifs, de prendre des engagements, de s'engager dans des activités économiques et de réaliser des opérations avec d'autres entités". Les unités institutionnelles sont des centres où se prennent des décisions financières et économiques, qui sont responsables en droit de leurs activités, qui possèdent des biens et des actifs, qui concluent des contrats et qui doivent tenir une comptabilité intégrale de toutes leurs opérations ainsi qu'établir des bilans. Le concept d'unité institutionnelle s'étend aux ménages, car ceux-ci prennent leurs décisions économiques de leur propre chef, même s'ils ne tiennent pas de comptes ni de bilans. Selon le SCN, "il existe, dans le monde réel, deux types principaux d'unités qui peuvent remplir les conditions pour être des unités institutionnelles : les personnes physiques ou les groupes de personnes physiques, qui forment les ménages, et les entités juridiques ou sociales, dont l'existence est reconnue par la loi ou par la société indépendamment des personnes, ou des autres entités, qui peuvent en détenir la propriété ou le contrôle" (par. 4.3). Les unités, autres que les ménages, qui ne tiennent pas de comptabilité complète sont combinées avec les unités institutionnelles dans la comptabilité desquelles s'intègrent leurs comptabilités partielles. La délimitation des unités institutionnelles est indispensable pour l'analyse de tous les comportements qui interviennent dans les relations entre acteurs économiques : production, revenus et dépenses, flux financiers, etc.

220. Le concept de secteur institutionnel occupe une place fondamentale dans le SCN. Les secteurs institutionnels sont des groupements d'unités institutionnelles homogènes de par leurs fonctions principales et les modes de financement de leurs dépenses : "Les secteurs du Système regroupent des unités institutionnelles de types semblables. Les sociétés, les ISBL, les administrations publiques et les ménages sont intrinsèquement différents les uns des autres. Leurs objectifs, leurs fonctions et leurs comportements économiques sont également différents" (SCN, par. 4.17). Il importe de construire un ensemble de comptes intégrés pour chaque secteur institutionnel afin d'analyser les comportements des principaux types d'acteurs économiques et les interactions entre eux, ainsi que de procéder à l'analyse plus affinée des principales grandeurs macro-économiques.

221. Le tableau 3.2 donne une description sommaire des secteurs institutionnels qui sont distingués dans le SCN 1993. La classification des secteurs et des sous-secteurs selon le SCN figure dans l'annexe au Manuel. Dans l'ensemble, cette description et cette classification peuvent être appliquées dans les pays en transition mais, du fait des caractéristiques particulières des économies actuellement en transition et dans le dessein de faire ressortir le plus clairement possible leur évolution en direction d'une économie de marché, leur application effective à la situation qui règne dans les ex-PEP doit s'accompagner de grandes précautions. On pourra parfois s'appuyer ainsi sur certaines conventions et hypothèses dont la valeur va probablement diminuer à l'avenir. L'application de la classification des secteurs dans les pays en transition pourra nécessiter l'introduction de sous-secteurs si l'on veut étudier la transformation progressive de l'économie et l'élargissement du secteur privé. Voici quelques-uns des critères que les pays en transition pourront appliquer pour introduire des sous-secteurs dans la classification.

222. Les privatisations, l'injection de capitaux étrangers dans les économies en transition et les effets des réformes apportées à l'organisation de ces économies, par exemple, pourront nécessiter une subdivision particulière des

sociétés non financières et financières pour distinguer entre les unités institutionnelles qui sont :

- publiques
- privées nationales, ou
- contrôlées de l'étranger.

Tableau 3.2. Caractéristiques des secteurs institutionnels selon le SCN

Numéro	Secteur institutionnel	Fonction principale	Source de financement
1	Sociétés non financières	Production de biens et de services vendus avec bénéfice	Vente de biens et de services
2	Sociétés financières	Collecte, conversion et répartition de fonds, prestation de services auxiliaires	Intérêts perçus, passifs, primes contractuelles
3	Administrations publiques	Prestation de services non marchands, redistribution des revenus et de la fortune	Impôts et taxes, prélèvements obligatoires
4	Ménages	Consommation, production de biens et de services	Revenus de l'emploi ou de la propriété, vente des productions, transferts
5	Institutions sans but lucratif au service des ménages	Prestation de services non marchands aux ménages	Cotisations volontaires, dons, revenus de la propriété

223. Le SCN (par. 4.26-4.30) retient deux critères possibles de distinction entre sociétés publiques et sociétés privées, mais l'emploi de ces critères présente certaines difficultés dans le cas des pays en transition. En premier lieu, la propriété directe ou indirecte, par une administration publique, de plus de la moitié des parts avec droit de vote d'une société, au même titre que toute autre preuve de propriété, est considérée dans le SCN comme une condition suffisante de contrôle par l'Etat pour classer une société dans le secteur public. En second lieu, le SCN permet également de considérer comme des sociétés publiques celles dont une administration publique ne détient pas la majorité des parts s'il est évident que l'Etat exerce sur elles un contrôle d'autre nature. Or, ce deuxième critère n'est pas facile à appliquer dans le cas des pays en transition 14/.

224. Une répartition plus poussée des sociétés entre sous-secteurs pourrait se révéler utile pour l'analyse du processus de transformation de l'économie. On peut ainsi subdiviser encore les sociétés publiques en :

- sociétés publiques qui conserveront vraisemblablement à vues humaines leur statut actuel;
- sociétés publiques choisies en vue d'une privatisation;
- sociétés publiques en cours de privatisation;
- sociétés publiques en copropriété avec des investisseurs étrangers.

225. Cette subdivision en sous-secteurs peut se révéler difficile dans la pratique à inclure dans tous les comptes, faute de données primaires. Pourtant, la ventilation de la valeur de la production, tout au moins, peut être utile pour déterminer comme il convient les résultats des politiques de transformation de l'économie.

226. Les sociétés financières peuvent être subdivisées plus avant si l'on veut analyser l'évolution en direction d'un véritable régime financier. Il importe en particulier de distinguer un sous-secteur de la banque centrale. Par contre, la distinction subtile faite dans le SCN entre les autres établissements de dépôt, les autres intermédiaires financiers (à l'exception des compagnies d'assurances et caisses de pensions) et les auxiliaires financiers n'est peut-être pas encore soit valable, soit réalisable, dans certains pays en transition. On peut envisager une autre forme d'agrégation consistant à regrouper les banques commerciales et les établissements financiers et de crédit sous une rubrique "Autres établissements financiers". Il conviendra éventuellement ainsi d'utiliser un découpage par sous-secteurs semblable à celui qui l'est actuellement dans la Fédération de Russie et qui distingue entre :

- la banque centrale,
- les banques commerciales,
- les établissements financiers et de crédit (coopératives de crédit, fonds de placement, etc.), et
- les compagnies d'assurances et caisses de pensions.

227. La subdivision par sous-secteurs des activités des administrations publiques peut présenter beaucoup d'intérêt dans les pays en transition qui ont réalisé de vastes programmes de décentralisation politique et fiscale. La décentralisation est à la fois une réaction, partie de la base, à une tutelle politique centrale rigoureuse et une tentative, à partir du sommet, de privatiser davantage l'économie afin de soulager l'administration centrale d'une charge financière excessive. Les aspirations et les rôles des administrations périphériques se renforcent dans la plupart des pays en transition. Dans beaucoup d'entre eux, ces administrations vont vraisemblablement prendre en charge de nombreuses dépenses, y compris sociales, qui étaient naguère financées soit par l'administration centrale, soit par des entreprises d'Etat. On peut s'attendre à voir apporter des modifications notables au régime fiscal, et un problème particulier consistera à instaurer un encadrement financier interadministrations des dons et un partage des recettes et des pouvoirs fiscaux discrétionnaires. Si les conditions le permettent, il serait bon d'utiliser la subdivision par sous-secteurs qui est présentée dans le SCN et qui distingue entre :

- l'administration centrale,
- les administrations des Etats,
- les collectivités locales, et
- l'assurance sociale.

228. Des sous-secteurs des ménages sont proposés à titre facultatif principalement en vue de l'étude de la distribution des revenus et de la consommation finale. On distingue à cet effet les ménages dont les chefs sont :

- des employeurs,

- des travailleurs indépendants,

- des salariés,

- des bénéficiaires de revenus de la propriété, ou

- des bénéficiaires de revenus de transfert.

Il faudra peut-être, dans certains pays et pour des raisons pratiques, combiner dans une même catégorie les bénéficiaires de revenus de la propriété et les bénéficiaires de revenus de transfert.

229. Comme on le verra au chapitre IV (sect. C.2), les subdivisions d'entreprises qui fournissent des services culturels et sociaux aux salariés à titre gracieux ou quasi-gracieux sont considérées comme des ISBLSM fictives. Lorsqu'elles occupent dans l'économie une place très importante, il est proposé d'en faire un sous-secteur distinct des ISBLSM.

230. Il faut bien préciser qu'en principe, la nature de l'activité économique d'une unité institutionnelle n'entre pas en ligne de compte pour son classement dans tel ou tel secteur institutionnel. Le principal critère à cet effet est plutôt la fonction de l'unité institutionnelle : ainsi, un hôpital public est inclus dans le secteur des administrations publiques, tandis qu'une clinique privée l'est dans les sociétés non financières. Une clinique privée peut être exploitée à titre commercial et figurer alors parmi les producteurs marchands (voir chap. I, sect. A.1) ou bien être une institution dite sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), c'est-à-dire un établissement principalement financé par des fonds privés. S'il s'agit d'une institution sans but lucratif principalement financée par des fonds publics, il faut la considérer comme un hôpital public au sens du SCN. Pour plus ample informé sur la distinction entre les ISBLSM et le secteur public, le lecteur est prié de se reporter aux paragraphes 4.54-4.57 du SCN.

B. Sociétés non financières ou administrations publiques; distinction entre les unités marchandes et non marchandes

231. La distinction entre les sociétés non financières telles que les définit le SCN (par. 4.68-4.76) et le secteur des administrations publiques est fondamentale dans le SCN. Cependant, elle est plus difficile à faire dans les pays en transition que dans ceux qui ont toujours pratiqué une économie de marché.

232. Le secteur des sociétés non financières comprend, dans le SCN, a) les sociétés, ou en d'autres termes les personnes morales, constituées pour produire des biens et des services à des fins lucratives et qui appartiennent en droit à leurs actionnaires, et b) les quasi-sociétés, c'est-à-dire les entreprises non constituées en sociétés qui appartiennent soit à une administration publique soit à un ménage, qui vendent leur production et qui se comportent comme s'il s'agissait d'entités distinctes de leurs propriétaires. Les quasi-sociétés doivent tenir tous les comptes et tous les bilans qui, notamment, renseignent sur les revenus au titre de l'entreprise. Les entreprises non constituées en sociétés qui appartiennent à des étrangers sont toutes considérées par convention comme des quasi-sociétés. Les quasi-sociétés peuvent avoir n'importe quelle taille.

233. Le secteur des administrations publiques comprend principalement des unités institutionnelles qui fournissent des services non marchands et ne réalisent aucun excédent d'exploitation (bénéfice). Ces services sont fournis gratuitement ou quasi-gratuitement soit à l'ensemble de la population (services collectifs), soit aux particuliers (services individuels). Entrent également dans le secteur des administrations publiques a) les administrations qui vendent leur production mais n'ont pas d'existence autonome et ne peuvent donc être considérées comme des quasi-sociétés, et b) les administrations qui fournissent leurs services à d'autres administrations mais sans recouvrer leurs frais. Enfin, ce secteur comprend également les institutions sans but lucratif gérées et financées par une administration.

234. En général, l'estimation de la valeur de la production des administrations publiques exclut la possibilité d'un excédent d'exploitation, mais un excédent d'exploitation peut exceptionnellement se dégager dans ce secteur du fait de l'activité d'organismes appartenant à l'administration publique qui ont une production marchande sans remplir les conditions voulues pour être considérés comme des quasi-sociétés. Toutefois, pour simplifier le découpage de l'économie par secteurs et éviter l'apparition d'un excédent d'exploitation dans le compte des administrations publiques, certains pays en transition pourront trouver de l'intérêt à affecter les organismes publics qui produisent des biens et des services marchands au secteur des sociétés quand bien même ces organismes ne répondent pas à rigoureusement parler à la définition des "quasi-sociétés".

235. L'un des sérieux problèmes concrets qu'éprouvent les pays en transition est de savoir comment distinguer nettement les administrations publiques des entreprises d'Etat à inclure dans le secteur des sociétés car il n'est souvent pas facile de déterminer si les entreprises considérées prennent leurs décisions économiques et financières de leur propre chef (c'est-à-dire sans intervention de l'administration) et si leur production est marchande ou non. Il est bien connu que, tout récemment encore, les entreprises d'Etat n'étaient pas autonomes (c'est-à-dire indépendantes de toute intervention de l'Etat) et n'avaient pas le droit de prendre en toute indépendance des décisions économiques et financières; c'étaient les organismes de l'administration centrale qui décidaient de leurs investissements, leur allouaient des crédits prélevés sur le budget de l'Etat et prenaient les autres décisions importantes.

236. Or, au fur et à mesure des réformes économiques, la distinction fondamentale entre le monde des affaires et l'administration, qui caractérise l'économie de marché typique, devient de plus en plus visible dans les pays en transition. Suite à ces réformes, les entreprises d'Etat peuvent désormais déterminer en toute indépendance ce qu'elles entendent produire et comment, à qui elles souhaitent vendre leur production et à quel prix. Elles ont aussi la liberté de décider de l'affectation de leurs bénéfices à diverses réserves ou à tels ou tels fonds. De sorte que ces entreprises deviennent de plus en plus indépendantes pour ce qui est de leurs décisions économiques et financières, elles tiennent leurs propres comptes et établissent leurs propres bilans, distincts de ceux de l'Etat, et elles deviennent des unités relativement autonomes. Elles acquièrent donc peu à peu les principales caractéristiques de quasi-sociétés publiques, quand bien même il ne s'agit pas encore de sociétés au sens juridique du terme.

237. Le plus souvent, les entreprises d'Etat devraient être considérées comme des sociétés non financières même si elles n'ont pas acquis dans tous les pays en transition un statut semblable à celui des sociétés classiques des économies de marché. Ainsi, beaucoup de ces entreprises n'ont pas de budget totalement distinct de celui de l'Etat et leurs dépenses de recherche-développement et d'équipement, par exemple, restent souvent inscrites au budget de l'Etat et non

à leur budget propre. De même, il n'existe toujours pas, dans certains ex-PEP, de loi sur les faillites qui reconnaisse aux entreprises d'Etat le caractère d'entités distinctes et, même s'il existe une telle loi, par exemple celle qui a été adoptée en Chine en 1986, ses effets restent modestes car l'Etat continue de combler régulièrement les pertes des entreprises d'Etat au lieu de réorganiser leurs finances et de les rendre plus autonomes et concurrentielles. Il en va de même dans la Fédération de Russie et dans certains autres pays de la CEI. Certains ex-PEP ont fait plus de progrès en ce sens et, par exemple, la loi hongroise sur les faillites, adoptée en 1993, encourage quand cela est possible la réorganisation au lieu de la liquidation et une véritable restructuration financière pour rendre les firmes survivantes plus concurrentielles à long terme.

238. Il ressort bien de ce qui précède que la distinction entre producteurs marchands et non marchands est le principal critère qui régit l'affectation des unités institutionnelles soit au secteur des sociétés, soit à celui des administrations publiques. Par définition, les producteurs marchands sont ceux qui demandent, pour leur production, des prix économiquement significatifs qui influent sur la demande et qui couvrent normalement le prix de revient des produits tout en assurant un bénéfice. Le concept de prix économiquement significatif ainsi défini a été laissé volontairement vague afin de permettre une certaine flexibilité pour décider, selon le pays, quelles sont les entreprises à considérer comme des producteurs marchands ou non marchands. Cela dit, dans les pays en transition où les subventions restent relativement importantes et où de nombreuses entreprises travaillent à perte, l'établissement de la distinction précitée peut se révéler particulièrement malaisé.

239. Il est recommandé de classer en général, dans les pays en transition, toutes les entreprises publiques fortement subventionnées dans la catégorie des producteurs marchands à condition que leurs prix soient économiquement significatifs relativement au prix de revient des produits et à la demande. Si ce critère général ne permet pas suffisamment de distinguer entre producteurs marchands et non marchands, il est possible d'adopter les conventions plus détaillées ci-après pour régler les cas marginaux :

- le principal critère consisterait à considérer comme producteurs marchands les unités autofinancées et comme producteurs non marchands les unités financées par le budget. Les premières peuvent être considérées comme des quasi-sociétés au sens du SCN puisqu'elles vendent leur production, tiennent une comptabilité et des bilans complets et jouissent d'une indépendance relative en matière de décisions économiques et financières. Dans les unités financées par le budget entrent les organismes publics qui fournissent gratuitement des services aux entreprises, par exemple des services vétérinaires, ceux des laboratoires d'essai, l'entretien des routes, etc. La distinction courante entre unités autofinancées et unités financées par le budget (qui est souvent faite dans la classification des organismes publics des ex-PEP) devrait servir de première approximation de la distinction entre producteurs marchands et non marchands faite dans le SCN. Ce premier critère ne devrait cependant pas être suivi à l'aveuglette, car les prix demandés par certaines unités autofinancées ne sont pas toujours économiquement significatifs au sens rigoureux du terme. Dans leur cas, il faudra s'appuyer sur trois critères supplémentaires pour affiner la distinction entre producteurs marchands et non marchands dans les économies en transition.

- premier critère supplémentaire : les unités qui produisent des biens matériels doivent être incluses dans les producteurs marchands, à moins que les prix qu'elles demandent pour leur production ne soient à l'évidence purement nominaux;

- deuxième critère supplémentaire, important lui aussi : les unités qui fournissent des services non matériels doivent être toutes incluses dans les producteurs marchands si les prix qu'elles demandent pour leurs produits couvrent au moins 35 à 50 % de leur prix de revient ou si les paiements au titre des services fournis sont proportionnés au volume et à la qualité de ces services;

- si un doute subsiste, un troisième critère supplémentaire peut être utilisé, par référence à d'autres caractéristiques majeures des quasi-sociétés que sont l'autonomie et l'établissement de comptabilités distinctes.

240. Pour trancher certains cas marginaux plus particuliers, les conventions et orientations ci-après peuvent être utilisées dans les pays en transition :

- à la suite des réformes économiques, il s'est créé dans certains ex-PEP de nouvelles organisations industrielles issues des anciens ministères sectoriels et couramment appelées "groupements" ou "consortiums". Elles se décrivent elles-mêmes comme des groupements industriels qui cherchent à combiner tous les maillons de la chaîne de production, depuis la matière première jusqu'au produit final, et à réunir ainsi en un ensemble plusieurs activités productives liées les unes aux autres. Leur principal objectif est d'empêcher la rupture des liens économiques et de réfréner les hausses des prix de leurs produits. Ces groupements doivent être traités comme des institutions marchandes sans but lucratif au service des entreprises et inclus dans le secteur des sociétés non financières. Leur production devrait être répartie entre les consommations intermédiaires des entreprises au prorata de leurs contributions aux activités du groupement;

- les chambres de commerce, institutions sans but lucratif au service des entreprises et financées par elles, sont à inclure dans le secteur des sociétés non financières;

- les organismes publics qui fournissent des services agricoles à titre gratuit ou quasi-gratuit, par exemple des services d'irrigation, de bonification des terres, etc., devraient être inclus dans le secteur des administrations publiques;

- les unités de recherche pseudo-autofinancées doivent, dans certains pays en transition, être distinguées de celles qui le sont véritablement. Les premières sont officiellement classées dans les unités autofinancées mais, dans la pratique, leur principale source de financement est le budget de l'Etat. Légalement, leur revenu est lié à l'exécution de certains projets ou travaux mais, dans la pratique, il est souvent très difficile d'établir ce lien car les unités en question se comportent et financent leurs dépenses de la même façon que les unités normalement financées par le budget. Les instituts scientifiques qui appartiennent à des ministères ou départements de l'administration, ou sont sous leur tutelle, constituent des exemples de ces unités pseudo-autofinancées. Ces unités ne se comportent pas comme des entreprises et les ventes de leurs services aux organismes publics sont dans beaucoup de cas fictives. On en rencontre par

exemple en Pologne 15/ ainsi que dans la Fédération de Russie et dans certains autres pays de la CEI;

- les musées publics doivent généralement être considérés comme des producteurs de services non marchands, car leurs frais sont en grande partie couverts par des dons prélevés sur le budget de l'Etat. C'est pourquoi il convient de les inclure dans le secteur des administrations publiques;

- les salles de spectacles publiques qui font partie de l'héritage culturel national (par exemple l'Opéra national en Pologne ou le Bolchoï en Russie), sont souvent subventionnées sur le budget de l'Etat, et dont la fonction principale est de promouvoir la culture, l'art et l'éducation, objectif social important du gouvernement, plutôt que de réaliser des bénéfices, doivent être incluses dans le secteur des administrations publiques. Par contre, certains théâtres et salles de concerts, publics ou privés, sont gérés comme des entreprises commerciales alors même qu'ils reçoivent des subventions prélevées sur le budget de l'Etat : ils doivent être inclus dans le secteur des sociétés;

- les bibliothèques publiques qui, parfois, fournissent des services de consultations à titre commercial aux entreprises, aux instituts scientifiques et aux organismes publics, mais qui financent en grande partie leurs dépenses au moyen de crédits budgétaires de l'Etat, doivent être incluses dans le secteur des administrations publiques;

- les coopératives agricoles (fermes collectives) présentent les principales caractéristiques des quasi-sociétés car elles tiennent généralement une comptabilité complète et établissent des bilans;

- les régies publiques de location de logements, qui appartiennent normalement aux collectivités locales, doivent être incluses dans le secteur des sociétés non financières, à moins que les loyers payés ne soient simplement nominaux, auquel cas il convient de les inclure dans le secteur des administrations publiques. En Roumanie, par exemple, le loyer payé par les locataires des immeubles est resté nominal jusqu'à une date récente et c'est pourquoi ces régies doivent y être incluses dans les administrations publiques plutôt que dans les sociétés non financières. Si, toutefois, le statut de ces régies change à l'avenir et si leur gestion devient essentiellement axée sur le marché, il faudra en modifier la classification;

- les agences immobilières qui achètent et vendent des maisons et des appartements constituent un phénomène nouveau dans les pays en transition. Il convient de les inclure dans le secteur des sociétés non financières;

- les organismes publics locaux qui assurent des services municipaux tels que le nettoyage des voies publiques, la réparation des routes, l'entretien des parcs, etc. sont inclus dans le secteur des administrations publiques;

- les organismes publics qui vendent aux ménages de l'électricité, du gaz, du chauffage et des services similaires doivent être inclus dans les sociétés non financières;

- il arrive que des services de transport de voyageurs soient offerts gratuitement aux ménages dans certains pays en transition. Ils sont financés au moyen de taxes spéciales versées par les entreprises au budget de l'Etat. Les unités qui assurent ces services de transport doivent être incluses dans le secteur des administrations publiques plutôt que dans celui des sociétés non financières auquel elles appartiennent normalement. Le système a été mis en place en 1993 dans certaines villes de la Fédération de Russie par exemple. Comme on l'a vu au chapitre II (sect. B.1 et 2), la production de ces unités, évaluée aux prix de revient, doit être comptabilisée dans les dépenses de consommation finale des administrations publiques et ensuite dans la consommation finale effective des ménages;

- les sociétés de portefeuille sont classées en fonction de l'activité principale du groupe de sociétés qu'elles contrôlent. Il s'est créé récemment dans certains pays en transition des groupements dits industriels et financiers qui sont en fait des sociétés de portefeuille et doivent être classés en conséquence;

- les entreprises non constituées en sociétés qui produisent des biens ou des services sur le territoire d'un pays mais qui sont contrôlées de l'étranger sont traitées comme des quasi-sociétés. Il peut s'agir de bureaux de compagnies aériennes étrangères ou d'entreprises chargées de construire des immeubles, des routes, etc.;

- l'assurance médicale obligatoire est un phénomène nouveau dans les pays en transition, où elle est progressivement instaurée par l'Etat afin de réunir des fonds qui viendront s'ajouter au financement par le budget de l'Etat. Les organismes publics chargés de la gestion des fonds réunis auprès des entreprises par le biais de cotisations obligatoires doivent être classés dans les administrations publiques. Ils devront également encadrer les activités des organisations d'assurance médicale qui interviendront comme intermédiaires entre les entreprises et les établissements médicaux. Il convient d'inclure ces compagnies d'assurances dans le secteur des sociétés financières, même si elles ont officiellement le statut d'organisme non commercial comme c'est le cas dans la Fédération de Russie car, malgré ce statut, elles agissent comme des producteurs marchands.

C. Les sociétés financières

241. Le secteur des sociétés financières se compose d'unités institutionnelles qui réalisent des transactions financières à titre commercial. Il s'agit d'organismes qui pratiquent essentiellement l'intermédiation financière mais qui fournissent aussi des services financiers auxiliaires (par exemple les cambistes).

242. L'intermédiation financière est une activité qui se développe dans les économies en transition, même si elle n'en est pas encore au point de constituer un secteur proprement dit. Il importe toutefois de la considérer séparément car cela permettra de mesurer la croissance de l'importance des opérations financières dans l'avenir.

243. Les orientations et conventions ci-après peuvent servir dans les pays en transition pour trancher certains cas marginaux :

- la banque centrale doit être incluse dans le secteur des sociétés financières;

- les unités, autres que les organismes publics, qui exercent un contrôle sur les marchés financiers (qui administrent les bourses des valeurs par exemple) doivent figurer dans le secteur des sociétés financières;

- les agences de courtage sont à inclure dans le secteur des sociétés financières;

- les bourses des valeurs doivent être incluses dans le secteur des sociétés financières, et les bourses des produits dans celui des sociétés non financières;

- les fonds de placement, dont les fonctions ressemblent à celles des banques commerciales, sont à inclure dans le secteur des sociétés financières. Il s'agit d'organismes de type relativement nouveau dans les pays en transition, qui ont pour but d'accumuler l'épargne libre et les bons de privatisation, puis de les placer en actions de sociétés;

- les fiduciaires sont des organismes économiques de type nouveau dans les pays en transition. On les constitue en général pour gérer les bons de privatisation, les valeurs mobilières et les réserves des compagnies d'assurances ainsi que des fonds de placement. Elles doivent être incluses dans le secteur des sociétés financières;

- les caisses de pensions privées sont des institutions relativement nouvelles dans les pays en transition. Dans certains, elles restent très embryonnaires, et ailleurs il n'en existe pratiquement pas. En principe, elles peuvent être créées par des personnes morales (par exemple des entreprises, des banques, etc.) ou par des particuliers. Elles ont pour principale fonction de venir s'ajouter aux régimes publics de pensions. Dans la Fédération de Russie, par exemple, les caisses de pensions privées sont tenues d'investir par l'entremise de sociétés spéciales constituées pour gérer des actifs. Comme, dans tous les cas, elles font fonction d'intermédiaires financiers, c'est-à-dire qu'elles perçoivent des cotisations et les investissent au profit des cotisants, elles doivent être incluses dans le secteur des sociétés financières, même si elles ont le statut juridique d'institutions sans but lucratif;

- les compagnies d'assurances de l'Etat, y compris les compagnies d'assurance médicale, sont à inclure dans le secteur des sociétés financières même si, dans certains pays en transition, elles ont le statut d'entités non commerciales.

D. Les ménages et la distinction entre les entreprises privées non constituées en sociétés et les quasi-sociétés

244. Le secteur des ménages comprend les ménages individuels indépendamment de leur taille et de leur composition. Il comprend aussi les ménages dits collectifs, c'est-à-dire les personnes hébergées pour longtemps dans des établissements tels que les hôpitaux ou les prisons. Entrent également dans ce secteur les entreprises non constituées en sociétés qui appartiennent à des ménages et que l'on ne peut classer dans les quasi-sociétés, par exemple les parcelles cultivées par des ménages et les magasins, restaurants ou fermes exploités par des familles, etc. Il est indispensable de se rappeler que "les entreprises non constituées en sociétés qui ne sont pas des quasi-sociétés ne

constituent pas des unités institutionnelles distinctes de leurs propriétaires..." [SCN, par. 4.16 b)].

245. La répartition des entreprises non constituées en sociétés appartenant à des ménages entre le secteur des ménages et celui des sociétés, financières ou non financières, pose un certain nombre de problèmes pratiques. En général, les grandes entreprises non constituées en sociétés qui appartiennent à des ménages et qui tiennent une comptabilité et des bilans complets sont considérées comme des quasi-sociétés et doivent être incluses dans le secteur des sociétés, car il est possible d'établir alors la distinction entre les entreprises proprement dites et leur propriétaires. Par contre, les petites entreprises, souvent gérées par des familles, par exemple les fermes, les magasins, les restaurants, etc. doivent être incluses dans le secteur des ménages car il n'est pas facile de distinguer leurs revenus et leurs dépenses des revenus et des dépenses de leurs propriétaires.

246. Il est possible d'utiliser dans les pays en transition les orientations et conventions ci-après pour trancher certains cas marginaux :

- les parcelles des ménages qui y produisent surtout des produits agricoles destinés à leur propre consommation ou y construisent pour leur compte propre sont à inclure dans le secteur des ménages au même titre que les grandes exploitations agricoles privées non constituées en sociétés;

- les propriétaires occupant leur logement doivent être considérés comme des propriétaires d'entreprises non constituées en sociétés qui fournissent des services de logement pour l'autoconsommation; ils sont à classer dans le secteur des ménages;

- les particuliers qui fournissent des biens ou des services marchands (par exemple la réparation de bâtiments ou de matériels, ou des prestations de médecins, enseignants, avocats, dactylographes, etc.) aux ménages ou à d'autres unités institutionnelles, sont à considérer comme des propriétaires d'entreprises non constituées en sociétés à inclure dans le secteur des ménages;

- les particuliers qui exercent des activités littéraires ou artistiques pour compte propre sont considérés comme des propriétaires d'entreprises non constituées en sociétés à inclure dans le secteur des ménages;

- les particuliers qui assurent des services financiers pour leur propre compte, par exemple ceux qui achètent et vendent des devises étrangères à des fins lucratives, sont considérés comme des propriétaires d'entreprises non constituées en sociétés à inclure dans le secteur des ménages;

- les unités institutionnelles qui louent des propriétés à des tiers (bailleurs) figurent en règle générale dans le secteur des sociétés non financières à condition de revêtir au minimum les caractéristiques de quasi-sociétés. Parfois, cependant, les bailleurs sont des entreprises non constituées en sociétés appartenant à des ménages, à inclure alors dans le secteur des ménages.

247. Les exemples ci-dessus donnent les indications à suivre éventuellement dans des cas particuliers. Cependant, ces indications peuvent être interprétées différemment selon que les pays ont plus ou moins développé leur statistique.

C'est ainsi que, si la statistique d'un pays en transition est relativement développée, ce pays peut juger plus faisable et plus utile du point de vue politique d'inclure un plus grand nombre d'exploitations agricoles, de magasins et d'ateliers de réparation, etc. appartenant à des particuliers dans le secteur des quasi-sociétés que ne le ferait un pays à la statistique moins développée. En particulier, il peut être utile d'essayer d'inclure dans les quasi-sociétés a) toutes les entreprises non constituées en sociétés que leur statut juridique oblige à déclarer et faire enregistrer leur activité, même si elles n'ont pas de comptabilité complète et b) les entreprises qui dépassent une certaine taille. Cette flexibilité donnée par le SCN est en harmonie avec ce qui se fait dans les économies de marché où le contenu du secteur des ménages en termes de PIB varie de façon considérable (Etats-Unis d'Amérique 0,2 %, Allemagne 1,4 %, France 23,3 % et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord 26,0 %).

E. Institutions sans but lucratif au service des ménages ou sociétés et organismes publics

248. Le secteur des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) regroupe les institutions qui fournissent à leurs membres des services non marchands (par exemple les partis politiques, les syndicats, les congrégations religieuses, etc.) et b) les institutions caritatives.

249. Il est possible d'utiliser dans les pays en transition les orientations et conventions ci-après pour trancher certains cas marginaux :

- les subdivisions d'entreprises qui fournissent des services culturels ou sociaux gratuitement ou quasi-gratuitement à leurs salariés (par exemple l'accueil dans des hôpitaux, stades, centres de loisirs ou maisons de repos appartenant à des entreprises et financées par elles) doivent être considérées par convention comme des ISBLSM fictives (ou quasi-ISBLSM) car elles ont les mêmes fonctions que des institutions sans but lucratif. Par contre, les subdivisions similaires d'organismes publics financés par le budget doivent être laissés dans le secteur des administrations publiques. Les problèmes d'estimation et d'affectation de la valeur de la production de services sociaux et culturels en question sont analysés en détail au chapitre IV (sect. C.2).

- les organismes sociaux sont à inclure parmi les ISBLSM à moins qu'ils ne relèvent de la tutelle d'une administration ou qu'ils n'y soient intégrés, auquel cas il faut les inclure dans le secteur des administrations publiques. C'est ainsi qu'un parti politique peut être inclus dans ce secteur dans certaines conditions;

- dans quelques pays en transition, des organismes bénéficient du statut officiel d'institution sans but lucratif qui leur assure certains privilèges. Dans la Fédération de Russie, par exemple, le Soviet suprême a adopté récemment (1992) une législation qui prévoit la fondation d'institutions sans but lucratif définies comme des organismes qui ne recherchent pas un bénéfice au profit de leurs organisateurs ou de leurs salariés, mais qui peuvent créer ou acquérir des entreprises pour atteindre leurs objectifs. Ces institutions peuvent se mettre au service des entreprises ou des ménages. Dans le premier cas, il faut les inclure dans le secteur des sociétés non financières ou dans celui des sociétés financières, et dans le second les considérer comme partie intégrante du secteur des ISBLSM; les premières sont généralement financées par les cotisations des entreprises qu'elles servent et les secondes par les cotisations des

ménages, des dons, des revenus de la propriété, etc. Les entreprises créées par ces institutions appartiennent le plus vraisemblablement au secteur des sociétés. Certaines institutions qui ont le statut officiel d'institutions sans but lucratif peuvent vendre leur production sur le marché et doivent alors être incluses dans le secteur des sociétés; le cas peut se produire dans certains pays en transition, par exemple la Fédération de Russie, où de petites entreprises ou organisations privées essayent d'obtenir le statut d'institutions sans but lucratif afin d'éviter de payer des impôts;

- les entreprises qui appartiennent à des organismes sociaux, par exemple les imprimeries ou les hôtels appartenant à des partis politiques ou des syndicats, sont à inclure dans le secteur des sociétés non financières à condition qu'elles vendent leur production et tiennent une comptabilité et des bilans complets;

- les groupements d'hommes d'affaires et de chefs d'entreprises, organisés et financés par eux à leur profit, doivent être inclus dans le même secteur que celui auquel appartiennent les entreprises membres de ces groupements; ainsi, les groupements de grandes sociétés, non financières ou financières, doivent figurer dans le secteur des sociétés, et ceux de petites entreprises privées dans le secteur des ménages; le nombre de ces groupements augmente régulièrement dans beaucoup de pays en transition;

- les fondations constituent un phénomène nouveau dans les pays en transition. Il en est créé afin, en partie, de financer certains services qui satisfont aux besoins collectifs de la société et que les pouvoirs publics n'assurent pas comme il convient, en partie aussi dans le dessein de bénéficier d'avantages fiscaux. A cet égard, il faut distinguer entre les fondations publiques, à inclure parmi les administrations publiques, et les autres fondations qui doivent figurer dans les ISBLSM. De nombreuses fondations de cette nature ont été créées récemment, par exemple en Hongrie 16/;

- les groupements de producteurs sont créés par ceux-ci pour servir leurs intérêts. Ces organismes, qui constituent eux aussi un phénomène nouveau dans les pays en transition, financent leurs dépenses en grande partie grâce aux cotisations des producteurs. Il faut les inclure dans le secteur des sociétés. Ainsi, l'Association russe des producteurs de lasers, qui représente environ 350 entreprises, organismes ou particuliers, a pour principale activité d'organiser des expositions, de diffuser des informations, etc.

250. En principe, il faut distinguer entre les ISBLSM qui sont des producteurs marchands et celles qui sont des producteurs non marchands. Les premières doivent figurer dans le secteur des sociétés au même titre que les producteurs non marchands au service des entreprises. Les producteurs non marchands contrôlés principalement et financés par l'administration publique doivent figurer dans le secteur des administrations publiques; les producteurs non marchands au service des ménages doivent être inclus parmi les ISBLSM.

F. Frontières de l'économie totale

251. Les définitions du SCN 1993 qui concernent la frontière entre l'économie nationale et le reste du monde sont en général applicables aux pays en transition. Elles reposent sur la définition de la résidence. Il faut noter,

cependant, que la définition de la résidence adoptée dans les textes officiels de certains pays concernant les relations économiques avec l'extérieur diffère de celle du SCN. Ainsi, dans la Fédération de Russie, la définition de la résidence utilisée dans certains textes officiels s'étend aux bureaux affiliés d'entreprises ou de banques russes qui travaillent sur le territoire d'autres pays; par contre, les établissements étrangers similaires qui travaillent sur le territoire russe ne sont pas considérés comme des résidents de la Fédération.

252. En principe, l'économie totale regroupe toutes les unités institutionnelles d'un pays qui ont, dans ce pays, un "centre d'intérêt économique" (SCN, par. 4.15). Il est dit qu'une unité institutionnelle "a un centre d'intérêt économique s'il existe [dans le territoire économique d'un pays] un lieu - qu'il s'agisse d'un logement, d'un lieu de production ou d'autres locaux - sur lequel, ou à partir duquel, elle s'engage, et entend continuer à s'engager, indéfiniment ou pendant une période finie mais longue, dans des activités et dans des opérations économiques sur une échelle importante. Dans la plupart des cas, une longue période peut être interprétée comme signifiant une année ou plus : il ne s'agit cependant que d'une ligne directrice suggérée, et non d'une règle rigide" (SCN, ibid.).

253. Le territoire économique d'un pays ne coïncide pas avec son territoire géographique. Il y entre également l'espace aérien et les eaux territoriales, le plateau continental, situé dans les eaux internationales, d'où le pays a le droit exclusif d'extraire des matières premières, du combustible, etc., et toutes les zones franches, y compris les entrepôts sous douane et les usines sous contrôle douanier. Il y entre également les enclaves territoriales à l'extérieur, par exemple les missions diplomatiques et les bases militaires louées ou détenues en toute propriété. Le territoire économique d'un pays ne s'étend par contre pas aux enclaves d'autres pays ou d'organisations internationales sur son territoire géographique.

254. Dans la pratique, tous les producteurs de biens ou de services qui travaillent sur le territoire d'un pays en sont résidents, y compris les co-entreprises et les succursales de sociétés étrangères; les entreprises non constituées en sociétés qui relèvent d'organismes étrangers sont considérées comme des quasi-sociétés fictives résidentes du pays où elles sont situées. Les propriétaires de terrains ou d'immeubles qui sont des résidents de pays étrangers sont considérés comme propriétaires d'unités fictives résidentes du pays où se trouvent les biens en question. Les loyers payés par les locataires de ces immeubles ou terrains sont réputés l'être à des unités nominales résidentes qui, ensuite, procèdent à des transferts de revenus de la propriété en direction du reste du monde.

255. Les grands chantiers de construction réalisés en commun par plusieurs pays sont traités, en principe, comme des unités résidentes du pays où sont situés ces chantiers, notamment si l'essentiel de la main-d'oeuvre et des autres ressources est fourni sur place et si le chantier a des retombées notables sur les revenus encaissés et les dépenses effectuées dans la localité. Dans ce cas, la valeur ajoutée résultant des travaux doit être intégralement incluse dans le PIB du pays où se trouve le chantier. La valeur des matériaux importés aux fins du chantier est à enregistrer dans les importations du pays où il se trouve et dans les exportations du pays qui les fournit. Si, cependant, le chantier est situé sur la frontière commune des pays qui y participent et si ces derniers contribuent dans des proportions à peu près égales au budget commun, le site du chantier peut être considéré comme une enclave des pays participants concernés. La valeur ajoutée doit alors être répartie entre ces pays au prorata de leur contribution au capital investi et les matériaux fournis par eux ne seront dans ce cas inclus ni dans leurs exportations ni dans leurs importations respectives.

256. L'installation de matériel à l'étranger n'est pas considérée comme l'activité d'une quasi-société fictive du pays, indépendamment de la durée des travaux. En revanche, des exportations et des importations de prestations d'installation sont à enregistrer dans les comptabilités des pays qui interviennent dans l'opération.

257. Les ménages résidents sont, pour la plupart, ceux qui résident durant une période relativement prolongée (une année ou plus) dans un pays donné, qui y ont leur logement principal et qui y effectuent la majeure partie de leurs dépenses de consommation. Certains résidents d'un pays peuvent travailler à l'étranger : diplomates, personnel des bases militaires, travailleurs frontaliers qui traversent régulièrement les frontières, équipages de navires et d'aéronefs qui travaillent hors du pays, etc. Les voyageurs et les touristes sont résidents du pays où ils vivent normalement. Les étudiants étrangers sont des résidents du pays d'où ils viennent, quelle que soit la durée de leur séjour à l'étranger, aussi longtemps qu'ils ne rompent pas leurs liens avec leur pays d'origine. Le personnel de l'assistance technique qui réside dans un pays moins d'une année n'est pas considéré comme y résidant. Les citoyens d'un pays qui sont employés dans des postes diplomatiques étrangers restent résidents de leur propre pays. Les équipes de travailleurs envoyés dans un autre pays pour procéder à l'installation de matériels sont des résidents de leur pays d'origine à condition que leur travail dure moins d'un an. Enfin, les organismes publics situés sur le territoire d'un pays en sont des résidents, et la même convention s'applique pour les ISBLSM.

258. Les non-résidents ne font pas partie de l'économie totale et les transactions de résidents avec des non-résidents sont comptabilisées dans le compte du reste du monde. La distinction entre résidents et non-résidents influe sur la relation entre le produit intérieur et le revenu national, qui sont les deux principaux agrégats du SCN. Dans le produit intérieur entrent les résultats de la production des unités résidentes du pays, tandis que le revenu national s'entend des revenus primaires perçus par les unités résidentes du pays en rémunération de leurs services et des ressources (travail, terre, capitaux) fournis par elles au titre de leur participation à la production du produit intérieur de ce pays et d'autres pays.

IV. LES PRESTATIONS SOCIALES DANS LES ECONOMIES EN TRANSITION

259. Le présent chapitre traite de la comptabilisation des prestations sociales et des cotisations correspondantes et de la façon de faire au mieux état des modifications de la nature des institutions qui assurent ces prestations, de celles de la nature même des prestations sociales et des voies par lesquelles elles sont servies, enfin de la mesure dans laquelle leurs bénéficiaires cotisent pour les obtenir. Comme les prestations sociales viennent en général compléter les revenus du travail, le présent chapitre traite également du contenu de la rubrique du SCN dite "Rémunération des salariés".

260. Les prestations sociales peuvent prendre diverses formes et la mesure dans laquelle on y a recours dans les pays en transition dépend du degré d'avancement de ces pays dans la direction d'une économie de marché. Il sera question ici de quatre formes de prestations sociales, à savoir :

a) Les prestations en espèces, par exemple les pensions de retraite, les aides sociales, les congés de maladie payés, les primes à la naissance, les congés de maternité payés, les secours aux familles indigentes et aux familles nombreuses, etc., versées par l'Etat ou les entreprises. Ces prestations, généralement en espèces, dépendent, mais pas toujours, de l'acquittement de cotisations par leurs futurs bénéficiaires;

b) Les dépenses consacrées par l'Etat aux soins de santé gratuits, à l'enseignement gratuit et à d'autres services sociaux également gratuits. Ces dépenses servent à la prestation de services gratuits à l'ensemble ou à certaines parties de la population;

c) Les biens et les services vendus à des prix très bas et généralement au-dessous de leur prix de revient. Il s'agit en général de produits alimentaires, de prestations de logement et de transport et de dépenses affectées à l'acquisition de produits similaires qui répondent aux besoins les plus fondamentaux et qui sont donc effectuées au profit de toutes les couches de la population;

d) Les services culturels, sociaux et autres fournis par les entreprises à titre d'avantages à leurs salariés, aux membres de leur famille et, dans certains cas, à des membres de la population locale. Beaucoup d'entreprises d'Etat géraient et continuent de gérer leurs propres jardins d'enfants, sanatoriums, maisons de vacances et colonies de vacances que leurs salariés ont le droit d'utiliser soit gratuitement, soit à très peu de frais.

261. Ces quatre types de prestations existent actuellement dans les pays en transition. Lorsque la planification centrale constituait la forme prédominante de gestion de l'économie, les autorités mettaient principalement l'accent sur la fourniture des prestations à bas prix ou gratuites visées sous b), c) ou d) ci-dessus. Au fur et à mesure que les pays en transition évoluent en direction d'une économie de marché, les prestations deviennent en général de plus en plus du type a). Cette évolution résulte du fait que les pouvoirs publics essaient de réduire leur déficit en percevant des cotisations auprès des futurs bénéficiaires de leurs prestations et que les entreprises adoptent de plus en plus des régimes de mutuelles, alimentés par des cotisations, afin de ramener leurs coûts de production aux seuls frais rigoureusement liés au processus de production lui-même.

262. Le mode de comptabilisation proposé dans le présent chapitre permettrait de procéder à des comparaisons dans le temps afin de déterminer si les prestations sociales ont diminué ou augmenté depuis l'époque de la planification

centrale et au fur et à mesure de l'adoption d'une formule de gestion économique plus axée sur le marché, et afin de savoir également quelles modifications ont été introduites dans les modalités de fourniture de ces prestations. Le recensement des prestations en question revêt de l'importance pour la formulation des politiques de la période de transition et pour l'adoption de mesures de nature à rendre le régime des transferts sociaux plus efficace et mieux ciblé en direction des groupes de population les plus vulnérables.

263. Le présent chapitre passe en revue les diverses formules de fourniture de prestations sociales et leur traitement dans le SCN 1993. La section A concerne les salaires et en particulier les salaires en nature. La sous-section B.1 concerne les cotisations de sécurité sociale, la sous-section B.2 les prestations sociales autres que les transferts en nature et la sous-section B.3 les transferts sociaux en nature provenant des administrations publiques. La sous-section B.4 traite des cas marginaux qui se situent entre les subventions d'un côté et les prestations et transferts sociaux en nature d'un autre. Elle rappelle, dans un contexte différent, certains exemples de subventions dont il a déjà été question au chapitre premier (sect. A.2) en relation avec leur influence sur l'analyse des fonctions de production. La section C traite des prestations sociales services par les entreprises à leurs salariés et à des tiers : la sous-section C.1 expose en particulier des exemples de prestations sociales en numéraire et en nature servies par les entreprises, et la sous-section C.2 analyse la formule de comptabilisation utilisée dans le SCN et propose certains exemples de production et de fourniture, par les entreprises elles-mêmes, de certaines prestations culturelles ou sociales. Le chapitre se termine par une section D sur les taxes et les transferts courants qui constituent un autre moyen de redistribuer le revenu.

264. Le trois principaux comptes où peuvent être enregistrées et ventilées les prestations sociales et les modifications qui y sont apportées sont le compte d'affectation du revenu primaire, le compte de distribution secondaire du revenu et le compte de redistribution du revenu en nature, avec les comptes apparentés d'utilisation du revenu disponible et du revenu disponible ajusté. Ces comptes sont valables pour tous les secteurs résidents de l'économie, pour l'économie totale et aussi pour le reste du monde. Les cinq comptes en question sont présentés dans les tableaux 7.2, 8.1, 8.2, 9.1 et 9.2 du SCN et font également partie des comptes économiques intégrés (tableau 2.8 du SCN) dont il a été question au chapitre III plus haut.

A. Salaires

265. Les salaires sont définis bruts, c'est-à-dire avant toute déduction des impôts sur le revenu et les cotisations sociales des salariés. Les salaires sont ceux versés en espèces comme en nature. En principe, les définitions du nouveau SCN concernant les salaires peuvent s'appliquer aux conditions qui règnent dans les pays en transition. Dans les salaires en espèces figurent les paiements ci-après, qui se pratiquent souvent dans les pays en transition :

a) Sommes gagnées au titre d'un travail accompli ou d'un temps ouvré selon un tarif fixé ou convenu;

b) Primes de productivité et primes liées aux résultats d'exploitation des entreprises;

c) Primes d'ancienneté;

d) Participation aux bénéfices (conformément à un contrat);

e) Sursalaire payé pour un travail effectué dans des conditions particulières, par exemple la nuit ou durant les fins de semaine, les vacances, etc.;

f) Sursalaire payé pour un travail accompli dans des régions écartées du pays ou des régions difficiles;

g) Primes de risque;

h) Primes pour travail à l'étranger;

i) Indemnités de vie chère;

j) Sursalaires payés au titre de la formation de débutants;

k) Commissions et pourboires;

l) Indemnités pour accidents du travail, y compris les sommes gagnées par les salariés en dehors de leur temps de travail, sauf durant des congés de maladie, pour accidents, etc.;

m) Sommes versées au titre des congés payés, y compris les compensations pour congés non utilisés;

n) Salaires versés aux salariés en formation ou en recyclage.

266. Les sommes versées par les entreprises aux travailleurs indépendants au titre d'une prestation de services figurent non dans les salaires mais dans la consommation intermédiaire; ce revenu des travailleurs indépendants (une fois déduites leurs dépenses intermédiaires) doit entrer dans les revenus mixtes. Il convient de relever à ce sujet, que, dans certains pays en transition, les entreprises qui essaient d'échapper à la fiscalité sur les salaires signent souvent avec leurs salariés des contrats distincts pour l'exécution de certains travaux et font apparaître les montants payés au titre de ces contrats correspondant à l'acquisition de services. C'est une pratique assez courante par exemple dans la Fédération de Russie. Il est donc indispensable, en principe, de procéder à un ajustement en vue d'inclure cette consommation intermédiaire dans les salaires mais, dans la pratique, on n'a pas toujours les renseignements complets pour le faire.

267. Les pourboires versés aux employés sont considérés comme des salaires, puisqu'il s'agit de rémunérations des services fournis par l'entreprise employeuse; ils entrent également dans la production et dans la valeur ajoutée de cette entreprise. Par contre, dans la CPM, les pourboires sont considérés comme des paiements de redistribution et, dans beaucoup de pays en transition, ils ne figurent pas dans les statistiques des salaires et il est donc indispensable de les estimer et de les ajouter aux salaires comme le demande le SCN; il y entre les pourboires aux chauffeurs de taxis, serveurs de restaurant, etc.

268. Il peut également entrer dans les salaires des rémunérations en nature, c'est-à-dire des biens ou des services fournis par les patrons à leurs salariés en rémunération d'un travail, à condition que ces biens ou services profitent nettement aux salariés et que ceux-ci les achèteraient et les utiliseraient d'eux-mêmes pour leur propre compte, c'est-à-dire les consommeraient à un moment et en un lieu choisis par eux. Les principaux types de salaires en nature dans les pays en transition sont les suivants :

a) Produits agricoles donnés par les entreprises agricoles à leurs salariés en rémunération d'un travail;

b) Repas normaux gratuits;

c) Uniformes qui puissent être portés en dehors du lieu de travail;

d) Logement;

e) Accueil des enfants de salariés dans des crèches;

f) Transports assurés aux salariés de l'entreprise en rémunération de leur travail;

g) Fourniture de véhicules pour l'usage personnel des salariés.

269. Dans certains pays en transition, et surtout dans les pays de la CEI, des entreprises ont dû prélever sur leur production pour rémunérer leurs salariés parce qu'elles éprouvaient des difficultés à se procurer du numéraire (c'est ainsi qu'en 1992 une entreprise de Minsk a rémunéré ses salariés en leur donnant des tapis qu'elle produisait). Dans certains pays en transition, les entreprises rémunèrent souvent leurs salariés au moyen d'objets ou de services gratuits (biens de consommation durables, appartements, etc.). Ces cadeaux sont souvent exclus des statistiques et des déclarations des salaires afin d'échapper à l'impôt et, de plus, leur valeur est souvent sous-estimée. Il est cependant indispensable d'en estimer la valeur marchande et de l'inclure dans les salaires en nature. Les dossiers des perceptions pourraient servir de base pour calculer ces estimations.

270. Si les produits sont fournis à prix réduits, seule la différence entre leur prix intégral et leur prix réduit doit figurer dans les salaires. Lorsque des produits alimentaires sont remis aux salariés à des prix réduits dans les cantines d'entreprises, le prix réduit doit être compté dans les salaires en nature. Il convient de noter que, dans certaines économies en transition, cette valeur réduite n'entre pas dans les salaires mais apparaît dans les déclarations statistiques des entreprises parmi les "autres paiements aux salariés".

271. Il faut signaler que, dans les comptabilités d'entreprise, les biens et les services fournis par les producteurs à leurs salariés sont souvent évalués à leur prix de revient. Cela ne peut être admis que pour l'évaluation des produits achetés aux prix payés par l'acheteur. Les biens et les services produits pour compte propre doivent être évalués aux prix de base (ou aux prix des producteurs) afin d'assurer la cohérence avec l'évaluation des productions vendues.

272. Les dépenses prises en charge par les producteurs au titre des biens et des services dont les salariés et les employeurs bénéficient les uns comme les autres sont à comptabiliser dans la consommation intermédiaire. Il s'agit par exemple des vêtements et chaussures spéciaux qui ne peuvent servir qu'au travail, des repas spéciaux nécessités par des conditions de travail particulières et de l'entretien des douches, des infirmeries, des toilettes, etc. On doit inclure aussi dans la consommation intermédiaire plutôt que dans les salaires certains paiements en numéraire des entreprises à leurs salariés, par exemple le remboursement des achats d'outils, de vêtements spéciaux, etc., celui des frais engagés par les salariés pour la prestation de services sociaux ou culturels aux invités de l'entreprise, etc.

273. Le coût des voyages d'affaires doit être subdivisé en principe entre a) les frais d'hébergement à l'hôtel et de transport et b) les achats de produits alimentaires et d'autres articles de consommation. Il convient d'inclure dans les salaires exclusivement le deuxième de ces éléments, tandis que le premier doit être considéré comme une consommation intermédiaire. Comme il est difficile, dans la pratique, de procéder à cette subdivision, le SCN recommande d'inclure l'intégralité des frais de voyages d'affaires dans la consommation intermédiaire. Par contre, dans la CPM, les frais matériels des voyages d'affaires sont considérés comme une partie des revenus primaires des ménages qui correspond à la rémunération des salariés selon le SCN.

274. Le service de repas et la fourniture d'uniformes aux militaires sont en principe inclus dans les salaires en nature, sauf s'ils s'inscrivent dans le cadre de missions de combat ou s'il s'agit de produits que les militaires n'achèteraient pas de leur propre initiative, auquel cas leur coût devrait être comptabilisé dans la consommation intermédiaire. Parfois, les repas servis aux militaires sont de tellement basse qualité que l'on ne peut guère les considérer comme une rémunération en nature qui, selon le SCN, par. 7.39, doit se composer de biens ou de services qui ne sont pas nécessaires au travail et qui peuvent être utilisés par les salariés quand et comme ils le souhaitent pour leurs propres besoins ou pour ceux des autres membres de leur ménage. En d'autres termes, les militaires n'achèteraient pas ces produits si cela dépendait de leur bon vouloir. Il convient donc d'inclure la valeur de ces repas dans la consommation intermédiaire.

275. Il importe de noter que les salaires en nature comprennent, dans le Système, les versements effectués de leur plein gré par les employeurs à des compagnies d'assurances médicales ou autres au profit de leurs salariés en dehors de tout régime collectif. Il ne faut pas perdre de vue que ces cotisations volontaires des entreprises au profit de leurs salariés, qui se pratiquent depuis peu dans certains pays en transition, sont souvent financées sur les bénéfices et n'entrent donc pas dans les frais d'exploitation dans les comptabilités des entreprises (voir, par exemple, les Principes généraux du calcul des frais de production, approuvés en 1992 par le Gouvernement russe). Par contre, les cotisations obligatoires que les entreprises doivent verser aux caisses de sécurité sociale ou aux compagnies d'assurance maladie sont exclues des salaires en nature car elles sont de même nature que d'autres cotisations de sécurité sociale et doivent être considérées comme des cotisations sociales et non comme des salaires.

276. Il peut également entrer dans les salaires en nature les intérêts auxquels renoncent les employeurs lorsqu'ils offrent des prêts à taux réduits. L'étude des pratiques des pays en transition montre, toutefois, que les comptabilités des entreprises ne contiennent normalement pas d'informations que l'on puisse utiliser pour calculer par imputation les intérêts en question; les comptables nationaux pourraient donc éprouver des difficultés à procéder à ce calcul faute de renseignements sur les avantages effectivement offerts sous cette forme aux salariés.

277. Les dépenses consacrées par les entreprises au sport et au divertissement dans les pays en transition peuvent être de deux types : a) dépenses au profit de particuliers, par exemple l'achat de billets de théâtre ou de stade, et b) dépenses qu'il est difficile d'associer avec des particuliers ou avec leur travail. Les dépenses du premier type devraient être incluses dans les salaires en nature. Dans les secondes figurent les dépenses consacrées par les entreprises à l'entretien d'hôpitaux ou de centres culturels, ainsi qu'à l'entretien et à la location de stades et d'autres installations de sport au profit de leurs salariés. Ces prestations gratuites de services sociaux ou

culturels aux salariés entrent dans les transferts courants des entreprises à des ISBLSM fictives, solution analysée en plus de détail plus loin (voir sect. C.2). Dans la pratique, il peut être difficile de distinguer entre les dépenses des deux types et on pourra alors les inclure toutes dans l'une ou l'autre des deux catégories après avoir déterminé quelles sont celles qui prédominent.

278. Les ménages reçoivent aussi des entreprises d'autres paiements qui ne figurent pas dans la rémunération des salariés : par exemple les remboursements des frais d'entretien et du coût des réparations, courantes ou autres, des véhicules personnels utilisés à des fins officielles ne sont pas considérés comme des salaires en espèces et entrent dans la consommation intermédiaire des entreprises. Les montants versés par les entreprises à des ménages à titre d'indemnités pour la démolition de logements ou d'autres dommages infligés à leur propriété soit par des salariés de l'entreprise, soit pour d'autres causes, doivent figurer non pas dans les salaires en nature mais bien dans les transferts de capital.

B. Cotisations sociales, prestations et transferts en nature

279. Il est question ici des rubriques ci-après du SCN : les cotisations sociales (D.61), les prestations sociales autres que les transferts sociaux en nature (D.62), y compris les prestations de sécurité sociale en espèces (D.621), les prestations d'assurance sociale de régimes privés (D.622), les prestations d'assurance sociale payées aux salariés sans constitution de réserves (D.623) et les prestations d'assistance sociale en espèces (D.624), ainsi que les transferts sociaux en nature (D.63). Les cotisations sociales sont analysées dans le SCN aux paragraphes 8.67-8.74, les prestations sociales aux paragraphes 8-75-8.83 et les transferts sociaux en nature aux paragraphes 8.99-8.106. Il est également question de la distinction entre les prestations sociales et les transferts sociaux en nature d'une part, les subventions (D.3) de l'autre.

1. Cotisations sociales

280. Les cotisations sociales sont payées par des salariés qui appartiennent à des ménages (les montants payés à ce titre au reste du monde peuvent être laissés de côté dans le cas des économies en transition), ainsi que par des entreprises, des administrations et des ISBLSM pour le compte de leurs salariés. Les cotisations sociales des employeurs sont en fait acquittées par ces derniers mais considérées comme si elles étaient versées aux salariés à titre de rémunération. Dans le compte de la distribution secondaire du revenu, les cotisations sociales sont assimilées à des flux de redistribution. D'autre part, des cotisations sociales sont perçues par les régimes de sécurité sociale institués et administrés par les pouvoirs publics ou par des compagnies d'assurance privées, et il y entre également des cotisations imputées à des entreprises normales qui gèrent des régimes de prestations sans capitalisation. Les trois cas représentent des cotisations sociales, effectives ou imputées, des employeurs et des cotisations obligatoires ou volontaires des salariés. Il faut y ajouter les cotisations aux caisses de sécurité sociale et aux régimes d'assurance privés, payées par les salariés sans la participation des employeurs ou bien par les travailleurs indépendants ou des non-salariés.

281. L'imputation de cotisations sociales peut se pratiquer pour tous les secteurs, mais plus particulièrement pour les sociétés non financières et financières et les administrations publiques. S'agissant des salariés des premières, les cotisations imputées sont d'abord incluses dans les rémunérations payées par l'entreprise à ses salariés; ceux-ci reversent ensuite le même montant à l'entreprise qui l'inscrit dans sa comptabilité comme un revenu imputé

(au titre de cotisations sociales perçues), et il sert en définitive à financer les prestations sociales servies par l'entreprise. Lorsqu'on inclut la rémunération des salariés dans le coût des services fournis par l'administration, il arrive qu'il faille procéder à une imputation de cotisations sociales. Dans les ex-PEP, les cotisations effectivement versées aux caisses de sécurité sociale des salariés du secteur public étaient naguère en règle générale sensiblement plus modestes que celles acquittées dans d'autres secteurs et ne couvraient pas suffisamment le montant des prestations services. Lorsque cette situation persiste, l'imputation peut être calculée sur la base des taux de cotisation en vigueur pour les branches marchandes. Cette imputation revêt une importance particulière dans le secteur militaire où il n'existe pas dans tous les pays un système de cotisations sociales. Les cotisations sociales imputées dans ce secteur peuvent être considérées comme égales aux pensions et autres prestation sociales effectivement versées aux personnels militaires.

282. Dans la plupart des PEP, les fonds destinés à la sécurité sociale étaient naguère incorporés dans le budget de l'Etat, et il n'existait aucun lien étroit entre cotisations et prestations sociales. Les réformes économiques modifient actuellement la situation dans beaucoup de pays, mais elles ne sont souvent pas encore menées à leur terme. Dans l'ex-Tchécoslovaquie, par exemple, les entreprises n'acquittaient, on l'a vu plus haut, qu'une taxe sur la masse salariale et les prestations sociales étaient prélevées sur le budget de l'Etat. Dans l'ex-URSS, ces prestations étaient financées au moyen de cotisations sociales virées sur le budget de l'Etat et d'autres crédits prélevés sur ce budget. Dans la Fédération de Russie, certaines prestations sociales ont été servies en 1991-1992 par un fonds spécial créé par le Soviet suprême russe et financé par le budget de l'Etat. Lorsque, dans le cas de pays ou de circonstances où il pourrait se révéler difficile d'assurer une concordance rigoureuse entre les cotisations aux régimes de sécurité sociale et les prestations services par ces régimes, ces dernières devraient être considérées comme des dons à titre d'aide sociale et non incluses dans les prestations de sécurité sociale, comme on le verra dans la sous-section B.2 ci-après.

283. Dans les pays en transition, les cotisations obligatoires des employeurs au profit de leurs salariés constituent la majeure partie des cotisations sociales, mais des régimes privés y sont peu à peu mis en place. Dans certains de ces pays, les salariés sont tenus de cotiser aux régimes de sécurité sociale et c'est ainsi que, dans la Fédération de Russie, les salariés doivent verser 1 % de leur salaire brut à la caisse de pensions.

284. Les entreprises de certains pays en transition cotisent auprès d'institutions médicales au profit de leurs salariés. Il est suggéré de considérer ces cotisations comme des cotisations sociales véritables car elles ressemblent aux cotisations versées aux compagnies d'assurance. Si, toutefois, elles ne s'inscrivent pas dans un régime collectif, il faut les comptabiliser dans les salaires en nature.

2. Prestations sociales autres que les transferts sociaux en nature

285. Les prestations sociales sont des transferts courants aux ménages, résidents ou non, provenant de régimes de sécurité sociale ou similaires et destinés à couvrir en totalité ou en partie les frais résultant de certains risques ou besoins sociaux tels que le chômage, la maladie, l'invalidité, etc. Les prestations sociales en tant que transferts sans contrepartie sont à distinguer de la rémunération du travail versée par les employeurs, qui figure dans les salaires. Des prestations sociales peuvent être servies par des employeurs à leurs salariés sans intervention d'une tierce partie et, dans ce

cas, elles apparaissent en premier lieu, comme on l'a vu plus haut, sous la forme de cotisations sociales imputées et sont incluses dans la rémunération des salariés.

286. Les prestations de sécurité sociale en espèces servies par des régimes de sécurité sociale sont normalement, dans les pays en transition, les suivantes :

a) Prestations de maladie et d'invalidité;

b) Allocations de maternité;

c) Allocations familiales et allocations pour enfants;

d) Indemnités de chômage;

e) Pensions de retraite et pensions aux survivants;

f) Pensions d'invalidité;

g) Pensions et allocations aux victimes de la guerre et à leurs familles;

h) Pensions versées aux familles de militaires tués à la guerre;

i) Prestations en cas de décès;

j) Allocations aux familles nombreuses économiquement faibles;

k) Bourses d'études;

l) Autres allocations, indemnités et prestations.

287. Dans les prestations en espèces des organismes privés d'assurance sociale entrent les prestations similaires des régimes privés gérés par des compagnies d'assurances. Ces prestations ne représentent pas encore de gros montants dans les pays en transition mais il est probable qu'elles augmenteront dans l'avenir. On en exclut par contre les indemnités versées par les compagnies d'assurances-dommages qui ne sont pas considérées comme des prestations sociales.

288. Les primes d'éducation versées par les entreprises à leurs salariés ou à des membres de leurs familles sont considérées comme des cotisations sociales imputées et des prestations sociales sans capitalisation; les primes d'éducation accordées à de futurs salariés, qui deviennent assez courantes dans certains pays en transition, doivent être comptabilisées dans les transferts divers.

289. Dans la plupart des pays en transition, les prestations des caisses d'assurance sociale privées sont relativement négligeables et, dans certains de ces pays, elles n'existent pratiquement pas. Il est cependant vraisemblable qu'elles prendront de l'ampleur dans un avenir plus ou moins prochain.

290. Les prestations sociales autres que les transferts sociaux en nature (D.622) sont des transferts courants que l'administration publique ou des ISBLSM versent en espèces aux ménages aux mêmes fins que des prestations de sécurité sociale, mais en dehors d'un régime de sécurité sociale. Ces prestations figurent dans le compte de la distribution secondaire du revenu en tant que prestations perçues par les ménages et versées par des entreprises non financières, des compagnies d'assurances (société financières), des régimes de sécurité sociale (administrations publiques) ou encore des ISBLSM à titre de prestations directes sans capitalisation au profit de leurs salariés. Les

prestations incluses dans ce compte ne comprennent pas les transferts sociaux en nature qui apparaissent dans le compte de redistribution du revenu en nature dont il est question plus loin.

291. Il n'est pas toujours facile de distinguer entre les prestations d'assistance sociale et les prestations de sécurité sociale dans les pays en transition où toutes les prestations sociales proviennent du budget de l'Etat ou bien dont la caisse de sécurité sociale n'est pas indépendante de ce budget. Il est proposé alors de regrouper toutes ces prestations dans la rubrique des prestations de sécurité sociale en espèces (D.621) ou dans l'une des deux autres rubriques des prestations sociales (D.622 et D.623).

292. Les prestations d'assistance sociale en espèces qui ne s'appuient sur aucune capitalisation de cotisations sociales occupent une très large place dans les économies en transition. Elles sont payées par des entreprises, des administrations ou des ISBLSM. Il s'agit de pensions supplémentaires et de diverses allocations sans capitalisation (congés de maladie, congés de maternité, etc.) que les entreprises versent souvent à leurs salariés ou ex-salariés en complément des prestations des caisses de sécurité sociale. Dans la Fédération de Russie, par exemple, les fermes collectives servent souvent à leurs membres des pensions non constituées par des cotisations en complément des pensions relativement modestes de la caisse de sécurité sociale. Dans l'ex-URSS, le Gouvernement servait aux personnels militaires des pensions et d'autres prestations sociales constituées sans cotisations. Dans certains pays en transition, les entreprises sont parfois tenues de verser des indemnités financées sans capitalisation aux personnels qu'elles licencient. Comme on l'a vu plus haut, une cotisation sociale doit, dans tous ces cas, être imputée et incluse dans la rémunération des salariés.

293. Dans beaucoup de pays en transition, les organismes publics constituent souvent des fonds dits extrabudgétaires dans le dessein de réunir les ressources nécessaires pour financer certaines dépenses liées à certains programmes ou destinées à certaines fins. Les principaux exemples de ces fonds extrabudgétaires sont bien connus : la caisse de sécurité sociale, la caisse des pensions, la caisse de l'emploi, etc. Mais il existe beaucoup d'autres fonds extrabudgétaires qui ont fait leur apparition récemment dans les pays en transition, surtout dans la Fédération de Russie et dans d'autres pays de la CEI, par exemple le fonds pour l'entretien des routes, le fonds de développement de l'agriculture, etc. Les ressources à cet effet proviennent de sources différentes, par exemple de cotisations et de dons volontaires, des amendes, ou encore de l'impôt. Dans certains cas, les fonds extrabudgétaires sont fusionnés avec le budget de l'Etat. Les unités institutionnelles qui y cotisent sont pour la plupart des entreprises et, dans une moindre mesure, les ménages et les ISBLSM. Certains versements à ces fonds (dons, amendes, pénalisations) doivent être comptabilisés dans le compte de la distribution secondaire du revenu mais d'autres, qui prennent la forme d'impositions à la production (comme c'est le cas de certains versements au fonds pour l'entretien des routes dans la Fédération de Russie), doivent figurer dans le compte d'affectation du revenu primaire. Les paiements prélevés sur ces fonds peuvent être comptabilisés les uns dans le compte de la distribution secondaire du revenu en tant que prestations de la caisse de sécurité sociale aux ménages, d'autres dans le compte d'utilisation du revenu en tant que dépenses courantes des administrations publiques pour la protection de l'environnement, et même d'autres encore dans le compte de capital des administrations publiques.

294. Comme on l'a vu plus haut, les prestations d'assistance sociale en espèces sont, dans les pays en transition, en général servies par l'Etat, parfois par les ISBLSM (par exemple des syndicats qui gèrent des sanatoriums ou des centres

de vacances), et parfois aussi par des entreprises. Voir le tableau 4.1 où figurent les statistiques de la Fédération de Russie concernant les prestations sociales servies aux ménages en 1994.

Tableau 4.1. Prestations sociales servies aux ménages dans la Fédération de Russie en 1994

(En milliards de roubles)

1.	Pensions	34 219
2.	Congés de maladie payés, allocations de maternité, primes à la naissance	4 292
3.	Allocations pour enfants	4 391
4.	Indemnités de chômage	506
5.	Autres prestations	3 641
6.	Bourses d'études	810
7.	Total	47 859

3. Transferts sociaux en nature provenant de l'Etat

295. Dans les transferts sociaux en nature (D.63) figurent les prestations sociales en nature (D.631) ainsi que les transferts de biens et de services non marchands individuels (D.632). Les premières sont subdivisées ensuite en remboursements de sécurité sociale (D.6311), autres prestations de sécurité sociale en nature (D.6312) et prestations d'assistance sociale en nature (D.6313).

296. Il entre par définition dans les transferts sociaux en nature les biens et les services individuels fournis sous la forme de transferts en nature à des ménages résidents d'un pays par des organismes publics (y compris les caisses de sécurité sociale) ou des ISBLSM, que ces biens ou services soient acquis sur le marché ou qu'il s'agisse de productions non marchandes. (La distinction entre services individuels et collectifs est décrite au chapitre II, section B.2.) Les transferts sociaux en nature selon le SCN (par. 8.99-8.100) impliquent l'achat par les administrations de certains biens ou services à des entreprises pour les fournir gratuitement aux ménages. Ainsi, les sommes dépensées par les administrations à cet effet doivent être considérées comme des transferts sociaux en nature si des particuliers ou des ménages en bénéficient directement à titre individuel. Les prestations sociales, par contre, si elles proviennent de l'administration comme décrit au paragraphe 8.77 du SCN, comprennent toutes les prestations sociales versées en numéraire aux ménages. Il est bon de noter que les transferts sociaux en nature sont des dépenses des administrations publiques ou des ISBLSM initialement enregistrées comme des dépenses de consommation finales de ces secteurs pour l'acquisition de biens et de services individuels, et qu'ils n'entrent pas dans les dépenses de consommation finale des ménages. Par contre, le transfert en nature entraîne l'incorporation de ces dépenses dans une rubrique déterminée par un autre concept de la consommation du secteur des ménages, à savoir la consommation finale effective des ménages (voir SCN, par. 9.72-9.74, 9.90-9.92, 9.95-9.97).

297. La subdivision des transferts sociaux en nature pourrait être difficile dans certains pays en transition faute de dispositions institutionnelles bien définies, par exemple l'absence d'un régime d'assurance-maladie, etc. On estime cependant que la plupart des pays en transition pourront distinguer entre a) les prestations sociales en nature et b) les biens et services individuels fournis en nature aux ménages par les administrations publiques ou les ISBLSM.

298. Dans beaucoup de pays en transition, il entrera dans les transferts sociaux en nature la valeur des services individuels non marchands fournis aux ménages par les administrations publiques ou les ISBLSM, diminuée des paiements nominaux effectués par les ménages, à savoir :

a) Les remboursements, par les régimes de sécurité sociale, des dépenses autorisées des ménages pour l'acquisition de certains biens ou services (factures hospitalières, coût des médicaments, etc.; le montant de ces remboursements n'est donc pas considéré comme un transfert courant en espèces en provenance de la caisse de sécurité sociale);

b) Les autres prestations de sécurité sociale en nature (autres que les remboursements), versées par les régimes de sécurité sociale aux producteurs de biens ou de services (aux prix payés par l'acheteur), après déduction des paiements nominaux des ménages;

c) Les prestations d'assistance sociale en nature, semblables en soi aux prestations de sécurité sociale en nature, mais servies en dehors des régimes de sécurité sociale.

299. Il entre en gros dans les prestations sociales en nature les transferts en nature correspondant aux risques couverts par le régime de sécurité sociale. Dans les biens et services individuels non marchands fournis en nature aux ménages par les administrations publiques ou les ISBLSM figurent les services individuels non marchands d'éducation, de santé, de culture, de divertissement et de logement. Par convention, tous les services non marchands fournis par les ISBLSM sont considérés comme individuels.

300. Voici des exemples de la relation étroite qui existe entre les transferts sociaux en nature et les prestations sociales. S'il est remis aux retraités des cartes spéciales de transport gratuit dont le prix est payé par l'administration, le montant ainsi acquitté doit être considéré comme un transfert social en nature. Par contre, si un particulier ne paie qu'une fraction du prix d'un bulletin d'admission à un sanatorium, du coût de médicaments ou de celui des services d'un hôpital et que le solde est acquitté par l'administration par prélèvement sur une caisse de sécurité sociale, ce solde doit être considéré comme une prestation sociale. Entrent également dans les prestations sociales les allocations versées par l'administration aux familles au titre d'enfants de moins de 16 ans, qui le sont, dans certains pays de la CEI, pour offrir aux familles une compensation des prix élevés des biens de consommation destinés aux enfants. Comme ces allocations profitent de toute évidence à des groupes déterminés de la population, on ne peut les considérer comme des subventions.

301. L'exemple le plus commun des remboursements de sécurité sociale à considérer comme des transferts sociaux en nature dans les économies en transition sont les remboursements aux invalides de leurs frais d'acquisition de médicaments, de voitures spéciales ou de matériel médical.

302. Parmi les prestations sociales en nature figure aussi le remboursement, par la sécurité sociale, des dépenses assumées par les ménages pour acquérir des

bons d'admission en sanatorium. Parfois, ces bons sont achetés par les organismes de sécurité sociale puis cédés gratuitement ou quasi-gratuitement aux ménages qui ne peuvent pas en acquitter le prix intégral.

303. Dans certains pays en transition, les bons d'admission en sanatorium sont souvent remis à des prix considérablement réduits par les syndicats qui contrôlent et financent en partie ces établissements. La valeur des bons remis par les syndicats aux ménages (diminuée des montants payés par les ménages) doit être comptabilisée dans les transferts sociaux en nature provenant des ISBLSM. Les sanatoriums contrôlés par les syndicats sont souvent des unités institutionnelles marchandes que l'on peut inclure dans le secteur des sociétés non financières.

304. La distribution gratuite de produits alimentaires aux enfants, qui se pratique dans certains pays en transition et qui est financée par le budget de l'Etat, constitue un autre exemple de transferts sociaux en nature des administrations aux ménages.

305. Un autre exemple typique de transfert social en nature est, dans beaucoup de pays en transition, la fourniture gratuite de manuels scolaires aux élèves. Le plus souvent, les écoles publiques financent au moyen de crédits budgétaires l'achat de manuels scolaires qui sont ensuite distribués gratuitement aux élèves. La valeur de ces manuels doit être comptabilisée en premier lieu dans les dépenses de consommation finale des administrations publiques, en second lieu dans les transferts sociaux en nature aux ménages et, en dernier lieu, dans la consommation finale effective des ménages. Le résultat de la comptabilisation de ces transactions sera évidemment le même si les acquisitions de manuels scolaires par les écoles sont traitées comme une consommation intermédiaire. Le SCN recommande cependant de comptabiliser les achats de biens pour distribution ultérieure sans nouvelle transformation dans les dépenses de consommation finale des unités qui ont procédé à ces achats.

306. Il est parfois difficile, dans la pratique, de distinguer les prestations sociales en nature des prestations en espèces. Ainsi, l'aide fournie dans la Fédération de Russie par le Fonds de l'emploi peut prendre la forme de transferts en espèces, de paiements aux entreprises qui assurent les prestations, ou bien encore de remboursements des dépenses consacrées par les ménages à l'acquisition de biens ou de services. Les informations nécessaires pour la subdivision entre prestations en espèces et prestations en nature n'existent pas toujours et, pour procéder à cette subdivision, il faut parfois recourir à une enquête de portée limitée.

4. Distinction entre les prestations et les transferts sociaux en nature d'une part, les subventions d'autre part

307. Le chapitre premier (sect. A.2) traite des subventions dans le contexte de l'évaluation des biens et des services aux prix de base. Le versement par l'Etat de subventions destinées à abaisser les prix a également un impact social, en particulier s'il influe sur les prix de biens ou de services qui répondent aux besoins fondamentaux de la population. C'est pourquoi il faut traiter à nouveau de ce point dans le présent chapitre. On mettra ici l'accent sur le concept de prestations sociales autres que les transferts sociaux en nature (D.62) et sur celui de transferts sociaux en nature (D.63), ainsi que sur la façon de les distinguer des subventions dans la pratique des pays en transition. La distinction entre ces concepts revêt une grande importance car les subventions influent sur la valeur ajoutée et le PIB tandis que les prestations sociales et les transferts sociaux en nature n'ont de retombées que sur le revenu disponible.

308. La distinction entre subventions d'une part, prestations sociales et transferts sociaux en nature de l'autre, peut poser un problème dans tous les pays, mais en particulier dans les pays en transition en raison des modifications rapides du régime des subventions et de la protection sociale. Cette distinction a son importance car elle influe sur la quantification du PIB ainsi que sur d'autres calculs. Comme les chiffres l'ont déjà montré, une diminution des subventions s'accompagne normalement d'une augmentation des dépenses et des prestations sociales. C'est ainsi qu'en Pologne, le ratio des subventions au PIB est tombé de 16,16 % en 1989 à 4,8 % en 1993 et celui des dépenses sociales au PIB est passé, dans le même temps de 10 à 21 % 17/.

309. Dans la définition des prestations sociales autres que les transferts sociaux en nature, le SCN (par. 7.72 et 8.77) postule qu'il doit être possible d'établir un lien entre un versement effectué par l'administration et un ménage qui reçoit effectivement ce paiement. Si le paiement est reçu par un producteur, et même si un ménage en profite, il faut le considérer comme une subvention sauf s'il provient d'un régime de sécurité sociale. On relève, dans les pays en transition, de nombreux cas où cette distinction est difficile à faire. Il s'agit toujours de paiements effectués par l'administration à des ménages ou à des entreprises qui sont en général des sociétés publiques, des quasi-sociétés ou des entreprises publiques non constituées en sociétés. Les transferts entre organismes qui appartiennent au secteur des administrations publiques ne doivent jamais être considérés comme entrant dans l'une ou l'autre de ces trois catégories. Ils sont toujours comptabilisés comme des transferts courants si les organismes appartiennent à des sous-secteurs différents du secteur des administrations publiques.

310. La distinction entre transferts sociaux en nature (D.63) et prestations sociales autres que les transferts sociaux en nature (D.62) d'une part, les subventions d'autre part, ressort des exemples ci-après. Si le coût des médicaments d'un retraité est remboursé par une caisse de sécurité sociale, ce remboursement doit être considéré comme un transfert social en nature ou, pour plus de précision, comme une prestation sociale en nature (D.631). Si, par contre, l'Etat paie aux pharmacies certains montants pour les indemniser des pertes subies par elles du fait qu'elles ont vendu des médicaments à la population à des prix peu élevés pour se conformer à la politique de l'Etat, ce paiement doit être considéré comme une subvention. D'autre part, si un particulier ne paie qu'une fraction du prix d'un bon d'admission en sanatorium, des médicaments achetés par lui ou des services d'un hôpital et si le solde est acquitté ou remboursé par l'Etat par l'entremise d'une caisse de sécurité sociale, ce solde doit être considéré comme une prestation sociale en nature. Les montants versés par l'Etat aux familles qui ont des enfants de moins de 16 ans pour compenser les prix élevés des produits alimentaires sont, eux, considérés comme des prestations sociales autres que des transferts sociaux en nature. Ces versements en espèces sont effectués dans certains pays de la CEI en compensation des prix élevés des biens de consommation achetés par les familles pour les enfants.

311. Voici maintenant un exemple qui précise davantage la distinction entre les subventions et les transferts sociaux. On suppose que le coût de production du charbon est de 100 unités par tonne : si l'administration décide que le charbon doit être vendu aux utilisateurs à 50 unités par tonne et paye la différence aux producteurs, ce paiement doit être considéré comme une subvention. Si, en outre, l'administration verse en numéraire 10 unités par tonne à certains ménages parce qu'elle estime le prix du marché trop élevé pour ces ménages, ce paiement, prélevé sur le budget, n'est pas une subvention mais bien une prestation sociale.

312. Voici encore un exemple qui concerne les montants versés par l'administration au réseau de métropolitain de Moscou. Une réglementation publique oblige ce réseau à assurer des transports gratuits ou à prix réduit à 46 catégories de ménages. Les manques à gagner qui en résultent sont estimés et explicitement compensés par l'Etat sous la forme de paiements au réseau du métropolitain. La compensation ainsi versée par l'Etat au réseau doit être considérée comme une subvention et non comme un transfert social aux ménages, puisque son montant est versé au métropolitain et non aux ménages ni à leurs membres, même si certains d'entre eux en bénéficient. En d'autres termes, les paiements de l'Etat aux exploitants de transports doivent être traités comme des subventions, qu'ils soient effectués pour couvrir des pertes d'exploitation dues à l'imposition de conditions par l'Etat ou pour permettre aux exploitants de transporter à prix réduit ou gratuitement certaines catégories d'usagers. A noter que certains pays, par exemple la France 18/, traitent les paiements de la deuxième catégorie comme des prestations sociales ou d'autres transferts courants.

313. Souvent, l'administration, tout en obligeant les entreprises d'Etat à assurer à prix réduit la fourniture de certains biens ou services aux ménages, ne rembourse pas directement les manques à gagner qui résultent de cette obligation. Dans ce cas, l'effet net de l'application de prix réduits est une réduction de l'excédent d'exploitation, et il n'est comptabilisé aucune subvention.

314. Il arrive, dans certains pays, que des organismes financés par le budget en reçoivent des paiements semblables aux subventions versées aux producteurs marchands. Ainsi, des entreprises peuvent percevoir des primes si elles emploient des membres de certaines catégories de population. Ces primes servent non pas à abaisser les prix des produits mais plutôt à assurer des prestations sociales à certains membres de la population qui ne pourraient pas autrement trouver d'emploi. Il ne faut donc pas les considérer comme des subventions, mais bien comme des prestations sociales aux ménages, sans les inscrire en recettes dans les comptes du secteur des sociétés.

315. Il arrive que l'administration préfère accorder des avantages fiscaux plutôt que de procéder directement à une dépense : on en trouve un exemple typique dans la réduction d'impôt sur le revenu accordée dans certains pays au titre des intérêts acquittés sur les hypothèques souscrites pour l'achat de résidences principales. Il n'y a pas lieu de considérer ces paiements comme des subventions, puisque les agences hypothécaires perçoivent en fait l'intégralité des intérêts auprès des ménages qui ont souscrit l'hypothèque. C'est l'impôt réduit qui doit être inclus dans les impôts sur le revenu payés à l'Etat et il n'y a pas lieu de procéder à l'imputation d'un transfert social.

316. Selon le SCN, paragraphe 7.72, "les subventions ne sont pas payables aux consommateurs finals, et les transferts courants que les administrations font directement aux ménages en tant que consommateurs sont traités comme des prestations sociales". Le SCN ne fait donc pas intervenir le concept de subvention à la consommation. C'est là un des points importants dont il a été question au cours des travaux consacrés à l'élaboration du SCN 1993. Il a été proposé un moment de traiter les subventions à la consommation comme des dépenses de consommation finale des administrations publiques, mais il n'a pas été possible de se mettre d'accord sur l'étendue ni sur la nature des paiements à considérer comme des subventions principalement accordées au profit des consommateurs et de ceux à considérer comme profitant principalement aux producteurs. De plus, certains ont objecté que l'assimilation des subventions à la consommation à des dépenses de consommation finale des administrations publiques conduirait à une augmentation du PIB qu'il serait difficile

d'interpréter. La solution adoptée dans le SCN a son importance, étant donné l'étendue qu'ont prise les subventions dites à la consommation dans les ex-PEP. Selon un rapport de la Banque mondiale, la question des subventions revêt une importance énorme en Pologne où les subventions à la consommation représentent quelque 10 % du PIB (1989). Comme l'ont relevé Atinson et Micklenwright 19/, la distinction entre subventions à la consommation et subventions à la production est parfois difficile à établir. Ainsi, les subventions accordées aux producteurs de fruits en conserve pourraient être considérées comme des subventions à la consommation, mais non les subventions accordées aux fabricants de boîtes de conserve. De plus, le poids relatif des subventions à la production et des subventions à la consommation varie dans le temps et d'un pas à l'autre. En Hongrie et en Pologne, par exemple, l'ensemble des subventions représentait en 1988 environ 15 % du PIB mais, en Hongrie, les subventions à la consommation constituaient environ un tiers du total et en Pologne les deux tiers.

317. La distinction entre subventions et transferts sociaux devient de plus en plus facile ces dernières années dès lors que les gouvernements de pays en transition ont décidé de réduire les subventions aux entreprises et de verser directement à la place des prestations sociales aux personnes nécessiteuses. Le Gouvernement de la Fédération de Russie, par exemple, a décidé en 1993 de réduire les subventions aux producteurs de services de logement et de subventionner à la place les ménages économiquement faibles, ce qui va aboutir à une réduction, en comptabilité, des subventions aux producteurs et augmenter parallèlement la masse des prestations sociales. Des dispositions semblables sont prises dans d'autres pays en transition où les collectivités locales décident souvent de majorer les loyers mais d'accorder des aides aux nécessiteux. Dans certains autres pays encore, où les loyers restent nominaux et où les régies publiques des immeubles locatifs sont incluses dans le secteur des administrations publiques, le financement des services de logement en question fait l'objet de transferts à l'intérieur de ce secteur.

318. Dans certains pays en transition, par exemple la Fédération de Russie et d'autres pays membres de la CEI, les collectivités locales créent des commissions de protection sociale qui ont pour mission d'apporter une aide sociale aux plus nécessiteux. Les fonds que ces commissions utilisent pour financer leurs programmes peuvent provenir en partie de cotisations sociales, en partie du budget de l'Etat et en partie encore de dons. La préférence est souvent donnée aux aides en nature car, dans un contexte de forte inflation, les prestations en espèces paraissent moins convenir. C'est pourquoi les commissions en question créent des distributeurs spéciaux d'aides en nature. Les fonds sont utilisés pour fournir aux nécessiteux divers biens et divers services : médicaments, produits alimentaires, bons d'admission en sanatoriums, réparations de logements, voitures pour les handicapés, etc. La plupart de ces prestations doivent être comptabilisées dans les transferts sociaux en nature mais, parfois, l'aide prend la forme de subventions aux entreprises qui vendent leurs produits ou leurs services à des prix modestes à certains groupes de ménages. Il est donc indispensable de se renseigner sur ces dépenses par grandes catégories et d'inclure chaque catégorie dans la rubrique adéquate du SCN.

319. La fourniture de médicaments gratuits à certains groupes de population, par exemple aux retraités ou aux handicapés, qui peut paraître ressembler à la distribution gratuite de manuels scolaires, peut être traitée différemment selon la façon dont elle est organisée et financée. Dans certaines conditions, les prélèvements sur le budget de l'Etat, qui sont versés aux pharmacies afin de couvrir les manques à gagner qu'elles subissent du fait de la fourniture de médicaments gratuits, seront de toute évidence assimilés à des subventions mais,

dans des conditions différentes, les paiements effectués aux pharmacies par les organismes publics peuvent être considérés comme des achats de médicaments pour distribution ultérieure aux ménages ou, en d'autres termes, comme des transferts sociaux en nature. Dans la Fédération de Russie, par exemple, les médicaments fournis gratuitement par les pharmacies aux handicapés sont payés par des organismes médicaux locaux contrôlés et financés par l'Etat sur présentation des ordonnances remises par eux. Il est possible alors de déterminer quels sont les ménages qui bénéficient de médicaments gratuits et le montant exact du revenu ainsi reçu par eux en nature. Dans la pratique, les pharmacies inscrivent souvent dans leurs déclarations aux autorités statistiques la valeur des médicaments gratuits à leur prix de détail non réduit, comme si les médicaments étaient effectivement vendus. Ces chiffres sont ensuite utilisés pour estimer les dépenses de consommation finale des ménages. Dans ces conditions, la solution pratique peut consister à traiter la valeur des médicaments gratuits comme un transfert social en nature, les dépenses de consommation finale des ménages calculées d'après les déclarations des ventes des pharmacies devant alors être ajustées en conséquence, c'est-à-dire réduites de la valeur des médicaments gratuits. Par contre, la consommation finale effective des ménages ne changera pas puisque la diminution de leurs dépenses de consommation finale aura pour contrepartie l'augmentation des transferts sociaux en nature de l'administration des ménages.

320. Il faut bien préciser que la comptabilisation des paiements au titre de la fourniture gratuite de médicaments ou d'autres produits similaires à des fins sociales (soit dans les transferts sociaux en nature, soit dans les subventions) peut influer sur le montant et la composition du PIB. Si, par exemple, ces paiements sont considérés comme des subventions, le PIB sera moins élevé qu'il ne le serait s'ils figuraient dans les transferts sociaux en nature.

321. Il arrive que certaines parties de la population bénéficient de services de transport gratuits ou à prix réduit. Dans certains pays en transition, les retraités par exemple ont droit aux transports gratuits. Le traitement comptable des flux en cause dépend pour beaucoup des dispositions précises qui sont prises. Si l'Etat compense le manque à gagner des entreprises de transport, cette compensation sera assimilée à une subvention; si, par contre, il achète des tickets de transport pour les retraités ou rembourse à ces derniers leurs frais de transport, le paiement doit être considéré comme un transfert social en nature. Dans certaines conditions, le transport gratuit des retraités entraîne pour l'entreprise de transport un manque à gagner qui n'est compensé par l'Etat ni sous la forme d'une subvention ni sous celle d'un transfert social.

322. Dans certaines villes de la Fédération de Russie, des prestations de transport sont fournies gratuitement à l'ensemble de la population. Dans ce cas, les producteurs de ces services sont à considérer comme non marchands et leurs coûts en premier lieu comme des dépenses de consommation finale des administrations publiques, en second lieu comme des transferts sociaux en nature aux ménages, et enfin comme une composante de la consommation finale effective des ménages.

323. L'exposé qui précède est illustré au tableau 4.2 par les chiffres de 1994 concernant le Bélarus, qui démontrent comment dériver du revenu disponible des ménages, des administrations publiques et des ISBLSM leur revenu disponible ajusté.

Tableau 4.2. Dérivation du revenu disponible ajusté à partir du revenu disponible des ménages, des administrations publiques et des ISBLSM, d'après des chiffres de 1994 concernant le Bélarus

(En milliards de roubles du Bélarus)

	Administrations publiques	Ménages	ISBLSM
Revenu disponible, brut	5 199	10 231	1 455
Transferts sociaux reçus		3 320	
Transferts sociaux versés	2 177		1 143
Revenu disponible ajusté, brut	3 022	13 551	312

C. Prestations sociales des entreprises à leurs salariés ou à des tiers

324. Dans beaucoup d'économies en transition, des entreprises constituent des caisses spéciales pour financer des dépenses à finalité sociale autres que celles précitées. Normalement, ces caisses peuvent figurer distinctement soit dans les comptabilités des entreprises, soit dans leurs déclarations statistiques. Leur but peut différer d'un pays à l'autre, mais une enquête sur les pratiques nationales révèle la similitude remarquable des définitions des dépenses à finalité sociale des entreprises et de leurs modes d'incorporation dans les comptes de ces entreprises. Il importe toutefois de noter que les dépenses financées au moyen des caisses sociales des entreprises ne sont pas homogènes dans l'optique du SCN et concernent en fait des transactions de types différents qui font l'objet, dans le Système, de traitements et d'affectations comptables différents et y figurent ainsi dans les flux courants ou les flux de capitaux, dans la rémunération des salariés, dans la consommation intermédiaire, dans les prestations sociales ou encore dans les instruments financiers.

1. Comptabilisation des transferts sociaux des entreprises en espèces et en nature

325. Le tableau 4.3 donne un exemple de dépenses à finalité sociale des entreprises qui sont financées par elles sur leurs caisses sociales ou au moyen d'autres ressources. Dans la deuxième colonne du tableau figure le type de transactions auquel appartient chaque dépense selon le SCN et dans la troisième colonne, le compte du SCN où chaque dépenses devrait être comptabilisée.

326. Il ressort du tableau que les dépenses des entreprises que celles-ci peuvent considérer comme sociales doivent être réparties entre différentes rubriques du SCN et figurer dans des comptes différents : le compte de production, le compte d'exploitation, le compte de capital, etc. Beaucoup de ces exemples ont déjà été signalés précédemment dans le présent chapitre.

Tableau 4.3. Dépenses à finalité sociale des entreprises des économies en transition, avec les comptes et les transactions correspondants du SCN

	Poste de dépenses	Rubriques du SCN dont relèvent ces postes	Comptes du SCN où devraient figurer les dépenses
1.	Pensions servies à des salariés en activité ou des ex-salariés	Cotisations sociales imputées, prestations sociales "non fondées" (sans capitalisation)	Compte d'exploitation, compte de la distribution secondaire du revenu
2.	Congés de maternité payés	Cotisations sociales imputées, prestations sociales "non fondées"	Compte d'exploitation, compte de la distribution secondaire du revenu
3.	Indemnités en cas d'accident	Cotisations sociales imputées, prestations sociales "non fondées"	Compte d'exploitation, compte de la distribution secondaire du revenu
4.	Congés payés	Salaires	Compte d'exploitation
5.	Cotisations directes versées aux hôpitaux	Cotisations sociales effectives	Compte d'exploitation
6.	Primes de scolarité	Cotisations sociales imputées, prestations sociales "non fondées"	Compte d'exploitation, compte de la distribution secondaire du revenu
7.	Acquisitions de bons d'admission en sanatorium	Cotisations sociales imputées, prestations sociales "non fondées"	Compte d'exploitation, compte de la distribution secondaire du revenu
8.	Cotisations non obligatoires à des compagnies d'assurance-maladie	Salaires en nature	Compte d'exploitation
9.	Paiements à des établissements préscolaires	Salaires en nature	Compte d'exploitation
10.	Subventions aux cantines d'entreprises	Salaires	Compte d'exploitation
11.	Aides matérielles occasionnelles	Transferts divers	Compte de la distribution secondaire du revenu
12.	Aides aux familles de salariés décédés	Cotisations sociales imputées, prestations sociales "non fondées"	Compte d'exploitation, compte de la distribution secondaire du revenu
13.	Cotisations à la caisse de sécurité sociale	Cotisations sociales effectives	Compte d'exploitation
14.	Cotisations aux caisses de pensions	Cotisations sociales effectives	Compte d'exploitation
15.	Cotisations obligatoires aux compagnies d'assurance-maladie	Cotisations sociales effectives	Compte d'exploitation

Tableau 4.3. (suite)

	Poste de dépenses	Rubriques du SCN dont relèvent ces postes	Comptes du SCN où devraient figurer les dépenses
16.	Cotisations aux fonds pour l'emploi	Cotisations sociales effectives	Compte d'exploitation
17.	Cotisations aux régimes privés de pensions	Cotisations sociales effectives	Compte d'exploitation
18.	Allocations de compensation des prix alimentaires élevés	Salaires	Compte d'exploitation
19.	Construction d'installations culturelles ou sociales	Formation brute de capital	Compte de capital
20.	Prestations gratuites ou quasi-gratuites de services culturels ou sociaux	Transferts sociaux en nature	Compte de la redistribution du revenu en nature
21.	Indemnités de licenciement	Cotisations sociales imputées, prestations sociales "non fondées"	Compte d'exploitation, compte de la distribution secondaire du revenu
22.	Dépenses de formation du personnel (entretien des matériels, engagement d'enseignants, honoraires de conférenciers, etc.)	Consommation intermédiaire	Compte de production
23.	Remboursement des frais de transport du lieu de travail au lieu de vacances	Salaires	Compte d'exploitation
24.	Entretien des camps de vacances des enfants de salariés	Cotisations sociales imputées, prestations sociales "non fondées"	Compte d'exploitation, compte de la distribution secondaire du revenu
25.	Abonnements à des journaux ou revues	Salaires en nature	Compte d'exploitation
26.	Location d'installations sportives, achats de matériel de sport	Salaires en nature	Compte d'exploitation
27.	Acquittement des cotisations des salariés à des clubs de sport	Salaires en nature	Compte d'exploitation
28.	Achats de tickets de musées et de spectacles	Salaires en nature	Compte d'exploitation
29.	Indemnités pour l'endommagement de biens appartenant à des salariés	Transferts de capital	Compte de capital
30.	Octroi de prêts aux salariés à des conditions de faveur	Acquisition d'actifs financiers	Compte financier

Tableau 4.3. (suite)

	Poste de dépenses	Rubriques du SCN dont relèvent ces postes	Comptes du SCN où devraient figurer les dépenses
31.	Versements effectués aux employés pour études durant leurs congés	Cotisations sociales imputées, prestations sociales "non fondées"	Compte d'exploitation, compte de la distribution secondaire du revenu
32.	Primes d'éducation versées aux salariés ou à des membres de leurs familles	Cotisations sociales imputées, prestations sociales "non fondées"	Compte d'exploitation, compte de la distribution secondaire du revenu
33.	Primes d'éducation accordées à de futurs salariés	Transferts divers	Compte de la distribution secondaire du revenu
34.	Paiements des frais d'hôtel et de transport en voyages d'affaires	Consommation intermédiaire	Compte de production
35.	Remboursement des frais de représentation encourus par les salariés pour le compte de leur entreprise	Consommation intermédiaire	Compte de production

2. Prestations de services culturels ou sociaux par les entreprises à leurs salariés ou à des tiers

327. Il arrive que des entreprises de pays en transition économique fournissent gratuitement ou quasi-gratuitement des services sociaux ou culturels à leurs salariés. Beaucoup d'entreprises d'Etat avaient et ont toujours leurs propres jardins d'enfants, pouponnières, sanatoriums, hôpitaux, maisons de repos, stades, centres de loisirs, maisons de vacances, colonies de vacances pour enfants, etc. Leurs salariés ont le droit d'utiliser ces équipements soit gratuitement, soit à très bas prix. Les établissements qui fournissent ces services financent normalement leurs frais au moyen de crédits prélevés sur les bénéfices des entreprises ou sur le budget de l'Etat. Dans certains pays, par exemple la Fédération de Russie, le Gouvernement encourage les entreprises à proposer des services sociaux et culturels en exonérant d'impôt la partie de leurs bénéfices qui est consacrée au financement de ces services. Les fonctions principales des établissements fournisseurs ne diffèrent guère d'une entreprise à l'autre.

328. Il convient de noter que, dans certains pays en transition, la valeur des services culturels ou sociaux fournis gratuitement ou quasi-gratuitement par les entreprises à leurs salariés n'entre pas dans le calcul du PIB. Il est expliqué par exemple dans un rapport de la Banque mondiale (1992) sur le développement des services de statistique en Chine que les prestations d'éducation, de santé, de soins à la petite enfance, d'aide sociale et d'occupation des loisirs assurés par les entreprises chinoises pour leurs salariés ne sont pas chiffrées séparément dans les statistiques. Il peut s'ensuivre que, si une partie ou la totalité des frais de cette nature est comptabilisée dans la consommation intermédiaire, la valeur ajoutée, les dépenses de consommation finale et partant le PIB soient sous-évalués.

329. La non-inclusion dans le PIB du coût de ces services culturels ou sociaux fournis par les entreprises s'inscrit dans la pratique comptable de la majorité des entreprises de tous les pays en transition, qui est de ne pas compter ces

services dans leurs coûts de production. L'application du même principe dans la comptabilité nationale non seulement fausserait l'analyse de la valeur ajoutée du secteur des entreprises sur le plan micro-économique mais interdirait de tenir compte, au niveau macro-économique, d'une importante composante du régime des prestations sociales. Afin d'éviter ces deux écueils, il a été conçu dans le SCN, un traitement comptable spécial qui est décrit sommairement plus loin (voir SCN, par. 19.30-19.35) et qui peut s'appliquer aux économies en transition car les chiffres dont on a besoin pour le faire existent en général dans les comptabilités des entreprises.

330. Le SCN recommande que les établissements des entreprises qui fournissent des services sociaux aux salariés en complément de ceux offerts par les pouvoirs publics et non à titre de rémunération soient considérés à part comme des ISBLSM. La valeur de leur production devrait être la somme de leurs dépenses, y compris la consommation imputée de capital fixe, tandis que les paiements partiels des salariés ou des tiers concernés devraient être considérés comme des ventes occasionnelles. La prestation de ces services devrait entrer dans les transferts sociaux en nature des ISBLSM aux ménages afin qu'il soit possible de distinguer entre la consommation finale effective des ménages et leurs dépenses de consommation finale. Cette solution a été adoptée dans le SCN après examen de diverses autres possibilités au cours de la révision du Système.

331. L'exemple du tableau 4.4 est une illustration de la solution proposée. Le tableau indique les comptes et les secteurs sur lesquels portent les imputations; il s'agit de tous les comptes, depuis le compte de production jusqu'au compte de l'utilisation du revenu disponible ajusté des sociétés non financières, des ménages et des ISBLSM. Dans l'exemple, la production des sociétés non financières est chiffrée à 1 000. Les coûts intermédiaires totaux s'élèvent à 700, dont 35 correspondent à la consommation intermédiaire des établissements producteurs de services sociaux ou culturels au bénéfice des salariés. La rémunération totale des salariés est de 180, dont 13 pour les salariés des établissements producteurs de services sociaux ou culturels. Enfin, la consommation totale de capital fixe est de 50, dont 2 au titre des actifs fixes utilisés par les établissements producteurs de services sociaux ou culturels. La valeur ajoutée brute des sociétés non financières s'établit donc à 335 [1 000 -(700 - 35)] et leur valeur ajoutée nette à 287 [= 335 - (50 - 2)]. Les dépenses de consommation finale des ménages s'établissent à 150 et, comme les ménages reçoivent une rémunération salariale de 180, leur revenu disponible s'établit à 180 et leur épargne à 30. Comme les établissements producteurs de services culturels ou sociaux ont une consommation intermédiaire de 35, une rémunération des salariés de 13 et une consommation de capital fixe de 2, la valeur de leur production s'établit à 50, leur valeur ajoutée brute à 15 et leur valeur ajoutée nette à 13. Leur production (50), leur consommation intermédiaire (35), leur consommation de capital fixe (2) et leur valeur ajoutée brute (15) constituent dans le tableau une partie du compte de production des ISBLSM. La valeur de la production est virée sur le poste des dépenses de consommation (individuelle) dans le compte de l'utilisation du revenu disponible des ISBLSM, poste auquel correspond une écriture imputée de transferts sociaux (D.623, Prestations sociales "non fondées" aux salariés) des sociétés non financières aux ISBLSM dans le compte de la distribution secondaire du revenu. Ensuite, la valeur des services culturels ou sociaux incluse dans les dépenses de consommation des ISBLSM est virée sur le poste de la consommation finale effective des ménages dans le compte de l'utilisation du revenu disponible ajusté. La consommation finale effective des ménages passe alors à 200, c'est-à-dire la somme des dépenses de consommation finale des ménages (150) et des dépenses de consommation individuelle d'ISBLSM fictives (50). L'inclusion de la consommation de services sociaux ou culturels fournis par les entreprises aux ménages dans la consommation finale effective de ces derniers a pour pendant une

addition au compte de la redistribution du revenu en nature, qui est celle des prestations d'aide sociale en nature (D.6313) des ISBLSM aux ménages. L'épargne des ménages (30) demeure inchangée.

332. En bref, le traitement des services culturels ou sociaux fournis par les entreprises à leurs salariés qui a été adopté dans le SCN implique les opérations suivantes :

- les établissements des entreprises qui fournissent les services sont considérés comme des ISBLSM fictives et inclus dans le sous-secteur des ISBLSM;

- la valeur de la production de ces établissements est considérée comme égale à leurs coûts, c'est-à-dire à la somme des acquisitions de biens et de services destinés à leur consommation intermédiaire, de la rémunération de leurs salariés, des impositions à la production et de la consommation de capital fixe;

- les dépenses de consommation finale des ISBLSM fictives en question sont considérées comme égales à la valeur de leur production diminuée du montant des paiements partiels à la charge des salariés : par exemple, les montants payés par les salariés aux sanatoriums appartenant aux entreprises entrent dans les dépenses de consommation finale des ménages;

- les transferts en espèces des entreprises aux ISBLSM fictives doivent être comptabilisés dans les comptes de la distribution secondaire du revenu des entreprises et des ISBLSM;

- les transferts sociaux en nature des ISBLSM aux ménages sont à inclure dans les comptes de la distribution du revenu en nature des ISBLSM et des ménages, ce qui permettra de calculer le revenu disponible ajusté des ménages et leur consommation finale effective.

333. Il n'est pas à rigoureusement parler indispensable d'inclure dans le groupe des ISBLSM fictives les établissements producteurs de services sociaux non marchands qui relèvent d'organismes financés par le budget de l'Etat, par exemple les hôpitaux sous la tutelle du Ministère des finances. Ces établissements peuvent être laissés dans le secteur des administrations publiques, mais il est souhaitable d'en faire un groupe séparé. La valeur de leurs services figurera en premier lieu dans les dépenses de consommation finale des administrations publiques, puis dans les transferts sociaux en nature aux ménages et enfin dans le revenu disponible ajusté et la consommation finale effective des ménages.

Tableau 4.4. Comptabilisation, selon le SCN, des services culturels ou sociaux fournis par les entreprises à leurs salariés ou à des tiers

COMPTE 1. COMPTES DE PRODUCTION

EMPLOIS						RESSOURCES			
S.1 Economie totale	S.15 ISBLSM	S.14 Ménages	S.11 Sociétés non financières	Transactions et soldes		S.11 Sociétés non financières	S.14 Ménages	S.15 ISBLSM	S.1 Economie totale
				P.1	Valeur de la production	1 000		50	
				P.11	Production marchande	1 000			
				P.13	Autre production non marchande			50	
700	35	665		P.2	Consommation intermédiaire				
	15	335		B.1g/B.1*g	Valeur ajoutée brute/produit intérieur brut				
50	2	48		K.1	Consommation de capital fixe				
	13	287		B.1n/B.1*n	VALEUR AJOUTEE NETTE/PRODUIT INTERIEUR NET				

COMPTE II.1.1. COMPTE D'EXPLOITATION

				B.1g/B.1*g	Valeur ajoutée brute/produit intérieur brut	335		15	
				B.1n/B.1*n	VALEUR AJOUTEE NETTE/PRODUIT INTERIEUR NET	287		13	
180	12		167	D.1	Rémunération des salaires				
	2		168	B.2g	Excédent d'exploitation brut				
	0		120	B.2n	EXCEDENT D'EXPLOITATION NET				

COMPTE II.1.2. COMPTE D'AFFECTATION DU REVENU PRIMAIRE

			0	B.2g	Excédent d'exploitation brut	168		2	
			0	B.2n	EXCEDENT D'EXPLOITATION NET	120		0	
				D.1	Rémunération des salariés		180		
	2	180	168	B.5g/B.5*g	Solde des revenus primaires bruts/revenu national brut				
	0	180	120	B.5n/B.5*n	SOLDE DES REVENUS PRIMAIRES NETS/REVENU NATIONAL NET				

COMPTE II.2. COMPTE DE LA DISTRIBUTION SECONDAIRE DU REVENU

				B.5g/B.5*g	Solde des revenus primaires bruts/revenu national brut	168	180	2	
				B.5n/B.5*n	SOLDE DES REVENUS PRIMAIRES NETS/REVENU NATIONAL NET	120	180	0	
				D.62	Prestations sociales autres que les transferts sociaux en nature				
			50	D.623	Prestations sociales sans capitalisation aux salariés			50	
	52	180	118	B.6g	Revenu disponible brut				
	51	180	70	B.6n	REVENU DISPONIBLE NET				

COMPTE II.3. COMPTE DE LA REDISTRIBUTION DU REVENU EN NATURE

				B.6g	Revenu disponible brut	118	180	52	
				B.6n	REVENU DISPONIBLE NET	70	180	50	
				D.63	Transferts sociaux en nature				
				D.631	Prestations sociales en nature				
	50			D.6313	Prestations d'assistance sociale en nature				
	2	230	118	B.7g	Revenu disponible ajusté brut				
	0	230	70	B.7n	REVENU DISPONIBLE AJUSTE NET				

COMPTE II.4.1. COMPTE DE L'UTILISATION DU REVENU DISPONIBLE

				B.6g	Revenu disponible brut	118	180	52	
				B.6n	REVENU DISPONIBLE NET	70	180	50	
				P.3	Dépenses de consommation finale				
	50	150		P.31	Dépenses de consommation individuelle				
	2	30	118	B.8g	Epargne brute				
	0	30	70	B.8n	EPARGNE NETTE				

COMPTE II.4.2. COMPTE DE L'UTILISATION DU REVENU DISPONIBLE AJUSTE

				B.7g	Revenu disponible ajusté brut	118	230	2	
				B.7n	REVENU DISPONIBLE AJUSTE NET	70	230	0	
				P.4	Consommation finale effective				
		200		P.41	Consommation individuelle effective				
	2	30	118	B.8g	Epargne brute				
	0	30	70	B.8n	EPARGNE NETTE				

334. L'étude des pratiques nationales fait apparaître que, dans certains pays en transition, la quantité de services culturels ou sociaux fournis gratuitement par les entreprises à leurs salariés est relativement modeste et que l'on ne dispose pas toujours des chiffres nécessaires pour traiter comme des établissements séparés ceux qui fournissent les services en question. Dans ces condition, il faut adopter des solutions plus simples et plus pratiques. L'une d'elles consisterait à ne pas distinguer des autres les dépenses consacrées à ces services, qui resteraient incluses dans la consommation intermédiaire et la valeur ajoutée des entreprises en question, et n'augmenteraient alors pas le PIB. Cette solution implique que la production des services soit considérée par convention comme égale à zéro et que les dépenses qui s'y rapportent soient incluses dans le coût de production; elle peut être adoptée si la valeur des services en question est modeste. Une solution plus simple consisterait à déterminer les dépenses des entreprises et à considérer les services comme une production secondaire de ces entreprises. Du côté affectation, cette production pourrait être considérée comme une partie des salaires en nature. Cela implique également que, dans les comptes des secteurs institutionnels, il ne serait inclus aucune ISBLSM fictive et qu'il n'y aurait pas besoin de distinguer les établissements fournisseurs de ces services dans le reste des comptes.

335. Il faut également noter que le rôle de ces prestations sociales des entreprises va vraisemblablement diminuer à relativement brève échéance en raison des privatisations. Plus probablement, l'administration devra, une fois les entreprises privatisées, prendre en charge le coût des pouponnières, logements et autres services sociaux ou culturels que les entreprises privatisées auront renoncé à assumer. L'autre possibilité est que les entreprises privatisées transforment les établissements en question en établissements commerciaux. Comment ces modifications influeront-elles sur la comptabilisation des transactions? Si l'administration prend en charge l'encadrement et le financement des prestations, la modification conduira à une augmentation de la production des administrations publiques et de leurs dépenses de consommation finale mais n'influera pas sur la consommation finale effective des ménages étant donné que les transferts supplémentaires en nature des administrations publiques aux ménages auront pour pendant une diminution correspondante des transferts sociaux en nature des ISBLSM fictives. Si les établissements en question sont transformés en établissements commerciaux, il sera difficile de déterminer ce qu'il en adviendra pour le PIB et la consommation finale effective des ménages. Si les prestations privatisées sont vendues aux ménages avec bénéfice (c'est-à-dire avec un excédent d'exploitation), les dépenses de consommation finale des ménages pourraient connaître une augmentation supérieure à la diminution des transferts sociaux en nature des ISBLSM fictives, ce qui conduirait à une augmentation de la consommation finale effective des ménages. Par contre, si la demande des prestations privatisées diminue dans une proportion supérieure à l'augmentation des prix résultant de l'inclusion de bénéfices, l'effet global des modifications des prix et de la demande sur la consommation finale effective des ménages et sur le PIB pourrait bien se révéler négatif.

336. Il se peut que la fourniture de services culturels ou sociaux par les entreprises ne revête pas une grande importance dans tous les pays en transition ou perde de son importance avec le temps. Dans ce cas, la ségrégation statistique de ces services de la façon décrite plus haut ne se justifierait peut-être pas et l'on pourrait recourir à des méthodes plus simples. On peut distinguer, dans les pays en transition, trois cas qui pourraient chacun faire l'objet d'un traitement différent. En premier lieu, si les services ne revêtent qu'une importance mineure, on peut les négliger et, par implication, leur coût peut rester inclus dans la consommation intermédiaire et dans la rémunération des salariés de l'entreprise. En second lieu, si les services prennent plus

d'importance, on pourra les considérer comme des salaires en nature. Enfin, en troisième lieu, si les services fournis aux salariés des entreprises le sont par de grands établissements publics (hôpitaux, stades, centres d'hébergement touristique, etc.) et si leur valeur est élevée, si également les lieux où ces service sont fournis se situent dans des régions géographiques distinctes, on pourra alors les comptabiliser de la façon relativement complexe qui est décrite plus haut.

D. Impositions fiscales et autres transferts courants

337. Les paragraphes qui suivent traitent des autres flux de transferts courants qui ont eux aussi un effet de redistribution, à savoir les impôts sur le revenu, la fortune, etc. et les autres transferts courants.

1. Impositions courantes sur le revenu, la fortune, etc.

338. Les impositions courantes sur le revenu, la fortune, etc. sont les impôts sur les revenus personnels des ménages et sur les bénéfices des sociétés, ainsi que les impôts sur la fortune acquittés régulièrement. Il peut y entrer des transactions qui figurent dans le compte du reste du monde, par exemple, les impôts acquittés peuvent comprendre des impôts que des résidents du pays doivent payer à des Etats étrangers, et dans les impôts perçus peuvent figurer des montants reçus par l'administration du pays considéré de contribuables non résidents. Dans les impositions sur les revenus personnels des ménages figurent non seulement les impôts sur les revenus de l'emploi mais également les impôts sur d'autres revenus personnels (impôts sur les biens, sur les pensions, impôts sur les entreprises non constituées en sociétés appartenant à des ménages, etc.).

339. Les types de revenus personnels exonérés de la fiscalité peuvent varier beaucoup d'un pays en transition à l'autre. Dans certains pays, par exemple, toutes les pensions en sont exonérées. L'institution des déclarations des revenus dans les pays en transition va vraisemblablement simplifier le calcul des impôts de cette nature.

340. Les exemples les plus typiques d'impositions courantes sur le revenu et la fortune que doivent acquitter les ménages dans les pays en transition (dans le passé récent et à l'heure actuelle) sont :

a) L'impôt sur les salaires, qui est un impôt retenu à la source sur les salaires et autres revenus du travail salarié, y compris les dividendes versés sur les actions des collectifs de travailleurs, les participations aux bénéfices, etc.;

b) L'impôt sur le revenu des travailleurs indépendants, qui est un impôt retenu à la source sur les revenus du travail non régulier fourni à des entreprises, institutions ou organisations;

c) L'impôt sur le revenu de la propriété intellectuelle, qui est un impôt retenu à la source sur les rémunérations au titre de créations, de publications, de représentations publiques, etc.;

d) L'impôt sur les adultes sans enfants;

e) L'impôt sur le revenu total des personnes physiques, en provenance de toutes sources (travail, gestion d'entreprise, propriété intellectuelle, etc.). Cet impôt est progressivement mis en place pour remplacer l'ensemble des autres impôts sur les revenus des personnes physiques.

341. La fiscalité du revenu des entreprises dans les pays en transition présente plusieurs possibilités. Dans certains pays, par exemple, le revenu imposable des entreprises est leur "revenu brut", c'est-à-dire la différence entre le produit de leurs ventes et leur prix de revient à l'exclusion des salaires. Selon cette définition, l'impôt sur le revenu des entreprises comprend l'impôt sur la masse salariale, qui est considéré dans le SCN comme un "impôt sur la production" (c'est-à-dire une imposition de l'activité productive). Même si cette différence de concept est reconnue, il est proposé d'inclure l'intégralité de l'impôt sur le revenu brut dans les impôts sur le revenu.

342. Certains pays en transition admettent un large éventail d'exonérations et de déductions fiscales. La législation de certains pays autorise ainsi un moratoire jusqu'à cinq ans de l'acquittement des impôts conformément à un plan de crédit. Dans la Fédération de Russie, certaines entreprises sont autorisées à déduire des impôts à acquitter par elles 10 % de leurs dépenses d'investissement, mais elles doivent en acquitter le solde en cinq ans avec intérêts. Cette pratique doit être dûment reflétée conformément au principe de l'enregistrement sur la base des droits et obligations dans le compte de la distribution secondaire du revenu. L'augmentation des passifs financiers due au moratoire d'acquittement de l'impôt doit ressortir du compte financier des entreprises et les intérêts à acquitter figurer dans le compte d'affectation du revenu primaire.

343. Parfois, certains revenus sont exonérés de toute fiscalité pour un temps spécifié. Ainsi, le revenu de l'utilisation d'une invention est exonéré dans certains pays jusqu'à trois ans. Il est suggéré de ne procéder dans ces cas à aucune imputation d'impôts ni de subventions.

344. L'impôt sur la propriété des entreprises est celui qui est à acquitter sur leur patrimoine net. Il peut y avoir certaines différences d'un pays à l'autre dans le mode de prélèvement de cet impôt, mais il ne faut pas perdre de vue que l'impôt sur les actifs utilisés dans la production (terrains, bâtiments, etc.) est comptabilisé dans les "autres impôts sur la production", où figurent également les impôts sur les logements occupés par leurs propriétaires.

2. Autres transferts courants

345. Dans les autres transferts courants entrent :

a) Les primes nettes d'assurance-dommages;

b) Les indemnités d'assurance-dommages;

c) Les transferts courants entre administrations publiques;

d) Les transferts courants au titre de la coopération internationale;

e) Les transferts courants divers.

346. Ces transferts courants sont assez communs dans la plupart des économies en transition. Au fur et à mesure que se poursuit la transformation des ex-PEP en économies de marché, le rôle des transactions d'assurance va vraisemblablement se développer. Comme on l'a vu, le nombre des transferts entre administrations, déjà important dans une économie dirigée, va vraisemblablement s'accroître dans l'avenir en raison de la décentralisation des pouvoirs que connaissent de nombreux pays d'Europe centrale et d'Europe orientale et qui va conférer un plus grand rôle aux administrations

périphériques et, peut-être conduire à un accroissement des subventionnements et transferts entre administrations. Les autres transferts courants qui jouent un rôle dans les pays en transition sont ceux de ressources dans le cadre de la coopération internationale. Beaucoup de ces pays reçoivent systématiquement une aide économique des organisations internationales et d'autres pays. Les Etats indépendants de la CEI, en tant que nouveaux membres des organisations internationales, cotisent aux budgets de ces organisations et en reçoivent des dons financiers.

347. Les primes nettes d'assurance-dommages sont égales aux primes d'assurance brutes diminuées d'une redevance estimée au titre de services fournis, qui est enregistrée dans le compte de production à l'actif des compagnies d'assurances. Cette production est ensuite comptabilisée dans la consommation intermédiaire ou finale selon que la police est souscrite par des producteurs de biens ou de services, y compris les services de logement fournis par les propriétaires occupants, ou bien par des ménages en qualité de consommateurs. Dans les primes doivent figurer les paiements pour la couverture des risques de la période en cours, c'est-à-dire les primes acquises durant la période en cours et non celles acquittées durant cette période, qui peuvent couvrir en partie des risques de périodes ultérieures.

348. Les indemnités d'assurance-dommages sont les montants des règlements de sinistres durant l'exercice comptable. Certaines de ces indemnités correspondent à des dommages ou lésions causés par les assurés aux biens ou à la santé de tiers, par exemple en cas de collision entre véhicules.

349. Les transferts courants entre administrations publiques sont ceux qui interviennent entre des administrations de différents niveaux ou entre sous-secteurs des administrations publiques.

350. La coopération internationale courante s'entend des transferts courants entre gouvernements et organisations internationales, ou bien entre pays. Il y entre par exemple les contributions versées aux organisations internationales et l'aide d'urgence, y compris les livraisons en nature. Il y entre également les paiements, par des organisations internationales ou des gouvernements étrangers, des salaires des personnels d'assistance technique résidents du pays ou ils travaillent.

351. Les transferts courants divers sont ceux qui ne sont pas repris ailleurs, à savoir :

a) Les cotisations, souscriptions et autres transferts aux ISBLSM;

b) Les transferts courants entre ménages;

c) Les amendes et les pénalisations;

d) Les loteries et les paris;

e) Les paiements d'indemnités.

352. Tous ces paiements se pratiquent dans les pays en transition : par exemple, les remises de fonds entre membres d'une même famille vivant dans des pays différents vont vraisemblablement augmenter assez prochainement dans beaucoup de pays membres de la CEI en raison des réformes et des modifications de la législation qui permettent le travail à l'étranger.

353. Dans la nomenclature nationale de quelques pays, certaines amendes sont qualifiées de taxes, par exemple les montants que les entreprises doivent verser au budget de l'Etat en raison de la pollution qu'elles produisent. Comme on l'a vu plus haut, les entreprises peuvent aussi verser à leurs employés des sommes qu'il y a lieu de comptabiliser dans les transferts courants divers.

V. LES PRIVATISATIONS ET LE MARCHE FINANCIER EN DEVENIR

354. Le présent chapitre, qu'il convient de lire en liaison étroite avec le chapitre III concernant le découpage par secteurs des économies en transition, traite de la principale cause de la modification de ce découpage, à savoir la privatisation des entreprises publiques. Il y est fait une place particulière à la façon dont les diverses modalités de privatisation doivent se refléter dans les comptes afin d'en faire ressortir tels ou tels aspects particuliers des privatisations. Ce chapitre traite également d'autres retombées financières des privatisations, par exemple la place et la modification du rôle et de l'étendue des transferts de capital dans les économies en transition. Il montre en outre l'importance croissante des revenus de la propriété dans ces économies, due au développement du réseau financier qui vient remplacer le régime antérieur de la répartition centrale des fonds par le biais de transferts de capital aux entreprises et à d'autres secteurs de l'économie. Enfin, il cite des exemples d'instruments financiers nouvellement mis en circulation, par exemple les options.

355. Le chapitre se divise en trois parties. La section A traite des diverses modalités de la privatisation des entreprises, des logements et d'autres unités, et de leur traitement comptable. Il y figure plusieurs exemples des pratiques suivies en Pologne et en Fédération de Russie. La section B définit le contenu des transferts de capital et la façon de les distinguer des transferts courants et des transactions financières. Le chapitre se termine enfin par une section C qui traite des transactions dans un marché financier en devenir, y compris du contenu des revenus de la propriété (sous-section C.1) qui, suivant les diverses modalités de privatisation, prennent plus d'importance dans les économies en transition, des services d'intermédiation financière mesurés indirectement (sous-section C.2) et de la production de services d'assurance dans les économies en transition (sous-section C.3). Il propose également des exemples des nouvelles transactions financières pratiquées dans ces économies (sous-section C.4).

356. Les comptes d'accumulation et de patrimoine servent pour l'analyse des effets des privatisations et pour celle des nouveaux marchés financiers. Il s'agit du compte de capital, du compte financier, du compte des autres variations en volume des actifs, du compte de réévaluation et des comptes de patrimoine en début et en fin d'exercice comptable. Ces comptes figurent aux tableaux 10.1, 11.1, 12.1, 12.2 et 13.1 du SCN. Le chapitre ne traite pas des plus-values ou moins-values nominales ou réelles car le présent Manuel laisse de côté la question des effets de l'inflation qui, par contre, font l'objet d'un guide de l'OCDE traitant des comptabilités nationales dans un contexte de forte inflation 2/.

A. Les privatisations dans la comptabilité

357. La privatisation peut consister en la privatisation d'entreprises tout entières par divers moyens, en la vente au secteur privé de l'intégralité ou d'une partie de biens d'une entreprise d'Etat, en la privatisation des actifs sociaux d'entreprises, y compris des hôpitaux, des sanatoriums, des écoles, etc., ou encore en la privatisation de logements. Ces modalités sont les suivantes :

- distribution gratuite de bons et leur échange ultérieur contre des actions ou participations;

- distribution gratuite d'actions ou de participations;

- transformation d'entreprises d'Etat en sociétés moyennant l'émission d'actions ou de participations qui sont soit vendues, soit distribuées gratuitement;

- liquidation d'entreprises et vente de leurs actifs;

- vente de biens;

- restitution de biens au secteur privé.

358. Le traitement comptable de ces diverses modalités de privatisation, qui est expliqué plus loin dans le détail, peut être résumé comme suit : la privatisation par le biais de bons appelle l'inclusion de "titres autres que les actions" (SCN, AF.3) dans le compte des autres variations en volume des actifs de l'administration publique lorsque ces titres sont créés, puis dans le compte financier (F.3) des administrations publiques et des ménages lorsqu'ils sont transférés par les administrations publiques aux ménages. Lorsque les entreprises privatisées créent des participations, celles-ci sont comptabilisées dans les "actions et autres parts sociales" (AF.5) sur le compte des autres variations en volume des actifs, puis, lorsqu'elles sont cédées aux ménages, soit contre espèces soit contre des bons, comptabilisées, sur le compte financier des ménages ou des administrations publiques, dans les "échanges de titres autres qu'actions" (F.3) ou les "échanges de numéraire et dépôts" (F.2) contre des "actions et autres participations" (F.5). De plus, lorsque la privatisation s'effectue au moyen de bons, il y a transfert de capital (D.9) des administrations publiques aux ménages. La distribution gratuite d'actions ou de participations appelle également l'inclusion de transferts de capital dans le compte de capital. Les privatisations par le biais de la transformation d'entreprises d'Etat en sociétés et la vente de leurs actions ou participations doivent être comptabilisées sous "actions et autres participations" (F.5) dans le compte financier des administrations publiques et celui des ménages. La vente directe d'actifs fixes figurera dans les comptes de capital de l'acheteur et du vendeur comme une formation brute de capital fixe positive et négative respectivement (P.51). La privatisation de biens par la vente d'entreprises appelle une comptabilisation dans les comptes financiers des secteurs concernés, sous la rubrique "actions et autres participations" (F.5) et "variation du numéraire et des dépôts" (F.2). Ces transactions entraînent des variations des comptes de patrimoine des sociétés non financières, des administrations publiques et des ménages sous les rubriques "titres autres qu'actions" (AF.3), "actions et autres participations" (AF.5) et "actifs fixes" (AN.11).

359. Dans la plupart des pays en transition, la restitution par l'Etat de biens à leurs anciens propriétaires est devenue pratique courante ces dernières années. Ces transactions, qu'elles prennent la forme d'une remise des biens ou d'un versement en espèces, doivent être considérées comme des transferts de capital. Dans certains cas, elles peuvent intervenir entre résidents du pays et le reste du monde.

1. Privatisations d'entreprises

360. Dans les premiers temps de la réforme économique, la méthode de privatisation la plus courante consiste en la distribution gratuite de bons. Il s'agit de titres spéciaux, cessibles et négociables dans certains pays en transition et non dans d'autres. Leur introduction dans l'économie doit figurer dans le compte des autres variations en volume des actifs. Lorsque les bons sont distribués gratuitement, des transferts en capital des administrations aux ménages doivent figurer dans les comptes de capital de ces deux secteurs. Il en résultera une augmentation de la capacité nette de financement des ménages et

une diminution de la capacité nette de financement des administrations publiques, qui ressortira des comptes financiers de ces secteurs. L'acquisition de bons par les ménages et la cession de bons par l'administration figureront sous la rubrique "titres autres qu'actions" (F.3) des comptes financiers de ces secteurs. Dans les pays où les bons sont négociables, leur échange contre des participations figurera également dans les comptes financiers des ménages et des administrations publiques. Lorsque les bons sont rachetés et reviennent à l'administration, ils sont détruits et leur disparition est enregistrée dans le compte des autres variations en volume des actifs.

361. L'exemple du tableau 5.1 a pour but de préciser comment comptabiliser les transactions et autres flux lorsque des entreprises d'Etat sont privatisées par le biais de bons :

a) Prenons une entreprise d'Etat dont les actifs fixes ont une valeur de 100. Pour simplifier, on suppose que l'entreprise n'a aucun autre actif et que l'Etat en est le seul propriétaire. Cela ressort du compte de patrimoine d'ouverture où figure un patrimoine net de 100 pour le secteur des administrations publiques, sans aucun patrimoine net pour celui des sociétés non financières;

b) L'Etat décide de privatiser l'entreprise et il le fait en émettant des bons qui sont comptabilisés en avoir sous "titres autres qu'actions" (AF.3) dans les colonnes actif et passif du compte des autres variations en volume des actifs des administrations publiques;

c) Les bons sont distribués gratuitement aux ménages. Il en résulte une écriture sous les transferts de capital (D.9) des administrations aux ménages dans le compte de capital, comme capacité nette de financement des ménages et comme capacité nette négative des administrations, et une autre dans le compte financier sous "titres autres qu'actions" (F.3) avec le signe plus dans le cas des ménages et le signe moins dans celui des administrations publiques;

d) Les bons sont ensuite convertis par les ménages, moyennant échange contre des bons, en actions de l'entreprise d'Etat détenues par l'administration. Cela entraîne une écriture positive sous "actions et autres participations" (F.5) et une écriture négative sous "titres autres qu'actions (F.3) dans le compte financier des ménages, et deux écritures de signes opposés dans le compte financier des administrations publiques, à savoir une écriture positive sous "titres autres qu'actions" (F.3) et une écriture négative sous "actions et autres participations" (F.5);

e) Une fois les bons retournés à l'administration, ils ont servi aux fins voulues et sont détruits. Leur destruction est comptabilisée avec le signe moins sous "titres autres qu'actions" (AF.3) dans les colonnes actif et passif du compte des autres variations en volume des actifs des administrations publiques;

f) Il s'ensuit que les comptes de patrimoine de clôture diffèrent de ceux d'ouverture à plusieurs égards. Le secteur des administrations publiques n'a plus de participations dans l'entreprise d'Etat et il n'apparaît plus d'écriture à ce titre dans son compte de patrimoine de clôture. Le secteur des ménages, dont le compte de patrimoine d'ouverture ne comportait aucun chiffre, a maintenant, à son actif, un chiffre correspondant aux "actions et autres participations" (F.5) et un patrimoine net positif d'un même montant. Pour le secteur des sociétés non financières, rien n'est modifié; c'est maintenant le secteur des ménages et non plus celui des administrations publiques qui est

propriétaire des "actions et autres participations" (AF.5) de la société non financière.

362. La privatisation peut également s'effectuer moyennant la vente directe des biens sans utilisation de bons. Cette modalité comporte plusieurs variantes qui ont chacune sa propre comptabilisation. Il arrive que la privatisation consiste seulement en la cession d'actifs fixes et, dans ce cas, toutes les transactions seront incluses dans le compte de capital comme formation brute de capital fixe positive dans le cas de l'acheteur et formation brute de capital fixe négative dans celui du vendeur. Il arrive aussi que l'ensemble de l'entreprise soit vendue et, dans ce cas, toutes les transactions sont inscrites à l'actif du compte financier, avec le signe plus sous "actions et autres participations" (E.5) et le signe moins, par exemple sous "numéraire et dépôts" (AF.2) dans le compte de l'acheteur, avec des écritures correspondantes de signes opposés pour les mêmes catégories de transactions dans le compte du vendeur. Il se peut aussi que l'entreprise d'Etat soit transformée en société et que des participations soient émises pour donner effet à cette transformation. Comme dans le cas de l'émission de bons (expliqué dans l'exemple précédent), l'émission de participations est inscrite dans le compte des autres variations en volume des actifs sous "actions et autres participations" (AF.5) à l'actif et au passif de ce compte. La cession des participations sera enregistrée dans les comptes financiers de la même façon que celle des bons dans l'exemple précédent.

363. Une autre modalité de privatisation consiste à remettre aux salariés d'une entreprise d'Etat un certain nombre de participations gratuites, ce qui leur permet de devenir copropriétaires de l'entreprise et de remplacer partiellement à ce titre l'administration. S'il ne se produit aucune autre transaction durant l'exercice comptable, il y alors transfert de capital en nature du secteur des administrations publiques à celui des ménages, ce qui conduit à l'inscription d'une capacité nette de financement sur le compte de capital des ménages et d'un besoin net de financement sur le compte de capital des administrations publiques. Dans le compte financier des ménages, cette écriture a pour pendant une acquisition d'actifs financiers (F.5, actions et autres participations) qui est égale au passif correspondant inscrit dans le compte financier des administrations publiques.

364. La liquidation d'une entreprise d'Etat constitue une autre modalité de privatisation. Sa comptabilisation figure à titre d'exemple au tableau 5.2. L'hypothèse retenue est que les actifs de l'entreprise d'Etat sont acquis par une entreprise non constituée en société appartenant au secteur des ménages :

a) Dans le compte de patrimoine d'ouverture, l'entreprise d'Etat (du secteur des sociétés non financières) dispose d'actifs fixes d'une valeur de 100, a un passif sous la forme d'actions et autres participations (AF.5) à l'égard des administrations publiques, et aucun patrimoine net. Le secteur des administrations publiques, propriétaire de l'entreprise d'Etat, a, dans son compte de patrimoine, des actions et autres participations (AF.5) d'une valeur de 100 à son actif et, partant, un patrimoine net de 100. Le secteur des ménages est censé n'avoir, dans son compte de patrimoine d'ouverture, que du numéraire et des dépôts (AF.2) d'une valeur de 100 et, par conséquent, un patrimoine net de 100 également;

Tableau 6.1. Comptabilisation, selon le SCN, de la privatisation d'entreprises d'Etat moyennant l'émission de bons par l'Etat et d'actions par l'entreprise

ACTIFS/VARIATIONS DES ACTIFS					PASSIF ET PATRIMOINE NET/VARIATION DU PASSIF ET DU PATRIMOINE NET					
III.1. COMPTE DE CAPITAL										
	TOTAL	S.14 MENAGES	S.13 ADMINIS-TRATIONS PUBLIQUES	S.11 SOCIETES NON FINANCIERES	TRANSACTIONS ET SOLDES		S.11 SOCIETES NON FINANCIERES	S.13 ADMINIS-TRATIONS PUBLIQUES	S.14 MENAGES	TOTAL
					B.8n	EPARGNE NETTE				
					D.9	Transferts de capital reçus			100	100
					D.9	Transferts de capital effectués		-100		-100
	0	100	-100		B.9	CAPACITE NETTE (+)/BESOINS NETS (-) DE FINANCEMENT				
III.2. COMPTE FINANCIER										
					B.9	CAPACITE NETTE (+)/BESOINS NETS (-) DE FINANCEMENT		-100	100	
	0	100-100	100-100		F.3	Titres autres qu'actions				
	0	100	-100		F.5	Actions et autres participations				
III.3.1. COMPTE DES AUTRES VARIATIONS EN VOLUME DES ACTIFS										
					K.10	Autres variations en volume des actifs et passifs financiers, n.d.a. dont				
	0		100-100		AF.3	Titres autres qu'actions		100-100		0
					AF.5	Actions et autres participations				
					B.10.2	VARIATIONS DU PATRIMOINE NET IMPUTABLES AUX AUTRES VARIATIONS EN VOLUME DES ACTIFS	-100	100		0
IV. COMPTES DE PATRIMOINE										
IV.1	100			100	AN.11	Actifs fixes				
COMPTE DE					AF.3	Titres autres qu'actions				
PATRIMOINE	100		100		AF.5	Actions et autres participations	100			100
D'OUVERTURE					B.90	PATRIMOINE NET	0	100		100
IV.2					AN.11	Actifs fixes				
VARIATIONS	0	0	0		AF.3	Titres autres qu'actions		0		0
DU COMPTE DE	0	100	-100		AF.5	Actions et autres participations				
PATRIMOINE					B.10	VARIATIONS DU PATRIMOINE NET, TOTAL		-100	100	0
IV.3	100			100	AN.11	Actifs fixes				
COMPTE DE					AF.3	Titres autres qu'actions				
PATRIMOINE	100	100	0		AF.5	Actions et autres participations	100			100
DE CLOTURE					B.90	PATRIMOINE NET	0	0	100	100

b) La liquidation de l'entreprise d'Etat est comptabilisée sous "actions et autres participations" (AF.5) dans le compte des autres variations en volume des actifs, avec le signe moins dans la colonne des actifs dans le cas des administrations publiques et le même signe dans la colonne des passifs dans le cas des sociétés non financières. Parallèlement, le transfert des actifs fixes de l'entreprise d'Etat à l'administration publique est comptabilisé sous "variation des actifs fixes" (AN.11) dans les comptes des autres variations en volume des actifs, avec le signe plus dans celui des administrations publiques et le signe moins dans celui des sociétés non financières;

c) La vente d'actifs par l'Etat à l'entreprise non constituée en société incluse dans le secteur des ménages est comptabilisée dans le compte de capital comme formation brute de capital fixe (P.51), avec le signe plus pour le secteur des ménages et le signe moins pour celui des administrations publiques. Comme l'acquisition des actifs est payée par les ménages en espèces ou autres liquidités, l'écriture sous formation de capital dans le compte de capital a pour contrepartie une écriture de signe opposé sous numéraire et dépôts (F.2) dans les comptes financiers, avec le signe plus pour le secteur des administrations publiques et le signe moins pour celui des ménages. Aux écritures figurant dans les comptes de capital et les comptes financiers correspond une capacité nette de financement positive pour le secteur des administrations publiques et négative pour le secteur des ménages;

d) Il en résulte une modification des comptes de patrimoine des trois secteurs entre l'ouverture et la clôture. L'entreprise d'Etat (société non financière) n'a plus de patrimoine de clôture. Par contre, le secteur des ménages détient désormais des actifs fixes (AN.11) au lieu du numéraire et des dépôts (AF.2) figurant dans son compte de patrimoine d'ouverture. D'autre part, le secteur des administrations publiques dispose maintenant de numéraire et de dépôts (F.2) mais n'a plus d'actions ni d'autres participations comme c'était le cas dans son compte de patrimoine d'ouverture. Le patrimoine net des ménages et des administrations publiques n'a pas changé. Le patrimoine net des administrations publiques diffère de celui résultant de la privatisation par le biais de bons (tableau 5.1) : dans le tableau 5.2, le patrimoine net de clôture des administrations publiques est égal à 100 tandis que, dans le tableau 5.1, il est ramené à zéro.

Tableau 5.2. Comptabilisation, selon le SCN, de la liquidation d'une entreprise d'Etat et de la vente ultérieure de ses actifs

ACTIFS/VARIATIONS DES ACTIFS					PASSIF ET PATRIMOINE NET/VARIATION DU PASSIF ET DU PATRIMOINE NET					
III.1. COMPTE DE CAPITAL										
	TOTAL	S.14 MENAGES	S.13 ADMINIS-TRATIONS PUBLIQUES	S.11 SOCIETES NON FINANCIERES	TRANSACTIONS ET SOLDES		S.11 SOCIETES NON FINANCIERES	S.13 ADMINIS-TRATIONS PUBLIQUES	S.14 MENAGES	TOTAL
					B.8n	EPARGNE NETTE				
	0	100	-100		P.51	Formation brute de capital fixe				
	0	-100	100		B.9	CAPACITE NETTE (+)/BESOINS NETS (-) DE FINANCEMENT				
III.2. COMPTE FINANCIER										
					B.9	CAPACITE NETTE (+)/BESOINS NETS (-) DE FINANCEMENT		-100	-100	0
	0	-100	100		F.2	Numéraire et dépôts				
III.3.1. COMPTE DES AUTRES VARIATIONS EN VOLUME DES ACTIFS										
	0		100	-100	K.12.1	Changements de classement ou de structure par secteur dont				
	0		100	-100	AN.11	Actifs fixes				
	-100		-100		K.10	Autres variations en volume des actifs et passifs financiers, n.d.a.	-100			-100
	-100		100		AF.5	Actions et autres participations	-100			-100
					B.10.2	VARIATIONS DU PATRIMOINE NET IMPUTABLES AUX AUTRES VARIATIONS EN VOLUME DES ACTIFS	0	0	0	0
IV. COMPTES DE PATRIMOINE										
IV.1	100			100	AN.11	Actifs fixes				
COMPTE DE	100	100			AF.2	Numéraire et dépôts				
PATRIMOINE	100		100		AF.5	Actions et autres participations	100			100
D'OUVERTURE					B.90	PATRIMOINE NET	0	100	100	200
IV.2	0	100	0	-100	AN.11	Actifs fixes				
VARIATIONS	0	-100	100		AF.2	Numéraire et dépôts				
DU COMPTE DE	-100		-100		AF.5	Actions et autres participations	100			100
PATRIMOINE					B.10	VARIATIONS DU PATRIMOINE NET, TOTAL	0	0	0	0
IV.3	100	100			AN.11	Actifs fixes				
COMPTE DE	100	0	100		AF.2	Numéraire et dépôts				
PATRIMOINE	0		0		AF.5	Actions et autres participations				
DE CLOTURE					B.90	PATRIMOINE NET		100	100	200

365. La comptabilisation de la vente au secteur privé d'une entreprise, par exemple une petite boutique appartenant à l'Etat, est précisée ci-après au moyen d'un exemple chiffré au tableau 5.3, qui indique toutes les écritures à porter dans les comptes financiers, les comptes des autres variations en volume des actifs et les comptes de patrimoine des sociétés non financières, des administrations publiques et des ménages. Il est supposé, pour l'exemple, qu'une entreprise appartenant initialement au secteur des sociétés non financières est vendue à un ménage pour 100 unités. Suite à la privatisation, elle devient une entreprise non constituée en société appartenant au secteur des

ménages. La vente de l'entreprise est enregistrée dans le compte financier des sociétés non financières et celui des ménages. Il est donc inscrit dans le compte du secteur des administrations publiques une diminution des actions et autres participations (F.5) et, par exemple, une augmentation du numéraire et des dépôts (F.2), écriture qui s'accompagne d'écritures de signes opposés dans le compte financier du secteur des ménages, c'est-à-dire une diminution du numéraire et des dépôts (F.2) et une augmentation des actions et autres participations (F.5). Le reclassement des actifs et des passifs de l'entreprise du secteur des sociétés non financières à celui des ménages a sa contrepartie dans les comptes des autres variations en volume des actifs, à savoir le transfert des actifs fixes du secteur des sociétés non financières à celui des ménages et la disparition, dans le secteur des ménages, des actions et autres participations à l'actif et au passif une fois que la vente a été inscrite dans le compte financier. Par voie de conséquence, le compte de patrimoine de clôture fait apparaître des actifs fixes et un patrimoine net pour le secteur des ménages et du numéraire et des dépôts ainsi qu'un patrimoine net dans le secteur des administrations publiques. Par contre, suite aux écritures portées dans le compte des autres variations en volume des actifs et dans le compte financier de l'entreprise vendue, il ne figure plus aucun chiffre dans le compte de patrimoine de clôture du secteur des sociétés non financières.

Tableau 5.3. Comptabilisation, selon le SCN, de la privatisation d'une entreprise publique moyennant la vente directe de ses actifs

ACTIFS/VARIATIONS DES ACTIFS						PASSIF ET PATRIMOINE NET/VARIATION DU PASSIF ET DU PATRIMOINE NET				
III.2. COMPTE FINANCIER										
	TOTAL	8.14 MENAGES	8.13 ADMINIS-TRATIONS PUBLIQUES	8.11 SOCIETES NON FINANCIERES	TRANSACTIONS ET SOLDES		8.11 SOCIETES NON FINANCIERES	8.13 ADMINIS-TRATIONS PUBLIQUES	8.14 MENAGES	TOTAL
		-100	100		B.9	CAPACITE NETTE (+)/BESOINS NETS (-) DE FINANCEMENT				
		100	-100		F.2	Numéraire et dépôts				
					F.5	Actions et autres participations				
III.a.1. COMPTE DES AUTRES VARIATIONS EN VOLUME DES ACTIFS										
		100		-100	K.12.1	Changements de classement ou de structure par secteur dont				
		100		-100	AN.11	Actifs fixes				
		-100			K.10	Autres variations en volume des actifs et passifs financiers, n.d.a.	-100			
		-100			AF.5	Actions et autres participations	-100			
					B.10.2	VARIATIONS DU PATRIMOINE NET IMPUTABLES AUX AUTRES VARIATIONS EN VOLUME DES ACTIFS				
IV. COMPTES DE PATRIMOINE										
IV.1				100	AN.11	Actifs fixes				
COMPTE DE		100			AF.2	Numéraire et dépôts				
PATRIMOINE			100		AF.5	Actions et autres participations	100			100
D'OUVERTURE					B.90	PATRIMOINE NET	0	100	100	200
IV.2		100		-100	AN.11	Actifs fixes				
VARIATIONS		-100	100		AF.2	Numéraire et dépôts				
DU COMPTE DE		0	-100		AF.5	Actions et autres participations	100			100
PATRIMOINE					B.10	VARIATIONS DU PATRIMOINE NET, TOTAL	0	100	100	0
IV.3		100			AN.11	Actifs fixes				
COMPTE DE			100		AF.2	Numéraire et dépôts				
PATRIMOINE					AF.5	Actions et autres participations				
DE CLOTURE					B.90	PATRIMOINE NET		100	100	200

366. La privatisation des entreprises publiques est souvent précédée par une réévaluation des stocks inscrits dans leurs comptes de patrimoine. Cette réévaluation tient à divers facteurs par exemple la différence entre la valeur de remplacement et la valeur comptable initiale des actifs, l'obsolescence, l'absence de marché pour les produits, etc. La modification de la valeur des actifs doit être comptabilisée dans les comptes de réévaluation comme une plus-

value ou une moins-value ("gain ou perte de détention" dans le SCN). Il faut inscrire également dans le compte de réévaluation la perte subie par ces entreprises lorsqu'elles vendent la totalité ou une partie de leurs actifs à des prix inférieurs à leur valeur comptable initialement inscrite dans leurs comptes de patrimoine. La réévaluation ne devrait pas influer sur la formation de capital ni sur le PIB.

2. Privatisation des logements

367. La privatisation des logements peut se faire elle aussi selon plusieurs modalités. Dans la Fédération de Russie, ils sont souvent cédés gratuitement aux ménages et, dans ce cas, il faut inscrire, dans le compte de capital des ménages et celui des administrations publiques respectivement, une formation de capital et un transfert de capital en nature positif dans le premier cas, négatif dans le second, du montant de la valeur marchande des logements privatisés.

368. Il arrive aussi que les ménages doivent acquitter le prix des logements privatisés. Si, par exemple, la superficie du logement privatisé dépasse certaines dimensions fixées, le ménage doit parfois payer la différence. La formation de capital des ménages est alors évaluée comme précédemment, c'est-à-dire au prix marchand du logement. Par contre, cette formation de capital n'est financée que partiellement par un transfert de capital et le paiement correspondant à la superficie supplémentaire est financé par l'épargne des ménages.

369. Le même traitement s'applique lorsque les logements sont vendus à des ménages à un prix réduit et sans signification économique comme cela se fait assez couramment en Hongrie. Là encore, la formation de capital positive du secteur des ménages et la formation de capital négative des administrations publiques doivent être calculées au prix marchand des logements et la différence entre ce prix marchand et le prix nominal des logements devra être comptabilisée comme un transfert de capital des administrations publiques aux ménages. Parfois, les ménages doivent verser, pour l'enregistrement de la transaction, un montant nominal qui doit être incorporé dans le coût du transfert et donc inclus dans la formation de capital.

370. Un traitement comptable quelque peu différent s'applique si la privatisation concerne non pas l'intégralité de l'unité d'habitation mais seulement certains appartements. Il faut alors faire intervenir les comptes financiers et les comptes des autres variations en volume des actifs des secteurs concernés. Cette formule de comptabilisation, dont un exemple est donné au tableau 5.4, ressemble beaucoup à celle exposée au tableau 5.3 au sujet de la vente directe d'une entreprise publique :

a) On suppose que tous les secteurs ont un compte de patrimoine d'ouverture de 100 unités et que les appartements sont vendus au prix de 50 unités;

b) Il figure ainsi dans le compte de patrimoine d'ouverture des sociétés non financières des actifs fixes (AN.11), des actions et autres participations (AF.5) et un patrimoine net de zéro; dans celui des ménages, du numéraire et des dépôts (F.2) et un patrimoine net; enfin, dans celui des administrations publiques, des actions et autres participations (AF.5) de la société propriétaire des appartements, ainsi qu'un patrimoine net;

c) La vente des appartements (50) s'inscrit dans les trois comptes : dans le compte de capital figure un transfert de capital du secteur des

administrations publiques à celui des ménages; dans le compte financier figure un échange de numéraire et dépôts (F.2) contre des actions et autres participations (F.5) entre les ménages et les administrations publiques; enfin, dans le compte des autres variations en volume des actifs, une partie des actifs fixes est transférée du secteur des sociétés non financières à celui des ménages, tandis que les actions achetées par les ménages aux administrations publiques disparaissent de l'actif et du passif dans les comptes des deux secteurs;

d) De ce fait, les comptes de patrimoine de clôture des trois secteurs diffèrent de leurs comptes d'ouverture. Il n'apparaît ainsi dans le compte de patrimoine de clôture du secteur des sociétés non financières propriétaires des appartements que des actifs fixes et un patrimoine net de 50. Le secteur des administrations publiques possède encore un patrimoine net de 100 qui est désormais composé de 50 au titre du numéraire et des dépôts (F.2) et de 50 au titre des actions et autres participations (AF.5). Le patrimoine net des ménages reste inchangé mais, dans ce cas, il consiste en 50 au titre des actifs fixes (AN.11) représentant les appartements achetés et 50 au titre du numéraire et des dépôts (F.2).

Tableau 5.4. Comptabilisation, selon le SCN, de la liquidation d'une entreprise d'Etat et de la vente ultérieure de ses actifs

ACTIFS/VARIATIONS DES ACTIFS					PASSIF ET PATRIMOINE NET/VARIATION DU PASSIF ET DU PATRIMOINE NET					
III.1. COMPTE DE CAPITAL										
TOTAL	8.14 MENAGES	8.13 ADMINIS-TRATIONS PUBLIQUES	8.11 SOCIETES NON FINANCIERES	TRANSACTIONS ET SOLDES		8.11 SOCIETES NON FINANCIERES	8.13 ADMINIS-TRATIONS PUBLIQUES	8.14 MENAGES	TOTAL
				B.8n	EPARGNE NETTE				
				P.51	Formation brute de capital fixe				
				D.9	Transferts de capital reçus			50	
				D.9	Transferts de capital effectués		-50		
				B.9	CAPACITE NETTE (+)/BESOINS NETS (-) DE FINANCEMENT		50	-50	
III.2. COMPTE FINANCIER									
	-50	50		B.9	CAPACITE NETTE (+)/BESOINS NETS (-) DE FINANCEMENT				
	50	50		F.2	Numéraire et dépôts				
	-50	-50		F.5	Actions et autres participations				
III.3.1. COMPTE DES AUTRES VARIATIONS EN VOLUME DES ACTIFS									
	50		-50	K.12.1	Changements de classement ou de structure par secteur dont				
				AN.11	Actifs fixes				
				K.10	Autres variations en volume des actifs et passifs financiers, n.d.a.				
	-50			AF.5	Actions et autres participations	-50			
				B.10.2	VARIATIONS DU PATRIMOINE NET IMPUTABLES AUX AUTRES VARIATIONS EN VOLUME DES ACTIFS				
IV. COMPTES DE PATRIMOINE									
IV.1			100	AN.11	Actifs fixes				
COMPTE DE	100			AF.2	Numéraire et dépôts				
PATRIMOINE		100		AF.5	Actions et autres participations	100			
D'OUVERTURE				B.90	PATRIMOINE NET	0	100	100	
IV.2	50		-50	AN.11	Actifs fixes				
VARIATIONS	-50	50		AF.2	Numéraire et dépôts				
DU COMPTE DE	0	-50		AF.5	Actions et autres participations	-50			
PATRIMOINE				B.10	VARIATIONS DU PATRIMOINE NET, TOTAL				
IV.3	50		50	AN.11	Actifs fixes				
COMPTE DE	50	50		AF.2	Numéraire et dépôts				
PATRIMOINE		50		AF.5	Actions et autres participations	50			
DE CLOTURE				B.90	PATRIMOINE NET	0	100	100	

371. Il convient de noter que la privatisation entraîne la multiplication des transactions qui portent sur des appartements et immeubles d'habitation déjà existants. Leur vente doit être comptabilisée comme n'importe quelle autre transaction portant sur des biens existants. En d'autres termes, les achats de logements existants peuvent être comptabilisés sous la forme d'une formation brute de capital fixe positive, y compris les frais de transfert, dans le compte des ménages acheteurs, et d'une formation de capital négative dans le compte des ménages vendeurs. Sur le plan national, il n'entrera ainsi dans la formation brute de capital fixe que les frais de transfert. Dans certains cas, les logements sont vendus à des acteurs économiques qui les transforment en bureaux et la transaction s'effectue alors entre le secteur des ménages et celui des sociétés financières ou non financières.

3. Exemples nationaux de privatisations

372. L'analyse qui précède peut être illustrée par des exemples concrets de privatisations dans la Fédération de Russie et en Pologne.

373. Dans la Fédération de Russie, les travailleurs et les cadres des entreprises peuvent utiliser leurs bons pour acheter des parts de leurs entreprises. La plupart des sociétés par actions ont choisi une option de privatisation qui concède aux travailleurs et aux cadres une part actionnaire prépondérante de 51 % de l'entreprise. Une fraction de ces 51 % est payée sous la forme de bons et l'acquisition de cette fraction des parts peut être comptabilisée dans le compte financier sous la forme d'un échange de bons contre des actions. Les 49 % en actions restants sont vendus sur le marché libre. Une partie de ces actions seront achetées au moyen de bons et cette transaction devra figurer dans les comptes financiers. Une autre option de souscription de parts réservées consiste à céder gratuitement aux travailleurs 25 % des actions sans droit de vote d'une société, avec la possibilité, pour les travailleurs et pour les cadres respectivement, d'acquérir 10 et 5 % d'actions supplémentaires avec droit de vote, le tout à un prix basé sur la valeur comptable. Avec cette option, la cession des premiers 25 % d'actions doit être comptabilisée comme un transfert de capital aux ménages.

374. Dans le dessein de regrouper les actions et de diversifier les risques, il s'est créé, dans la Fédération de Russie, plusieurs centaines de fonds de placement et leur nombre augmente rapidement. Ces fonds accumulent les bons distribués à la population et cèdent en retour aux citoyens des participations émises par eux. Cette transaction peut elle aussi figurer dans les comptes financiers sous la forme d'un échange de bons contre des participations. Les acquisitions de participations dans des entreprises privées doivent figurer dans le compte financier du fonds de placement, et les émissions des participations dans le fonds de placement échangées contre des bons figureront au passif de ce fonds.

375. Au moment de leur privatisation, les entreprises de la Fédération de Russie et de certains autres pays de la CEI essayent de se débarrasser de leurs actifs sociaux (hôpitaux, stades, etc.) afin d'économiser sur le coût des services sociaux et, dans bien des cas, ces actifs sont cédés aux collectivités locales. Ces transactions peuvent figurer dans les comptes de capital des secteurs concernés. Ainsi, il y aura formation brute de capital fixe positive pour les administrations publiques et formation brute de capital fixe négative pour les sociétés ou les ISBLSM fictives, selon le secteur où figuraient précédemment les établissements qui utilisaient les actifs sociaux, ainsi que des transferts de capital du secteur des sociétés (ou des ISBLSM) aux administrations publiques.

376. Les privatisations s'effectuent en Pologne selon plusieurs modalités différentes. La première consiste, pour les salariés des entreprises, à acquérir jusqu'à 20 % de leurs actions à moitié prix tandis que le solde des actions est vendu au prix intégral du marché. Dans ce cas, il y a changement de propriété et une entreprise d'Etat (quasi-société) se trouve transformée en société. L'émission de participations figurera dans le compte des autres variations des actifs. Les actions vendues aux ménages seront comptabilisées dans les comptes financiers des sociétés et des ménages tandis que le transfert de capital (égal à la différence entre la valeur marchande des actions distribuées aux ménages et le prix réduit qu'ils ont payé) sera comptabilisé comme versé par l'administration aux ménages. Ce transfert de capital servira aux ménages pour financer l'acquisition des participations à enregistrer dans leur compte financier.

377. La deuxième formule de privatisation en Pologne, dite de "liquidation", consiste en la vente aux enchères des actifs fixes de l'entreprise liquidée. Voici quelles sont les transactions à inscrire dans les comptes d'accumulation. Dans le compte de capital du vendeur apparaîtra une formation de capital négative et dans le compte de capital de l'acheteur une formation de capital fixe positive. Dans les comptes financiers de l'acheteur et du vendeur, les variations des actifs financiers (augmentation ou diminution des dépôts) correspondront à une capacité positive et négative de financement comme on l'a vu plus haut. Certaines écritures correspondant à la liquidation de l'entreprise et à la constitution d'actifs fixes figureront dans les comptes des autres variations des actifs de l'entreprise liquidée et de l'administration publique. Cette formule de liquidation est appliquée dans beaucoup d'autres pays en transition.

378. La troisième formule de privatisation en Pologne est qualifiée de "privatisation globale". Dans ce cas, les entreprises émettent des actions et les vendent à des fonds de placement. Les actions de ces fonds sont ensuite cédées gratuitement aux ménages. Dans ce cas, la vente d'actions aux fonds de placement sera inscrite dans les comptes financiers du vendeur et de l'acheteur. Dans le compte de capital du fonds de placement, la capacité nette négative de financement correspondra aux transferts de capital aux ménages. Dans le compte financier des fonds de placement, une diminution du numéraire ou des dépôts aura pour contrepartie une capacité nette négative de financement et la valeur des actions cédées aux ménages aura pour contrepartie un passif nouveau. Dans le compte de capital des ménages, le transfert du capital reçu du fonds de placement aura pour contrepartie une capacité nette de financement. Dans le compte financier des ménages, cette capacité nette de financement aura pour corollaire l'acquisition d'actions sous la forme d'une augmentation des actifs financiers. Enfin, dans le compte financier consolidé pour l'ensemble de l'économie figureront les acquisitions d'actions par les ménages et les fonds de placement et, en contrepartie, des variations du passif pour les mêmes montants.

B. Définition et étendue des transferts de capital

379. Les privatisations conduisent à la comptabilisation de certains transferts de capital dans le SCN, mais il en est beaucoup d'autres à faire figurer dans les comptes des économies en transition. Parmi les autres transferts qui jouent un rôle particulièrement important dans ces économies et dont il sera question plus en détail ci-après, on mentionnera ceux qui résultent de l'annulation des dettes, ceux destinés à couvrir les pertes exceptionnelles des entreprises, les transferts de capital en vue du financement de la construction de logements pour les ménages, etc.

380. Le SCN (annexe V) distingue trois types de transferts de capital : les aides à l'investissement, les impôts sur le capital et les autres transferts de capital, qui sont en général tous associés à l'acquisition ou à la cession d'un actif. Ces transferts peuvent se faire en espèces ou en nature. Les impôts sur le capital sont en général acquittés en espèces, mais il est des cas où ils le sont en nature, par exemple sous la forme de cessions d'objets de valeur (tableaux, manoirs) à l'Etat.

381. La comptabilisation des transferts de capital en nature doit s'accompagner de celle d'une formation brute de capital fixe négative dans le compte du donateur et d'une formation brute de capital fixe positive dans celui du bénéficiaire. Il importe de noter ceci : "que le transfert ait lieu en espèces ou en nature, il doit se traduire à [sic] une variation proportionnée des actifs financiers ou non financiers présentés dans les comptes de patrimoine d'une partie à l'opération, ou des deux" (par. 10.132 du SCN).

382. Lorsqu'il y a de sérieuses raisons de se demander s'il s'agit d'un transfert de capital ou courant, il convient de le considérer comme courant. Cependant, comme il est signalé dans le SCN (par. 10.134), "le choix du classement d'un transfert a des conséquences importantes sur l'affectation de l'épargne entre les secteurs et les sous-secteurs, et éventuellement entre l'économie dans son ensemble et le reste du monde". Il est évident que les transferts de capital effectués par des résidents ne sont pas nécessairement égaux aux transferts de capital reçus par eux, car certains transferts de capital vont à des non-résidents et certains sont reçus de non-résidents. Il est évident aussi que, dans le compte consolidé pour l'ensemble de l'économie, les transferts de capital intérieurs effectués par des résidents du pays et ceux reçus par eux s'annulent réciproquement. Au niveau de l'ensemble de l'économie, les transferts de capital sont exclusivement ceux destinés au reste du monde et ceux reçus de lui.

383. Les aides à l'investissement sont normalement versées par l'Etat à des unités résidentes pour le financement de l'acquisition de biens d'équipement. Dans certaines conditions, ces aides peuvent également être accordées à des non-résidents et les résidents peuvent, eux, en recevoir du reste du monde. En d'autres termes, les aides reçues comprennent par définition toutes celles destinées à des unités résidentes, y compris en provenance du reste du monde; par définition aussi, les aides à l'investissement versées s'entendent de l'intégralité des aides de cette nature même si elles sont destinées à des non-résidents. La comptabilisation des autres transferts de capital s'appuie sur les mêmes principes.

384. Dans les impôts sur le capital figurent a) les impôts sur les héritages et les donations, et b) les autres impôts prélevés à l'occasion par l'Etat sur le patrimoine d'unités institutionnelles.

385. Les autres transferts de capital comprennent :

- les annulations de dettes concertées entre créanciers et débiteurs;

- les transferts occasionnels des administrations publiques à des entreprises pour couvrir leurs déficits d'exploitation accumulés sur plusieurs années;

- les transferts directs en nature d'actifs en capital, faits par les administrations publiques à d'autres unités institutionnelles;

- les indemnisations payées par les administrations publiques ou le reste du monde aux propriétaires de biens détruits ou endommagés par la guerre, des troubles politiques ou des catastrophes naturelles;

- les transferts de capital divers.

386. La plupart de ces transferts se pratiquent dans les pays en transition et peuvent faire l'objet d'une mesure statistique. Dans le passé récent, l'essentiel des investissements étaient financés dans les PEP grâce à des aides à l'investissement fournies aux entreprises et prélevées sur le budget de l'Etat; la situation se modifie sensiblement à cet égard en raison des réformes économiques qui ont permis l'accès à d'autres sources de financement, mais les aides du budget de l'Etat à l'investissement occupent encore une place notable dans beaucoup d'économies en transition. On considère également comme des transferts de capital les paiements aux fins ci-après prélevés dans certains pays en transition sur le budget de l'Etat : grosses réparations de logements appartenant à des anciens combattants, construction de logements pour réfugiés et compensation des conséquences de diverses catastrophes (par exemple celle de Tchernobyl).

387. Le Gouvernement de la Fédération de Russie a récemment instauré des aides à l'investissement destinées aux ménages pour le financement de la construction ou de l'acquisition de logements. Ces aides sont accordées aux ménages nécessiteux sans contrepartie par les administrations publiques et entraînent une modification des actifs des ménages. Il faut donc les comptabiliser comme des transferts de capital. Le versement aux ménages d'aides à l'investissement constitue une modification de l'ancienne politique publique dans ce domaine, qui consistait à fournir aux ménages des appartements dans des immeubles appartenant à l'Etat en en subventionnant largement les loyers.

388. Un autre exemple de transferts de capital est la pratique des Etats membres de la CEI qui consiste à faire rembourser par l'administration les prêts accordés par les banques aux unités institutionnelles qui construisent des logements pour des personnes déplacées. Dans ce cas, il faut en premier lieu comptabiliser un transfert de capital de l'administration aux banques, et en second lieu un transfert de capital des banques aux unités emprunteuses. Une autre solution consiste à comptabiliser directement les transferts de capital de l'administration aux unités emprunteuses.

389. Dans certains pays en transition, et surtout dans ceux de la CEI, les budgets de l'Etat prennent en charge les frais de la "conversion civile", c'est-à-dire de l'octroi de dons aux entreprises pour faciliter leur conversion d'une production militaire à une production à des fins civiles. Une partie de ces frais sont des dépenses en capital, par exemple pour la conversion du matériel et d'autres actifs fixes à des utilisations civiles. Il importe d'estimer cette partie et de la comptabiliser dans les transferts de capital; le solde peut être considéré comme entrant dans les subventions diverses.

390. La valeur des biens des émigrants (y compris celle de leurs effets personnels) emportés par eux à l'étranger est considérée comme un transfert de capital au reste du monde ou reçu de lui (voir le paragraphe 353 du Manuel de la balance des paiements du FMI, 5e édition 12/. S'il est possible de distinguer la valeur des effets personnels de celle des autres biens meubles des migrants, il convient de la comptabiliser dans les transferts courants.

391. Il arrive, dans beaucoup de pays en transition, que certains ouvrages produits par des groupements de ménages à leur usage collectif soient cédés à l'administration afin d'en assurer l'entretien (routes, canalisations, etc.).

Dans ce cas, il faut contrebalancer la formation de capital négative inscrite au compte du secteur des ménages par une formation de capital positive dans le secteur des administrations publiques et un transfert de capital en nature des ménages aux administrations publiques (voir SCN, par. 10.79). En 1992, la valeur des ouvrages collectifs construits par des ménages en Hongrie s'est élevée à quelque 180 millions de dollars.

392. On peut également considérer comme des transferts de capital les dépenses en capital d'une entreprise d'Etat financées par le budget de l'Etat. Il est généralement admis 20/ que la meilleure solution consisterait à traiter les aides à l'investissement prélevées sur le budget de l'Etat et versées aux entreprises d'Etat comme des transferts de capital du secteur des administrations publiques à celui des sociétés dont relève l'entreprise d'Etat considérée. Cela signifie que les dépenses en capital financées par ces aides seront comprises dans la formation brute de capital fixe du secteur des sociétés qui en bénéficie.

393. Un exemple de transfert de capital reçu du reste du monde est l'octroi, par le Gouvernement allemand, de fonds pour la construction, en Fédération de Russie, de logements destinés aux militaires russes cantonnés jusque là en Allemagne.

C. Les transactions sur un marché financier en devenir

394. Dans les économies en transition, le marché financier reste encore embryonnaire, mais il importe que les modifications qu'il connaît aient leur représentation dans les comptes nationaux. Il sera question ici d'un certain nombre de transactions du marché financier qui pourraient prendre de plus en plus d'importance. Les premières (dont il est question sous C.1) portent sur les revenus de la propriété. L'apparition d'un marché financier entraînera de toute évidence un accroissement de la place des revenus de la propriété parmi les revenus des divers secteurs, et il importe de suivre cette évolution avec le temps moyennant l'identification et la classification adéquates des flux de revenus de la propriété. Ensuite il sera question, sous le point C.2, du coût des services d'intermédiation financière mesuré indirectement et, sous le point C.3, de la valeur de la production de services d'assurances dans les économies en transition; enfin, sous le point C.4, le lecteur trouvera deux exemples de transactions financières et de leur comptabilisation.

1. Définition et contenu des revenus de la propriété

395. Dans le SCN, les revenus de la propriété se définissent comme "les revenus que doit recevoir le propriétaire d'un actif financier ou d'un actif corporel non produit en échange de la fourniture de fonds ou de la mise à disposition d'un actif corporel non produit à une autre unité institutionnelle" (SCN, par. 7.88). L'une des importantes caractéristiques des revenus de la propriété est donc qu'ils sont liés à la propriété d'actifs non produits. Il entre dans ces revenus :

- les loyers des terres et les redevances (royalties) au titre des gisements souterrains;
- les intérêts versés aux créanciers;
- les dividendes versés aux actionnaires;
- les prélèvements, par les propriétaires de quasi-sociétés, sur les revenus de ces entreprises;

- les bénéfices réinvestis d'investissements étrangers directs;

- les revenus imputés de la propriété échéant aux assurés.

396. Les utilisateurs de terrains en payent le loyer à leurs propriétaires pour le droit d'usage. Les redevances (royalties) correspondent au droit d'exploiter les réserves minérales. Le traitement du loyer des terrains et des ressources du sous-sol diffère en principe de celui des paiements des unités institutionnelles au titre de la location de biens d'équipement. Ces derniers paiements ("rentals" dans la version anglaise, voir SCN, par. 7.87) sont considérés comme la rémunération de services et inclus dans la valeur de la production. Il convient de noter que les loyers des terrains sont comptabilisés nets, c'est-à-dire déduction faite des impôts fonciers à la charge des propriétaires terriens. Conformément à la convention retenue dans le SCN, ces impôts sont considérés comme acquittés non par le propriétaire mais par le locataire.

397. Les redevances versées pour obtenir le droit d'exploiter des forêts sont assimilables aux loyers des terrains et, dans certains pays en transition, elles viennent seulement d'être instituées. Dans la Fédération de Russie, par exemple, un règlement officiel spécifie les conditions de location des forêts, les redevances à verser à ce titre, etc. Les redevances pour l'utilisation des forêts qui, en règle générale, appartiennent à l'Etat, sont versées au budget de l'Etat; elles doivent figurer en tant que revenus de la propriété payés au secteur des administrations publiques par d'autres secteurs, principalement celui des sociétés non financières. Il convient de noter que le locataire peut en conserver une partie afin de financer les frais d'entretien et de reproduction des peuplements. Il est suggéré de comptabiliser les redevances d'exploitation des forêts nettes, c'est-à-dire déduction faite des montants ainsi conservés.

298. Dans le SCN, les redevances acquittées pour le droit de procéder à des prospections géologiques ou d'extraire des minéraux entrent dans les revenus de la propriété. Celles acquittées pour le droit de construire et d'utiliser des ouvrages souterrains non liés à l'extraction de minéraux entrent, elles, dans les autres impositions à la production. Si, toutefois, l'utilisation d'ouvrages souterrains fait l'objet d'un bail, le paiement à ce titre est comptabilisé dans la consommation intermédiaire.

399. Dans beaucoup de pays en transition, les loyers et les redevances d'exploitation sont en général payés à l'Etat, mais il faut cependant les distinguer de la fiscalité publique, ce qui est difficile à faire dans les pays en transition. Dans beaucoup d'entre eux, l'Etat reste propriétaire des terrains et les administrations ont le droit d'offrir des terres à leurs propres conditions tandis que les entreprises agricoles d'Etat peuvent louer certaines de leurs terres à des ménages ou à d'autres entreprises. De plus, dans certains pays en transition, les entreprises d'extraction des minéraux sont tenues de verser, en fonction du volume de leur production, des redevances au budget de l'Etat à des tarifs imposés. Ces versements doivent être considérés comme des impôts et non comme des redevances proprement dites (royalties) car la relation entre l'Etat et les entreprises n'est pas, dans ce cas, celle qui existerait entre propriétaires et locataires.

400. Comme, dans ce cas et dans beaucoup d'autres, il peut être difficile de distinguer des impôts les revenus de la propriété versés à l'Etat, il faut parfois s'en remettre à certaines conventions. En principe, le paiement de loyers implique l'existence d'un contrat qui spécifie la durée du bail. Cependant, au fur et à mesure des réformes économiques, la distinction entre les

deux flux se précise sur le plan institutionnel, les administrations adoptant alors des règlements qui définissent plus explicitement la nature des transactions, qu'elles s'inscrivent dans la fiscalité, dans les revenus de la propriété, etc. Dans la Fédération de Russie, par exemple, les propositions de réforme de la fiscalité envisagent de fonder largement les recettes de l'Etat sur le paiement de loyers pour l'utilisation des terres, des gisements minéraux et d'autres actifs non produits, et les relations entre propriétaires et utilisateurs des actifs sont ainsi définies de façon plus claire.

401. Les intérêts sont un revenu de la propriété qui échoit aux détenteurs d'actifs financiers (dépôts, titres autres que les actions, prêts accordés, autres créances) lorsqu'ils prêtent ces actifs à d'autres unités institutionnelles; c'est le montant qu'un débiteur doit verser au créancier sur un laps de temps donné sans que le montant du principal en cours se trouve réduit. Dans les pays en transition, l'essentiel des intérêts est reçu et payé sur les prêts et les dépôts, et les deux autres types d'intérêts importants y sont :

- les intérêts sur les titres (bons et obligations); et

- les intérêts sur le crédit commercial et les autres créances.

402. Les intérêts sont à comptabiliser sur la base des droits et obligations, c'est-à-dire que ceux inscrits dans le compte d'affectation du revenu primaire diffèrent nécessairement de ceux effectivement payés. Il arrive cependant qu'il soit difficile dans la pratique d'estimer le montant des intérêts sur la base des droits et des obligations et, dans ce cas, qu'il faille comptabiliser les intérêts effectivement payés ou reçus. A noter que, dans certains pays en transition, par exemple dans la Fédération de Russie, les remboursements du principal, comme les intérêts, sont acquittés en nature. Un prêt fait ainsi il y a plusieurs années par les ménages aux administrations publiques est maintenant remboursé avec intérêt et le montant total à verser est spécifié en produits, par exemple en automobiles; dans ces conditions, il est nécessaire d'estimer à combien se montent les intérêts.

403. Les intérêts payés aux intermédiaires financiers et reçus de ces intermédiaires doivent être comptabilisés en même temps qu'un ajustement qui est la valeur des services d'intermédiation financière mesurée indirectement (SIFIM). Cet ajustement doit figurer sous un poste séparé, et les intérêts doivent être chiffrés avant ajustement (voir SCN, annexe A.III et en particulier le tableau A.III.3).

404. Dans les intérêts payés au reste du monde et reçus de lui doivent figurer les intérêts imputés au titre de transactions dites compensatoires, qui sont assez courantes dans les pays en transition. Il s'agit de remboursements en nature de prêts et d'intérêts sous la forme de livraisons de marchandises produites grâce au prêt. Ces livraisons sont comptabilisées dans les exportations et les importations mais, dans la mesure où il s'agit d'intérêts, il faut également les faire apparaître sous la forme d'intérêts imputés reçus du reste du monde ou payés au reste du monde.

405. Les prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés appartenant au secteur des administrations publiques ou à celui des ménages sont, sur le plan conceptuel, semblables aux dividendes. Il est postulé que, dans les comptes des quasi-sociétés, il est possible d'isoler les revenus payés par les entreprises à l'administration. Dans beaucoup de pays en transition, le virement des bénéfices excédentaires au budget de l'Etat était il y a peu de temps encore régi par des instructions émises en général par le Ministère des finances et

concernant la façon de calculer le montant des bénéfices à virer sur le budget de l'Etat. Le tableau 5.5 présente un exemple de la façon dont sont dérivés les bénéfices bruts d'une entreprise à virer au budget de l'Etat.

406. L'excédent devrait être considéré comme un revenu prélevé. De plus, les entreprises peuvent être tenues de prélever sur leurs bénéfices des contributions aux réserves des ministères ou d'autres organismes publics similaires. Ces prélèvements apparaissent normalement dans les comptes des entreprises et doivent également être inclus dans les prélèvements sur le revenu des quasi-sociétés.

Tableau 5.5. Calcul des bénéfices virés au budget de l'Etat

A. Bénéfices bruts

B. Impôts sur les bénéfices (-)

C. Intérêts sur les crédits (-)

D. Allocations à divers fonds des entreprises (-)

E. Frais des entreprises financés sur leurs bénéfices (-)

- investissements dans l'équipement
- services sociaux ou culturels fournis gratuitement aux salariés
- primes versées par prélèvement sur les bénéfices
- autres frais

F. Excédent des bénéfices à virer au budget de l'Etat (A-B-C-E = F)

407. Dans certains pays en transition, cette pratique a été formellement abolie dans la foulée des réformes économiques. Les gouvernements de nombreux pays ont affirmé à maintes reprises que toutes les entreprises d'Etat seraient transformées en établissements commerciaux financièrement indépendant. Malgré ces affirmations et la législation adoptée à ce sujet dans certains pays, plusieurs ambiguïtés juridiques persistent concernant le droit de propriété. Dans certains pays, les ministères ont reçu pour instruction de veiller à ce que les entreprises appartenant à l'Etat payent un "dividende" aux ministères en tant que représentants du propriétaire du capital utilisé par ces entreprises.

408. Souvent, des entreprises vendent leur production à des prix supérieurs à ceux fixés et réglementés par l'administration. Le revenu supplémentaire qui en résulte est alors prélevé et viré au budget de l'Etat. Ces prélèvements doivent être considérés comme des impôts sur le revenu plutôt que comme un revenu de la propriété.

409. Il convient de noter que lorsque la quasi-totalité de la propriété est entre les mains de l'Etat, les prélèvements de revenus par l'Etat sont difficiles à déterminer. C'est pourquoi la distinction entre le revenu primaire des administrations publiques et celui des quasi-sociétés appartenant à l'Etat est moins significative.

410. Des problèmes pratiques tout aussi difficiles risquent de se poser lorsqu'on veut déterminer les prélèvements sur les revenus des entreprises non

constituées en sociétés incluses dans les quasi-sociétés qui sont effectués par les ménages propriétaires de ces entreprises. S'il est impossible de procéder alors à des estimations significatives, on peut adopter la solution qui consiste à inclure ces entreprises dans le secteur des ménages et, dans ce cas, à en comptabiliser un revenu mixte.

411. Les bénéfices réinvestis d'investissements étrangers directs constituent un revenu de la propriété qui prend de plus en plus d'importance dans les pays en transition. Il y a quelques années encore, ils étaient insignifiants même dans les pays d'Europe centrale les plus avancés. Au début des années 90 par exemple, les étrangers ne possédaient en Hongrie qu'environ 2 % des actifs industriels du pays. Toutefois, ces investissements directs vont vraisemblablement prendre bientôt de l'importance dans beaucoup de pays en transition.

412. Dans le SCN, les bénéfices réinvestis des investissements étrangers directs sont considérés comme distribués aux investisseurs étrangers directs puis réinvestis par eux. En d'autres termes, le Système propose deux imputations, l'une qui est un retrait fictif de gains non distribués, l'autre un réinvestissement fictif. Une entreprise d'investissement direct peut être :

- une succursale non constituée en société d'une entreprise non résidente constituée ou non en société;

- une société dont un seul investisseur étranger possède assez de parts pour disposer d'une voix déterminante dans sa gestion;

- une entreprise d'investissement direct, ce qui est automatique lorsqu'il s'agit d'une filiale d'une société étrangère.

413. Les bénéfices réinvestis d'investissements étrangers directs sont la somme de l'excédent d'exploitation des entreprises en question, des revenus de la propriété qui leur échoient et des transferts courants reçus, diminuée des revenus de la propriété et des transferts courants payés par elles. Si l'investisseur étranger ne contrôle qu'une partie du capital de l'entreprise, les bénéfices réinvestis comprendront une part des gains non distribués proportionnelle à sa participation à ce capital.

414. Il importe de noter que les bénéfices réinvestis d'investissements étrangers directs ne sont pas inclus dans l'épargne nationale du pays où se trouvent les entreprises concernées. L'augmentation des actifs des entreprises d'investissement étranger direct qui est imputable à l'utilisation des gains non distribués sera comptabilisée comme si elle avait été financée par l'investisseur non résident qui contrôle l'entreprise en question. Cette écriture devra figurer dans le compte financier de l'entreprise d'investissement direct sous la forme d'un passif, dans le compte financier du reste du monde comme une acquisition d'actifs financiers, et dans les deux cas sous la rubrique "actions et autres participations"

415. Il est possible de préciser par un exemple comment comptabiliser les bénéfices réinvestis d'investissements étrangers directs. [Une explication plus détaillée figure dans le SCN, chap. XI (compte financier, F.5, actions et autres participations).] On suppose que les bénéfices non distribués d'une entreprise d'investissement direct, qui est une succursale d'une société étrangère sise sur le territoire d'un pays donné, sont égaux à 100 et que ce montant a servi à acheter du matériel supplémentaire. En l'absence de toute autre transaction, le revenu de la propriété payé au reste du monde (100) figurera dans la colonne emplois du compte d'affectation du revenu primaire de l'entreprise et le solde

de ce revenu primaire deviendra nul. Puisqu'il n'y a aucune autre transaction, l'épargne de l'entreprise sera elle aussi nulle. Une contrepartie correspondant au revenu de la propriété perçu par le reste du monde (-100 du point de vue de l'économie totale) sera inscrite dans la colonne ressources du compte extérieur des revenus primaires et des transferts courants dans le compte du reste du monde. En l'absence d'autres transactions, le solde extérieur courant (c'est-à-dire la contrepartie extérieure de l'épargne dans l'économie totale) sera égal à - 100. Le compte de capital de l'entreprise d'investissement étranger direct fera ressortir que la formation brute de capital fixe (100) est financée par un besoin net de financement (100) comptabilisé comme solde dans le compte de capital. Dans le compte financier de l'entreprise considérée, ce besoin net de financement aura pour contrepartie un nouveau passif qui vient s'ajouter au capital social net de l'entreprise. On trouvera, pour le reste du monde, une capacité nette de financement de 100 inscrite dans son compte de capital et une acquisition d'actifs financiers dans son compte financier. Des écritures de signes opposés figureront lorsque des investisseurs du pays en question ont à l'étranger des entreprises d'investissement direct et "reçoivent" du reste du monde des bénéfices réinvestis. Ainsi, la différence entre les bénéfices réinvestis reçus et les bénéfices payés influera sur la différence entre le PIB et le produit national brut (PNB).

416. Les intérêts imputés attribués aux assurés sont les intérêts nominaux que les compagnies d'assurances retirent du placement de leurs réserves techniques qui sont des actifs financiers des assurés. Ces intérêts sont alors considérés comme réinvestis et ajoutés aux réserves techniques. Il importe de noter que, dans certains pays en transition, les textes officiels qui réglementent l'activité des compagnies d'assurances sont assez vagues et ne précisent pas comment il y a lieu d'affecter les revenus de la propriété tirés du placement des réserves techniques.

2. Valeur des services d'intermédiation financière mesurée indirectement et valeur des autres productions de services d'intermédiation financière

417. La valeur de la production de services d'intermédiation financière, à l'exception des services d'assurance et des caisses de pensions, est a) celle de la production des services d'intermédiation financière mesurée indirectement (SIFIM) et b) celle de la production de services financiers auxiliaires tels que les changes, les conseils en matière de placements, etc. Ce point est analysé dans le détail aux paragraphes 6.120 à 6.134 du SCN, et plus généralement encore dans son annexe III.

418. Le calcul de la valeur des services auxiliaires ne pose pas de problèmes sérieux, car cette valeur est égale à la rémunération de ces services. Ainsi, la valeur de la production des bourses des valeurs mobilières est égale aux commissions encaissées. Il peut également y figurer des paiements au titre d'autres services auxiliaires : conseils, etc., par exemple. L'autre production rapidement croissante de services financiers auxiliaires, constatée dans beaucoup de pays en transition, est celle de services dits "de dépôt" et de services de change.

419. L'estimation de la valeur de la production de services d'intermédiation financière mesurée indirectement est, elle, plus complexe. La formule générale de son calcul est donnée au tableau 5.6.

Tableau 5.6. Valeur de la production de services d'intermédiation financière indirectement mesurée

$$G = P - Ps - R$$

où

G = valeur de la production

P = revenus de la propriété perçu, total

Ps = revenus de la propriété tirés du placement des fonds propres

R = intérêts payés à des tiers

420. En principe, les revenus de la propriété qui consistent en intérêts ou en dividendes tirés du placement des fonds propres sont exclus de la valeur de la production car aucune intermédiation financière n'intervient dans ce cas. Dans la pratique, cependant, on ne possède souvent pas de chiffres distincts concernant ces revenus d'une part et ceux du placement de fonds d'emprunt d'autre part, et on ne peut se les procurer que par estimation à condition d'être renseigné au sujet des actifs financiers. On peut ainsi estimer la proportion des fonds propres dans l'ensemble des actifs financiers à la lecture des bilans des banques. Faute d'informations de cette nature, on peut appliquer les recommandations récentes de l'ECE/OCDE/Eurostat. Dans les SIFIM, il s'agit d'inclure les revenus de la propriété tirés du placement des fonds propres des établissements financiers, mais d'exclure les revenus de la propriété de valeurs mobilières. Dans le cas de la Fédération de Russie, cette formule exclurait des SIFIM les revenus considérables perçus par les banques commerciales à raison de leurs placements en obligations de l'Etat tout en y incluant les revenus relativement modestes tirés des autres placements de capitaux propres.

421. Dans le SCN 1968, la valeur de la production de SIFIM (c'est-à-dire de la production imputée de services bancaires) était, par convention, incluse en totalité dans la consommation intermédiaire d'une branche fictive dont la production était tenue pour nulle. Le SCN 1993 conserve cette option mais il propose, pour les pays qui disposent de données suffisantes, une seconde option selon laquelle la valeur de la production de SIFIM est répartie par utilisations : consommation intermédiaire des entreprises, consommation finale des ménages ou exportation. Cela implique qu'il faudrait peut-être aussi estimer les importations de services d'intermédiation financière afin d'assurer la concordance globale entre les traitements des deux flux. Il est proposé de prendre pour base de répartition entre les différentes utilisations la différence entre les intérêts effectivement payés et reçus et les intérêts calculés à un taux "de référence" qui "représente un coût d'emprunt de fonds qui est pur - c'est-à-dire que c'est un taux dont il faut avoir, dans la mesure du possible, éliminé toute prime de risque et qui ne comporte aucun service d'intermédiation" (SCN, par. 6.128). Le taux des prêts interbancaires en est un exemple.

422. La répartition de la valeur de la production de SIFIM entre ses utilisations ne peut en principe s'appuyer que sur des informations détaillées concernant les revenus de la propriété payés et reçus par les établissements de crédit et la nature de leurs actifs. Il se peut que ces informations soient difficiles à obtenir dans les pays en transition, et c'est pourquoi il est suggéré qu'ils utilisent soit la première option du SCN 1993, c'est-à-dire la non-répartition du coût des services proposée dans le SCN 1968, soit une formule

simplifiée dans laquelle la valeur de la production de SIFIM est répartie en proportion des actifs et des passifs totaux des utilisateurs.

423. Les banques centrales sont incluses en principe dans le secteur des sociétés financières mais, dans certains pays en transition au moins, on peut se demander si les formules proposées ci-dessus peuvent s'appliquer à la valeur de la production des banques centrales en raison des nombreuses particularités de leur fonctionnement. Il arrive que les banques centrales financent indirectement le budget de l'Etat ou qu'elles prêtent à l'Etat à des taux d'intérêt artificiellement bas. C'est ainsi par exemple qu'en 1993 la Banque centrale de la Fédération de Russie a accordé au gouvernement des prêts à 15 %, alors que le taux d'intérêt commercial s'établissait à 200 %. En outre, la démarcation entre les fonds propres des banques centrales et les actifs de l'Etat n'est pas toujours tout à fait claire. On a observé, dans un passé assez récent, des cas où les bénéfices des banques centrales étaient virés aux budgets des Etats. Au Kazakhstan, par exemple 24 milliards de roubles ont été ainsi virés au premier trimestre de 1993, et 30 milliards de roubles au deuxième trimestre de la même année (selon le FMI). D'après la statistique officielle de la Fédération de Russie, jusqu'à 80 % du déficit du budget de l'Etat ont été financés en 1994 au moyen de crédits bon marché de la Banque centrale et de prélèvements sur ses bénéfices. Des pratiques similaires ont été signalées dans la République de Moldova, en Arménie, etc. D'après la BERD, les réformes du système bancaire des pays en transition sont plus lentes que celles réalisées dans les autres secteurs : sur une échelle de 1 à 4, beaucoup de pays ne sont arrivés qu'au niveau 1 dans la réforme de leur système financier et aucun n'est parvenu au niveau 4. Il convient aussi de relever qu'une estimation expérimentale de la valeur de la production des banques centrales de certains pays de la CEI, fondée sur la méthode principale (c'est-à-dire la différence entre les intérêts versés et les intérêts perçus) a abouti à des résultats difficiles à interpréter. Ainsi, la production des banques quantifiée de cette façon a représenté 35 % du PIB dans l'un des pays de la CEI. Dans ces conditions, il est proposé d'évaluer, dans les pays en transition, la production des banques centrales à son prix de revient.

424. Il arrive, dans quelques ex-PEP, que les banques commerciales empruntent des fonds à la banque centrale à des taux d'intérêt relativement élevés, puis les prêtent aux sociétés et aux entreprises à des taux beaucoup plus bas. Pour cela, l'Etat doit intervenir et subventionner les banques commerciales. C'est le cas dans la Fédération de Russie et dans certains autres pays de la CEI. En 1992, par exemple, la Banque centrale russe a prêté aux banques commerciales de l'argent au taux de 80 %. De leur côté, les banques commerciales accordent des crédits aux entreprises à des taux d'intérêt beaucoup plus faibles, de 30 % en moyenne, et le Ministère des finances comble la différence. Ces paiements doivent être considérés comme des subventions et ajoutés aux intérêts perçus par les banques dans le calcul aux prix de base de la valeur imputée de la production des intermédiaires financiers.

425. On trouve, dans les états financiers des banques qui servent pour le calcul de la valeur de la production et des postes apparentés, un poste intitulé "revenu résultant des variations des taux de change". Ce revenu est la somme des augmentations et diminutions de la valeur des réserves de devises des banques qui tiennent à la variation des taux de change dans le temps. Selon le bilan de la Banque centrale de la Fédération de Russie pour 1992, ce revenu a été égal cette année-là à 20 milliards de roubles, c'est-à-dire environ 5 % des intérêts nets encaissés par la banque. Ce revenu ne doit cependant pas être inclus dans la valeur de la production brute des banques et doit être traité comme une moins- ou une plus-value (dites "gain ou perte de détention" dans le SCN) et figurer dans le compte des autres variations des actifs.

426. Il existe, dans certains pays en transition, des fonds de placement dont l'activité normale consiste à acheter aux ménages leurs bons de privatisation en échange d'actions et à utiliser ces bons pour investir dans des entreprises privatisées. Le produit financier de cette activité d'intermédiation peut être considéré comme la différence entre les dividendes perçus par le fonds de placement et ceux qu'il doit payer aux propriétaires des actions. Souvent, pourtant, les fonds de placement achètent les bons aux ménages contre du numéraire et les revendent à des prix plus élevés. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente des bons ne doit pas être considérée comme le revenu d'une intermédiation financière mais bien comme une plus-value ("gain de détention"). De façon générale, les établissements financiers de nombreux pays en transition réalisent des bénéfices très importants en achetant des titres mobiliers à des prix relativement bas et en les revendant plus tard à des prix plus élevés et il peut donc entrer dans leurs bénéfices des plus-values à ne pas inclure dans la valeur de leur production ni dans leur valeur ajoutée.

427. L'essentiel des données nécessaires pour l'estimation de la consommation intermédiaire figure, dans les pays en transition, dans les comptabilités des entreprises et ces données répondent en gros aux critères du SCN, mais avec quelques différences. La plus importante concerne la comptabilisation des dépenses affectées à la rémunération des services financiers. Dans les comptabilités d'entreprise, il y entre les intérêts effectivement payés par les entreprises sur les crédits qui leur sont accordés, tandis que la consommation intermédiaire comprend, dans le SCN, une partie de la valeur de la production de SIFIM. On constate également des différences de base d'évaluation. Dans les comptabilités d'entreprise, les prix d'acquisition effectifs sont retenus pour le calcul de la valeur des biens et des services achetés à des fins de production. Dans le SCN, comme on l'a indiqué plus haut, il est proposé par contre de se fonder sur les prix pratiqués au moment de l'utilisation des produits dans la production. En pratique, cela signifie qu'il faudra parfois procéder à certains ajustements pour obtenir une évaluation de la consommation intermédiaire telle que la définit le SCN. On sait, par exemple, que les entreprises de la Fédération de Russie ont accumulé, avant la libération des prix intervenue au début de 1992, des stocks considérables de fournitures et de matériels. Elles en ont comptabilisé la consommation pour la production à leur coût initialement faible. De ce fait, la quantification de la valeur ajoutée a pu être faussée si l'on n'a pas relevé les chiffres de la consommation intermédiaire calculée sur la base des déclarations des coûts de production faites par les entreprises.

3. Valeur de la production des compagnies d'assurances, caisses de pensions et loteries

428. La valeur de la production des services d'assurance-vie et autres est schématisée au tableau 5.7. La formule de calcul correspond à la façon dont les compagnies d'assurances fonctionnent dans une économie de marché. En particulier, elles s'appuie sur le fait que la concurrence entre assureurs peut aboutir à la fixation des primes relativement modestes et que le revenu du placement des réserves techniques peut influer sur le niveau des primes. Pour plus de détails concernant le traitement des compagnies d'assurances et caisses de pensions, le lecteur est prié de se reporter aux paragraphes 6.135 à 6.146 et à l'annexe IV du SCN 193.

429. Dans la majorité des PEP, la branche des assurances était un monopole d'Etat, l'Etat compensant ses pertes et encaissant ses gains nets éventuels. Les assureurs étaient tenus de déposer toutes leurs réserves à la banque centrale et ne pouvaient investir les fonds à leur gré. Les assureurs monopolistiques étaient souvent régis par des organismes publics qui imposaient

les prix à demander; dans certains cas, le budget de l'Etat subventionnait les assureurs à 100 % pour la couverture gratuite de certaines catégories d'assurés contre certains risques.

Tableau 5.7. Valeur de la production des compagnies d'assurance-vie et autres

$$G = P + I - C - D$$

où

G = Valeur de la production

P = Primes brutes encaissées (soit la différence entre les primes brutes à encaisser et la variation des réserves imputable au paiement avancé des primes)

I = Suppléments aux primes (soit le revenu net du placement des réserves techniques, c'est-à-dire la différence entre le revenu de la propriété résultant de ce placement et le montant des intérêts éventuels et autres frais à acquitter)

C = Indemnités à verser durant l'exercice comptable

D = Variation des réserves actuarielles et des réserves bénéficiaires, compte non tenu des plus- ou moins-values comprises dans cette variation

430. Parfois, l'intégration des compagnies monopolistiques d'assurances de l'Etat dans le système budgétaire public met en doute le bien-fondé de la classification des réserves techniques des compagnies d'assurance-vie et autres dans les actifs des assurés.

431. Les réformes économiques réalisées dans les pays en transition ont déjà modifié à bien des égards la situation. Il semble toutefois que, dans certains de ces pays au moins, les compagnies d'assurances de l'Etat conservent certaines caractéristiques des monopoles mentionnés plus haut. Dans la Fédération de Russie, par exemple, la compagnie d'assurance-vie de l'Etat continue à dominer le marché et reste tenue de déposer ses fonds dans des établissements de crédit de l'Etat dont les taux d'intérêt sont considérablement plus faibles que ceux des banques commerciales.

432. L'absence de concurrence dans la branche peut conduire à des primes relativement élevées et à des bénéfices (et des excédents d'exploitation) exagérément importants, qui sont virés au budget de l'Etat comme c'était le cas dans l'ex-URSS au début des années 90. Considérant également les conditions de monopole dans lesquelles fonctionnent les compagnies d'assurances de l'Etat, il n'y a peut-être aucune relation entre le niveau des primes et le revenu du placement des réserves; l'addition aux primes des intérêts perçus sur les réserves peut donc entraîner un gonflement des excédents d'exploitation et n'avoir aucune concordance avec la réalité dans les conditions dans lesquelles les compagnies d'assurances fonctionnent dans les économies en transition. De plus, il peut se révéler difficile de distinguer le revenu de la propriété provenant des réserves techniques de celui qui a été acquis par le placement des fonds propres.

433. Une analyse attentive s'impose donc si l'on veut décider si la formule précitée d'évaluation de la production des assurances convient ou s'il vaut mieux adopter des solutions simplifiées. L'une des solutions consisterait à

supposer que la valeur de la production des assurances-vie et autres est égale à la différence entre les primes encaissées et les indemnités à verser. Une autre solution possible consisterait à essayer de partager le gros excédent d'exploitation des compagnies d'assurances monopolistiques en a) un excédent d'exploitation normal et b) un impôt imputé sur les produits (ce dernier devant alors être exclu de la valeur de la production calculée aux prix de base).

434. Au fil des réformes économiques, les compagnies d'assurances se dotent peu à peu de caractéristiques qui sont celles des établissements commerciaux dont une bonne partie du revenu provient du placement des réserves, et les modes de fonctionnement des compagnies d'assurances privées récemment créées dans la Fédération de Russie ressemblent à ceux que l'on rencontre dans les économies de marché. Ces compagnies sont tenues par exemple de constituer des réserves techniques et autorisées à placer ces réserves. Le revenu de ces placements était relativement modeste au début des années 90, mais il va vraisemblablement s'accroître assez prochainement et devrait être pris en compte dans l'évaluation de la production brute des services d'assurance. Par contre, les apports aux réserves techniques d'assurance doivent en être exclus.

435. Il figure, dans les comptabilités des compagnies d'assurances de certains pays, des informations d'intérêt majeur qui sont nécessaires pour évaluer la production de ces compagnies conformément aux recommandations du SCN. Il faut relever que, dans certains pays de la CEI, les comptabilités des compagnies d'assurances distinguent entre les réserves ordinaires et les réserves techniques. Les premières n'ont pas de passif pour contrepartie et sont constituées à partir des bénéfices. Les réserves techniques, de leur côté, le sont à partir des primes et, dans certains cas, des règlements officiels spécifient la proportion des primes à affecter aux réserves techniques. Seules ces dernières sont prises en compte dans l'évaluation de la production.

436. A titre d'exemple, le tableau 5.8 présente un modèle de comptabilité financière récemment introduit dans la Fédération de Russie dans la pratique régulière des compagnies d'assurances, tandis que le tableau 5.9 présente les données réunies dans la Fédération de Russie pour 1992-1994 et d'où ont été tirées les évaluations de la production de services d'assurance.

Tableau 5.8. Modèle de comptabilité financière des compagnies d'assurances de la Fédération de Russie

Recettes

a) Primes d'assurance

b) Prélèvements sur les réserves

c) Revenu des placements

d) Revenu d'autres activités d'assurance

e) Autres recettes

f) Recettes totales

Dépenses

a) Indemnités versées

b) Additions aux réserves

c) Primes consacrées à la réassurance

d) Affectations à un fonds spécial de financement des programmes de réduction du nombre des accidents, des sinistres, etc.

e) Dépenses de fonctionnement

f) Autres dépenses

g) Dépenses totales

Bénéfice

Tableau 5.9. Valeur de la production de services d'assurance dans la Fédération de Russie, 1992-1994
(En milliards de roubles)

		1992	1993	1994
1.	Assurances	104	158	7 955
2.	Règlements de sinistres	49	634	5 136
3.	Variation dans les réserves techniques	37	398	1 419
4.	Intérêts accumulés des réserves			
5.	techniques	5	a/	a/
	Valeur de la production	23	226	1 400

a/ Chiffre inconnu.

437. Il convient de noter que, dans des conjonctures exceptionnelles, par exemple en cas de catastrophe naturelle, les indemnités versées par les assurances peuvent dépasser le montant des primes perçues. Le solde négatif peut être couvert au moyen des réserves techniques ou, si elles ne suffisent pas, de subventions prélevées sur le budget de l'Etat. Dans ces conditions, la valeur de la production de services d'assurance aux prix de base ne sera pas négative, mais sera soit nulle soit positive. Ce cas de figure s'est récemment concrétisé en Ouzbékistan (en 1990) où le montant des sinistres à rembourser a dépassé notablement celui des primes encaissées. La différence a été couverte par le budget de l'Etat et comptabilisée comme une subvention sur les produits. En conséquence, la valeur de la production aux prix de base a été supposée égale à zéro. Par contre, la répartition de la production des services d'assurance entre les utilisateurs devrait cependant être chiffrée aux prix payés par les acheteurs et non aux prix de base et le montant négatif résultant de la différence entre les primes et les règlements de sinistres être imputé sur le poste qui convient. Si, par contre, la différence entre les sinistres à régler

et les primes est couverte au moyen des réserves techniques, la production zéro conduit à une écriture zéro dans la répartition.

438. L'assurance-maladie obligatoire a été, on l'a vu, instituée récemment dans certains pays en transition. Toutefois, les compagnies d'assurance-maladie de certains pays ont le statut d'établissements non commerciaux et ne sont pas autorisées à placer leurs réserves. Dans ce cas, la production des compagnies d'assurance-maladie doit être évaluée à la différence entre les primes d'assurance perçues et les indemnités à verser.

439. La valeur de la production de services d'assurances autres que sur la vie doit être répartie entre la consommation intermédiaire, la consommation finale et les exportations au prorata des primes payées par les producteurs de biens ou de services, par les ménages en leur qualité de consommateurs et par des non-résidents. Une partie de la production de services d'assurances autres que sur la vie doit être incluse dans la consommation intermédiaire des propriétaires-occupants producteurs de services de logement pour compte propre et celle des producteurs agricoles pour l'autoconsommation au prorata des primes acquittées. La valeur de la production de services d'assurance-vie doit être comptabilisée intégralement dans les dépenses de consommation finale des ménages.

440. La valeur de la production des caisses de pensions constituées au profit de certains groupes de population est évaluée de la même façon que celle des compagnies d'assurances. Les caisses de pensions sont un réseau décentralisé de prestations de pensions de retraite volontairement constituées, par opposition à un régime national obligatoire. Elles sont financées par les cotisations des salariés, des employeurs ou des uns et des autres. Leurs réserves sont considérées comme la propriété des salariés.

441. Le traitement des mises et des gains des loteries est semblable à celui des primes et des indemnités des compagnies d'assurances. Les loteries gérées par l'Etat constituent pour lui une source importante de revenu dans les pays en transition, comme d'ailleurs dans certains autres pays. Leur traitement n'a pas été pleinement développé dans le SCN 1993, et c'est pourquoi il convient de considérer les suggestions qui suivent comme expérimentales 21/. Les loteries gérées par l'Etat peuvent être considérées comme des monopoles fiscaux. Elles constituent un moyen de redistribuer des fonds d'un groupe de ménages à un autre. La valeur de la production des sociétés de loteries est une taxe de service assimilée à la différence entre le montant des mises et celui des gains versés. Les mises, nettes de la taxe de service et des gains, peuvent être considérées comme des transferts entre ménages. Tout revenu de propriété perçu par des sociétés de loteries sur le montant des mises peut être considéré comme un intérêt imputé revenant aux parieurs et comme un supplément aux mises, de la même façon qu'un intérêt imputé revient aux assurés sur le montant des réserves techniques d'assurance.

4. Exemples choisis de transactions financières

442. La plupart des transactions liées aux privatisations aboutissent à des transactions financières, mais à d'autres également. Dans quelques pays en transition, il existe par exemple une pratique qui consiste à vendre certains produits à des prix bien inférieurs à ceux, normaux, du marché, mais ces produits sont livrés beaucoup plus tard (par exemple avec un délai d'un an ou deux). Il est possible ainsi à des particuliers d'acheter, dans la Fédération de Russie, une automobile à 60 % du prix normal du marché, à condition que le véhicule ne soit livré qu'un an plus tard. Selon le SCN, le paiement acquitté par les ménages doit être considéré comme un crédit accordé au producteur. La production sera évaluée au prix du véhicule sur le marché au moment de sa

fabrication. Lorsque le véhicule est livré à un ménage, sa valeur intégrale doit être incluse dans les dépenses de consommation finales des ménages. De plus, le remboursement du crédit apparaîtra dans les comptes financiers. La différence entre la valeur marchande du véhicule et le paiement initial pour son acquisition figurera dans les intérêts imputés en nature payables aux ménages. Cette pratique est assimilable à celle qui avait cours en ex-URSS dans les dernières années 1980, où l'Etat empruntait de l'argent à la population en promettant de rembourser ensuite les prêts en nature (sous la forme d'automobiles, d'appareils de télévision, etc.).

443. L'évaluation de la production vendue selon la formule dite des options, à laquelle il est fait de plus en plus recours dans les pays en transition, pose des problèmes du même ordre. Les options sont des instruments financiers qui donnent à l'acheteur le droit d'acquérir des marchandises à terme à un prix qui est convenu au moment de la prise de l'option et qui peut donc différer de celui pratiqué sur le marché au moment de la production ou de la cession des marchandises en question. Il est suggéré que les productions vendues dans ces conditions soient évaluées aux prix pratiqués sur le marché au moment où les marchandises sont produites et non à ceux qui figurent dans l'option. Ce mode de comptabilisation implique cependant l'introduction, dans les comptes financiers du SCN, d'un certain nombre d'écritures. En voici un exemple chiffré :

a) On suppose qu'un ménage acquiert une option au prix de 20 auprès d'une entreprise et que cette option lui donne le droit d'acheter dans trois mois une automobile au prix de 100. Le moment venu, le prix du marché du véhicule est de 130 et cela fait l'affaire du client. Dans les comptes, la production devrait être évaluée au prix pratiqué sur le marché lorsque le véhicule a été produit, c'est-à-dire 130. Le même montant devrait être inscrit sur le compte de l'utilisation du revenu des ménages dans les dépenses de consommation. Des écritures devraient figurer dans les comptes financiers des ménages et des entreprises, puisque la transaction implique la vente et l'acquisition d'une option et la modification des dépôts ou du numéraire; quant à la différence de valeur marchande de l'option, elle devrait être considérée comme une plus ou moins-value sur un instrument financier et inscrite dans le compte de réévaluation;

b) On considérera tout d'abord les écritures à faire figurer dans les comptes financiers et on supposera pour plus de simplicité qu'il n'y a pas de consommation intermédiaire et que la valeur ajoutée est simplement égale à l'excédent d'exploitation. On supposera en outre que les dépenses de consommation finale du ménage ont été financées au moyen d'une épargne de la période précédente. Dans ces conditions, on peut faire ressortir du compte financier de l'entreprise que sa capacité nette de financement (130) a pour contrepartie une augmentation du numéraire et des dépôts (F.2 = 100 +20), montant versé pour le véhicule et pour l'option, et une diminution des stocks d'options dans le passif du compte (F.3 - 10). Cette diminution résulte de deux transactions, dont la première est la souscription d'un passif (c'est-à-dire la vente de l'option au prix de 20) et la seconde la liquidation de l'option (qui doit être comptabilisée au prix du marché, c'est-à-dire 30). Le prix marchand de l'option a augmenté du fait de la hausse du prix du véhicule. Dans le compte financier du ménage, on trouve comme contrepartie de la capacité nette négative de financement (- 130) une diminution des dépôts (- 120) qui correspond aux montants versés pour le véhicule et pour l'option, et une diminution du stock d'options (- 10) qui figure à l'actif du compte. Cette deuxième diminution résulte elle aussi de deux transactions : la première est l'achat de l'option au prix de 20, et la seconde sa liquidation au prix du marché (30), soit 20 - 30 = - 10. Un "gain de détention" (plus-value) devra figurer dans le

compte de réévaluation des ménages, annulant la diminution des stocks d'options dans le compte financier et le même chiffre figurer dans le compte de réévaluation au passif de l'entreprise.

444. Un autre phénomène financier constaté dans certains pays en transition est l'octroi par des sociétés, non financières ou financières, de prêts à leurs salariés à de faibles taux d'intérêt nominaux :

a) Le revenu supplémentaire que les salariés pourraient gagner s'ils déposaient les fonds prêtés auprès d'une banque à un taux d'intérêt plus élevé que celui payé à l'employeur, doit être considéré comme un salaire en nature, qui doit être "la différence entre le montant des intérêts que le salarié devrait payer si on lui appliquait le taux d'intérêt moyen des prêts hypothécaires ou des prêts à la consommation et le montant des intérêts qu'il paye effectivement" (SCN, par. 7.42). Les entreprises accordent ces prêts à faible intérêt à leurs salariés car cela leur permet de faire figurer dans leurs comptes de faibles montants pour la rémunération du travail de ces salariés. Ceux-ci peuvent soit déposer les fonds reçus en prêt, soit les utiliser pour l'acquisition de biens ou de services;

b) Si les salariés déposent l'argent du prêt dans un compte d'épargne portant intérêt ou un compte similaire, ils bénéficient effectivement de la différence entre les intérêts, qui doit être inscrite comme un salaire en nature dans le compte des ménages. La comptabilisation s'appuie dans ce cas sur l'hypothèse que l'employeur, et non le salarié, aura déposé les fonds prêtés auprès d'une banque et prélevé sur les intérêts perçus par lui la différence entre les intérêts, qu'il remet sous la forme d'un salaire en nature au secteur des ménages. Le prêt accordé par l'employeur au secteur des ménages est alors comptabilisé comme une augmentation des actifs financiers du secteur des sociétés, non financières ou financières, auquel appartient par définition l'employeur et, simultanément, comme une augmentation du passif du secteur des sociétés financières, où l'argent est déposé. En contrepartie, l'intérêt effectivement encaissé par les ménages est attribué au secteur (des sociétés financières ou non financières) auquel appartient l'employeur et ce secteur paye un salaire en nature au secteur des ménages;

c) Par contre, si les salariés utilisent le prêt pour l'acquisition de biens ou de services, ils ne percevront pas effectivement d'intérêts; dans ce cas, la perception d'un intérêt devrait être imputée, conformément à la recommandation du SCN, pour un montant égal à "celui que les salariés devraient payer si on leur appliquait le taux d'intérêt moyen des prêts hypothécaires ou des prêts à la consommation". Il y aurait dans ce cas un prêt accordé au secteur des ménages par le secteur (des sociétés financières ou non financières) auquel appartient l'employeur, qui figurerait comme l'acquisition d'un actif financier dans le compte financier du secteur de l'employeur et comme un passif dans celui des ménages. De plus, on comptabiliserait un salaire en nature payé par le secteur (des sociétés financières ou non financières) auquel appartient l'employeur et un flux en sens inverse de revenu imputé de la propriété en provenance du secteur des ménages et en direction du secteur de l'employeur;

d) Cette formule de comptabilisation peut avoir une incidence sur le PIB dans deux cas. Si l'employeur est un intermédiaire financier, la valeur des SIFIM inclus dans le compte des ménages augmentera et, partant, le PIB également. Si l'employeur est la banque centrale et que sa production est évaluée sur la base du prix de revient, comme cela peut être le cas dans la plupart des pays en transition (voir sect. C.2 plus haut), la valeur de la production et la valeur ajoutée de la banque centrale augmenteront, de même que le PIB.

VI. RECHERCHE DE NOUVELLES DONNEES

445. Il a été question dans les chapitres précédents des problèmes de concept qu'il faut résoudre, en comptabilité nationale, pour satisfaire comme il convient aux besoins des politiques et des analyses dans les pays en transition. Le présent chapitre traite des données dont on dispose pour le moment pour calculer les chiffres correspondant aux concepts exposés dans les chapitres précédents, de la façon dont ces données évoluent et de celle de les adapter plus avant pour rendre ces chiffres aussi fiables que possible. En gros, la situation en ce qui concerne les données est exposée ci-après.

446. Le présent chapitre est divisé en six grandes parties consacrées aux sources de données qui correspondent à la structure des cinq chapitres précédents consacrés, eux, aux concepts et à leur application. La section A propose un aperçu général de l'état actuel des données et de la direction à prendre désormais pour se les procurer afin de mieux répondre aux besoins des analyses décrites dans les chapitres précédents. La section B expose les résultats d'une enquête sur les sources statistiques dans les pays de la CEI. La section C décrit dans le détail les informations dont on dispose actuellement pour l'étude de la production, de la consommation intermédiaire et de la valeur ajoutée, et comment il conviendrait d'adapter plus avant ces données afin de mieux répondre aux besoins de l'analyse actuelle de la production telle qu'elle est exposée au chapitre premier. La section D traite des données sur les utilisations finales qui servent pour les ventilations développées des entrées-sorties présentées au chapitre II. La section E propose une évaluation des sources de données sur les revenus de la propriété et les transferts, dont on a besoin pour la ventilation des cotisations et des prestations sociales exposée au chapitre IV et pour celle des effets des privatisations et de l'apparition d'un marché financier (chapitre V). Enfin, la section F traite plus généralement de la façon d'exploiter des sources de données qui existent mais sont souvent peu utilisées pour les ventilations par secteurs et pour l'établissement des comptes économiques intégrés dont il est question au chapitre III, et elle indique comment il faudra peut-être pour cela changer à l'avenir de sources de données.

A. Orientation de la recherche des données

447. Les données disponibles restent déterminées dans une large mesure par les besoins d'informations sur la valeur de la production, la consommation intermédiaire, la valeur ajoutée, la formation de capital et les autres utilisations finales, qui servaient pour la construction des matrices détaillées des entrées-sorties et les autres ventilations de la production dont était fait l'essentiel de la statistique à l'époque des économies planifiées. Les données utilisées à cette époque étaient réunies par la voie administrative et servaient non seulement à des fins statistiques, mais également pour déterminer le degré de réalisation des objectifs de production fixés au sommet. Cette deuxième fonction n'a évidemment plus de raison d'être, mais beaucoup de sources administratives de données existent encore, même si d'autres ont disparu. Parfois, ces sources disparues ont été remplacées par des enquêtes et le recours aux enquêtes pour la constitution des bases de données aux fins de la comptabilité nationale se développe. On a également vu aux chapitres premier et II que les besoins conceptuels des analyses de la production ont changé, et cela amène à se poser de nouvelles questions au sujet des données. Le principal changement a évidemment été l'élargissement des frontières de la production, qui n'englobent plus seulement les biens et les services matériels, mais également les services non matériels. De plus, afin d'étudier plus efficacement le processus de transition, il est mis de plus en plus l'accent sur la distinction entre les activités marchandes et non marchandes, sur l'évaluation de leur

production et sur l'identification correspondante des subventions. Enfin, il a été créé une comptabilité des actifs où figurent non seulement la formation de capital, c'est-à-dire les variations du stock d'actifs produits, mais également les stocks d'actifs produits et d'actifs non produits.

448. D'autre part, on a besoin de nouvelles données, car les économies évoluent et il faut, pour l'élaboration des politiques et l'analyse de leurs résultats, se renseigner sur de nouveaux phénomènes. Il s'agit maintenant d'étendre les analyses de la production de jadis aux revenus et aux flux financiers, opération indispensable pour étudier l'évolution des économies qui tient aux privatisations, aux modifications des prestations sociales et à l'apparition d'un système financier, décrites aux chapitres IV et V. Il faut de nouvelles informations pour les ventilations sectorielles des comptes économiques intégrés. Ces besoins nouveaux de données sont étroitement liés à la mise en place, dans les pays, de nouvelles formules de comptabilité, car les données sectorielles en particulier devront s'appuyer sur les comptabilités des entreprises publiques et privées, des banques, des compagnies d'assurances et des administrations.

449. Il faudra, durant la transition, combiner les sources classiques et les sources nouvelles de données pour l'établissement des comptes nationaux des ex-PEP. Les sources classiques pourront également servir dans certains pays pour continuer à dresser des comptabilités du produit matériel (voir l'annexe du Manuel). Il s'agit là surtout des rapports et états remis par les entreprises et organisations aux services de statistique, qu'il faudra naturellement modifier pour répondre aux prescriptions du SCN. Des consolidations des comptabilités d'entreprise servaient par le passé et les services de statistique des ex-PEP en ont encore, même si c'est dans une moindre proportion, à leur disposition. Comme le prouve une enquête sur les pratiques nationales et les intentions des services de statistique, beaucoup de ces derniers ont l'intention de maintenir en place l'essentiel de ce système de déclarations dans le futur immédiat. Dans certains pays, le système ne s'appliquera vraisemblablement qu'aux entreprises d'Etat de grandes et moyennes dimensions mais, dans d'autres, on s'efforce actuellement de l'étendre aussi aux petites entreprises privées. Il est clair toutefois que la création de nombreuses entreprises nouvelles a porté un coup sérieux au système de déclaration obligatoire. En Pologne, par exemple, il est devenu difficile sinon impossible, vu la multiplication rapide des magasins et établissements similaires privés, de se fier aux statistiques classiques du commerce de détail qui, il y a peu de temps encore, apportaient des indications importantes pour l'estimation des dépenses de consommation finale. Une situation à peu près semblable règne dans la Fédération de Russie, où les particuliers ont pour pratique courante de revendre les marchandises initialement achetées par eux dans les magasins d'Etat.

450. Il est donc évident que l'utilisation des données provenant des sources classiques ne peut résoudre de façon radicale les problèmes de la collecte des données primaires nécessaires pour l'établissement des comptes nationaux. Des lacunes graves existent spécialement dans le cas des informations nécessaires pour l'établissement des comptes sectoriels, et c'est pourquoi il faudra peut-être s'efforcer d'améliorer la qualité des sources classiques. Par le passé, celles-ci étaient essentiellement axées sur les données exprimées en unités matérielles et elles devront être adaptées de façon à porter essentiellement sur les résultats des activités marchandes, par exemple les ventes, les bénéfices, les actifs et les passifs, le patrimoine net, etc. Il faudra s'efforcer aussi en particulier de trouver de nouvelles sources de données ou d'adapter les anciennes aux nouveaux besoins, et cela pourra prendre quelque temps. Certains pays en transition ont déjà commencé à travailler dans ce sens. De nouveaux modèles de comptabilités d'entreprises sont mis en service et de nouvelles

méthodes de collecte de données s'appuyant sur des sondages, remplacent progressivement les anciens systèmes de déclarations statistiques. Il est constitué des registres des unités institutionnelles qui doivent servir de base pour l'exécution de sondages, etc. Dans beaucoup de pays en transition, l'évolution dans ce domaine procède assez lentement 22/.

451. Les bases de données nouvelles et modifiées devront être constituées en premier lieu aux fins du calcul direct des agrégats demandés dans le SCN et, dans une moindre mesure, de la construction de tables de conversion qui permettront de dériver dans certains pays certains de ces agrégats de ceux des comptes du produit matériel. Ainsi, les systèmes de déclarations utilisés par le passé essentiellement pour les comptabilités du produit matériel devront être modifiés pour permettre le calcul direct des agrégats du SCN. Le système de déclarations devrait permettre, par exemple, de comptabiliser séparément les principaux types d'impositions sur les produits, les autres impositions à la production, les impôts courants sur le revenu et la fortune, les transferts courants et les transferts de capital, enfin les transactions financières.

452. Le présent chapitre tente de donner un tableau ponctuel de la situation en matière de données, qui ne cesse d'évoluer avec le temps et de façon différente selon les pays. Il ne devrait donc pas être considéré comme une présentation intégrale des sources de données mentionnées, mai plutôt comme un aperçu de la situation en la matière dans les pays en transition, à partir de laquelle on pourra tirer des conclusions sur l'évolution future dans ce domaine.

B. Les sources statistiques dans les pays de la Communauté des Etats indépendants (CEI)

453. La Commission de statistique de la CEI a dressé la liste des séries qui sont actuellement constituées par les bureaux de statistique des pays membres de la CEI pour diffusion ultérieure. Il figure dans cette liste environ 500 séries portant sur les principaux aspects du développement économique considérés dans les comptes nationaux. Le tableau 6.1 donne la liste des principales séries qui peuvent servir directement pour l'établissement des comptes nationaux. Il convient de noter que ces séries sont établies sur la base des sources de données anciennes comme nouvelles.

454. Il importe de noter que les informations réunies auprès des diverses sources sont peut-être incomplètes. Cela peut tenir à un certain nombre de raisons, par exemple la sous-déclaration de la valeur de la production et des revenus motivée par l'évasion fiscale, et la couverture incomplète des registres, sondages, etc. des unités productrices qui emploient exclusivement des travailleurs indépendants. Comme on a pu le constater dans la pratique, une forte proportion de nombreuses petites unités privées qui se sont créées récemment suite aux privatisations ne soumettent aux autorités statistiques ni déclarations ni comptabilités. Il est toutefois indispensable de chercher à recenser les principaux types d'omissions et de sous-déclarations et d'apporter ensuite certains ajustements aux données réunies. Ce sujet est analysé en détail dans le Guidebook to Statistics on the Hidden Economy 23/ et l'Inventory of National Practices in Estimating Hidden and Informal Economic Activities for National Accounts 24/.

Tableau 6.1. Séries existantes pour l'établissement des comptes nationaux dans les Etats de la Communauté des Etats indépendant (CEI)

	Séries	Fréquence
1.	Recettes du budget de l'Etat	Mensuelle
2.	TVA	Mensuelle
3.	Droits d'accise	Mensuelle
4.	Impôts sur les bénéfices	Mensuelle
5.	Impôts sur les revenus personnels des ménages	Mensuelle
6.	Recettes extra-fiscales et redevances	Mensuelle
7.	Bénéfices des entreprises (par branche)	Annuelle
8.	Pertes des entreprises (par branche)	Annuelle
9.	Nombre d'entreprises déficitaires	Annuelle
10.	Stocks d'actifs fixes à mi-année (par branche)	Trimestrielle
11.	Stocks de marchandises à mi-année (par branche)	Trimestrielle
12.	Versements des entreprises au budget de l'Etat (par branche)	Annuelle
13.	Primes d'assurance	Annuelle
14.	Règlements de sinistres	Annuelle
15.	Prêts et avances à court terme	Mensuelle
16.	Prêts à long terme	Mensuelle
17.	Versements des entreprises aux fonds extrabudgétaires	Trimestrielle
18.	Revenus monétaires des ménages	Mensuelle
19.	Dépenses monétaires des ménages	Mensuelle
20.	Epargne des ménages	Mensuelle
21.	Dépôts des ménages	Mensuelle
22.	Actifs financiers des entreprises	Trimestrielle
23.	Produit matériel net	Annuelle
24.	Consommation matérielle finale	Annuelle
25.	Formation nette de capital fixe	Annuelle
26.	Pertes sur actifs fixes	Annuelle
27.	Pertes sur stocks de marchandises	Annuelle
28.	Consommation d'actifs fixes	Annuelle
29.	Consommation alimentaire (par principaux produits)	Annuelle
30.	Consommation de principaux produits non alimentaires	Annuelle
31.	Stocks de biens de consommation durables	Annuelle
32.	Frais de formation du personnel	Annuelle
33.	Pensions et allocations	Annuelle
34.	Prestations sociales	Annuelle
35.	Fonds des entreprises utilisés pour financier des dépenses culturelles ou sociales	Annuelle
36.	Valeur de la production industrielle	Mensuelle
37.	Indice de volume de la production industrielle	mensuelle
38.	Indice des prix des productions industrielles	Mensuelle
39.	Principales productions industrielles en unités matérielles	Mensuelle
40.	Nombre d'entreprises industrielles	Trimestrielle
41.	Nombre de co-entreprises	Semestrielle
42.	Effectif occupé dans les co-entreprises	Semestrielle
43.	Nombre de non-résidents employés dans les co-entreprises	Semestrielle
44.	Rémunération des salariés des co-entreprises	Semestrielle
45.	Coûts de production	Annuelle
46.	Rémunérations moyennes dans les entreprises industrielles	Mensuelle
47.	Rentabilité des entreprises industrielles	Annuelle
48.	Endettement des entreprises	Annuelle
49.	Production agricole à prix constants	Annuelle
50.	Valeur des principales productions agricoles	Mensuelle
51.	Ventes des principaux produits agricoles	Mensuelle
52.	Indice des prix des productions agricoles	Trimestrielle

Tableau 6.1. (suite)

	Séries	Fréquence
53.	Nombre d'entreprises agricoles	Annuelle
54.	Nombre d'entreprises agricoles privées	Annuelle
55.	Coûts de production dans l'agriculture	Annuelle
56.	Consommation des principaux produits agricoles	Annuelle
57.	Stocks de bétail	Annuelle
58.	Prix moyens des produits agricoles relevés sur les marchés des principales villes du pays	Annuelle
59.	Investissements des industries dans l'équipement	Annuelle
60.	Composition des investissements dans l'équipement	Annuelle
61.	Actifs fixes mis en oeuvre durant l'exercice comptable	Annuelle
62.	Valeur des logements mis en service durant l'exercice comptable	Annuelle
63.	Valeur des bâtiments non résidentiels mis en service durant l'exercice comptable	Annuelle
64.	Stocks d'actifs fixes, par branche	Annuelle
65.	Ventes au détail	Mensuelle
66.	Ventes au détail par principaux groupes de produits	Mensuelle
67.	Indice des prix à la consommation	mensuelle
68.	Ventes de services (par grandes catégories)	Mensuelle
69.	Stocks de marchandises des entreprises commerciales	Trimestrielle
70.	Effectifs occupés dans les entreprises commerciales	Trimestrielle
71.	Rémunérations moyennes dans le commerce	Trimestrielle
72.	Bénéfices des entreprises commerciales	Trimestrielle
73.	Nombre de voyageurs transportés par tous les modes de transport	Trimestrielle
74.	Nombre de tonnes-kilomètres	Trimestrielle
75.	Effectifs occupés dans les entreprises de transports	Trimestrielle
76.	Rémunérations moyennes dans le secteur des transports	Trimestrielle
77.	Principaux types de production de communications, en unités matérielles	Trimestrielle
78.	Effectifs occupés dans le secteur des communications	Trimestrielle
79.	Rémunérations moyennes dans le secteur des communications	Trimestrielle
80.	Effectifs occupés dans l'économie (par branche)	Annuelle
81.	Nombre de salariés par branche	Annuelle
82.	Rémunération des salariés, par branche	Annuelle
83.	Nombre de personnes exerçant un second métier	Annuelle
84.	Nombre d'heures-homme ouvrées	Mensuelle
85.	Effectif des chômeurs	Annuelle
86.	Rémunération des salariés	Mensuelle
87.	Composition des ménages	Trimestrielle
88.	Conditions de logement	Annuelle
89.	Nombre d'établissements préscolaires	Annuelle
90.	Acquisitions d'obligations par les ménages	Annuelle
91.	Exportations	Mensuelle
92.	Importations	Mensuelle
93.	Importations des principaux produits	Mensuelle
94.	Exportations des principaux produits	Mensuelle
95.	Exportations de services	Annuelle
96.	Importations de services	Annuelle
97.	Indices des exportations et des importations	Mensuelle
98.	Exportations des co-entreprises	Trimestrielle
99.	Importations des co-entreprises	Trimestrielle
100.	Importations en régime de troc	Trimestrielle

C. Sources de données pour les ventilations de la production, de la consommation intermédiaire et de la valeur ajoutée

455. Il subsiste dans la plupart des pays en transition, et cela malgré la disparition de la planification centrale et les mesures déjà prises pour transformer des services de statistique démesurés et coûteux et pour mettre en place un système de statistiques axées sur le marché et un dispositif de déclarations statistiques assez étendu et détaillé. Il est généralement admis de ce fait 25/ que les pays en transition auront besoin pour plusieurs années encore d'un système mixte, c'est-à-dire qu'il leur faudra conserver une bonne partie du système statistique en place tout en établissant progressivement de nouvelles statistiques axées sur le marché. Des faits confirment que beaucoup de pays ont bien choisi une approche progressive de la conversion de leurs services statistiques et de l'adaptation aux nouveaux besoins.

456. Durant la transition, les pays devront donc exploiter pour leur comptabilité nationale non seulement les sources classiques auxquelles il est fait appel dans les économies de marché, par exemple les recensements, les dossiers administratifs et les sondages, mais également les déclarations statistiques des entreprises, qui constituaient autrefois la clé de voûte du système d'information statistique des PEP. Ces déclarations servaient par le passé et servent encore aujourd'hui pour l'établissement des comptes du produit matériel. Malgré certaines compressions et modifications notables récemment apportées à ce système de déclarations dans beaucoup de pays en transition, il continue de procurer une quantité considérable d'informations sur les entreprises publiques, les coopératives et même un certain nombre d'entreprises privées. Ces dernières remettent aux services de statistique des déclarations statistiques et des comptabilités d'entreprise concernant les principaux aspects de leurs activités. Etant donné le caractère détaillé de ces documents, il sont particulièrement utiles pour les estimations de référence mais ne couvrent naturellement pas assez l'extension des activités privées et autres qui découle des modifications structurelles de l'économie.

457. L'utilisation de nouvelles sources de données, par exemple les recensements périodiques, les sondages, etc. va vraisemblablement entraîner une réduction considérable des informations statistiques disponibles. Ces modifications du travail statistique sont apparentes dans beaucoup de pays en transition, même si elles ne le sont pas autant partout. Lorsque le régime des déclarations statistiques obligatoires va se trouver réduit ou supprimé, les estimations reposeront peut-être davantage sur des extrapolations annuelles des données de référence détaillées portant sur des années antérieures.

458. La coopération technique apportée récemment aux pays en transition donne à penser que l'on peut obtenir des améliorations notables tout en s'en tenant aux méthodes statistiques existantes à condition de prendre les mesures suivantes : les déclarations des entreprises pourraient être progressivement consolidées; le volume et la nature des informations demandées aux entreprises pourraient être modifiés et réduits compte tenu toutefois des besoins de la comptabilité nationale; la fréquence de la collecte de données pourrait elle aussi être réduite et cette collecte pourrait s'appuyer davantage sur des enquêtes; on pourrait enfin procéder à des sondages supplémentaires portant sur des activités auxquelles ne s'applique pas le système actuel de déclarations, à savoir celles du nouveau secteur privé.

459. Voici quelles sont les principales sources de données qui existent actuellement dans beaucoup de pays en transition et auxquelles il peut être recouru pour calculer la valeur de la production et de la consommation intermédiaire des principales branches.

1. Principales sources de données

460. Les déclarations statistiques des entreprises industrielles contiennent normalement assez de données pour l'estimation de la valeur de leur production. Dans certains pays, les chiffres se rapportent à la production dite marchande, c'est-à-dire celle qui est vendue ou destinée à la vente. Les entreprises établissent ces chiffres moyennant l'évaluation directe des quantités produites aux prix de base ou aux prix des producteurs et il faut corriger ces chiffres de la variation de valeur des travaux en cours. Le principal inconvénient des données sur la production marchande est qu'elles se fondent sur des prix de catalogue et ne correspondent pas, de ce fait, exactement aux recettes effectives des ventes.

461. Les déclarations statistiques contiennent souvent aussi des informations sur les ventes qui conviennent mieux pour l'évaluation de la production parce qu'elles s'appuient sur les états comptables et représentent les recettes effectives des ventes. Ces données sur les ventes doivent être corrigées des variations des stocks de produits finis invendus ainsi que de celles des travaux en cours. Leur seul inconvénient est qu'il n'y entre pas toujours la valeur des transactions de troc. Il est donc indispensable de confronter les chiffres relatifs à la production marchande avec ceux relatifs aux ventes, qui figurent dans des parties différentes des déclarations statistiques, et de repérer les divergences possibles. Il faut également noter que, parfois, les chiffres des ventes qui figurent dans les comptes des entreprises correspondent dans le temps à la perception effective de leur montant par les entreprises ou à son dépôt sur leur compte en banque, et non au changement de propriété des marchandises au moment de leur expédition aux clients, ni à la valeur des travaux exécutés ou des services fournis au moment où les documents et les comptes s'y rapportant sont communiqués aux acheteurs, comme le demande le SCN.

462. Normalement, les entreprises établissent deux comptabilités, l'une des "marchandises expédiées", l'autre des "productions vendues", qui correspondent en gros aux deux concepts précités. Il est clair que les comptabilités des marchandises expédiées conviennent mieux pour l'évaluation de la production conformément au SCN. C'est pourquoi il est indispensable que les entreprises incluent dans leurs déclarations statistiques des données de ce type sur les ventes. Parfois, il faudra peut-être ajuster les chiffres des ventes apparaissant dans les comptes des entreprises pour satisfaire aux prescriptions du SCN. Cependant, les modifications désormais apportées aux principes de base des comptabilités d'entreprises appelleront peut-être des modifications de ces traitements.

463. Dans beaucoup d'économies en transition, une présentation simplifiée des déclarations statistiques a été instituée récemment à l'intention des coopératives, des entreprises privées et des co-entreprises, mais elle permet quand même d'obtenir des données sur les ventes et sur les autres composantes de la valeur de la production.

464. Les nouvelles présentations des déclarations statistiques sont conçues, dans certains pays en transition, dans le dessein d'obtenir les informations nécessaires pour la comptabilité nationale. En Roumanie, par exemple, une nouvelle présentation a été instaurée pour les grandes entreprises d'Etat. Les déclarations en question comportent trois parties principales. La partie I contient des informations sur la composition par produit de la production de l'entreprise; la partie II contient des données sur la composition par produit de la consommation intermédiaire et sur sa répartition entre les branches dans lesquelles s'inscrivent les activités de l'entreprise; enfin, la partie III contient des informations sur les principales composantes de la valeur ajoutée,

c'est-à-dire la rémunération des salariés, les impositions à la production, la consommation d'actifs fixes, etc. On peut donc utiliser ces déclarations pour établir des comptes de production et d'exploitation par branche d'activité et par secteur institutionnel.

465. La Commission de statistique de la CEI a suggéré que les pays membres de cette communauté adoptent une présentation spéciale des déclarations statistiques, qui comprendrait quatre parties : valeur de la production; dépenses courantes; impositions et subventions à la production; enfin, stocks de marchandises. Cela devrait faciliter l'établissement des comptes nationaux des pays membres de la CEI et les définitions retenues sont conformes à celles du SCN. Il a été suggéré en particulier de faire figurer sous "ventes" la valeur des marchandises expédiées aux acheteurs en même temps que les factures et les comptes correspondants.

466. En principe, l'évaluation de la production dans les déclarations statistiques des entreprises est dans l'ensemble conforme aux règles du SCN, c'est-à-dire qu'elle s'appuie normalement soit sur les prix des producteurs, soit sur les prix de base, mais le plus souvent sur les prix de base abstraction faite des impositions sur les produits. Comme cela devrait ressortir de ce qui précède, cela ne signifie pas pour autant que les chiffres de la valeur de la production qui figurent dans les déclarations statistiques des entreprises répondent à toutes les prescriptions du SCN car il peut en particulier y entrer des plus ou moins-values ("pertes ou gains de détention").

467. La consommation intermédiaire des entreprises industrielles se calcule à partir des données incluses dans les parties des déclarations qui concernent les coûts de production. Dans beaucoup de pays en transition, ces déclarations contiennent une ventilation spéciale des coûts de production entre leurs principales composantes homogènes, par exemple la rémunération des travailleurs, la consommation de matières premières et de fournitures, celle d'énergie, etc. Il est bon de noter que, jadis, ces informations servaient à l'évaluation des intrants matériels pour les comptes du produit matériel et qu'à cet effet certains coûts devaient être partagés entre les biens et les services matériels d'une part, les services non matériels de l'autre. Pour l'établissement des comptes de production, cette distinction n'est plus indispensable. Par contre, les paiements au titre des services non matériels sont souvent dissimulés dans d'autres coûts, y compris la rémunération du travail. Il est indispensable d'identifier ces paiements, dans lesquels entrent les frais de voyages d'affaires, les frais de transport et d'hébergement durant les voyages, les honoraires des consultants, les dépenses de formation, les frais de prospection géologique, ceux de la recherche et des travaux scientifiques, etc. Il faudra peut-être pour cela exécuter des enquêtes de portée limitée auprès des entreprises. A noter également qu'il ne figure pas toujours, dans les coûts de production déclarés, certaines dépenses de R et D financées par des budgets des ministères de tutelle, qu'il est indispensable d'estimer pour déterminer le coût de production intégral. Dans les chiffres concernant les coûts de production qui servent de point de départ pour le calcul de la consommation intermédiaire entrent certaines impositions à la production, par exemple les taxes d'utilisation des voies de circulation ou les taxes sur les transports, qu'il faut déduire des chiffres déclarés pour déterminer la consommation intermédiaire. Enfin, les coûts de production déclarés par les entreprises comprennent les paiements aux intermédiaires financiers, ce qui n'est pas conforme au SCN.

Tableau 6.2. Calcul de la consommation intermédiaire telle qu'elle est définie dans le SCN à partir des coûts déclarés par les entreprises

A.	Intrants matériels (distingués dans la déclaration)
B.	Rémunération des services non matériels (dissimulés dans la déclaration parmi d'autres coûts) (+)
C.	Certaines impositions à la production, parfois incluses dans les intrants matériels (-)
D.	Frais de R et D non inclus dans la déclaration des coûts de production (+)
E.	Intérêts payés (s'ils sont inclus dans les coûts) (-)
F.	Fraction correspondante des SIFIM (+)
G.	Primes payées aux compagnies d'assurances (-)
H.	Partie correspondante de la valeur de la production de services d'assurance à inclure dans la consommation intermédiaire (+)
I.	Frais de voyages d'affaires (hébergement, transport) apparaissent normalement dans les déclarations comme partie des salaires (+)
J.	Consommation intermédiaire telle que définie dans le SCN (A + B - C + D - E + F - G + H + I)

468. Comme on l'a vu, les intrants de biens et de services inclus dans les coûts de production déclarés par les entreprises sont en général chiffrés aux prix effectivement payés par les entreprises et non aux prix du moment de leur utilisation en tant qu'intrants dans la production comme le recommande le SCN. Cette recommandation est particulièrement à respecter par les pays où l'inflation est forte. Les coûts de production déclarés par les entreprises ne constituent donc qu'un point de départ pour le calcul de la consommation intermédiaire telle qu'elle est définie dans le SCN et il faut peut-être y apporter des ajustements. Le tableau 6.2 indique quelles sont les étapes nécessaires pour ajuster les coûts déclarés afin d'évaluer la consommation intermédiaire réelle.

469. Il est effectué périodiquement, dans certains pays en transition, des enquêtes détaillées sur les coûts de production des entreprises industrielles afin de se procurer les données nécessaires pour la construction de matrices des entrées-sorties. Ces enquêtes peuvent également servir pour le calcul de données de référence concernant la consommation intermédiaire ventilée par groupes de produits et pour l'estimation, par dérivation, de la consommation intermédiaire des entreprises qui ne sont pas tenues de faire des déclarations statistiques. Dans certains pays, et par exemple dans les nouveaux territoires fédéraux d'Allemagne, les services de statistique ont effectué des enquêtes sur la composition des coûts afin de calculer des estimations plus fiables de la valeur ajoutée. Dans les pays de la CEI, ces services ont conçu une nouvelle formule de déclaration que doivent utiliser les co-entreprises et les entreprises à capitaux étrangers exclusivement (formule 1-vet) et qui doit contenir des informations sur les principaux volets de leurs activités : production, investissements dans l'équipement, main-d'oeuvre occupée et transactions extérieures (exportations et importations); il doit également y figurer certaines informations concernant les actifs et les passifs.

470. Il apparaît à l'évidence que, pour régler ces problèmes et d'autres encore, il faudra progressivement exploiter d'autres sources de données. par exemple, les recensements industriels effectués tous les cinq ou dix ans permettent de calculer des estimations de référence concernant les principales activités des entreprises, qui peuvent être extrapolées de façon à connaître les chiffres correspondant aux années intermédiaires. Une autre extrapolation peut s'appuyer sur des données moins détaillées obtenues au moyen de sondages de portée limitée concernant par exemple l'emploi, les prix, les ventes, etc.

471. Les registres des entreprises ont leur importance pour conserver la trace des principales caractéristiques des entreprises industrielles, par exemple le volume de leur production, l'effectif de leurs salariés, leur capacité de production, leur consommation d'énergie, etc. et connaître les variations de ces caractéristiques. Ces registres sont indispensables pour la planification des recensements et des sondages et pour déterminer les "coefficients de généralisation" lorsqu'une enquête porte seulement sur une partie de l'univers. Certains pays en transition se sont efforcés de mettre en place un système d'enregistrement des entreprises qui pourrait, en principe, servir pour se procurer les informations nécessaires sur la valeur de la production et de la consommation intermédiaire ainsi que pour planifier et organiser des sondages. La Pologne est l'un des ex-PEP qui a réalisé dans cette direction des progrès particulièrement visibles.

472. Les principales sources des données nécessaires pour estimer la valeur de la production et de la consommation intermédiaire des travailleurs indépendants et des petites entreprises non constituées en sociétés sont les suivantes :

- sondages auprès des ménages, qui renseignent sur leurs revenus de différentes origines, leurs acquisitions de biens et de services, etc.;

- déclarations statistiques des organismes commerciaux qui ont pour fonction d'acheter les marchandises produites par des particuliers ou de petites entreprises privées;

- déclarations fiscales des revenus des particuliers;

- sondages des entreprises agricoles effectués périodiquement dans certains pays en transition.

2. Sources de données sur la valeur de la production et de la consommation intermédiaire et sur la valeur ajoutée, par branche

473. L'utilisation des chiffres extraits des déclarations statistiques et des résultats des enquêtes a été décrite ci-dessus en termes généraux. Dans ce qui suit, des informations plus détaillées sont fournies au sujet de chaque branche, concernant la nature des données qui figurent dans les sources mentionnées, les autres sources spéciales de données qui existent et la façon dont ces données sont utilisées pour l'établissement des comptes nationaux.

a) Agriculture

474. La valeur de la production agricole est normalement estimée à partir des tableaux des ressources et des emplois qui sont dressés pour tous les principaux produits agricoles ou groupes de ces produits. Il existe de nombreuses sources statistiques permettant de construire ces tableaux, à savoir :

- les statistiques agricoles courantes de la production exprimée en unités matérielles;

- les déclarations statistiques annuelles et les comptabilités des entreprises agricoles où figurent des données sur leurs principales activités;

- les déclarations et les comptabilités des organismes commerciaux concernant :

  leurs achats de produits agricoles;

  la fourniture de biens intermédiaires à l'agriculture;

  leurs ventes de produits agricoles;

- les sondages concernant les ventes (volume et prix) sur le marché libre; en règle générale, ces sondages ont lieu chaque mois dans les villes et les bourgs : par exemple, ceux qui sont effectués dans la Fédération de Russie portent sur environ 300 villes;

- les enquêtes sur les budgets familiaux, qui renseignent sur les ventes de produits au marché libre, les acquisitions de marchandises au marché libre, la consommation de produits agricoles, les acquisitions de produits intermédiaires, etc.

- les sondages de la production des parcelles personnelles des ménages et des exploitations privées;

- les recensements des élevages des ménages.

475. Les informations sur la consommation intermédiaire dans l'agriculture proviennent pour l'essentiel des déclarations statistiques des entreprises agricoles, où figurent normalement des données sur les coûts de production. Il entre parfois dans ces coûts les dépenses consacrées à la consommation intermédiaire et celles consacrées à la rémunération de la main-d'oeuvre, que l'on peut arriver à distinguer au moyen de sondages de portée limitée souvent réalisés pour réunir des données aux fins de la construction des matrices des entrées-sorties. Comme on l'a vu, la valeur de la production agricole est calculée, dans la plupart des économies en transition, sans déduction de celle de l'autoconsommation de semences et de fourrages; les données permettant de déduire cette autoconsommation de la valeur de la production et de la consommation intermédiaire peuvent être tirées des matrices des ressources et des emplois comme on l'a indiqué plus haut. Les informations sur la consommation intermédiaire des parcelles personnelles des salariés peuvent être tirées des enquêtes sur les budgets familiaux; enfin, des données sur certaines composantes de la consommation intermédiaire figurent dans les déclarations des organismes de commerce de détail.

476. L'importance des déclarations des entreprises agricoles va selon toute vraisemblance diminuer bientôt rapidement dans beaucoup de pays en transition. Dans la Fédération de Russie, par exemple, les déclaration statistiques obligatoires ne sont plus exigées que des entreprises relativement importantes, par exemple les fermes collectives et les fermes d'Etat, les sociétés de personnes, les coopératives, etc. Les données sur la production et d'autres caractéristiques des activités des petits producteurs seront réunies par sondage.

477. Les recensements économiques de l'agriculture peuvent en principe constituer une source importante d'informations pour le calcul de nombreux chiffres concernant ce secteur. Récemment, cette source d'information était pratiquement inexistante puisque les entreprises agricoles envoyaient des déclarations statistiques complètes aux services de statistique d'une part, aux organismes d'Etat de l'autre, mais on essaye actuellement d'instaurer la pratique des recensements dans certains pays en transition. C'est ainsi que la Commission de statistique de la CEI a récemment émis des recommandations concernant de nombreux aspects de l'organisation des recensements agricoles. Le programme de recensements proposé par elle porte notamment sur : les terres agricoles (ventilées par grandes catégories), les machines agricoles, la production chiffrée en unités matérielles et en valeur, les animaux d'élevage (ventilés par grandes catégories), les ventes de produits agricoles (ventilées par groupes de produits et modes de distribution), enfin les indicateurs financiers (prêts, créances, endettement).

478. Un recensement de l'agriculture portant sur 1991 a été réalisé dans les nouveaux territoires fédéraux d'Allemagne. Il a permis d'obtenir des indications de grand intérêt sur la production et sa composition, ainsi que des informations sur beaucoup d'autres aspects importants de l'économie agricole.

b) Bâtiment et travaux publics

479. La valeur de la production de ce secteur est traditionnellement calculée à partir des déclarations statistiques des investissements dans l'équipement et de la valeur des actifs fixes mis en oeuvre, que remettent aux services de statistique les entreprises de même que les organismes et les institutions en leur qualité d'entrepreneurs. Dans certains pays, on s'efforce d'améliorer et de modifier ces déclarations afin de se procurer les données qui permettront l'analyse des investissements des entreprises. Dans la Fédération de Russie, par exemple, une nouvelle formule de déclaration a été récemment mise en service dans le dessein de réunir des données sur les investissements dans l'équipement et les sources de financement de diverses branches de l'économie.

480. On dispose souvent en outre de déclarations des entreprises des BTP sur la valeur des ouvrages construits et des travaux d'installation effectués durant l'exercice comptable. Dans certains pays, ces déclarations sont relativement peu complètes et fiables, et c'est pourquoi il est indispensable de les rapprocher des déclarations des investissements et de découvrir les raisons d'éventuelles différences. Les déclarations des entrepreneurs concernant les coûts de construction constituent une autre source de données dans certains pays, par exemple la Fédération de Russie et d'autres membres de la CEI. Les entreprises des BTP de certains pays déclarent chaque mois le revenu de leurs chantiers. Des informations sur les constructions nouvelles et les grosses améliorations et réparations figurent dans les déclarations des entreprises industrielles et agricoles. Les données concernant la construction de logements privés sous contrat ou pour compte propre, qui peuvent être dérivées des dossiers des collectivités locales, portent sur le nombre des logements et leurs principales caractéristiques (par exemple la superficie totale, le nombre de pièces, etc.). Dans certains pays en transition, des enquêtes sur les constructions d'habitations privées sont effectuées chaque année. La superficie totale des habitations nouvellement construites est multipliée par le prix moyen au mètre carré demandé par les entreprises spécialisées du bâtiment. Des informations sur les constructions d'habitations privées peuvent en principe être obtenues auprès des compagnies d'assurances, mais la valeur assurée des habitations est souvent bien inférieure à leur prix sur le marché et c'est pourquoi il faut procéder à des ajustements avant d'utiliser les chiffres. Les enquêtes sur les acquisitions de matériaux de construction par les ménages

peuvent servir à l'extrapolation des données de référence. Enfin, les déclarations de leurs prix de revient par les entreprises des BTP permettent de calculer leur consommation intermédiaire.

481. Une des principales difficultés de la statistique de l'industrie de la construction tient au fait que les chantiers sont de plus en plus réalisés en sous-main par de petites entreprises ou des travailleurs indépendants, souvent à titre d'activité secondaire. Ces travaux sont difficiles à connaître au moyen des méthodes de déclaration actuelles et il faudrait, les concernant, procéder à des enquêtes supplémentaires. Il faut aussi reconnaître l'existence d'une autre difficulté, à savoir que les travaux de construction consistant en réparations ordinaires sont traditionnellement réalisés par les propriétaires des immeubles ou autres ouvrages à titre d'activité accessoire.

c) Transports, commerce et communications

482. La valeur de la production et celle de la consommation intermédiaire des transports et des communications se calculent à partir des déclarations, par les entreprises spécialisées de transport et de communications, du produit de la vente de leurs services ainsi que de leurs coûts. On dispose normalement aussi des déclarations statistiques des entreprises industrielles et agricoles concernant la vente de leurs services de transport. Aux fins d'extrapolations, on peut utiliser les statistiques courantes des tonnes-kilomètres et voyageurs-kilomètres parcourus en appliquant comme coefficients de pondération les prix moyens par voyageur-kilomètre et par tonne-kilomètre.

483. L'évaluation de la production et de la consommation intermédiaire du secteur du commerce s'appuie sur les déclarations des entreprises concernant leurs ventes de marchandises, leurs prix de revient et leurs bénéfices. S'il n'existe de données que sur les ventes ventilées par produits, la valeur de la production peut se calculer d'après les marges bénéficiaires imposées pour chaque groupe de produits, et cette solution convient particulièrement pour calculer la valeur de l'activité commerciale des entreprises industrielles ou agricoles. L'index du volume des ventes peut servir pour extrapoler les estimations de référence des marges commerciales. La production des petites boutiques et des petits magasins privés ou familiaux peut être évaluée à partir de données obtenues par sondage (ventes annuelles moyennes, emploi, etc.).

484. La création, dans beaucoup de pays en transition, de nombreux magasins et établissements similaires privés complique beaucoup l'utilisation des données sur les transports et le commerce de détail qui figurent dans les déclarations faites au services de statistique par les groupements commerciaux et les entreprises de transports. Il faudra, pour établir une statistique de ces établissements, procéder à des enquêtes spéciales. Certains pays en transition, par exemple la Fédération de Russie, ont l'intention d'effectuer régulièrement des recensements de tous les établissements du commerce de détail. Dans beaucoup de pays en transition et surtout dans ceux de la CEI, les particuliers ont pour pratique courante de revendre avec bénéfice des produits qu'ils ont achetés dans les boutiques d'Etat. Il est essentiel de quantifier ce phénomène et de pouvoir calculer une estimation des marges bénéficiaires réalisées du fait de ces reventes.

d) Services de logement

485. Voici quelles sont les principales sources des données nécessaires pour l'évaluation de la production et de la consommation intermédiaire de services de logement :

- dossiers des collectivités locales concernant les loyers et le coût des unités d'habitation appartenant à ces collectivités;

- déclarations des entreprises concernant le coût des services de logement produits par des établissements de ces entreprises;

- statistiques du Ministère des finances sur les subventions au logement;

- dossiers des collectivités locales concernant le nombre des habitations ou autres logements appartenant à des particuliers dans la localité;

- statistiques du Ministère des finances concernant les impôts sur le revenu tiré par les ménages de la location de leurs logements;

- résultats des recensements des logements;

- résultats des enquêtes sur les budgets des familles concernant les frais d'entretien des logements occupés par leur propriétaire.

486. Les autorités de certains pays en transition s'efforcent de modifier le contenu des dossiers concernant les services de logement afin de le rendre conforme aux modifications apportées au mode de financement des coûts ainsi qu'aux autres nouveautés intervenues dans ce domaine. Dans la Fédération de Russie, par exemple, les services de statistique ont récemment décidé d'inclure dans ces dossiers un certain nombre de nouveaux indicateurs : valeur des actifs fixes du secteur, coûts de production, subventions au logement versées aux ménages, etc.

487. Dans certains pays en transition, les chiffres concernant le nombre existant des logements, que l'on a obtenus au moyen de recensements parfois effectués concurremment avec les recensements de population, peuvent servir pour le calcul d'estimations de la production de services de logement mais, dans la situation où se trouvent les pays en transition, cette démarche peut conduire à des estimations plutôt approximatives. Lorsque la production de services de logement par les propriétaires-occupants est évaluée sur la base du coût, l'estimation de cette production peut nécessiter l'emploi de données sur les achats de biens et de services utilisés comme intrants, que l'on peut parfois trouver dans les statistiques du commerce de détail. Les statisticiens des pays de la CEI peuvent tirer parti des déclarations statistiques spéciales des réparations des logements. Des informations sur les taxes locatives peuvent être tirées des dossiers du Ministère des finances. Enfin, les statistiques du revenu de la location de logements appartenant à des ménages peuvent être établies à partir des déclarations fiscales des revenus.

e) <u>Services fournis aux entreprises, services personnels, services de divertissement, services sociaux et services domestiques</u>

488. La production et la consommation intermédiaire de services marchands personnels, de services de divertissement et de services sociaux sont évaluées à partir des déclarations des ventes et du coût de ces services, faites par les établissements qui en assurent la prestation. Dans certains pays en transition, par exemple la Fédération de Russie, on continue à réunir un certain nombre de déclarations statistiques sur les ventes de services aux ménages, par exemple la déclaration des ventes de services personnels de routine (N1-uslugi), la déclaration concernant le réseau d'établissements fournisseurs de ces services (N1-byut), etc. La production des petits établissements privés peut être

évaluée au moyen d'enquêtes spéciales concernant le produit brut de la vente de leurs services. Dans certains cas, la production peut être évaluée en multipliant par le nombre des personnes occupées dans l'établissement sa recette moyenne brute par personne occupée, déterminée par sondage. Dans ce cas, l'estimation doit être calculée pour chaque catégorie d'établissements, par exemple les musées, les salles de spectacles, les salons de coiffure, les bars publics, etc. Il existe, dans certains pays, des dossiers du Ministère des finances concernant les impôts perçus sur le revenu des particuliers (tiré de leur travail) qui peuvent servir pour l'évaluation de la production des travailleurs indépendants fournisseurs de services de divertissement, services sociaux ou services personnels (médecins du secteur privé, enseignants, photographes, etc.). On constate dans la pratique qu'il faut ajuster les chiffres ainsi obtenus pour compenser les sous-déclarations. La production de certaines branches qui ne sont pas couvertes par les statistiques peut être évaluée à partir des statistiques du produit de la TVA. Les principales sources de données sur les petites entreprises privées, les coopératives, les restaurants, les hôtels et divers services fournis aux ménages sont les nombreux sondages ainsi que les déclarations aux fins de l'impôt sur le revenu.

489. Ces déclarations et les dossiers des perceptions servent souvent pour l'évaluation de la production des professions libérales. La production de services domestiques peut être évaluée à partir des statistiques de l'emploi par référence aux salaires moyens.

f) Services d'intermédiation financière

490. Les données nécessaires pour l'évaluation de la production et de la consommation intermédiaire des institutions financières proviennent pour l'essentiel des dossiers de la banque centrale et des grandes banques commerciales. Dans les pays de la CEI, la principale source de données à cet effet dans le cas des banques est une déclaration statistique spéciale dite "des profits et pertes" (formule F.2) faite par ces établissements. Il faut parfois recourir à des enquêtes spéciales pour se renseigner sur les activités des petits établissements financiers privés, y compris les petites banques commerciales, et sur celles des sociétés de placement. La valeur de la production et de la consommation intermédiaire de services d'assurance peut être tirée des déclarations faites aux services de statistique par les compagnies d'assurances de l'Etat et les compagnies d'assurances commerciales, mais il faut parfois des enquêtes spéciales pour se renseigner sur les petites compagnies d'assurances privées. Dans les pays de la CEI, les compagnies d'assurances remettent aux services de statistique des annexes à leurs bilans où apparaissent les profits et pertes, les coûts et la répartition des bénéfices. En général, les déclarations des caisses de pensions permettent de se renseigner sur leur production (les coûts) et leur consommation intermédiaire.

g) Services non marchands fournis par les administrations publiques

491. La production et la consommation intermédiaire de services non marchands des administrations publiques, par exemple services de santé, d'éducation, d'administration générale, etc., peuvent être évaluées à partir des dossiers du Ministère des finances ou d'organismes publics similaires concernant les recettes et les dépenses du budget de l'Etat. Ces dossiers concernent les ouvertures de crédits budgétaires pour le financement des coûts des établissements et organismes concernés, et la ventilation adoptée des dépenses distingue normalement entre les affectations de crédits au financement des dépenses courantes et aux dépenses d'équipement. Dans quelques pays, certains services de santé sont financés en partie par la caisse de sécurité sociale, par exemple les services des sanatoriums, les centres de vacances, etc. Ces

financements peuvent être connus en consultant les dossiers de la Sécurité sociale. La consommation de capital, qu'il est nécessaire de connaître pour évaluer la production de services non marchands au prix de revient, se calcule d'après les stocks d'actifs fixes et les taux moyens d'amortissement, qui servaient par le passé pour le calcul de diverses balances de la comptabilité du produit matériel. Comme les organismes financés par le budget ne réservent pas de provisions pour la consommation de capital fixe, cette consommation était calculée dans les anciens comptes du produit matériel à partir des stocks d'actifs fixes et des taux d'amortissement imposés. Ce calcul, comme on l'a vu, ne répond pas aux prescriptions du SCN et ne peut que servir de point de départ pour celui de la consommation de capital fixe recommandé dans le SCN.

3. Composantes de la valeur ajoutée

492. Les principales sources de données sont traitées séparément ci-après pour chacune des composantes de la valeur ajoutée, dans l'ordre dans lequel elles figurent dans le compte d'exploitation.

a) Salaires

493. Les informations concernant les salaires figurent dans les déclarations statistiques des entreprises publiques et des coopératives, ainsi que dans celles des fermes collectives lorsqu'il en existe encore. Ces sources sont normalement exploitées dans les pays en transition pour connaître le montant des salaires aux fins des statistiques du travail et des comptes du produit matériel. En général, les chiffres déclarés constituent une bonne base pour la ventilation des salaires par branche d'activité mais il faut ne pas perdre de vue que les définitions des salaires appliquées dans les déclarations statistiques des entreprises diffèrent parfois de celles que propose le SCN. C'est ainsi que, dans les déclarations statistiques des entreprises des Etats membres de la CEI, certaines primes figurent parmi les "autres versements aux salariés" au même titre que certaines prestations sociales. Il faut donc parfois retravailler quelque peu les chiffres des déclarations statistiques pour obtenir ceux conformes au SCN, et les informations supplémentaires nécessaires pour le faire peuvent être obtenues au moyen de sondages de portée limitée.

494. Si l'on veut tirer des comptabilités des entreprises et de leurs déclarations statistiques le montant exact de la rémunération des salariés, il faut tenir compte du fait que des entreprises dissimulent dans leurs comptabilités et déclarations leurs dépenses à ce titre afin d'échapper à la fiscalité. Elles signent, par exemple, avec les salariés des contrats distincts pour l'exécution de certains travaux et inscrivent les dépenses à ce titre sur le compte des acquisitions de services ou, en d'autres termes, d'intrants intermédiaires, et non pas sur celui des salaires. Comme on l'a vu, il arrive aussi que les salaires inscrits dans les comptabilités d'entreprises laissent de côté les dons en nature des employeurs aux salariés, là encore dans le dessein d'échapper à la fiscalité.

495. Des estimations de référence des salaires dans telles ou telles branches d'activité peuvent être calculées à partir du nombre des salariés, connu grâce aux recensements de la population ou des établissements, et d'informations sur les salaires moyens tirées de diverses autres sources : enquêtes sur le revenu et les dépenses des ménages, renseignements fournis par des groupements professionnels qui établissent une statistique de telles ou telles branches d'activité, etc. Les chiffres ainsi obtenus peuvent ensuite être extrapolés à partir des données sur les variations des effectifs occupés et sur l'évolution des salaires moyens, que l'on peut se procurer au moyen d'enquêtes annuelles sur la population active.

496. La meilleure source d'informations pour le calcul des composantes de la valeur ajoutée au titre des services non marchands des administrations publiques sont les comptes qui sont établis à chaque niveau de l'administration. Il est normalement nécessaire d'en ajuster les chiffres pour les rendre conformes aux ventilations du SCN, et il faut parfois aussi convertir les données concernant l'exercice financier en données relatives à l'année civile. Dans les nombreux cas où il n'existe pas de données directes dans les comptes des administrations, les seules sources d'information disponibles sont les dossiers du Ministère des finances sur les recettes et les dépenses du budget de l'Etat. Ainsi, les informations sur les salaires payés dans les administrations publiques figurent normalement dans ces dossiers ou dans ceux d'un organisme public similaire concernant la répartition des crédits entre les organismes publics pour le financement de leurs frais administratifs.

497. Pour se renseigner sur les salaires versés par les petites entreprises privées qui ne sont pas tenues de faire des déclarations statistiques, il faut procéder par sondage.

498. Dans certains pays où la Sécurité sociale couvre une grande partie de la population, ses dossiers peuvent contenir des informations satisfaisantes sur les salaires puisque les cotisations sociales sont en règle générale proportionnelles aux salaires versés. Dans certains pays, on se renseigne sur les salaires à l'occasion d'enquêtes sur la population active ou sur l'emploi.

499. Les rapports des banques d'Etat de certains pays sur le roulement de leurs liquidités contiennent des indications concernant les fonds utilisés pour le versement des salaires, mais cette source s'assortit de certaines limitations bien précises. En premier lieu, il n'y figure pas les salaires directement prélevés par les entreprises sur le produit de leurs ventes; en second lieu, les salaires y sont comptabilisés sur la base des décaissements et non sur celle des droits et obligations comme le demande le SCN; en troisième lieu enfin, elle ne permet pas de ventiler les salaires par branches alors que cela est indispensable pour l'établissement des comptes d'exploitation des branches d'activité. Néanmoins, il est bon de rapprocher les données de cette source de celles concernant les salaires tirées d'autres sources, par exemple des déclarations spéciales des salaires faites par les entreprises et les groupements aux services de statistique.

500. Comme la ventilation des salaires par branches d'activité peut poser parfois un problème d'ordre pratique, on peut pour y procéder recourir à des sources diverses, par exemple à des enquêtes ou des sondages périodiques des coûts, réalisés aux fins de la construction des matrices des entrées-sorties. On peut aussi pour cela appliquer certaines conventions : par exemple, la ventilation des salaires entre les établissements des fermes collectives peut être réalisée en postulant que les coûts de production d'établissements similaires ont la même composition. Dans le cas de certains secteurs clés de l'économie, par exemple l'industrie manufacturière, les BTP, etc., des recensements périodiques ou des enquêtes annuelles portant sur la totalité des entreprises peuvent apporter les informations nécessaires.

b) Cotisations sociales des employeurs

501. Les cotisations sociales effectives peuvent être calculées par dérivation à partir des dossiers de la Sécurité sociale, mais ceux-ci n'en fournissent pas toujours une ventilation par branches d'activité. Cette ventilation peut être réalisée en appliquant les taux moyens de cotisation aux salaires reconnus. Dans beaucoup de pays en transition, le taux des cotisations sociales est le même dans toutes les branches mais, s'il varie d'une branche à l'autre, les

informations disponibles suffisent souvent pour l'application des taux réels dans chaque cas.

502. Les informations dont on a besoin pour calculer les cotisations sociales imputées ne figurent pas en général séparément et explicitement dans les déclarations statistiques des entreprises, où ces cotisations sont normalement incluses dans les autres versements aux salariés. On peut alors se renseigner à leur sujet grâce à des enquêtes de portée limitée. Les cotisations sociales imputées dans le secteur militaire peuvent normalement être calculées d'après les chiffres publiés des dépenses pour la défense.

c) Impôts ou taxes et subventions à la production et à l'importation

503. Les données sur les impôts ou taxes et les subventions figurent principalement dans les dossiers du Ministère des finances ou d'un organisme public similaire concernant les recettes et les dépenses du budget de l'Etat. Parfois, des informations sur les subventions figurent dans les dossiers administratifs des ministères ou départements ministériels. On peut trouver par exemple dans les rapports administratifs du Ministère des transports des données sur les subventions versées aux entreprises de transport pour compenser leur manque à gagner lié à la prestation gratuite de services à certains groupes de population.

504. Parfois, le montant des subventions peut se calculer en déduisant du prix de revient des produits les montants effectivement payés par les consommateurs. C'est le cas par exemple pour les subventions au logement. Les "subventions" accordées à certaines entreprises qui fournissent des services de santé marchands peuvent être connues d'après les dossiers de la Sécurité sociale mais, comme on l'a vu, ces paiements sont à considérer non comme des subventions mais comme des acquisitions de services par l'administration, puis des transferts sociaux en nature.

505. Les informations sur les impôts ou taxes et les subventions qui figurent dans les dossiers de l'administration ne comprennent pas toujours les indications voulues pour répartir exactement entre les industries concernées ces impôts, taxes ou subventions. Cette répartition peut obliger parfois à adopter certaines conventions : par exemple, les taxes sur l'utilisation des actifs fixes peuvent être réparties entre les branches d'activité proportionnellement à leurs stocks d'actifs fixes.

d) Consommation de capital fixe

506. Les informations sur cette consommation figurent dans les déclarations statistiques des entreprises. Il s'agit normalement des provisions pour amortissement calculées par les entreprises aux taux de dépréciation moyen de la valeur initiale des stocks d'actifs fixes, qui doit être ajustée à leur valeur de remplacement du moment. La consommation de capital fixe imputée des branches non marchandes des administrations publiques est évaluée dans les services de statistique d'après la valeur des stocks de capital fixe et les taux moyens d'amortissement. Là aussi, ces évaluations doivent être converties aux valeurs de remplacement.

507. La consommation de capital fixe figure dans beaucoup de balances du produit matériel, mais toutes les données sur ce point proviennent de la balance des actifs fixes. Il faut se rappeler que, dans le SCN, la consommation de capital fixe comprend par définition les pertes prévisibles normales d'actifs fixes, tandis que les balances du produit matériel ne distinguent pas les pertes d'actifs fixes normales des pertes exceptionnelles. On peut trouver les

informations nécessaires pour procéder à cette ventilation dans les dossiers des compagnies d'assurances et les pertes normales peuvent être considérées comme égales à la somme des indemnités à verser.

508. Comme on l'a vu plus haut, il faut en principe recourir à la méthode de l'inventaire perpétuel pour évaluer la consommation de capital fixe telle qu'elle est définie dans le SCN. Les réévaluations des actifs fixes auxquelles il est périodiquement procédé dans les pays en transition peuvent constituer un bon point de départ pour l'application de cette méthode.

D. Sources de données sur les utilisations finales

509. Voici maintenant quelles sont les sources de données dont on dispose pour procéder à des estimations indépendantes de la formation de capital et d'autres postes des comptes des actifs, de la consommation finale ainsi que des exportations et des importations. L'exposé qui suit doit être rapproché du chapitre II concernant les caractéristiques et applications particulières de la ventilation des entrées-sorties selon le SCN 1993, qui restent pertinentes dans le cas des pays en transition.

1. Sources de données sur la formation de capital et les actifs

510. Les principales sources des données nécessaires pour l'établissement des comptes des actifs, en particulier concernant la formation brute de capital fixe et les variations des stocks, sont essentiellement les mêmes que celles exploitées par le passé pour la comptabilité du produit matériel. C'est pourquoi les pays peuvent tirer largement parti de leur expérience, tout en veillant cependant à appliquer les concepts du SCN dont il est question plus haut et non plus ceux de la comptabilité du produit matériel. En particulier, les données nécessaires pour l'évaluation des stocks d'actifs fixes, de la formation brute de capital fixe et de leurs variations selon les définitions du SCN sont pour l'essentiel celles qui servaient par le passé pour calculer les balances des actifs fixes dans la comptabilité du produit matériel, qui ressemblent de près aux comptes des actifs du SCN. Toutefois, les plus récentes additions incluses dans le SCN que sont les actifs fixes incorporels, par exemple coût de la recherche des gisements minéraux ou de l'acquisition de logiciels informatiques, ne figuraient pas dans les balances des actifs de la comptabilité classique du produit matériel, ni dans les sources de données utilisées à cet effet. Les sources de données sur les transferts de capital ne figuraient pas non plus parmi celles exploitées pour la comptabilité classique du produit matériel.

511. L'extension de la recherche de données sur les flux des actifs à celles concernant les stocks d'actifs non financiers, qu'ils soient produits ou non produits, sera vraisemblablement difficile dans beaucoup de pays en transition, sinon dans la majorité d'entre eux, tout au moins dans les débuts. La plupart de ces pays n'ont aucune expérience de la statistique des stocks d'actifs non produits. C'est pourquoi il est recommandé, comme cela est proposé dans l'introduction (sect. C) et au chapitre II (sect. A), une approche en deux temps. Dans un premier temps, il faudra donner la priorité à l'inclusion dans les comptes d'une statistique des actifs produits, pour laquelle les données essentielles existent déjà dans beaucoup de pays en transition, puis, dans un deuxième temps, porter attention à l'établissement de comptes des actifs non financiers non produits, par exemple les terrains, les réserves minérales, les forêts, etc.

a) Formation brute de capital fixe et comptes des actifs fixes produits

512. Les déclarations normalement remises aux services officiels de statistique par les entreprises publiques et les grandes sociétés privées constituent une source importante de données sur les investissements et la mise en oeuvre des actifs fixes. Dans certains pays en transition, ces entreprises remettent leurs comptabilités et des déclarations statistiques concernant leurs stocks d'actifs fixes, les grosses réparations et améliorations dont ils font l'objet et leur dépréciation. Les investissements des petites entreprises privées peuvent être déterminés au moyen de sondages. L'expérience montre que les comptabilités des entreprises concernant leurs investissements doivent être ajustées afin d'en déduire les postes qui n'entrent pas dans la formation de capital telle que la définit le SCN. Par exemple, ces comptabilités incluent souvent dans les investissements le coût de la formation du personnel des nouvelles entreprises. Par contre, les grosses réparations et améliorations y sont souvent incluses dans les dépenses courantes. Certaines enquêtes peuvent se révéler nécessaires pour obtenir les données qui permettront de procéder aux ajustements en question.

513. Le tableau 6.3 indique les ajustements réalisés dans les pays de la CEI afin d'évaluer la formation brute de capital fixe à partir des investissements dans l'équipement que les entreprises déclarent spécialement (dans la formule 2-ks) aux services de statistique. Il faut noter que, même par le passé, les déclarations statistiques des actifs fixes faites aux services officiels de statistique dans les ex-PEP étaient incomplètes. Ainsi, un certain nombre d'administrations, par exemple le Ministère de l'intérieur, le Ministère de la défense, les douanes, etc., de l'ancienne République démocratique allemande ne fournissaient aucune indication sur leurs dépenses d'équipement et la valeur de leur formation de capital devait être estimée indirectement. La situation reste la même dans certains pays en transition.

514. On pourrait, dans d'autres pays, se renseigner sur la formation de capital dans certaines branches au moyen d'enquêtes spéciales, par exemple auprès des centres d'informatique pour connaître la valeur de leurs achats de logiciels, et déterminer le ratio entre cette valeur et celle de la production de la branche. Il conviendrait, lors de ces enquêtes, de se renseigner sur l'utilisation des biens d'équipement, en leasing ou non. S'il n'existe pas d'indications concernant la formation de capital dans les petits établissements, il faut procéder à des ajustements pour généraliser les données à l'univers entier, par exemple à partir de données sur les journées de travail payées et sur les salaires, ou bien en se fondant sur le ratio entre la formation de capital et la valeur de la production dans des branches similaires.

Tableau 6.3. Calcul de la formation brute de capital fixe à partir des données sur les investissements dans l'équipement, suivant la pratique des pays de la CEI

A. Investissements dans l'équipement (déclarés sur la formule 2-ks)

B. Dépenses qui n'augmentent pas la valeur des actifs fixes mais sont incluses dans les investissements dans l'équipement (-)

C. Augmentations du cheptel incluses dans les actifs fixes (+)

D. Grosses réparations et améliorations d'actifs fixes (+)

E. Acquisitions d'équipements par les organismes publics financés par le budget (+)

F. Acquisitions de livres pour les bibliothèques (-)

G. Acquisitions de logiciels (+)

H. Liquidations d'actifs fixes (-)

I. Frais de recherche des gisements minéraux (+)

J. Acquisitions d'outillages inclus dans les stocks (-)

K. Acquisitions d'oeuvres littéraires ou artistiques originales (+)

L. Frais de transfert (d'actifs non produits) (+)

M. Formation brute de capital fixe (A-B+C+D+E+F+G+I-H-J+K+L)

Note : Les comptabilités d'entreprise incluent parfois certains frais de recherche de gisements minéraux, dont les frais de cette recherche liée à certains chantiers de construction, dans les investissements dans l'équipement. L'ajustement I doit alors en tenir compte.

515. Les dossiers des administrations publiques concernant l'ouverture et l'utilisation de crédits prélevés sur le budget de l'Etat en vue des investissements dans l'équipement des services publics de santé, d'éducation, d'administration générale, etc., constituent une autre source importante d'informations. Il arrive que les comptes des administrations ne distinguent pas comme il se doit les dépenses courantes des dépenses d'équipement et, dans certains pays, cette distinction est même inexistante. Il est toutefois indispensable de la faire et la solution la plus radicale au problème consiste à l'introduire dans les comptes des administrations mais, à défaut, on peut procéder à des approximations. C'est ainsi que dans l'ex-URSS la distinction entre dépenses courantes et dépenses d'équipement a figuré jusqu'en 1989 dans les états des administrations relatifs aux dépenses imputées sur le budget de l'Etat. Pour le calcul des chiffres de 1990, la distinction s'est fondée sur les ratios déterminés pour 1989. Dans certaines conditions, les approximations calculées peuvent donner une idée fausse de la situation et il peut être alors indispensable de procéder à des sondages de portée limitée pour se procurer des chiffres plus exacts.

516. Les déclarations des entreprises des BTP concernant la valeur de leur production, leur revenu et leurs coûts constituent elles aussi une source importante de données. Les dossiers administratifs contiennent des renseignements sur les constructions d'habitations privées, en général dans les zones rurales ou semi-rurales. Les informations sur les constructions pour compte propre proviennent des évaluations de la production des BTP. Les données sur la construction de logements privés peuvent être tirées des dossiers des compagnies d'assurances, mais les valeurs qui y figurent sont souvent inférieures à la réalité et il faut y apporter quelques ajustements.

517. On procède souvent indirectement pour calculer la formation de capital fixe. La principale méthode indirecte est celle dite "des flux de produits" que l'on utilise en particulier pour calculer les investissements dans les machines et le matériel. Elle combine les données sur la production et sur le commerce extérieur pour estimer la formation de capital fixe en faisant la somme de la production et des importations et en en déduisant les exportations. S'agissant de certains types de machines, principalement importées, il faut considérer la formation de capital fixe comme égale aux importations. On peut recourir à une méthode semblable pour calculer les investissements dans l'élevage. Comme on l'a vu, les méthodes et nomenclatures utilisées dans les pays en transition permettent de distinguer entre l'augmentation du nombre des jeunes animaux, à inclure dans la formation de capital fixe, et celle du bétail pour l'abattage, à faire figurer dans les stocks.

518. On peut également utiliser des méthodes indirectes pour calculer les stocks d'actifs fixes. En particulier, la méthode de l'inventaire perpétuel peut servir pour se renseigner sur les stocks d'actifs produits, par type, à partir des données concernant la formation brute de capital fixe (voir chap. II, sect. A.1 et 2).

b) Données à utiliser pour le calcul des variations des stocks de produits

519. Les données concernant les variations de stocks de produits proviennent :

a) Des comptabilités des entreprises (inventaires);

b) Des tableaux des ressources et des emplois des produits agricoles;

c) Des dossiers administratifs, par exemple les chiffres des réserves de l'Etat; enfin

d) Des enquêtes sur les budgets des ménages.

520. De plus, la formule spéciale (2-ks) de déclaration statistique proposée dans la CEI et mentionnée plus haut doit contenir également des renseignements sur les stocks de produits. Comme on l'a vu, il faut, dans le calcul de la variation des stocks, ajuster les valeurs des stocks chiffrés dans les comptabilités d'entreprise à leur coût d'origine pour se conformer à la règle du SCN qui veut que les transactions soient chiffrées à la valeur du moment où elles s'effectuent.

c) Données concernant les actifs (non financiers) non produits

521. Il est actuellement difficile de se procurer, dans les pays en transition, des informations sur la différence entre les acquisitions et les cessions d'actifs (non financiers) non produits ainsi que sur les stocks de ces actifs. Pour le faire, il faudrait surtout instaurer de nouveaux modèles de comptabilités d'entreprise et de déclarations. Il est prévu d'instituer de

nouvelles présentations des comptes des institutions et entreprises financières et non financières, mais l'opération pourra prendre beaucoup de temps car il faudra qu'elle soit synchronisée avec la transformation des établissements financiers existants en établissements commerciaux. L'incorporation et l'évaluation, dans les comptes, des terrains et des actifs du sous-sol aux prix du marché peuvent poser un sérieux problème concret pour les pays en transition où les ventes de terrains et d'actifs du sous-sol étaient interdites par la loi il y a peu de temps encore et où, même à présent, ces transactions restent assez rares malgré les modifications apportées à la législation.

522. Il importe aussi de signaler que les nouvelles comptabilités d'entreprise récemment mises en place dans certains pays en transition comprennent des données sur les actifs incorporels tels que les brevets, licences, concessions, marques de commerce, locations, logiciels, etc. Ainsi, les règlements récemment approuvés par le Ministère des finances de la Fédération de Russie concernant les nouvelles comptabilités d'entreprise définissent sans équivoque ce en quoi consistent ces actifs et les règles en matière d'amortissement, selon lesquelles la valeur des actifs incorporels doit être amortie sur 10 ans si l'on ne dispose pas d'informations précises sur la vie utile de ces actifs. Les données sur les actifs incorporels qui figurent dans les comptes des entreprises doivent être considérées en principe comme un point de départ pour le calcul des stocks d'actifs incorporels produits et non produits et de leurs variations, y compris la formation brute de capital fixe. Toutefois, il se peut que la composition et l'évaluation des actifs incorporels dans les comptabilités des entreprises ne correspondent pas aux normes du SCN et qu'il faille y apporter certains ajustements pour obtenir la concordance souhaitée.

2. Sources de données sur la consommation

523. Dans les pays en transition, les statistiques des ventes au détail restent l'une des principales sources de données utilisées pour estimer les dépenses de consommation finale des ménages. Dans beaucoup de pays, ces statistiques sont dérivées des déclarations des entreprises du commerce de détail. Pour déterminer les dépenses de consommation finale, il faut normalement soustraire des ventes au détail les acquisitions de biens intermédiaires, et en soustraire aussi les acquisitions d'articles considérés comme des objets de valeur, à inclure dans la formation de capital. Il faut parfois aussi procéder à des ajustements au titre des acquisitions de produits par des entreprises ou groupements du commerce de gros, qui sont incluses dans les chiffres du commerce de détail. Les statistiques des ventes au détail sont souvent aussi incomplètes dans les pays en transition parce qu'il n'y figure pas des postes importants tels que les acquisitions de biens de consommation durables, les frais de réparation, etc. Il faut alors procéder aux ajustements spéciaux décrits ci-après pour résoudre le problème :

a) On n'inclut normalement pas dans les statistiques du commerce de détail les acquisitions de services fournis aux consommateurs, par exemple les redevances payées par les ménages pour l'enlèvement des ordures ménagères, la redevance radio ou télévision, les frais de scolarité ou d'hospitalisation, etc. Ces montants peuvent être tirés des dossiers des administrations. Quant aux dépenses des ménages au titre de l'électricité, du gaz, de l'eau, du télégraphe, du téléphone et du courrier, elles peuvent être extraites des déclarations des entreprises fournisseuses;

b) Il n'entre souvent pas dans les statistiques des ventes au détail celles de produits agricoles effectués par les fermes collectives ou les exploitations agricoles de l'Etat. Ces ventes doivent parfois être estimées à partir des déclarations des exploitations en question et ces estimations

figurent souvent dans les matrices des ressources et des emplois des produits agricoles;

c) Les ventes de produits effectuées par de petits établissements privés ne figurent en général pas dans les statistiques des ventes. On peut les calculer à partir des données réunies par sondage au sujet des ventes moyennes par personne occupée et du nombre des employés de ces établissements. Cette formule est utilisée par exemple en Pologne pour se renseigner sur les ventes des petits établissements employant cinq personnes ou moins.

524. Il faut signaler que, depuis plusieurs années, la fiabilité des données sur les ventes fournies par les organismes de commerce d'Etat diminue sensiblement dans plusieurs pays en transition et surtout dans ceux de la CEI. Les magasins d'Etat vendent souvent leurs produits à des établissements privés et parviennent à dissimuler ces ventes dans leur comptabilité, ce qui oblige à corriger ces sous-déclarations. D'autre part, de nombreux petits magasins privés ne remettent aux services officiels de statistique aucune déclaration et il faut alors parfois procéder à des enquêtes pour estimer leurs ventes et des renseignements sur le nombre des magasins en cause pourraient servir de point de départ à cet effet.

525. Dans certains pays en transition, les marchandises vendues par les magasins d'Etat et incluses dans les statistiques du commerce de détail sont revendues par des particuliers avec une marge bénéficiaire considérable. Il est indispensable d'estimer cette marge pour connaître exactement les dépenses de consommation finale aux prix payés par l'acheteur.

526. Il est recouru, dans beaucoup de pays, à des enquêtes auprès des ménages pour déterminer leurs dépenses de consommation finale, ou leur ventilation. Cette source de données souffre de certaines insuffisances : elle ne permet pas, par exemple, d'évaluer convenablement certains postes, par exemple la valeur des services d'assurance, des services de logement imputés fournis par les propriétaires-occupants, etc., à inclure dans les dépenses de consommation finale des ménages.

527. Les acquisitions de véhicules, si elles ne sont pas comptées dans les statistiques des ventes, peuvent être estimées à partir des immatriculations inscrites dans les dossiers de l'administration. On peut également évaluer les ventes de véhicules d'après les données concernant la production et le commerce extérieur. Les groupements professionnels réunissent et publient parfois des informations sur les acquisitions d'autres biens durables.

528. La consommation de certains biens de consommation peut être estimée à partir des statistiques de la production ajustées au moyen des chiffres des exportations nettes. Enfin, on peut tirer des statistiques des importations des estimations de la consommation de certains produits.

529. On peut également s'informer au sujet des ventes au moyen de recensements et de sondages portant par exemple sur le commerce de détail. En particulier, la consommation des produits achetés sur le marché libre est estimée à partir des données réunies à l'occasion de sondages réguliers des ventes sur ce marché. Dans beaucoup de pays en transition, les achats de produits agricoles sur les marchés peuvent être extraits des matrices des ressources et des emplois des principaux produits ou groupes de produits agricoles. Il a été question de ces matrices et des méthodes d'estimation au chapitre premier concernant les comptes de production. Les dépenses des ménages dans les restaurants, hôtels et cafés peuvent être connues au moyen d'enquêtes ou de recensements portant sur des

années de référence et dont les résultats sont extrapolés pour l'année en cours à partir des informations concernant les taxes sur les ventes.

530. Dans certains pays, le calcul du montant global des acquisitions de biens et de services par les ménages s'appuie sur les états des banques où figurent les sommes en numéraire que leur versent les organismes et entreprises de commerce d'Etat. Ces chiffres sont ajustés pour tenir compte des montants que les entreprises du commerce de détail sont autorisées à conserver pour le règlement des salaires et d'autres frais, montants que l'on peut extraire des déclarations de ces entreprises. Il faut également soustraire du total les acquisitions de produits effectuées par des entreprises et organisations de façon à obtenir les acquisitions des ménages. Enfin, il peut être nécessaire de procéder à certains ajustements pour exclure la fraction du numéraire encaissée par les organismes de commerce d'Etat lors de périodes antérieures mais comptabilisée sur l'exercice en cours et pour ajouter la fraction du numéraire encaissée durant l'exercice en cours mais pas encore versée en banque. Cette source d'informations peut être utilisée concurremment avec d'autres, mais son principal inconvénient tient au fait qu'elle ne permet pas de ventiler les ventes par groupes de produits.

531. L'autoconsommation de produits agricoles est estimée à partir des matrices des ressources et des emplois de produits agricoles, pour la construction desquelles on recourt à des sources diverses : statistiques courantes de la production, sondages de portée limitée portant sur les parcelles individuelles des ménages et les exploitations privées, enquêtes sur les budgets des familles, recensements des élevages, comptabilités des organismes publics d'achats, sondages concernant les acquisitions de produits au marché libre, etc. Les matrices des ressources et des emplois servent pour le calcul de la valeur de la production agricole. L'autoconsommation de produits obtenus par transformation des produits agricoles, par exemple le vin, l'huile végétale, etc., est calculée à partir des résultats d'enquêtes sur les budgets familiaux. Enfin, les ventes de produits agricoles sur le marché libre sont également dérivées des matrices des ressources et des emplois.

532. Les dossiers des collectivités locales contiennent souvent des informations sur les loyers acquittés par les ménages au titre de l'occupation de logements appartenant à ces collectivités. Les loyers effectifs sont estimés à partir des loyers moyens par mètre carré de logement, déterminés à partir des déclarations des loyers perçus auprès des locataires présentées par les gérances des logements aux collectivités locales. Cette méthode permet de couvrir statistiquement les gérances de logements qui ne soumettent pas de déclarations. La consommation de services de logement fournis par les propriétaires-occupants est connue par l'estimation de la valeur imputée de la production de ces services, aux fins de laquelle on peut tirer des dossiers administratifs le nombre de logements occupés par leur propriétaire et appliquer le montant des loyers commerciaux comparables au mètre carré. Lorsque les estimations s'effectuent sur la base des coûts, les acquisitions de produits utilisés pour l'entretien des logements sont connues au moyen de sondages ou d'enquêtes sur les budgets familiaux et l'amortissement du capital est tiré des soldes des actifs fixes; l'amortissement du capital n'est cependant en général pas calculé aux prix de remplacement du moment et c'est pourquoi il faut parfois procéder à des ajustements pour arriver à l'évaluation recommandée dans le SCN.

533. Les dossiers des compagnies d'assurances constituent la principale source de données pour l'estimation des dépenses de consommation finale au titre des services d'assurance. La production totale de services d'assurances-vie, calculée sur la base de ces dossiers, doit être incluse dans la consommation finale des ménages, mais celle de services d'assurances autres que sur la vie

doit être subdivisée entre la consommation intermédiaire des producteurs et la consommation finale, et cela peut se faire au prorata des primes d'assurance acquittées par les divers types d'assurés.

534. Les informations sur la consommation d'autres services proviennent de sources diverses. Il figure parfois dans les déclarations des entreprises des renseignements sur les ventes de services aux consommateurs. Les paiements partiels des ménages aux producteurs de services publics non marchands, par exemple aux établissements préscolaires, sanatoriums, centres de vacances, etc., peuvent être dérivés des dossiers administratifs du Ministère des finances. Les informations sur les acquisitions des services de médecins privés, d'enseignants, d'avocats, etc. figurent dans les déclarations fiscales, mais il peut être nécessaire de procéder à certains ajustements pour tenir compte des sous-déclarations. Les prestations de sécurité sociale en nature sont évaluées à partir des dossiers des caisses de sécurité sociale.

535. Les acquisitions de biens et de services à l'étranger par des résidents et sur le territoire économique du pays par des non-résidents sont évaluées dans le cadre de l'établissement des balances des paiements.

536. Comme on l'a vu plus haut, les ménages se procurent souvent des produits identiques par des voies différentes. Les problèmes que cela pose peuvent être résolus en combinant des informations de sources diverses. Les enquêtes sur les budgets familiaux peuvent ainsi permettre la détermination des acquisitions auprès des principaux réseaux de distribution et, en partant de là, il est possible d'estimer la consommation totale d'une catégorie donnée de produits. Si l'enquête sur les budgets montre que 80 % de la consommation de lait provient d'acquisitions effectuées dans les magasins de détail de l'Etat, on peut, en appliquant ce coefficient, déterminer la consommation totale de lait. L'hypothèse de base est que les informations sur la contribution relative des réseaux de distribution sont moins sujettes à caution que les résultats des enquêtes sur les budgets. Cette hypothèse a été testée avec succès aux Pays-Bas pour 1985 et 1986.

537. Les estimations de la consommation de carburants peuvent être tirées des données sur le parc existant de véhicules privés et sur la consommation moyenne de carburant par véhicule.

538. Pour déterminer les dépenses de consommation finale des administrations publiques, on s'adresse aux sources utilisées d'autre part pour calculer la valeur de la production de services non marchands de ces administrations, c'est-à-dire les états administratifs sur la répartition des crédits entre les administrations et organismes qui fournissent des services non marchands, et les dossiers du Ministère des finances concernant les recettes et dépenses du budget de l'Etat. Comme on l'a vu, les comptes des administrations ne distinguent pas comme il convient entre les dépenses courantes et les dépenses en capital et certaines enquêtes peuvent alors devenir nécessaires. La solution la plus radicale au problème serait de faire figurer cette distinction dans les comptes des administrations. Il faut se renseigner aussi sur les ventes accessoires à d'autres fins. Les données à ce sujet existent en général dans les dossiers administratifs et ceux du Ministère des finances concernant les recettes du budget de l'Etat, et on peut jusqu'à un certain point s'en procurer aussi au moyen de sondages des revenus et des dépenses des ménages.

539. Dans beaucoup de pays en transition, et surtout dans ceux de la CEI, les déclarations statistiques des entreprises renseignent sur l'affectation de fonds prélevés sur les bénéfices aux établissements de ces entreprises qui fournissent gratuitement ou quasi-gratuitement des services culturels ou sociaux aux

salariés; ces renseignements suffisent pour calculer la consommation de ces services.

540. Il est parfois nécessaire de procéder à des enquêtes spéciales ou à des sondages pour obtenir les données que nécessite l'estimation des dépenses de consommation finale des ISBLSM. Cependant, certaines de ces institutions déclarent ces dépenses aux services de statistique dans certains pays en transition.

541. Les autorités de certains pays en transition continuent à dresser les balances des revenus et des dépenses en numéraire de la population, où figurent des chiffres concernant les acquisitions de biens et de services par les ménages. Les estimations des dépenses sont obtenues à cet effet essentiellement à partir des sources indiquées plus haut. Il devrait donc y avoir une concordance étroite dans les évaluations des dépenses des ménages pour l'acquisition de biens et de services qui figurent dans la balance des revenus et les dépenses en numéraire de la population, et celles qui apparaissent dans le compte de l'utilisation du revenu.

3. Sources de données sur les exportations et les importations

542. Les données sur les exportations et les importations de biens ("visibles") proviennent en règle générale des statistiques du commerce extérieur. Il faut rappeler à ce sujet que, récemment encore, les statistiques du commerce extérieur de nombreux pays en transition s'appuyaient sur des définitions et des nomenclatures, élaborées par le CAEM, qui s'écartaient à plusieurs égards des recommandations faites dans ce domaine par l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales. La comptabilisation des grands chantiers de construction à l'étranger, dont il a été question plus haut, constitue un exemple important, mais pas le seul, des différences entre le traitement des exportations et des importations dans le SCN d'une part, dans les comptes du produit matériel de l'autre. L'autre exemple est celui des marchandises fournies gratuitement à d'autres pays au titre de l'assistance technique ou économique. Ce poste ne figurait pas, alors qu'il le fait dans le SCN, dans les recommandations du CAEM concernant les exportations et les importations pour l'établissement des statistiques du commerce extérieur.

543. On sait maintenant que beaucoup de pays en transition s'efforcent de transformer leurs statistiques du commerce extérieur pour les aligner sur les normes internationales communes. En particulier, les statistiques douanières, qui apportent normalement l'essentiel des données sur les exportations et les importations de marchandises, commencent à être utilisées dans plusieurs pays en transition. Aussi longtemps, cependant, que ces statistiques laissent encore de côté une fraction substantielle des transactions de commerce extérieur, on peut recourir à d'autres sources, par exemple les déclarations faites aux services de statistique par les organismes et associations de commerce extérieur. Il se peut pourtant que la couverture de ces sources se dégrade peu à peu au fur et à mesure que la libéralisation du commerce extérieur dans beaucoup de pays en transition permet aux entreprises de vendre leur production directement à des acheteurs à l'étranger, sans faire appel à des organismes spécialisés dans le commerce extérieur comme c'était le cas récemment encore. En conséquence, les déclarations des organismes de commerce extérieur ne couvrent plus nécessairement aujourd'hui l'intégralité des transactions des unités résidentes avec l'extérieur.

544. Les services officiels de statistique de certains pays s'informent également auprès des entreprises sur les expéditions de marchandises à l'exportation; les informations, réunies au moyen de formules de déclaration

spéciales, sont chiffrées aux prix du marché intérieur qui peuvent s'écarter considérablement des prix effectivement pratiqués dans le commerce extérieur. L'établissement des statistiques du commerce extérieur peut donc exiger un travail énorme de certains pays en transition et il faudra, pour obtenir un tableau cohérent de la situation, recourir à des sources de données très diverses.

545. L'absence de douanes et de statistiques douanières, qui rend très difficile le recensement des échanges commerciaux entre les Etats, pose un problème particulièrement difficile à résoudre dans les pays de la CEI. La solution radicale au problème consisterait à établir ces statistiques. Certains pays de la CEI, et surtout la Fédération de Russie, prennent en ce moment des mesures d'urgence pour le faire mais, dans certains cas, l'opération pourra exiger plusieurs années. Faute de pouvoir compter sur cette source, les pays pourront utiliser les estimations du commerce entre les Etats que publie la Commission de statistique de la CEI. Ces estimations, qui portent sur les exportations et les importations des principales marchandises, s'appuient sur les déclarations des entreprises exportatrices dont la couverture augmente progressivement. Dans le cas de certains pays en transition, il importe de recenser les exportations ou les importations de marchandises effectuées par des particuliers qui se rendent à l'étranger pour achats à l'occasion de voyages organisés par des agences de tourisme. Les déclarations en douane, lorsqu'il en est fait, permettent de se renseigner sur ces transactions mais, en règle générale, les colis relativement modestes ne sont pas déclarés. Il sera peut-être nécessaire, dans certains pays, de procéder à des enquêtes spéciales pour s'informer au sujet de ces flux de marchandises à travers les frontières.

546. Beaucoup de pays en transition se heurtent à des problèmes encore plus complexes au sujet du commerce extérieur des services. Dans beaucoup d'entre eux, l'établissement de balances des paiements qui permet de s'informer sur les services en est encore à l'état embryonnaire. Dans ce cas, il faudra réaliser des enquêtes spéciales auprès des entreprises importatrices ou exportatrices de services.

E. Sources de données sur les revenus de la propriété et les transferts

547. Voici quelles sont les sources de données sur les revenus de la propriété ainsi que sur les transferts courants et de capital.

1. Sources de données sur les revenus de la propriété

548. On peut se renseigner sur les intérêts perçus et versés par les banques en consultant les dossiers de la banque centrale et ceux des banques commerciales. Les gains par tirage des détenteurs d'obligations d'Etat, considérés comme des intérêts, figurent normalement dans les rapports des banques d'épargne qui paient ces gains. Les dividendes peuvent être connus en consultant les déclarations, par les entreprises, de la répartition de leurs bénéfices mais, dans certains cas, des enquêtes supplémentaires s'imposent pour se procurer cette information. Les prélèvements sur les bénéfices des quasi-sociétés appartenant à l'administration peuvent souvent être connus par consultation des comptabilités de ces entreprises, mais on peut également puiser des renseignements à leur sujet dans les dossiers des ministères des finances concernant les recettes des budgets de l'Etat. Les données concernant les prélèvements sur les bénéfices qui viennent s'ajouter aux crédits de tels ou tels ministères peuvent être tirées des dossiers administratifs de ces ministères.

549. Les données servant au calcul des loyers des terrains payés à l'administration figurent normalement dans le rapport du Ministère des finances sur l'exécution du budget de l'Etat. Quand les terrains appartiennent à des unités institutionnelles autres que l'administration, on peut en connaître les loyers en consultant les états des recettes de ces unités institutionnelles ou les déclarations de revenus remises au fisc.

550. On peut se renseigner, dans certains pays en transition, au sujet des intérêts sur les effets et bons auprès des organismes mandatés pour en surveiller la circulation. Des informations sur divers revenus de la propriété perçus par les ménages peuvent être extraites des déclarations fiscales des revenus des personnes. Les enquêtes sur les budgets familiaux et les sondages annuels concernant les revenus constituent une autre source importante d'informations sur les revenus de la propriété. Ceux reçus du reste du monde et payés au reste du monde figurent dans les balances des paiements, dont l'établissement relève normalement d'organismes financiers tels que la banque centrale ou les banques d'Etat.

551. En principe, les comptabilités et les déclarations des co-entreprises et des entreprises à capitaux étrangers exclusivement, qui sont soumises aux services fiscaux et aux services de statistique, contiennent l'essentiel des informations sur les revenus réinvestis. La balance des paiements constitue l'autre source de données sur ce point.

552. Des estimations des revenus échus aux détenteurs de polices d'assurance peuvent être dérivées des comptes et des déclarations des compagnies d'assurances dans beaucoup de pays en transition, et principalement dans les Etats membres de la CEI.

2. Sources de données sur les transferts sociaux et autres transferts courants

553. Les informations sur les transferts courants, les prélèvements fiscaux par exemple, figurent normalement dans les dossiers des administrations publiques, par exemple ceux du Ministère des finances concernant les recettes du budget de l'Etat. Les informations sur les taxes locales sont extraites des dossiers des collectivités locales. La classification des impôts et taxes qui est utilisée dans les états de l'administration permet normalement de ventiler ces impôts et taxes par secteurs mais il faudra parfois peut-être procéder à des enquêtes pour les ventiler par catégories de contribuables.

554. On peut estimer les montants de certains impôts à partir des statistiques des revenus, par exemple celles des salaires, moyennant l'application de taux de fiscalité moyens. Cette solution a été utilisée récemment dans certains pays en transition pour calculer la balance des recettes et des dépenses monétaires des ménages.

555. On peut se renseigner sur les cotisations sociales et les prestations de sécurité sociale en consultant les comptabilités des caisses de sécurité sociale et, dans la Fédération de Russie par exemple, le rapport annuel du Ministère de la sécurité sociale. Il faut relever à ce sujet que, souvent, les pensions sont versées par l'entremise des bureaux de poste et que les montants des pensions qui figurent dans les comptabilités des caisses de sécurité sociale comprennent les frais d'affranchissement postal; il faut donc estimer ces frais et les déduire des sommes inscrites dans les comptabilités afin d'estimer le montant exact des pensions. Les données sur les prestations sociales prélevées sur des fonds non capitalisés figurent normalement dans les déclarations des entreprises, mais elles peuvent s'y trouver combinées avec des transferts divers et il faut parfois procéder à des enquêtes pour les déterminer précisément.

556. Les informations sur les primes et indemnités d'assurance figurent dans les comptabilités des compagnies d'assurances et celles qui sont contrôlées par l'Etat ou lui appartiennent remettent normalement leurs comptabilités aux services officiels de statistique.

557. Les primes de certaines assurances, par exemple l'assurance des passagers des compagnies aériennes, peuvent être calculées d'après les informations que l'on possède concernant le nombre des passagers et la prime moyenne par passager.

558. Certains organismes sociaux (par exemple les syndicats) déclarent normalement aux services officiels de statistique les cotisations de leurs membres et les transferts courants versés aux ménages; par contre, les données sur les cotisations versées à de nombreuses autres ISBLSM (en particulier les congrégations religieuses) ne peuvent être connues qu'au moyen d'enquêtes ou recherches spéciales. L'Office de statistique de Russie a ainsi dû réaliser un sondage spécial auprès des congrégations religieuses pour déterminer quels étaient leurs revenus, leurs frais et leurs transferts, afin d'établir les comptes des ISBLSM. Il convient de noter que, récemment, la majorité des organismes sociaux déclaraient aux services de statistique de certains pays en transition leurs revenus, leurs frais, etc. Ces données pouvaient alors être extrapolées en s'appuyant sur des statistiques de l'effectif des membres de ces organismes, des variations des salaires moyens, etc.

559. Les principales sources d'information sur les amendes et pénalisations sont les dossiers des administrations (par exemple ceux des ministères de l'intérieur) et aussi les états des entreprises concernant la composition de leurs coûts et la répartition de leurs bénéfices.

560. On peut se renseigner parfois sur certains transferts (par exemple les bourses d'études accordées par les entreprises aux ménages) dans les comptabilités des banques d'Etat.

561. Les informations sur les virements au budget de l'Etat de fonds perçus par les entreprises au titre du travail bénévole et non rémunéré de leurs salariés figurent dans les états des recettes du budget de l'Etat.

562. On se renseigne en règle générale sur les transferts courants reçus du reste du monde ou payés au reste du monde en consultant les balances des paiements ou bien les comptabilités des banques d'Etat. Les informations sur l'aide internationale figurent, elles, dans les dossiers des organismes publics mandatés pour gérer cette aide.

563. Les budgets déclarés des syndicats contiennent certaines informations nécessaires pour l'estimation des transferts sociaux.

564. En principe, l'essentiel des données nécessaires pour l'établissement du compte de la distribution secondaire du revenu peut être tiré des balances des recettes et des dépenses monétaires des ménages, qui continuent d'être calculées dans beaucoup de pays en transition et surtout dans les pays de la CEI.

3. Données concernant les transferts de capital

565. Les informations sur les subventions à l'investissement, qui constituent toujours le principal type de transferts de capital dans beaucoup d'économies en transition, figurent dans les dossiers des administrations concernant les dépenses imputées sur le budget de l'Etat.

566. Les dossiers administratifs des organismes publics chargés de la gestion des privatisations contiennent des informations sur la valeur des bons distribués aux ménages et investis par eux pour acquérir des participations dans des entreprises. Ces informations peuvent servir pour l'évaluation des transferts de capital des administrations publiques aux ménages.

F. Données nécessaires pour l'établissement des comptes sectoriels intégrés

567. Voici un bref aperçu général des principales sources de données à exploiter dans les économies en transition pour établir les comptes intégrés des secteurs institutionnels. Ces comptes intégrés contiennent, pour chaque secteur, une description et une ventilation globales de tous les aspects de l'activité économique exercée par les unités institutionnelles incluses dans le secteur en question. Pour que les données primaires permettent de procéder à cette ventilation, elles doivent, dans l'idéal, consister en une information cohérente et globale portant sur toutes les activités et toutes les fonctions des unités institutionnelles regroupées dans les secteurs. C'est pourquoi la description ci-après des principales sources de données est subdivisée par secteurs. L'analyse de ces sources fait ressortir les problèmes que peut poser la collecte de données concernant les secteurs et des données globales nécessaires, conformément au SCN, au sujet de chaque secteur.

1. Comptabilités des entreprises

568. En ce qui concerne les sociétés non financières, il est utile de distinguer d'une part les entreprises d'Etat, qui occupent encore une position dominante dans l'économie de beaucoup de pays en transition, et d'autre part les entreprises privées. Récemment, les entreprises d'Etat sous la tutelle des ministères ou départements de nombreux ex-PEP communiquaient aux services officiels de statistique deux types principaux d'informations économiques : les comptes agrégés de l'entreprise et les déclarations statistiques sur les principaux aspects de leurs résultats économiques. Ces entreprises communiquaient leurs comptes agrégés d'une part aux services de statistique, d'autre part aux ministères ou départements sous la tutelle desquels elles se trouvaient placées. Dans l'ensemble, ces deux sources d'informations concordaient entre elles et se complétaient puisque les comptes des entreprises servaient en gros de base pour l'établissement de leurs déclarations statistiques. Cependant, l'établissement de certaines de ces déclarations s'effectuait de façon relativement indépendante des comptabilités des entreprises, ce qui conduisait à certaines disparités entre les grandeurs qui ressortaient des deux sources. La principale disparité concernait les chiffres de la production figurant dans les déclarations statistiques et ceux de ses composants qui figuraient, eux, dans les comptabilités des entreprises. Les premiers se calculaient normalement en multipliant les quantités de marchandises produites par les prix figurant dans les catalogues. Comme ces prix n'étaient pas nécessairement ceux qui étaient effectivement payés ou perçus au titre de la production vendue, les données extraites des déclarations statistiques ne concordaient pas toujours avec celles concernant les ventes effectives qui figuraient dans les comptabilités des entreprises, après ajustement au titre des variations des stocks de marchandises produites mais non vendues. Les services de statistique étaient en principe en mesure de concilier les deux chiffres lorsque les comptes correspondants du produit matériel étaient établis, puisque ces services avaient accès aux deux sources mais, dans la pratique, cette conciliation n'était pas toujours effectuée.

569. Les deux sources de données en question ont connu des modifications notables ces dernières années dans beaucoup de pays en transition, et plus particulièrement dans les Etats membres de la CEI. En premier lieu, les

entreprises de beaucoup de pays ne soumettent plus leurs comptes agrégés aux services officiels de statistique. En second lieu, le nombre des déclarations statistiques obligatoires des entreprises aux services de statistique a été sensiblement réduit, ou bien on a l'intention de le réduire dans un avenir relativement proche. Les différences entre les déclarations statistiques et les comptabilités des entreprises subsistent, mais elles sont aujourd'hui moins évidentes puisque les services officiels de statistique ont moins largement accès aux secondes. Dans beaucoup de pays en transition, on s'efforce de réviser l'ancienne présentation des comptes d'entreprises et d'adopter de nouvelles présentations plus adaptées aux économies axées sur le marché. Certains pays ont décidé d'adopter la présentation française des comptabilités d'entreprise tandis que d'autres semblent préférer une présentation du type britannique; d'autres encore n'ont pris aucune décision et continuent d'étudier la documentation de la Commission internationale des normes comptables, constituée en 1973 par des organismes d'experts comptables de premier plan des pays industrialisés développés, qui a émis une trentaine de normes concernant la comptabilisation de divers postes et divers aspects des comptabilités, par exemple les comptabilités dans un contexte d'hyperinflation (1990) ou les comptabilités des co-entreprises (1991). Ces normes internationales n'ont que le statut de recommandations et offrent des variantes : par exemple, les normes concernant le calcul des prix de revient des productions vendues comportent sept variantes.

570. Dans certains pays en transition, par contre, les entreprises d'Etat comme les entreprises privées, y compris les co-entreprises, restent tenues de remettre aux services officiels de statistique leurs comptabilités ainsi que des déclarations statistiques. Dans la Fédération de Russie par exemple, toutes les entreprises doivent communiquer aux services de statistique ainsi qu'à d'autres organismes publics leurs comptabilités des types suivants : a) les résultats financiers, b) le bilan et c) l'annexe au bilan. Les données figurant dans ces comptabilités sont, pour l'essentiel, indispensables pour l'établissement des comptabilités nationales. Le tableau 6.4 présente les rubriques d'informations qui figurent dans les trois parties des déclarations utilisées dans la Fédération de Russie. Il est évident que ces informations peuvent servir pour l'établissement des comptes de la production et de la distribution du revenu et qu'elles sont également indispensables pour l'établissement des comptes d'accumulation et des comptes de patrimoine des sociétés non financières.

Tableau 6.4. Données incluses dans les comptes communiqués par les entreprises de la Fédération de Russie aux services officiels de statistique

La déclaration dite "Résultats financiers" contient les informations suivantes :

Produit de la vente de biens et de services
TVA
Droits d'accise
Frais de fonctionnement
Excédent d'exploitation
Revenus de la propriété et similaires
Excédent d'exploitation plus revenus de la propriété

La partie 3 des "Résultats financiers" contient les données concernant les paiements suivants des entreprises au budget de l'Etat :

Impôts sur les biens
Impôts sur les bénéfices
Impôt foncier
Taxe d'utilisation des gisements minéraux
TVA
Droits d'accise
Droits d'importation
Droits d'exportation
Impôt sur le revenu
Autres impôts ou taxes, n.d.a.
Pénalisations

La partie 4 des "Résultats financiers" contient des données sur les dépenses des entreprises non soumises à l'impôt, à savoir :

Investissements
Dépenses de protection de l'environnement
Dépenses au titre des services sociaux ou culturels fournis par les entreprises aux salariés, dépenses de bienfaisant et dons aux institutions caritatives

Le compte de patrimoine et l'annexe au compte de patrimoine contiennent des informations sur :

Les stocks d'actifs et de passifs
Les stocks et les flux d'actifs fixes (par type)

571. Quelle que soit la nature des comptes d'entreprise qui servent de sources d'informations pour l'établissement des comptes nationaux, il apparaît dès le départ que les prescriptions et les méthodes de la comptabilité d'entreprise ne conduisent pas toujours à la présentation des données du type exigé par le SCN. Il peut y avoir par exemple des différences entre les définitions des coûts, ou dans les distinctions faites entre les dépenses courantes et les dépenses en capital. Ainsi, dans certains pays en transition, les comptabilités d'entreprises ne font pas la distinction entre les réparations courantes et les grosses réparations et améliorations. La définition de la rémunération du travail adoptée dans les comptes des entreprises diffère souvent de celle utilisée en comptabilité nationale. Il existe en outre des différences entre les formules d'évaluation de certains flux et de certains stocks utilisées dans

les comptabilités d'entreprises d'une part, les comptes nationaux de l'autre. Les entreprises évaluent par exemple leurs stocks au coût initial alors que, pour la comptabilité nationale, il est recommandé de se fonder sur le coût de remplacement du moment. Une autre différence importante concerne l'évaluation des dépenses consacrées aux biens et aux services à utiliser dans la production. Dans les comptabilités des entreprises, il est recommandé de les évaluer aux prix effectivement payés, tandis que le SCN suggère d'appliquer les prix en vigueur au moment de l'utilisation des produits. Dans un contexte de forte inflation, il peut y avoir entre ces deux évaluations un écart notable qui peut influer sur le calcul de la valeur ajoutée et de l'excédent d'exploitation. Il arrive que les entreprises appliquent des formules d'amortissement du capital fixe qui ne sont pas acceptables en comptabilité nationale : les entreprises sont, par exemple, fréquemment autorisées à amortir rapidement ce capital. C'est ainsi que, conformément au règlement émis par le Gouvernement russe en 1993, les petites entreprises du secteur privé ont le droit d'inclure 50 % de la valeur initiale de leurs actifs fixes dans leurs coûts de production durant la première année d'exploitation de ces actifs.

572. On peut tirer de ce qui précède deux conclusions. En premier lieu, il faut parfois manipuler considérablement les chiffres qui figurent dans les comptes des entreprises pour répondre aux impératifs de la comptabilité nationale, lorsqu'ils constituent seulement une matière première qui appelle de nombreux ajustements importants avant de pouvoir servir en comptabilité nationale. En second lieu, il est à la fois souhaitable et faisable de réduire les différences entre les méthodes et entre les définitions appliquées dans les comptabilités d'entreprise d'une part, les comptes nationaux de l'autre. On peut réduire ainsi au minimum les différences entre les définitions des coûts, des apports de main-d'oeuvre, des dépenses en capital, etc. Il est possible d'harmoniser les ventilations des impôts ou taxes, des actifs fixes, etc., dont les définitions et les règles comptables à appliquer dans les comptabilités d'entreprise sont fixées, en règle générale, par les organismes publics compétents, par exemple le Ministère des finances. L'harmonisation des concepts et des définitions appliqués dans les comptabilités d'entreprise d'une part, les comptabilités nationales de l'autre, nécessitera une coopération des services officiels de statistique avec les organismes publics chargés de fixer les règles applicables aux comptabilités d'entreprises. Dans l'adaptation de ces règles, il est absolument indispensable de renoncer à calculer la valeur des productions en en multipliant les unités matérielles par les prix applicables, et d'insister plutôt sur l'évaluation des ventes effectives, des bénéfices, des actifs et des passifs, etc.

573. Malgré les différences entre les comptabilités d'entreprises et les comptes nationaux, les unes et les autres concordent sur un point important, à savoir que les transactions sont comptabilisées sur la base des droits et des obligations et non sur celle des opérations de caisse. Ainsi, malgré les différences précitées, les comptes des entreprises constituent-ils la meilleure source de données pour l'établissement des comptes des sociétés non financières selon le SCN.

574. La plupart des chiffres figurant dans les comptabilités d'entreprises ne sont communiqués à aucun organisme public, y compris le service de statistique, et il faut donc trouver le moyen de se les procurer. Comme on l'a vu, une partie des chiffres continuent d'être communiqués aux services officiels de statistique dans des déclarations statistiques obligatoires, même si le nombre de ces déclarations a récemment diminué. Il apparaît que, dans l'avenir immédiat, les entreprises de nombreux ex-PEP vont continuer de soumettre des déclarations statistiques et que les services de statistique pourront en extraire bon nombre des informations nécessaires pour l'établissement des

comptes nationaux. Il est donc indispensable d'assurer une corrélation plus étroite entre les comptabilités des entreprises et leurs déclarations statistiques de façon à réduire les principales différences entre ces deux sources. Certains pays, par exemple les Etats de la CEI, s'efforcent tout spécialement de maintenir en vigueur le système des déclarations statistiques sur les activités des unités fournisseuses de services. Ainsi, les services de statistique russes recueillent-ils des déclarations concernant les ventes de divers types de services collectifs, quotidiens, personnels et autres fournis aux ménages.

575. Le volume des données réunies grâce aux déclarations statistiques obligatoires va d'autre part vraisemblablement diminuer et les services officiels de statistique devront recourir aux méthodes normalement utilisées dans les économies de marché, c'est-à-dire les recensements économiques, les sondages, etc. Ces méthodes sont bien connues et il n'est pas nécessaire d'y revenir ici. Beaucoup de pays en transition ont déjà pris d'importantes dispositions pour réduire le nombre des déclarations obligatoires et recourir à des méthodes nouvelles. Ainsi, la Commission de statistique de la Fédération de Russie a récemment décidé de procéder à des recensements de toutes les entreprises du commerce de détail, qui seront effectués deux fois dans les cinq années suivant 1995 et, plus tard, une fois tous les cinq ans.

576. S'agissant des entreprises privées, la situation générale n'est pas du tout au tout différente. Les comptabilités des entreprises constituent toujours la source fondamentale de données pour l'établissement des comptes nationaux. Dans certains pays en transition au moins, les comptabilités sommaires que les entreprises doivent soumettre à l'administration sont les mêmes, qu'il s'agisse d'entreprises d'Etat, d'entreprises du secteur privé ou de co-entreprises. C'est le cas par exemple dans la Fédération de Russie et dans certains autres Etats de la CEI. Par contre, ces déclarations statistiques obligatoires sont en général plus sommaires que celles demandées aux entreprises d'Etat, de sorte que la nécessité des sondages est plus marquée dans le cas du secteur privé.

577. Les comptes des entreprises et les rapports statistiques des banques et d'autres établissements financiers constituent une importante source de données pour l'établissement des comptes du secteur des sociétés financières et ils apportent aussi des renseignements pour le calcul d'un certain nombre d'indicateurs concernant d'autres secteurs. Par exemple, le rapport de la banque centrale sur le mouvement du numéraire a toujours été utilisé dans beaucoup d'ex-PEP pour l'établissement d'importantes balances des comptes du produit matériel, en particulier celle des revenus et des dépenses monétaires des ménages. Ce rapport, lorsqu'il existe, peut certainement servir pour l'établissement des comptes nationaux fondés sur le SCN. Il y figure, par exemple, des données sur les salaires versés par l'entremise du réseau bancaire qui constituent jusqu'à 95 % de la masse salariale totale

578. Dans plusieurs pays en transition, les rapports des établissements financiers ne répondent pas aux besoins des ventilations, des audits ni des comptabilités nationales. C'est pourquoi beaucoup de ces pays ont dressé des plans en vue d'instituer de nouvelles règles de comptabilité applicables aux banques et aux autres établissements financiers, qui appelleront la création d'un nouveau système comptable permettant l'identification des principaux postes monétaires des comptes et d'un ensemble articulé de grands agrégats monétaires. Les directives du FMI concernant les statistiques monétaires et bancaires, actuellement en cours de révision, peuvent servir de base pour l'élaboration de ces systèmes comptables et de ces statistiques. A ce sujet, il faut relever qu'une étude conjointe de l'économie de l'ex-Union soviétique, réalisée par le FMI, l'OCDE la Banque mondiale et la BERD 6/ a conclu que le plan comptable des

banques, les systèmes de déclarations statistiques des établissements financiers du pays, les comptes financiers de l'Etat et les statistiques budgétaires comportaient des lacunes, des insuffisances et des incertitudes graves. On est porté à croire que les conclusions de ce rapport restent valables. Elle ne sont d'ailleurs pas seulement valables pour les pays de la CEI et pourraient s'appliquer tout autant à d'autres pays en transition.

2. Comptes des administrations

579. En principe, les organismes inclus dans le secteur des administrations publiques ont leurs propres comptabilités, y compris des comptes de patrimoine, qui servent pour l'établissement de divers dossiers et rapports administratifs. Certains de ces dossiers et rapports sont communiqués sous une forme consolidée aux services officiels de statistique par les ministères et les départements. Ils exposent notamment l'utilisation des crédits budgétaires alloués aux ministères et aux départements. Il y figure des données distinctes sur les dépenses de fonctionnement courantes et sur les dépenses en capital. Le fait que les dépenses courantes sont normalement ventilées entre leurs principaux postes permet en principe de déterminer la consommation intermédiaire et la rémunération des salariés. Il importe de noter que les organismes publics qui entrent dans ce secteur ne constituent pas de provisions pour amortissement correspondant à l'usure des équipements. C'est pourquoi le service de statistique doit calculer des estimations de la consommation d'actifs fixes en s'appuyant sur les chiffres concernant les stocks d'équipements et sur des taux moyens de dépréciation, ce qui se faisait déjà en vue de l'établissement de la balance du produit matériel. Les chiffres des rapports des ministères peuvent correspondre aux flux effectifs de numéraire, c'est-à-dire aux sorties de caisse effectives et non pas aux droits et obligations comme le demande le SCN : il peut s'agir, par exemple, des salaires effectivement versés et non des salaires dus, etc. Dans ce cas, il faut parfois procéder à des ajustements des données sur les opérations de caisse pour les convertir en données sur les droits (créances) et les obligations (engagements).

580. Le rapport du Ministère des finances sur l'exécution du budget de l'Etat, qui est mis à la disposition des statisticiens, est une autre source importante de données pour l'établissement des comptes des administrations publiques. Ce rapport contient des informations sur l'utilisation des crédits budgétaires alloués aux ministères et aux départements et, par conséquent, les données nécessaires pour l'évaluation de la production, de la consommation intermédiaire et des principales composantes de la valeur ajoutée. Il contient également des indications concernant la fiscalité et les recettes autres que fiscales, qui présentent de l'importance pour l'établissement des comptes non seulement des administrations publiques, mais également d'autres secteurs de l'économie. Lorsque les comptes des administrations portent sur l'exercice budgétaire et non sur l'année civile, des ajustements peuvent être nécessaires pour convertir les données relatives à l'exercice budgétaire en données relatives à l'année civile, comme cela est exigé pour la comptabilité nationale.

581. On constate, dans la pratique, que la ventilation du budget public de certain pays en transition présente des particularités notables qui ne concordent pas avec les recommandations du Manuel de statistique des finances publiques du FMI (en cours de révision), non plus qu'avec les prescriptions du SCN 1993. Ainsi, il n'est fait, dans la Fédération de Russie, aucune distinction entre les transferts sans contrepartie et les emprunts. La meilleure façon de résoudre les problèmes que cela pose consiste à adopter les ventilations et définitions internationales.

582. Le rapport consolidé de la caisse d'assurance sociale, qui contient des informations sur les cotisations versées à la caisse et sur les prestations sociales versées aux ménages, est une autre source de données importante pour l'établissement des comptes des administrations publiques, mais indispensable aussi pour celui des comptes du secteur des ménages. En principe, les chiffres des cotisations à la caisse d'assurance sociale qui figurent dans ce rapport doivent être égaux à la somme des chiffres correspondants contenus dans les déclarations des entreprises, des cotisations des organismes financés par le budget de l'Etat, ainsi que de celles des particuliers (salariés, travailleurs indépendants et chômeurs). Il existe, dans certains pays en transition, une caisse de pensions à laquelle les salariés versent des cotisations distinctes. Le rapport de cette caisse sur les cotisations encaissées et les pensions versées par elle est normalement mis à la disposition des statisticiens.

583. Enfin, au sujet des comptes des collectivités locales, comme elles sont parfois nombreuses et appliquent des formules de comptabilité différentes, il convient souvent mieux de se renseigner sur un échantillon stratifié relativement peu fourni de l'ensemble de ces collectivités en procédant soit par l'envoi de questionnaires, soit par des visites sur place.

3. Enquêtes sur les ménages et autres données les concernant

584. Les enquêtes sur les budgets familiaux figurent parmi les principales sources de données à utiliser pour établir les comptes des ménages. Dans la majorité des pays en transition, où ces enquêtes ont lieu chaque année, elles servent à réunir des informations sur les revenus et les dépenses monétaires, sur l'autoconsommation finale, sur les conditions de logement et sur les éléments de confort. Dans l'ex-Tchécoslovaquie, par exemple, les enquêtes sur les budgets des ménages permettaient de se renseigner sur les salaires, sur les revenus monétaires des membres des coopératives agricoles, sur les prestations sociales en espèces et sur d'autres revenus monétaires. Elles permettaient également de s'informer au sujet de l'épargne et de la désépargne ainsi que des prêts et des crédits. Les premières enquêtes sur les budgets familiaux remontent à fort longtemps en Russie - où elles étaient réalisées déjà selon une formule simplifiée avant la Révolution d'octobre - ainsi qu'en Hongrie, en Pologne et dans beaucoup d'ex-PEP.

585. Les enquêtes sur les budgets familiaux sont indispensables pour l'évaluation de la production des entreprises non constituées en sociétés appartenant à des ménages et, par exemple, de la production agricole des parcelles individuelles ou des petites exploitations, pour l'évaluation de l'autoconsommation et de la formation de capital pour compte propre, des ventes et des acquisitions de produits sur les marchés agricoles, pour celle des variations des prix, notamment sur les mêmes marchés, enfin pour celle des stocks de biens de consommation durables, ou encore pour les besoins de l'imputation des loyers au titre des logements occupés par leurs propriétaires.

586. Il importe de signaler que beaucoup de pays en transition envisagent d'apporter des modifications considérables aux méthodes d'enquête sur les budgets familiaux. Ces modifications ont pour principaux objectifs la prise en compte des transformations en cours de l'organisation de l'économie et l'utilisation à venir des classifications internationales des revenus et des dépenses des ménages. Les modifications faciliteront l'exécution d'enquêtes sur les budgets familiaux pour l'établissement de comptes nationaux fondés sur le SCN.

587. Les services officiels de statistique de certains pays en transition effectuent, à côté des enquêtes annuelles sur les budgets familiaux, des "micro-

recensements" réalisés tous les trois à cinq ans, qui portent sur un nombre de ménages plus grand que celui considéré dans les sondages annuels. C'est ainsi qu'un micro-recensement a été effectué pour mieux connaître les caractéristiques socio-démographiques de la population d'un pays, ses conditions de logement et les revenus et les dépenses des ménages. Parfois, ces micro-recensements permettent de se renseigner sur les stocks de biens de consommation durables, les loyers, etc. Le Gouvernement russe a par exemple décidé de procéder à un micro-recensement en 1994 pour se renseigner essentiellement sur les caractéristiques socio-démographiques de la population, mais également sur l'emploi, l'origine et le montant des revenus et les conditions de logement. Les données réunies à cette occasion pourraient servir pour chiffrer un certain nombre d'indicateurs inclus dans les comptes des ménages.

588. On peut aussi obtenir des données au moyen de sondages périodiques portant sur de très nombreux points en relation avec divers aspects des activités économiques de la population. Ces sondages apportent des informations précieuses notamment sur l'épargne, la fiscalité et les frais à la charge des propriétaires-occupants de logements, dont on a besoin pour l'établissement des comptes des ménages. En Hongrie, par exemple, les services officiels de statistique procèdent périodiquement à des enquêtes sur les revenus de la population, qui viennent compléter les informations réunies à l'occasion des enquêtes sur les budgets. En 1992, plusieurs pays membres de la CEI ont procédé à un sondage des revenus et des dépenses des familles.

Tableau 6.5. Données incluses dans l'état des recettes et des dépenses remis par les ménages agricoles aux autorités fiscales de la Fédération de Russie

Revenus

- Ventes de produits agricoles
- Rémunération de services fournis à d'autres unités économiques
- Autres revenus
  - de la propriété
  - de la location d'actifs
  - de la vente d'équipements

Dépenses

- Acquisitions de biens et de services
- Salaires versés
- Consommation de capital fixe (amortissement)
- Loyers des bâtiments, machines, etc.
- Cotisations d'assurance sociale et versements obligatoires aux compagnies d'assurances
- Intérêts sur les prêts à court terme
- Réparations d'équipements
- Autres dépenses
  - acquisitions d'équipements
  - intérêts sur les prêts de longue durée
  - primes d'assurance (non obligatoire)

Résultats financiers
dont

d'activités non agricoles

589. En vertu de la législation adoptée récemment dans certains pays de la CEI, les agriculteurs sont obligés de tenir certains comptes et états des principaux flux et de leurs stocks, et de remettre certains de ces états au fisc. Dans la Fédération de Russie par exemple, les principaux documents que l'on demande aux agriculteurs d'établir sont un état des biens de l'exploitation, un état de la production et des matières utilisées, un état des apports de main-d'oeuvre, un état des transactions économiques avec d'autres unités économiques, enfin un état des résultats financiers, qui sont remis au fisc. Les états ainsi fournis par les ménages agricoles contiennent des informations détaillées sur les recettes et les dépenses, et un modèle en est présenté au tableau 6.5.

590. Les comptes des administrations de certains pays concernant les impôts payés par les ménages contiennent des informations qui permettent de calculer un certain nombre de postes importants distingués dans les comptes. La mise en place d'un système de déclaration des revenus permettra de se procurer des informations importantes.

4. Etats administratifs concernant les ISBLSM

591. Les services officiels de statistique des ex-PEP ont réuni récemment des informations tirées de rapports d'ISBLSM importantes sur leurs activités principales. Ces rapports ont permis d'évaluer les cotisations à ces organismes, leur production et leurs dépenses, ainsi que certains autres postes indispensables pour la comptabilité nationale. Cependant, beaucoup d'ISBLSM de la majorité des pays en transition ne communiquent pas de chiffres aux services officiels de statistique et la seule source possible d'informations est alors l'enquête par sondage. En 1992 par exemple, la Commission de statistique de la Fédération de Russie a effectué un sondage auprès des congrégations religieuses dans le dessein de déterminer quels étaient leurs revenus et leurs dépenses et d'évaluer leur production et leur valeur ajoutée. Le questionnaire utilisé à cet effet comportait les rubriques figurant au tableau 6.6. Sur les 284 congrégations immatriculées, 45 ont répondu au questionnaire. Un sondage similaire a également été effectué auprès de diverses organisations telles que des associations, des clubs, etc.

Tableau 6.6. Données recueillies à l'occasion du sondage russe de 1992 sur les congrégations religieuses

Revenus	
dont	
	Cotisations des membres
	Revenus des activités commerciales
	Revenus provenant de dons
	Revenus de la propriété
	Autres revenus, n.d.a.
Dépenses	
dont	
	Rémunération des salariés
	Impôts et taxes
	Paiements au titre des biens et des services
	Acquisitions de biens d'équipement

5. Balances des paiements

592. La balance des paiements (BDP) constitue la principale source des informations nécessaires pour l'établissement du compte du reste du monde où figurent les transactions entre résidents et non-résidents. En fait, ce compte du reste du monde est une agrégation légèrement remaniée des postes de la balance des paiements. Un problème qui se pose à tous les pays en transition tient au fait qu'ils manquent d'informations systématiques et complètes sur les transactions avec le reste du monde. Il existait bien, dans les ex-PEP, des statistiques du commerce extérieur, mais elles ne se conformaient pas aux normes internationales et elles exigeaient par conséquent des ajustements considérables. La libéralisation du commerce extérieur a encore compliqué la collecte des données. Alors que, par le passé, les renseignements sur ce commerce étaient réunis auprès d'un nombre relativement limité d'organisations mandatées pour l'exercer, il est aujourd'hui de plus en plus le fait des entreprises elles-mêmes productrices des marchandises échangées. L'estimation des échanges des pays de la CEI avec l'extérieur pose certains problèmes particuliers, s'agissant surtout de l'estimation du commerce entre les Etats de cette Communauté lorsqu'il n'existe pas entre eux de frontière douanière. Dans ces conditions, les données sur le commerce entre Etats sont extraites de rapports spéciaux des entreprises qui exportent des marchandises vers les autres Etats. Cependant, la situation peut évoluer : les autorités russes, par exemple, prennent actuellement des mesures pour mettre en place des frontières douanières et il sera alors peut-être possible d'établir dans l'avenir des statistiques douanières.

593. Les statistiques de la balance des paiements (telles qu'elles sont définies dans la première édition du Manuel de la balance des paiements du FMI 12/") n'étaient jamais établies dans les ex-PEP et elles commencent seulement à trouver place dans la pratique régulière des pays en transition avec le concours du FMI. Les postes de la balance des paiements auxquels les pays en transition doivent apporter une attention spéciale comprennent les flux de revenus et de services, le produit réinvesti des investissements étrangers directs et les transactions portant sur les instruments financiers. Le calcul du revenu national nécessite une évaluation minutieuse des revenus primaires où entrent principalement la rémunération des salariés et les revenus de la propriété versés à des non-résidents.

594. Il apparaît que beaucoup de sources de données utilisées dans les pays en transition pour l'estimation des flux extérieurs n'apportent pas de renseignements complets et exigeraient donc des ajustements considérables pour en arriver à la couverture intégrale exigée dans le SCN. Dans les pays membres de la CEI, par exemple, les principales sources d'informations sur le commerce extérieur des marchandises étaient, récemment encore, les rapports statistiques N8-VES communiqués aux services officiels de statistique par tous les établissements impliqués dans le commerce extérieur. Même si le contenu des flux enregistrés dans ces rapports concorde dans l'ensemble avec les normes internationales, il reste à effectuer un certain nombre d'ajustements pour estimer les données manquantes, en particulier les retours de marchandises imputables à leur mauvaise qualité, les marchandises fournies au titre de l'aide internationale, les marchandises confisquées par les douanes, les biens des migrants qui sortent du pays ou qui y entrent, etc. Il est des cas, aussi, où la classification des flux ne concorde pas avec les normes du SCN, par exemple en ce qui concerne les produits envoyés à l'étranger pour réparation. Un autre problème majeur tient au fait que les acteurs du commerce extérieur ne communiquent pas tous le rapport en question aux services de statistique, et c'est pourquoi il est indispensable d'estimer les données manquantes ou d'essayer de se les procurer à d'autres sources. Comme on l'a vu plus haut,

beaucoup de pays en transition et les Etats membres de la CEI en particulier commencent à établir des statistiques douanières où figure l'essentiel des données nécessaires pour estimer le montant des exportations et des importations de la façon définie dans le SCN, ainsi que pour le calcul des balances des paiements.

Notes

1/ Commission des communautés européennes, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation des Nations Unies, Banque mondiale, Système de comptabilité nationale, 1993 (publication des Nations Unies, numéro de vente F.94.XVII.4).

2/ OCDE, Traitement comptable de l'inflation, par Peter Hill, consultant de l'OCDE. Publication prévue en 1996. Projet, juin 1995.

3/ Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, 1993 (SCN 1993) (E/CN.3/AC.1/1996/R.2, annexe).

4/ Classification internationale type, par industrie, de toutes les activités économiques, Etudes statistiques, série M, No 4, Rev.3 (publication des Nations Unies, numéro de vente F.90.XVII.11).

5/ Système de comptabilité nationale, Etudes méthodologiques, série F, No 2, Rev.3 (publication des Nations Unies, numéro de vente, F.69.XVII.3).

6/ A Study of the Soviet Economy, publication commune du FMI, de la Banque mondiale, de l'OCDE et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) (Washington, 1991).

7/ Voir le rapport de la réunion d'experts en comptabilité nationale organisée conjointement par l'OCDE et l'ECE/ONU, Paris, 9-12 mai 1995.

8/ Bureau de statistique des Communautés européennes, European System of Integrated Economic Accounts (Luxembourg, Bureau de statistique des Communautés européennes, 1970).

9/ System of Economic Accounts for Food and Agriculture (Rome, FAO, 1996).

10/ Classification centrale des produits (CPC). Provisoire. Etudes statistiques, série M. No 77 (publication des Nations Unies, numéro de vente F.91.XVII.7).

11/ Classification des fonctions des administrations publiques, Etudes statistiques, série M, No 70 (publication des Nations unies, numéro de vente F.80.XVII.17).

12/ Washington, FMI, 1993.

13/ FMI, Government Finance Statistics in the Countries of the Former Soviet Union, document de travail du FMI (Washington, FMI, 1995).

14/ Les participants à la réunion d'experts en comptabilité nationale organisée conjointement par l'OCDE et l'ECE/ONU (Paris, mai 1995) ont donc estimé que les pays en transition préféreraient peut-être appliquer comme seul décisif le critère de la majorité propriétaire.

15/ L. Zienkovsky, "Experiences of implementing the SNA in Poland", note pour le Séminaire sur les comptes nationaux dans les pays en transition organisé par l'OCDE et l'Organisation des Nations Unies (Minsk, 27-29 avril 1993).

16/ J. Arvay, "Classification of Institutional Units by Ownership", note pour le Séminaire sur les comptes nationaux dans les pays en transition (Minsk, 27-29 avril 1993).

17/ Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Transition Report, 1994 (Londres, BERD).

18/ Institut national de la statistique et des études économiques, brève note sur le traitement des subventions dans la comptabilité nationale française, présentée à la réunion d'experts en comptabilité nationale organisée conjointement par l'OCDE et l'ECE/ONU (Paris, 9-12 mai 1995).

19/ A.B. Atkinson et J. Micklenwright, Economic Transformation in Eastern Europe and Distribution of Income (Cambridge, Royaume-Uni, Cambridge University Press, 1992).

20/ Ce point a été assez longuement débattu lors du Séminaire sur les comptes nationaux dans les pays en transition (Minsk, 27-29 avril 1993).

21/ Voir Kevin W. O'Connor "The Treatment of Lotteries in the 1993 SNA", SNA News and Notes, notes préparées pour le Groupe intersecrétariats pour la comptabilité nationale par la Division de statistique de l'ONU, deuxième livraison (juillet 1995).

22/ Comme le signale le document de travail du FMI intitulé A User's View on National Accounts in Russia (Washington, FMI, 1994), il a été envisagé de procéder désormais par sondage mais l'application de cette formule reste encore embryonnaire. Cela vaut également pour beaucoup d'autres pays.

23/ New York, Conférence des statisticiens européens, 1992.

24/ Genève, Conférence des statisticiens européens, 1992.

25/ Voir le rapport de la Conférence sur les statistiques ans les pays d'Europe centrale et orientale, organisée par l'OCDE et l'ECE/ONU (Paris, 10-12 septembre 1990).

26/ Ce point a fait l'objet d'une analyse détaillée dans le rapport intitulé "Some lines of further development in the statistical methodology of the foreign trade of the CMEA membre countries" (E/ECE/CES/654), rédigé par le Secrétariat du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM) pour la trente-huitième session plénière de la Conférence des statisticiens européens, 1990.

27/ A Guide to Money and Banking Statistics in International Financial Statistics, projet (FMI, décembre 1984).

28/ Washington, FMI, 1986.

Annexe

CORRELATIONS ENTRE LE SCN ET LA CPM

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES (suite)

Introduction

1. Les chapitres du Manuel ont été rédigés dans l'hypothèse que les lecteurs connaissent bien le SCN 1993. Cependant, les comptables nationaux des pays en transition dont l'économie était autrefois dirigée connaissent peut-être mieux le système de comptabilité nationale antérieur, c'est-à-dire la Comptabilité du produit matériel (CPM) a/, utilisé par le passé dans les PEP. De plus, bon nombre des pratiques qui s'appuient sur le SCN et qui sont proposées dans le présent Manuel se rapprochent des pratiques de la CPM de naguère et s'appuient sur des données qui servaient précédemment dans son contexte. C'est pourquoi il est joint au Manuel cette annexe concernant les corrélations entre les concepts et pratiques du SCN d'une part, ceux de la CPM de l'autre. Sans qu'il soit suggéré de prendre la CPM comme base pour l'établissement des comptes du SCN, la présente annexe pourrait servir utilement de guide à qui éprouverait des difficultés à comprendre le cadre et les concepts du SCN.

2. Cette analyse des corrélations entre le SCN et la CPM est consacrée pour l'essentiel à l'explication des comptes et des concepts du SCN au regard de ceux de la CPM avec lesquels les comptables nationaux des pays en transition sont familiers. Le lecteur y trouvera certaines tables de conversion entre les concepts de la CPM et du SCN qui présentent une utilité particulière pour les pays qui souhaiteraient établir, durant la période de transition, des comptes sur la base du SCN et d'autres sur la base de la CPM. Les corrélations entre SCN et CPM sont identifiées aussi dans l'analyse des sources de données qui servent aux deux fins.

3. De plus, le Manuel (chap. premier, sect. A.1) propose de faire systématiquement la distinction entre les flux de biens matériels d'une part et ceux de services non matériels de l'autre, qui s'impose pour le raccordement des séries statistiques du passé avec celles de l'avenir et qui sera en outre très utile aux comptables qui continueront d'établir des comptes nationaux à la fois conformément au SCN et conformément à la CPM.

4. Les corrélations entre le SCN et la CPM sont mises en évidence au moyen de chiffres extraits des comptes nationaux de l'ex-URSS pour les années 1988-1990, analysés par la Commission de statistique de la Communauté des Etats indépendants en collaboration avec l'OCDE. Ces analyses ont été en grande mesure fondées sur les normes récentes du SCN. On a aussi utilisé comme exemple une documentation qui montre comment dériver certains agrégats du SCN des agrégats correspondants de la CPM pour les Etats baltes b/.

5. Les notes concernant les corrélations entre le SCN et la CPM présentent également un intérêt pour l'application des conseils donnés dans le Manuel. Il est exact que la CPM diffère beaucoup du SCN et qu'elle ne cadre pas avec la structure ni avec les mécanismes d'une économie de marché, mais les deux systèmes présentent entre eux de nombreuses similitudes dans la disposition et la ventilation des données, qui permettent de faire ressortir d'importantes caractéristiques macro-économiques. Il ne faut pas non plus perdre de vue que les comptes du produit matériel contiennent beaucoup de données qui, au prix de quelques réaménagements et nouvelles combinaisons, peuvent servir pour l'établissement des comptes du SCN.

6. L'utilité de cette corrélation avec la CPM, introduite dans le Manuel, a en outre été affirmée lors de diverses réunions d'experts nationaux et internationaux :

- Ainsi, il a été souligné dans une étude polonaise c/ que la comparaison des deux systèmes aiderait les économies et les

statisticiens à mieux comprendre les principes théoriques fondamentaux du SCN;

- Il a été souligné aussi, dans une note du secrétariat de l'ECE/ONU d/, que l'expérience acquise grâce à des comparaisons passées entre les pays qui utilisaient le SCN et ceux qui utilisaient la CPM pouvait être considérée comme un point de départ extrêmement précieux pour l'adoption du SCN par les pays, utilisant la CPM, qui avaient participé à ces comparaisons bilatérales;

- L'approche proposée a également été accueillies avec faveur par les experts des pays en transition qui ont renoncé à utiliser la CPM. Pelley e/ constate que les comptes du produit matériel facilitent la spécification approximative du contenu des indicateurs à calculer par dérivation et se réfère aux postes de la balance financière de la CPM dans sa description des problèmes liés à la mise en place d'une comptabilité nationale dans un pays.

7. D'autre part, l'utilisation des corrélations entre la CPM et le SCN va se poursuivre en partie. En fait, certains pays, en particulier ceux de la CEI, ont l'intention de continuer à calculer les agrégats de la CPM et d'en tirer des estimations du PIB à l'aide de tables de conversion. C'est ce qui a été confirmé lors du stage sur les problèmes pratiques de l'adoption du SCN, organisé par Eurostat et la Commission de statistique de la CEI à l'intention des statisticiens de l'ex-URSS (17-28 mai 1993, Moscou). Il convient de mentionner à ce sujet :

- Qu'il figure, dans le questionnaire récemment établi (1993) par la Banque mondiale pour réunir des données statistiques auprès des ex-Républiques de l'Union soviétique, des tableaux où entrent à la fois des agrégats du SCN et des agrégats de la CPM ainsi que des tableaux où les principaux agrégats du SCN sont obtenus par conversion des postes adéquats de la CPM;

- Que la Commission de statistique de la CEI a publié en 1994 une brochure f/ où figurent non seulement des présentations expérimentales des principaux comptes du SCN et des agrégats des comptes des pays de la CEI pour 1990-1993, mais également des estimations du produit matériel net des mêmes pays pour la même période.

8. La présente annexe comprend sept parties. La section A présente une comparaison du cadre comptable du SCN avec celui de la CPM. La section B concerne la comparabilité entre les établissements et les unités institutionnelles considérées dans le SCN et les unités similaires considérées dans la CPM. La section C propose une comparaison des concepts de production, de valeur ajoutée et d'autres postes du compte de production des deux systèmes et, plus généralement, traite de la comparabilité des comptes et des tableaux des deux systèmes. Les sections D et E comparent les concepts de formation de capital et de consommation, la section F traite des différences du contenu des transactions avec l'extérieur entre les deux systèmes et, enfin la section G donne un aperçu général des différences entre les principaux concepts du revenu utilisés dans le SCN d'une part, dans la CPM de l'autre.

A. Corrélations entre les comptes et les tableaux du SCN et ceux de la comptabilité du produit matériel (CPM)

9. Les comptes et tableaux correspondants de la CPM sont les suivants :

Comptes (Balances) :

- Balance de la production, de la consommation finale et de l'accumulation du produit global (balance matérielle);

- Tableau d'entrées-sorties (décomposition de la balance matérielle);

- Balance de la production, de la distribution primaire, de la distribution et de l'utilisation finale du revenu national (balance financière);

- Balance de la population active;

- Balance du patrimoine national.

Tableaux présentant certains volets du processus économique :

- Balance des revenus et des dépenses monétaires des ménages;

- Balance des actifs fixes chiffrés à leur coût initial intégral;

- Balance des actifs fixes chiffrés à leur coût résiduel.

Tableaux analytiques non inclus dans les balances principales :

- Tableau de la consommation totale de la population;

- Indicateurs des revenus des ménages;

- Indicateurs des services non matériels.

10. La balance de la production, de la consommation et de l'accumulation du produit social global (balance matérielle), qui figure au tableau A.1 sous sa forme la plus agrégée, ressemble beaucoup au compte des biens et des services du SCN. Une présentation plus détaillée de cette balance matérielle, dans laquelle sont distingués les principaux groupes de produits, ressemble beaucoup, elle, au tableau des ressources et des emplois du SCN. Les principales différences entre les comptes du SCN et ceux de la CPM tiennent au fait que la production dans l'économie est définie dans la CPM en un sens plus étroit, puisqu'il n'y entre que les biens et les services matériels. C'est pourquoi la relation entre les composantes du tableau des ressources et des emplois ne devrait pas être difficile à saisir pour les comptables nationaux des pays en transition.

11. La balance financière, présentée au tableau A.2, est l'équivalent le plus proche du compte économique intégré du SCN. Elle comprend plusieurs postes correspondant aux diverses étapes du processus économique, par exemple la production, la distribution du revenu, l'affectation des revenus à la consommation finale ou à la formation de capital, etc. Par souci de simplification, les groupes d'unités pour lesquels chaque poste financier est calculé ne sont pas énumérés. Pour la même raison, la partie de la balance financière où figurent la valeur de la production et celle des intrants matériels a été laissée de côté.

12. Au total, la balance financière pourrait être remodelée sous la forme des comptes sectoriels proposés dans le SCN. Cela exigerait cependant un remaniement et une reclassification de nombreux postes de détail. Il faudrait par exemple faire une distinction nette entre les flux courants et de capital dans la redistribution, distinguer clairement les transactions financières des

transactions de distribution, etc. C'est pourquoi ce traitement supplémentaire n'est pas suggéré comme solution pratique. Par contre, une ventilation plus poussée de la balance financière pourrait faire ressortir les parties de la CPM qui contiennent certaines données ou certains ensembles de données nécessaires pour l'établissement des comptes sectoriels du SCN.

Tableau A.1. Présentation simplifiée de la balance matérielle de la CPM

	Ressources
1.	Valeur de la production
2.	Frais de commercialisation et de transport
3.	Impôt sur le chiffre d'affaires et impositions similaires sur les produits, nets
4.	Importations
5.	Ressources totales (1 + 2 + 3 + 4)
	Emplois
6.	Consommation matérielle intermédiaire
	6.1 Consommation intermédiaire de biens et de services matériels
	6.2 Consommation d'actifs fixes
7.	Consommation matérielle des personnes
	7.1 Consommation de biens et de services matériels
	7.2 Consommation d'actifs fixes
8.	Consommation des organismes du secteur non matériel qui fournissent aux ménages des services individuels
	8.1 Consommation de biens et de services matériels
	8.2 Consommation d'actifs fixes
9.	Consommation des organismes du secteur non matériel qui fournissent des services à l'ensemble de la société
	9.1 Consommation de biens et de services matériels
	9.2 Consommation d'actifs fixes
10.	Formation nette de capital fixe
11.	Variation des stocks
12.	Pertes
13.	Exportations
14.	Emplois totaux (6 + 7 + 8 + 9 + 10 + 11 + 12 + 13)

Tableau A.2. Présentation simplifiée de la balance financière de la CPM

Ressources

1. Revenus primaires des ménages
   - Salaires dans le secteur matériel de l'économie
   - Revenu tiré des parcelles individuelles des ménages
2. Revenus primaires des entreprises du secteur matériel de l'économie
   - Cotisations d'assurance sociale
   - Impositions sur les produits, nettes
   - Autres revenus primaires des entreprises
3. Total des revenus primaires (1 + 2)
4. Recettes provenant de la redistribution
   - 4.1 Salaires encaissés dans le secteur non matériel de l'économie
   - 4.2 Ventes de services non matériels
   - 4.3 Prestations sociales en espèces
   - 4.4 Autres transferts (courants et de capital)
   - 4.5 Intérêts
   - 4.6 Primes d'assurances
   - 4.7 Transactions financières
5. Ressources totales (3 + 4)

Emplois

6. Paiements de redistribution
   - 6.1 Salaires payés dans le secteur non matériel de l'économie
   - 6.2 Acquisitions de services non matériels
   - 6.3 Impositions courantes sur les revenus et la fortune
   - 6.4 Cotisations d'assurance sociale
   - 6.5 Intérêts versés
   - 6.6 Règlements de sinistres
   - 6.7 Transactions financières (Acquisitions d'actifs)
   - 6.8 Autres transferts versés (courants et de capital)
7. Revenu final utilisé au titre
   - 7.1 des dépenses de consommation finale
     - 7.1.1 Consommation matérielle des personnes
     - 7.1.2 Autres dépenses de consommation finale
       - 7.1.2.1 Consommation matérielle des unités du secteur non matériel de l'économie qui fournissent aux ménages des services individuels
       - 7.1.2.2 Consommation matérielle des unités du secteur non matériel de l'économie qui fournissent à l'ensemble de la société des services collectifs
   - 7.2 de la formation nette de capital fixe
   - 7.3 de la variation de stocks
   - 7.4 des pertes
8. Emplois totaux (6 + 7)

13. La balance des revenus et des dépenses monétaires de la population est l'un des comptes importants de la CPM. Il s'agit d'une ventilation de la partie de la balance financière qui concerne les ménages et qui peut être considérée comme le parallèle du compte des revenus et des dépenses du SCN 1968; mais il y figure également des données sur les transactions en capital et les transactions financières qui ne sont pas toujours distinguées des transactions impliquant un revenu ou une dépense au sens du SCN. La distinction entre flux courants et flux de capital reste également floue et l'épargne est définie dans le tableau comme l'augmentation des dépôts et des avoirs en numéraire. Par contre, la balance des revenus et des dépenses monétaires contient des informations importantes qui sont nécessaires pour l'établissement de comptes nationaux fondés sur le SCN. Il y figure par exemple, sous Ressources, des données sur les salaires et sur d'autres revenus des ménages, y compris les prestations sociales en espèces et d'autres transferts (règlements de sinistres, etc.). Le côté Emplois contient des données concernant les acquisitions de biens et de services, indispensables pour connaître les dépenses de consommation finale des ménages. Sous Emplois figurent également des données sur les transferts courants payés par les ménages et sur les dépenses d'équipement, par exemple les acquisitions d'habitations. La balance en question de la CPM contient donc beaucoup de données nécessaires pour l'établissement de comptes nationaux fondés sur le SCN. Il n'est même pas toujours nécessaire d'ajuster de façon notable les chiffres qui y figurent pour assurer leur concordance avec les définitions du SCN et, d'autres fois, les ajustements peuvent être effectués assez facilement, par exemple en faisant la distinction entre les transferts courants et les transferts de capital ou en indiquant séparément les transactions portant sur des actifs financiers. Pour les pays en transition qui ont l'intention de continuer pendant un certain temps à établir une comptabilité du produit matériel, la balance des recettes et des dépenses monétaires de la population peut apporter des renseignements précieux pour l'établissement de comptes nationaux fondés sur le SCN et, surtout, des comptes relatifs au secteur des ménages.

14. Voici quelles sont les corrélations approximatives entre les comptes du SCN et ceux de la CPM (ou leurs parties) :

- les chiffres à inclure dans le compte de production du SCN peuvent se retrouver dans la balance matérielle ou financière;

- le compte d'exploitation du SCN correspond à peu près à la partie de la balance financière qui concerne la distribution primaire des revenus (au sens de la CPM);

- il y a concordance approximative entre les comptes de la distribution primaire et secondaire du revenu dans le SCN et la partie de la balance financière de la CPM où figurent les recettes et paiements de redistribution;

- il y a concordance approximative entre le compte de l'utilisation du revenu dans le SCN et la partie de la balance financière de la CPM qui concerne l'affectation des revenus finals; par contre, et cela contrairement au SCN, la balance financière ne fait pas ressortir explicitement l'épargne;

- certains flux comptabilisés dans les comptes d'accumulation du SCN figurent dans la balance financière de la CPM parmi les affectations des revenus finals; cependant, la CPM ne fait pas ressortir explicitement les sources de financement des dépenses d'équipement;

- une corrélation approximative existe entre le compte financier du SCN et la partie de la balance financière de la CPM où figurent les transactions financières; enfin

- certains postes des comptes de patrimoine du SCN se retrouvent dans la balance du patrimoine national de la CPM; il s'agit en grande mesure de stocks d'actifs corporels produits.

15. La CPM contient un autre module qui est le Système d'indicateurs des services non matériels (SISNM), institué initialement dans les dernières années 1970 par la Commission permanente de statistique du CAEM. Il s'agit essentiellement d'un tableau des ressources et des emplois de services non matériels (marchands et non marchands). Le SISNM a été conçu pour compléter les balances du produit matériel et faciliter d'une part le passage de la CPM au SCN, d'autre part le calcul du produit intérieur brut (PIB) dans les PEP en particulier. Certains pays membres du CAEM ont adopté dans la pratique le SISNM ou ses éléments et les ont utilisés pour la détermination des indicateurs relatifs au secteur non matériel de l'économie. Par contre, ce système n,a jamais été totalement intégré dans la CPM et beaucoup de définitions et de classifications sur lesquelles il repose diffèrent notablement de celles, correspondantes, du SCN. C'est pourquoi il ne sera plus question de ce système dans la présente annexe.

B. Corrélations entre les unités et groupes d'unités du SCN et ceux de la CPM

16. Les groupes d'unités considérés dans la CPM diffèrent des secteurs institutionnels du SCN à plusieurs égards. Bien que la classification sectorielle de base s'appuie, dans le SCN comme dans la CPM, sur les fonctions des unités, le concept de fonction est interprété différemment dans l'un et l'autre système. Dans la CPM, la fonction se définit principalement en termes de participation de l'unité à la production matérielle ou à la fourniture de services non matériels, et de destination des services non matériels à des besoins individuels ou collectifs. La distinction entre besoins individuels et collectifs a aussi son importance dans le SCN, mais elle y intervient non dans le contexte de la production mais dans celui de la consommation (voir SCN, par. 9.41-9.44, 9.72-9.74 et 9.80-9.87).

17. Les quatre principaux groupes d'unités distingués dans la balance financière de la CPM sont indiqués au tableau A.3. Aux fins de corrélation avec la classification sectorielle du SCN, chacun des principaux groupes de la CPM présentés dans le tableau est encore subdivisé. Le tableau A.4 indique les corrélations qui en résultent entre les secteurs institutionnels du SCN et les sous-groupes de la CPM.

18. Par souci de simplicité, les corrélations signalées au tableau A.4 laissent de côté certaines différences mineures. Par exemple, le secteur des administrations publiques comprend certaines entreprises publiques qui produisent des biens et des services matériels et qui entrent donc dans la catégorie A de la CPM. Mais, comme il s'agit en général d'entreprises non marchandes et étroitement liées à l'administration, on ne peut les considérer comme des quasi-sociétés au sens du SCN.

Tableau A.3. Groupages des unités dans la CPM

A. Unités participant à la production matérielle

A.1 Entreprises non constituées en sociétés, appartenant à des ménages (par exemple parcelles personnelles des salariés)

A.2 Sociétés et quasi-sociétés

B. Unités participant à la fourniture de services non matériels collectifs

B.1 Organismes publics financés par le budget

B.2 Sociétés et quasi-sociétés financières

B.3 Organismes sociaux

B.4 Unités non résidentes (ambassades, consulats, etc.)

C. Unités participant à la fourniture de services non matériels individuels

C.1 Organismes publics financés par le budget

C.2 Organismes publics autofinancés

C.3 Entreprises privées

C.4 Unités productrices non constituées en sociétés appartenant à des ménages

C.5 Organismes sociaux

C.6 Etablissements des entreprises qui fournissent gratuitement ou quasi-gratuitement des services culturels ou sociaux

D. Ménages

D.1 Résidents

D.2 Non résidents

Tableau A.4. Corrélations entre les secteurs du SCN et les groupes d'unités de la CPM

Secteurs du SCN	Groupes correspondants identifiés dans la balance financière de la CPM
Sociétés non financières	A.2 + C.2 + C.3
Sociétés financières	B.2
Administrations publiques	B.1 + C.1
Ménages	D.1 + A.1 + C.4
ISBLSM	B.3 + C.5 + C.6

19. Les groupes d'unités distingués dans la balance financière de la CPM ne sont pas des agrégats d'unités institutionnelles au sens du SCN; ils sont définis comme des agrégats d'établissements similaires puisque la CPM recommande d'utiliser la même unité de classification dans l'ensemble de la comptabilité. Comme le relève Janos Arvay g/, l'avantage de la CPM est sur ce point illusoire puisqu'il repose sur le faux postulat que les unités économiques n'ont toutes qu'un seul type d'activé homogène. Enfin, contrairement au SCN, les unités groupées dans la CPM sont indifféremment résidentes ou non résidentes.

20. Ainsi, une unité de même type - définie de la même manière que l'établissement dans le SCN - est suggérée dans la CPM à la fois pour la ventilation de la production dans la balance matérielle et pour celle des revenus et des dépenses dans la balance financière. Parallèlement, le document du CAEM concernant la CPM h/ fait place à d'autres unités; il utilise par exemple le terme "unité économique" pour une entité semblable, sinon identique, à l'unité institutionnelle du SCN. D'autre part, les classifications par branches d'activité des ex-PEP prennent souvent l'entreprise comme unité, et c'est particulièrement le cas dans la Classification des branches de l'économie nationale des pays membres du CAEM (CBEN) élaborée par le CAEM.

21. L'application pratique de la CPM, de la CBEN et des nomenclatures apparentées n'aboutit cependant pas toujours à des résultats très différents de ceux obtenus en se fondant sur le SCN. En premier lieu, le problème de l'utilisation de l'établissement comme unité dans tous les comptes est en grande partie fictif dans la pratique de la CPM, car sa balance financière a rarement été dressée dans les pays qui l'utilisaient. D'autre part, étant donné la différence des situations dans les économies en transition, les entreprises y sont plus homogènes en tant qu'unités que dans les pays à économie de marché. En outre, une étude plus attentive des notes explicatives de la CBEN et des nomenclatures apparentées, ainsi que de la pratique véritable de nombreux PEP, fait apparaître que, dans les faits, l'entreprise est en règle générale subdivisée en unités semblables, sinon identiques, à des établissements. De ce fait, une entreprise industrielle typique, dans la Fédération de Russie par exemple, est normalement subdivisée en plusieurs établissements :

- un établissement industriel d'où provient la principale production;
- un établissement qui gère les activités de construction pour compte propre;
- un établissement qui fournit des services de transport; enfin

- un établissement qui fournit aux salariés des services culturels ou sociaux.

Lorsqu'une entreprise industrielle comprend également une unité subsidiaire de production agricole, il est alors faisable en général de la considérer comme un établissement agricole distinct.

22. La CPM ne distingue pas de secteurs institutionnels tels qu'ils sont définis dans le SCN, et le terme "secteur" y est utilisé en premier lieu pour désigner les groupes d'unités définis par la nature de la propriété des moyens de production (Etat, coopératives, entreprises privées, etc.). Néanmoins, comme on le verra dans le détail plus loin, la balance financière de la CPM distingue en fait des groupes d'unités qui ressemblent aux secteurs institutionnels tels qu'ils sont définis dans le SCN.

23. Comme on l'a dit, le concept de secteur retenu dans les diverses balances de la CPM recouvre normalement un groupe d'unités homogènes en raison de la nature de la propriété des moyens de production, par exemple le secteur public, le secteur privé, etc. Mais, dans le même temps, la balance financière de la CPM établit une distinction entre des groupes d'unités qui ressemblent à des secteurs institutionnels et qui combinent des unités homogènes du fait de leur fonction dans la production matérielle. Ces unités ont des revenus primaires qui résultent d'une production matérielle et reçoivent également des transferts de redistribution, et elles utilisent leurs revenus pour acquérir des biens de consommation et des biens d'équipement ou sous la forme de transferts de redistribution. Il faut cependant signaler que le contenu de ces flux diffère de celui des postes correspondants du SCN.

C. Corrélations entre le compte de production et les tableaux correspondants de la CPM

24. Malgré la différence très importante entre les définitions des frontières de la production dans le SCN d'une part, dans la CPM de l'autre, c'est dans le compte de production que les divergences entre les deux systèmes peuvent être comblées assez facilement. Les postes des balances de la CPM qui concernent la production peuvent être refondus pour s'accorder avec les concepts des comptes de production du SCN. Cela tient au fait que les différences entre indicateurs et entre agrégats correspondants des comptes de production et des balances de la CPM tiennent en premier lieu à des différences de méthode statistique, c'est-à-dire d'interprétation, de classification et d'agrégation des données, et non pas à des particularités de l'organisation des économies, qui sont beaucoup plus marquées dans la statistique des revenus et du financement des équipements. C'est pourquoi les études passées des corrélations entre le SCN et la CPM ont porté essentiellement sur les corrélations entre les agrégats liés à la production. Les principales conclusions de ces études sont décrites dans de nombreux documents et publications de l'ONU et il n'est pas besoin d'y revenir ici dans le détail.

25. Il convient de rappeler que, même si la CPM considère la production de services non matériels comme une activité non productive, cela ne signifie pas que les services non matériels n'y sont pas comptabilisés. En fait, la CPM comprend plusieurs tableaux où figurent des données sur les services non matériels, par exemple sur les ventes, les coûts, etc. Ces données ne peuvent naturellement pas être ajoutées systématiquement à celles concernant la production de biens et de services matériels pour obtenir notamment les agrégats de la valeur ajoutée et du produit intérieur brut du SCN. Elles doivent être reformulées et réaménagées pour répondre aux définitions du SCN avant d'être ajoutées à celles concernant la production de biens et de services matériels.

26. La présentation du compte de production du SCN sous la forme d'une balance de la CPM au tableau A.5 fait ressortir de façon simple les dispositions à prendre pour établir les comptes de production du SCN par branche en partant de la balance de la production, de la consommation finale et de l'accumulation du produit global (balance matérielle) de la CPM. Par souci de simplicité, on a postulé, dans le tableau, que les branches commerciales du secteur non matériel ne produisent que des services marchands et que les branches non commerciales de ce secteur ne produisent que des services non marchands. Il ressort du tableau :

a) Que les flux de produits matériels inscrits dans la balance matérielle doivent être conservés mais présentés d'autre façon; ainsi, les acquisitions de services non matériels par des producteurs de biens et de services matériels, qui sont considérées dans la CPM comme une composante de la valeur ajoutée nette dans le secteur matériel, devraient être incluses dans la consommation intermédiaire;

b) Que, pour prendre en compte la production de services non matériels, il faut distinguer entre services marchands et non marchands, distinction indispensable à la fois pour les analyses et pour les statistiques. En principe, la CPM contient les données nécessaires à cet effet, puisqu'il y figure séparément les ventes de services non matériels et le coût des services non marchands.

Tableau A.5. Compte de production du SCN présenté sous la forme d'une balance de la CPM

	Secteur matériel (branches de production)	Secteur non matériel (branches de production)	
		Branches commerciales	Branches non commerciales
Productions marchandes			
Biens	P.11		
Services		P.12	
Productions non marchandes			
Biens	P.21		
Services			P.22
Consommation intermédiaire			
Biens	G.1	G.2	G.3
Services	S.1	S.2	S.3
Valeur ajoutée brute	V.1	V.2	V.3
Consommation de capital fixe	D.1	D.2	D.3
Valeur ajoutée nette	W.3	W.3	W.3

27. Si l'on a laissé de côté, dans le tableau, de nombreux détails concernant le contenu et l'évaluation de la production et de la consommation intermédiaire, il peut néanmoins servir pour déterminer les principales corrélations avec la CPM. On peut par exemple dériver la valeur du produit matériel net en ajoutant

W.3 à S.2 (à condition que la production soit évaluée aux prix des producteurs hors TVA, comme on l'a vu au chapitre premier, sect. A.2). Il convient de signaler que cette solution est utilisée dans la pratique par beaucoup de pays. En Chine, par exemple, on s'en est servi pour dresser les premiers tableaux officiels d'entrées-sorties du pays portant sur l'année 1987 i/ et certains pays de la CEI ont adopté une démarche similaire.

28. La distinction entre les biens et les services matériels d'une part, les services non matériels de l'autre, peut différer d'un ex-PEP à l'autre, car les définitions unifiées proposées dans les documents du CAEM n'ont jamais été pleinement appliquées par ces pays et l'on relève à cet égard entre eux des différences notables. On pense, toutefois, que cette distinction pourrait s'effectuer de façon satisfaisante en utilisant la CITI Rev.3 j/ même si, sur le plan théorique, elle ne distingue pas entre les activités productrices de biens et de services matériels et celles qui produisent des services non matériels.

29. La définition de l"établissement" dans le SCN est semblable à celle de l'"unité de classification" dans la CPM, à quelques différences près. C'est pourquoi l'application de ce concept ne devrait pas présenter de difficultés majeures pour les pays en transition. Drechsler k/ relève que la CPM distingue, à l'intérieur des entreprises, des unités dites comptables qui ont des fonctions très semblables à celles des établissements du SCN. Les différences de terminologie donnent parfois l'impression que l'unité de classification de la CPM est une entreprise plutôt qu'un établissement, mais, comme le relève Drechsler, tel n'est pas le cas. Le traitement comptable des activités accessoires des entreprises est le même dans les deux système de comptabilité nationale.

30. Le SCN et la CPM définissent les productions de la même façon, si ce n'est que, dans la CPM, seules sont comptées naturellement les productions matérielles. De plus, on relève quelques petites différences dans certaines branches. C'est pourquoi les données sur la valeur de la production des branches du secteur matériel, qui figurent dans la balance matérielle de la CPM, peuvent servir de point de départ pour l'établissement du compte de production selon le SCN. Pour évaluer la production des branches du secteur non matériel, il faut distinguer entre les productions marchandes et non marchandes; il est bon aussi de distinguer la production de services d'intermédiation financière de celle de services des compagnies d'assurances et caisses de pensions. De plus, il faut prêter attention à la façon d'évaluer la production. Si la CPM l'évalue aux prix des producteurs, dans lesquels entrent les impositions sur les produits, le SCN insiste, lui, sur l'évaluation aux prix de base dont est exclue la différence entre les impositions et les subventions sur les produits.

31. La présentation du tableau A.6a fait apparaître les principales différences de contenu et d'évaluation de la production entre le SCN et la CPM. Les pays qui commencent seulement à utiliser le SCN et qui devront procéder selon des formules simples pourront également utiliser cette présentation comme table de conversion. Il convient de noter que certaines différences mineures entre le SCN et la CPM ont été laissées de côté dans le tableau par souci de simplicité mais qu'elles n'influent pas sur le calcul de la valeur ajoutée parce qu'en règle générale les différences mineures de définition de la production sont compensées par des différences symétriques entre les définitions de la consommation intermédiaire.

32. Les intrants matériels constituent, dans la CPM, la contrepartie de la consommation intermédiaire. En gros, il y entre la consommation matérielle intermédiaire du secteur matériel, y compris la consommation de capital. On

peut donc considérer les intrants matériels comme un point de départ pour évaluer la consommation intermédiaire.

Tableau A.6a. Dérivation de la valeur de la production selon le SCN à partir de sa valeur dans la CPM

A.	Production brute comme définie dans la CPM (valeur aux prix des producteurs)
B.	Fiscalité sur les produits (impôt sur le chiffre d'affaires, taxes sur les ventes (+)
C.	Subventions sur les produits (+)
D.	Production brute des industries du secteur matériel selon la définition du SCN (A - B + C)
E.	Production brute des branches non financières du secteur non matériel, aux prix de base (+)
F.	Production brute de services d'intermédiation financière, sauf les services des compagnies d'assurances et caisses de pensions (+)
	a) Redevances imputées au titre des services d'intermédiation financière
	b) Production de services financiers auxiliaires
G.	Production brute des compagnies d'assurances et caisses de pensions (+)
H.	Production brute de services non marchands des administrations publiques (+)
I.	Production brute de services non marchands des ISBLSM (+)
J.	Production brute de services de logement par les propriétaires-occupants (+)
K.	Services domestiques (+)
L.	Production brute des branches du secteur non matériel selon la définition du SCN (E + F + G + H + I + J + K)
M.	Production brute selon la définition du SCN (D + L)

33. Le tableau A.6b montre quelles sont les principales différences entre les intrants matériels et la consommation intermédiaire. Les pays qui commencent à utiliser le SCN peuvent également se servir de cette présentation pour convertir les données CPM en données SCN. Le tableau A.6c indique quelle est la corrélation entre le produit matériel net de la CPM et la valeur ajoutée définie dans le SCN.

Tableau A.6b. Dérivation de la consommation intermédiaire selon le SCN à partir des intrants matériels de la CPM

A.	Intrants matériels selon la définition de la CPM
B.	Consommation de capital fixe dans le secteur matériel (-)
C.	Valeur des services non matériels non financiers acquis par les entreprises du secteur matériel (+)
D.	Frais de voyages d'affaires dans le secteur matériel (+)
E.	Dépenses au titre des publications dans le secteur matériel (+)
F.	Fraction de la production de SIFIM attribuée aux branches du secteur matériel (+)
G.	Fraction de la production de services d'assurances autres que sur la vie incluse dans la consommation intermédiaire des branches du secteur matériel (+)
H.	Valeur des marchandises perdues en cours de transport ou de stockage (+)
I.	Consommation intermédiaire des branches du secteur matériel (A - B + C + D + E + F + G + H)
J.	Consommation intermédiaire des branches productrices de services non matériels non financiers (+)
K.	Consommation intermédiaire des intermédiaires financiers (+)
L.	Consommation intermédiaire des compagnies d'assurances et caisses de pensions (+)
M.	Consommation intermédiaire des producteurs de services non marchands des administrations publiques (+)
N.	Consommation intermédiaire des producteurs de services non marchands des ISBLSM (+)
O.	Consommation intermédiaire des propriétaires-occupants de logements (+)
P.	Consommation intermédiaire des branches du secteur non matériel (J + K + L + M + N + O)
R.	Consommation intermédiaire selon la définition du SCN (I + P)

Tableau A.6c. Dérivation de la valeur ajoutée brute aux prix de base selon la définition du SCN à partir des chiffres correspondants de la CPM

A.	Produit matériel net/valeur ajoutée totale dans le secteur matériel
B.	Fiscalité sur les produits matériels (-)
C.	Subventions sur les produits matériels (+)
D.	Consommation de capital dans le secteur matériel, selon le SCN (+)
E.	Acquisitions de services non matériels non financiers par les branches du secteur matériel (-)
F.	Production de SIFIM attribuée aux branches du secteur matériel (-)
G.	Acquisitions de services financiers auxiliaires par les branches du secteur matériel (-)
H.	Production des compagnies d'assurances attribuée aux branches du secteur matériel (-)
I.	Frais de voyages d'affaires dans le secteur matériel (-)
K.	Dépenses au titre des publirelations dans le secteur matériel (-)
L.	Marchandises perdues dans le secteur matériel durant le transport ou le stockage (-)
M.	Valeur ajoutée brute aux prix de base dans le secteur matériel (A - B + C + D - E - F - G - H - I - K - L)
N.	Valeur ajoutée brute aux prix de base des branches du secteur non matériel, dont :
	a) Branches productrices de services marchands non financiers
	b) Branches productrices de SIFIM (autres que les compagnies d'assurances et les caisses de pensions)
	c) Branches productrices de services d'assurance (y compris les caisses de pensions)
	d) Producteurs de services non marchands des administrations publiques
	e) Producteurs de services non marchands des ISBLSM
	f) Services de logement produits par les propriétaires-occupants
	g) Services domestiques
	h) Producteurs de services sociaux ou culturels fournis gratuitement par les entreprises à leurs salariés [s'ils ne figurent pas sous e)]
O.	Valeur ajoutée brute totale aux prix de base selon la définition du SCN (M + N)

D. Corrélations entre les concepts et pratiques du calcul de la formation de capital dans le SCN et dans la CPM

34. Il n'existe, dans la CPM, aucun équivalent exact du compte de capital. Aucune des balances de la CPM ne fait ressortir explicitement l'épargne des unités institutionnelles ni ne fait de distinction nette entre les transferts courants et les transferts de capital. Ainsi, la CPM ne ventile pas les dépenses d'équipement par source de financement. Ces dépenses sont comptées à la fois dans la balance matérielle et la balance financière mais il ne s'agit que des dépenses au titre des actifs corporels produits. La capacité nette et les besoins nets de financement n'apparaissent pas. Cependant, la CPM contient des données assez détaillées sur la formation de capital et les variations des stocks, qui sont indispensables pour l'établissement du compte de capital selon la définition du SCN et qui figurent dans les balances des actifs fixes de la CPM. On calcule ces chiffres dans beaucoup de pays et ils servent notamment de moyen de calcul de la formation nette de capital fixe, composante importante de l'utilisation finale du produit matériel net.

35. La CPM ne fait pas explicitement état des acquisitions d'objets de valeur, mais on peut supposer que ces acquisitions sont réparties entre la consommation finale des ménages et la formation de capital des entreprises et autres organisations. Les acquisitions de tableaux coûteux en sont un exemple important.

1. Formation brute de capital fixe

36. Les balances des actifs fixes de la CPM font ressortir les relations entre les stocks d'ouverture et de clôture d'une part et les flux correspondants - exploitation des actifs fixes, grosses réparations et améliorations, pertes, etc. - d'autre part. Ces balances peuvent servir de point de départ pour le calcul de la formation brute de capital fixe selon la définition du SCN, mais il faut y apporter plusieurs modifications expliquées ci-après et énumérées dans la table de conversion CPM-SCN (tableau A.7) qui montre comment calculer la formation brute de capital fixe selon le SCN à partir de la formation nette de capital fixe de la CPM.

Tableau A.7. Dérivation de la formation brute de capital fixe selon la définition du SCN à partir de la formation nette de capital fixe selon la CPM

A.	Formation nette de capital fixe selon la CPM
B.	Consommation de capital fixe (+)
C.	Pertes d'actifs fixes (+)
D.	Dépenses d'équipement pour la prospection des gisements minéraux (+)
E.	Acquisitions de logiciels (+)
F.	Acquisitions d'oeuvres artistiques ou littéraires (+)
G.	Frais de transfert (+)
H.	Formation de capital fixe des résidents à l'étranger (+)
J.	Chantiers non achevés (+)
K.	Dépenses militaires sauf au titre des ouvrages construits (-)
L.	Formation brute de capital fixe selon la définition du SCN (A + B + C + D + E + F + G - H + I + J - K)

37. La consommation de capital fixe (B) est ajoutée parce que la CPM met l'accent sur la formation nette de capital fixe. Cependant, la CPM contient des données qui permettent de calculer la formation brute de capital fixe car l'exploitation des actifs fixes et les grosses réparations et améliorations apparaissent clairement dans les balances des actifs fixes.

38. Les pertes de capital (C) sont également déduites afin d'obtenir la formation nette de capital selon la définition de la CPM car cette formation est calculée nette non seulement de la consommation de capital fixe mais également des pertes dues aux grandes catastrophes ou à d'autres variations imprévues du volume des actifs. Ainsi, tous les actifs fixes perdus constituent, dans la CPM, une formation de capital fixe négative en même temps qu'apparaît une écriture de signe positif sous la rubrique distincte intitulée "pertes" de l'utilisation finale du produit matériel net. Les pertes d'actifs fixes comptabilisées dans la CPM comme des pertes de capital n'influent pas sur le total du produit matériel net parce que les écritures de signe négatif et de signe positif s'annulent l'une l'autre. Les pertes de capital en question comprennent celles qui sont dues aux chantiers abandonnés, définies comme la différence entre la valeur des chantiers abandonnés et celle des matériaux de récupération. Comme cela est expliqué dans le Manuel proprement dit, les pertes extraordinaires d'actifs fixes sont comptabilisées, dans le SCN, parmi les autres variations en volume des actifs.

39. Les pertes dues aux catastrophes et autres pertes non prévisibles figurent, selon le SCN, dans le compte des autres variations en volume des actifs et seules les pertes prévisibles sont déduites en tant que consommation de capital fixe. Si, par exemple, deux camions sont produits durant l'exercice comptable, et si l'un est détruit par un séisme durant ce même exercice, la formation brute de capital fixe comprendra, dans le SCN, deux camions tandis que dans la CPM, la formation nette de capital fixe n'en comprendra qu'un puisque les pertes de capital sont déduites dans le calcul de cette formation nette. Pour passer de la CPM au SCN, on peut supposer, par souci de simplification, que toutes les pertes incluses dans la balance matérielle de la CPM sont exceptionnelles. S'il est jugé, cependant, qu'il n'entre dans la consommation d'actifs fixes aucune provision pour pertes normales, les estimations de la dépréciation selon la CPM doivent être ajustées pour correspondre aux prescriptions du SCN.

40. Une autre différence tient au fait qu'il n'entre dans la formation de capital fixe selon la CPM que les actifs corporels, tandis que, selon le SCN, il y entre également les actifs fixes incorporels. C'est pourquoi, dans le tableau, les dépenses d'équipement pour la prospection des gisements minéraux (D), les acquisitions de logiciels (E) et les acquisitions d'oeuvres artistiques ou littéraires (F) sont ajoutées.

41. Les frais de transferts de propriété (G) sont également ajoutés car, dans la CPM, ce poste ne figure pas dans la formation de capital ou, tout au moins, il n'y est pas fait explicitement référence. Dans le SCN, comme on l'a expliqué, le coût des transferts de propriété d'actifs fixes et d'autres actifs non produits est inclus dans la formation brute de capital fixe.

42. Un autre éclaircissement s'impose s'agissant, dans le tableau, de la déduction de la formation de capital fixe réalisée par des non-résidents dans le pays (H) et de l'addition de la formation de capital fixe réalisée à l'étranger par des résidents (I). Ces ajustements sont nécessaires car les dépenses d'équipement des établissements diplomatiques non résidents sur le territoire géographique du pays et les dépenses similaires des unités résidentes sur le territoire d'un autre pays sont traitées dans le SCN autrement que dans la CPM. Dans cette dernière, la formation de capital fixe est calculée sur la base

territoriale et il y entre la formation de capital des ambassades et consulats étrangers, etc., mais elle exclut la formation de capital à l'étranger des établissements diplomatiques, bases militaires et autres résidents du pays. Le SCN, lui, fait intervenir un concept de résidence et inclut donc dans la formation brute de capital fixe d'un pays les dépenses d'équipement de ses ambassades, consulats, etc. à l'étranger, mais il en exclut les dépenses de même nature des missions diplomatiques étrangères sur son territoire.

43. La valeur des chantiers de construction non terminés est ajoutée car, dans la CPM, elle est incluse dans la variation des stocks tandis que, selon le SCN 1993, elle peut apparaître à la fois dans la formation de capital fixe et dans la variation des stocks (voir chap. II, sect. A.3).

44. Les dépenses militaires (K) sont déduites dans le tableau car, selon le SCN, elles sont incluses dans la consommation intermédiaire des unités productrices de services des administrations publiques, à l'exception des dépenses consacrées aux ouvrages militaires, y compris les aéroports, quais maritimes, routes, hôpitaux et similaires, qui sont utilisés à plusieurs reprises pour la production de biens et de services et sont semblables aux ouvrages utilisés par les producteurs civils; ces dépenses sont incluses, selon le SCN, dans la formation de capital. Il n'est pas précisé explicitement dans la CPM sous quel poste inclure les dépenses militaires mais, dans la pratique de cette comptabilité, la plupart sont comprises dans la formation de capital fixe.

45. Il ne figure, dans le tableau, aucun ajustement au titre des grosses réparations et améliorations car, en principe, les deux systèmes les incluent dans la formation brute de capital. Autrefois, par contre, plusieurs PEP finançaient ces réparations et améliorations au moyen de provisions spéciales pour amortissement correspondant à des taux de dépréciation donnés. Actuellement, beaucoup de pays en transition ont renoncé à cette pratique. Les comptabilités d'entreprises ne comportent aucune provision spéciale pour amortissement au titre des grosses réparations et améliorations : toutes les réparations sont considérées comme courantes et, par conséquent, incluses dans les dépenses courantes. Cela peut entraîner une sous-estimation de la valeur ajoutée et de la formation de capital et c'est pourquoi il faut spécialement essayer, dans le cas de ce genre, de distinguer les dépenses consacrées aux réparations courantes d'une part, celles consacrées aux grosses réparations et améliorations de l'autre. La solution la plus efficace consiste à introduire cette distinction dans les compatibilités des entreprises.

2. Variations des stocks

46. Le tableau A.8 fait ressortir la relation entre les variations des stocks selon la définition du SCN et selon celle de la CPM.

Tableau A.8. Dérivation des variations des stocks selon la définition du SCN à partir des postes correspondants de la CPM

A.	Variations des stocks selon la définition de la CPM
B.	Partie des chantiers non terminés imputée à ce titre (-)
C.	Variations des stocks de lingots (-)
D.	Ajustement des prix (-)
E.	Variations des stocks selon la définition du SCN (A - B - C - D)

47. Les définitions des variations des stocks sont les mêmes, à quelques exceptions près, dans la CPM et dans le SCN. L'une de ces exceptions tient au fait que la CPM inclut les chantiers non achevés dans les stocks et, partant, en tient compte dans les variations des stocks. L'autre différence entre les deux systèmes concerne le traitement des lingots. Dans le SCN, ils sont comptabilisés dans les actifs financiers s'il s'agit d'or monétaire tandis que, dans la CPM, ils sont inclus dans les stocks.

48. Il convient de noter que certains pays en transition faisaient des chantiers non achevés un poste distinct du fonds d'accumulation du produit matériel net, au même titre que la variation des stocks et la formation nette de capital fixe. Tel était le cas, par exemple, en Tchécoslovaquie. Les chiffres publiés en 1990 par la Banque mondiale 1/ font ressortir que, de 1986 à 1989, le ratio moyen des chantiers non achevés au produit matériel net était de 0,8 %, tandis qu'en 1980 il s'établissait à 2,5 %.

49. Dans la CPM, les pertes de produits agricoles en cours de stockage ou de transport ne sont pas exclues de la valeur de la production agricole, et c'est pourquoi il faut les déduire pour évaluer la production et la valeur ajoutée dans l'agriculture selon la définition du SCN. Dans la CPM, les pertes exceptionnelles sur stocks sont explicitement incluses dans la balance matérielle sous la rubrique distincte de l'utilisation finale du produit matériel net. Le résultat est toutefois le même que dans le SCN : comme les pertes sont exclues des variations des stocks et figurent sous un poste distinct de l'utilisation finale du produit matériel net, elles n'influent pas sur le produit matériel net total. Si, donc, on part des données de la CPM sur la production agricole pour calculer la valeur de la production agricole selon le SCN, il n'est pas nécessaire de déduire les pertes de produits agricoles.

E. Corrélations entre les concepts de consommation selon le SCN et selon la CPM

50. L'équivalent, dans la CPM, des dépenses de consommation finale des ménages est la consommation matérielle des personnes. Cependant, cette dernière ne comprend que les dépenses de consommation finale consacrées par la population à l'acquisition de biens et de services matériels, y compris la consommation d'actifs fixes dans le logement (publique, privée, des coopératives, etc.). La consommation matérielle des personnes, selon la CPM, est plus limitée que la consommation dite "de la population", définie dans la CPM comme un poste supplémentaire où entrent à la fois la consommation matérielle des personnes et les intrants matériels des institutions du secteur non matériel au service des ménages dans l'éducation, la santé, etc. L'autre différence tient au fait que la consommation matérielle des personnes dans la CPM ne concerne que les dépenses de consommation dans le pays, à l'exclusion donc des acquisitions de produits effectuées à l'étranger par des résidents du pays.

51. Le tableau A.9 propose une formule qui peut servir pour calculer les dépenses de consommation finale des ménages selon la définition du SCN à partir des chiffres de la CPM concernant la consommation matérielle des personnes. Il convient de noter que les ajustements proposés dans le tableau en ce qui concerne le contenu a) des achats effectués à l'étranger par des résidents du pays et b) des achats effectués dans le pays par des non-résidents sont asymétriques. Il entre sous a) à la fois les biens et les services tandis que la catégorie b), conformément à la CPM, ne comprend que les biens. Il convient de relever également que l'ajustement D concernant la valeur imputée de la production des intermédiaires financiers ne doit être réalisé que si cette production est répartie entre différents utilisateurs et non incluse dans la consommation intermédiaire d'un secteur fictif. Enfin, il faut procéder à un

ajustement si toutes les dépenses au titre des voyages d'affaires sont incluses dans la consommation intermédiaire des entreprises.

Tableau A.9. Dérivation des dépenses de consommation finale des ménages à partir de la consommation matérielle des personnes selon la CPM

A.	Consommation matérielle des personnes (selon la définition de la CPM)
b.	Acquisitions de services de consommation non matériels (non financiers) par les ménages (+)
C.	Paiements effectués par les ménages au titre des services financiers auxiliaires (+)
D.	Fraction attribuée aux ménages de la production de services d'assurance-dommages (+)
F.	Production des compagnies d'assurance-vie et des caisses de pensions (+)
G.	Production imputée de services de logement par les propriétaires-occupants (+)
H.	Services domestiques (+)
I.	Acquisitions de biens financées sur les frais de voyages d'affaires (si tous ces frais sont inclus dans la consommation intermédiaire) (-)
J.	Consommation de capital fixe dans le logement (-)
K.	Acquisitions de biens par les propriétaires-occupants pour l'entretien des logements (-)
L.	Prestations de services non matériels en nature à certains groupes de ménages, financées par des transferts divers (+)
M.	Acquisitions à l'étranger de biens et de services de consommation par les résidents (+)
N.	Acquisitions dans le pays de biens de consommation par les non-résidents (-)
O.	Dépenses de consommation finale des ménages selon la définition du SCN (A + B + C + D + E + F + G + H - I - J - K + L + M - N)

52. Dans les acquisitions de services de consommation non matériels (non financiers) sous le point B du tableau entrent :

a) Les loyers effectivement payés au titre de tous les logements, y compris les résidences de vacances, les pensions de famille, les appartements meublés, etc.;

b) Les dépenses de séjour dans les hôtels, les campings;

c) Les dépenses au titre des services collectifs (assainissement, voirie, enlèvement des ordures);

d) Les locations (location de biens de consommation durables, de véhicules, de matériel de sport, etc.);

e) Les dépenses au titre des transports et des communications (pour autant qu'il s'agisse de services non matériels);.

f) Les frais d'utilisation des garages, des parkings;

g) Les honoraires médicaux;

h) Les acquisitions de bons d'hébergement dans les sanatoriums, maisons de vacances, etc.;

i) Les dépenses au titre des prestations d'éducation, y compris les leçons particulières;

j) Les paiements aux établissements d'accueil préscolaire;

k) Les paiements au titre des spectacles et divertissements (acquisitions de billets de cinéma, de théâtre, de concert, de musée, de stade, de planétarium, etc.);

l) Les dépenses au titre des soins personnels (salons de coiffure et de beauté, bains publics et salons de massage);

m) Les dépenses au titre de voyages organisés;

n) Les dépenses au titre d'autres services n.d.a. (honoraires au titre de services juridiques, frais d'insertions dans les journaux, frais de reproduction de documents, frais d'obsèques, rémunération des travaux de dactylographie et de sténographie, etc.).

53. Le tableau A.10 montre, au moyen de chiffres extraits d'une publication estonienne sur les comptes nationaux m/, comment calculer les dépenses de consommation finale selon la définition du SCN à partir des données correspondantes de la CPM. Il convient de noter que le tableau prend pour point de départ, pour le calcul selon le SCN, les dépenses de consommation matérielles des personnes selon la définition de la CPM, dans lesquelles n'entrent pas les intrants matériels des établissements du secteur non matériel qui répondent aux besoins individuels des ménages en matière d'éducation, de santé, etc.

Tableau A.10. Consommation des ménages, Estonie, 1986-1990
(En millions de roubles)

		1986	1987	1988	1989	1990
1.	Consommation des ménages selon la définition de la CPM	2 886	2 999	3 122	3 312	4 119
2.	Acquisitions de services non matériels par les ménages (+)	707	801	930	1 147	1 571
3.	Frais d'acquisition de biens et de services matériels au cours de voyages d'affaires	21	21	24	30	33
4.	Dépenses matérielles des administrations au titre de la santé, de l'éducation, etc. (-)	109	114	126	122	147
5.	Dépenses de consommation effectuées à l'étranger par les résidents (+)	a/	a/	305	249	212
6.	Dépenses de consommation au titre des biens et des services matériels, effectuées par des non résidents sur le territoire du pays (-)	a/	a/	118	23	79
7.	Dépenses de consommation finale des ménages selon la définition du SCN	3 463	3 665	4 091	4 528	5 643

a/ Montant nul.

54. Il est difficile de trouver dans la CPM l'équivalent exact du poste SCN des dépenses de consommation finale des administrations publiques. L'équivalent le plus proche est la "consommation matérielle des établissements du secteur non matériel". Il y a cependant sur ce point de nombreuses différences importantes qui concernent notamment le contenu du secteur des administrations publiques dans le SCN d'une part, dans la CPM de l'autre. Dans cette dernière, les administrations publiques comprennent tous les établissements du secteur non matériel (parmi lesquels peuvent figurer des unités institutionnelles telles que les établissements financiers, les compagnies d'assurances ou d'autres entreprises), qui, dans le SCN, sont inclus dans les sociétés. Il entre également dans les administrations publiques des organismes sociaux tels que les parties politiques, les syndicats, etc. qui, selon le SCN, figurent parmi les institutions privées à but non lucratif au service des ménages.

55. La distinction faite dans le SCN entre les services individuels et collectifs fournis par les administrations publiques ressemble beaucoup (sans y être pour autant identique) à celle faite dans la CPM entre a) les intrants matériels des unités du secteur non matériel au service des particuliers et b) la consommation matérielle des unités du secteur non matériel au service de l'ensemble de la communauté. Toutefois, la ressemblance entre ces distinctions dissimule d'importantes différences de concept. La principale est que, selon la CPM, il n'entre dans l'une et l'autre catégorie que la consommation de biens et celle de services matériels. De plus, la deuxième catégorie de la CPM, c'est-à-dire la consommation matérielle collective, comprend les intrants matériels des établissements financiers, tandis que, dans le SCN, ces intrants figurent dans la consommation intermédiaire.

56. Le tableau A.11 présente une formule utilisable pour calculer les dépenses de consommation finale des administrations publiques au titre des services collectifs à partir des postes distingués dans la CPM. Il convient de noter que les acquisitions d'armements, d'aéronefs, de blindés et similaires ne sont pas exclues des dépenses totales dans le tableau tandis que, dans le SCN, elles sont considérées comme des coûts intermédiaires de production de services publics et donc incluses dans les dépenses de consommation finale des administrations publiques. Par contre, toutes les dépenses consacrées à la construction d'ouvrages, y compris d'installations militaires telles que les aérodromes, les quais maritimes, etc. sont incluses dans les dépenses d'équipement et doivent être exclues des dépenses de consommation finale des administrations publiques.

Tableau A.11. Calcul des dépenses de consommation finale des administrations publiques au titre des services collectifs

	Administrations d'Etat			
	Police	Services publics en général	Défense	Autres
1. Dépenses totales d'après les états des dépenses imputées sur le budget de l'Etat, dont				
2. Acquisitions de matériels				
3. Acquisitions d'armements, de blindés, d'aéronefs, etc.				
4. Construction d'ouvrages				
5. Grosses réparations et améliorations				
6. Consommation de capital fixe				
7. Ventes accessoires				
8. Dépenses de consommation finale des administrations publiques au titre des services collectifs (1 -2 - 4 - 5 + 6 - 7)				

57. Les implications de ce qui précède sont quantitativement récapitulées dans trois tableaux en partant des données concernant l'ex-URSS (en milliards de roubles). Le tableau A.12a expose, à partir de données de 1990, le compte d'utilisation des revenus par secteurs; le tableau A.12b présente, également pour 1990, la répartition du revenu disponible ajusté entre la consommation finale effective et l'épargne; enfin, le tableau A.12c présente la consommation finale effective des ménages et des administrations publiques en 1990.

Tableau A.12a. Compte de l'utilisation des revenus, ex-URSS, 1990

(En milliards de roubles)

	Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Ménages	Total
Ressources					
Revenu disponible brut	200,9	2,5	212,0	607,1	4,9
Total	200,0	2,5	212,0	607,1	4,9
Emplois					
Dépenses de consommation finale					
des ménages				513,2	
des administrations publiques			176,7		
des ISBLSM					7,6
Epargne brute	200,0	2,5	25,3	93,9	-2,7
Total	200,0	2,5	212,0	607,1	4,9

Tableau A.12b. Revenu disponible ajusté et consommation finale effective, ex-URSS, 1990

(En milliards de roubles)

	Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Ménages	Total
Revenu disponible ajusté brut					
Consommation finale effective					
Epargne brute					

Tableau A.12c. Consommation finale effective, ex-URSS, 1990

(En milliards de roubles)

		1988	1989	1990
1.	Dépenses de consommation finale des ménages	412,2	446,3	504,5
2.	Transferts sociaux en nature	66,4	69,9	84,1
	Dépenses de consommation finale des administrations publiques au titre des biens et services individuels	55,2	57,4	67,9
	Dépenses de consommation finale des ISBLSM au titre des biens et services individuels	11,2	12,5	16,2
3.	Consommation finale effective des ménages (1 + 2)	478,6	516,2	588,6
4.	Consommation finale effective des administrations publiques (dépenses de consommation finale des administrations publiques au titre des services collectifs)	103,4	107,7	108,7
5.	Consommation finale effective totale (3 + 4)	582,0	623,9	697,3

58. Au vu des trois tableaux, il convient de relever que, par définition, les sociétés n'ont ni dépenses de consommation finale ni consommation finale effective; elles ont pour fonction de produire des biens et des services et de les vendre sur le marché. Il faut relever aussi que l'épargne négative des ISBLSM (et en principe de n'importe quel secteur) montre que les dépenses de consommation finale de ces institutions sont supérieures à leur revenu disponible. L'épargne négative signifie également que les passifs financiers du secteur ont vraisemblablement augmenté ou que leurs dépenses de consommation sont financées en liquidant des actifs financiers, par exemple en puisant dans des fonds déposés précédemment dans les banques pour financer la consommation de l'exercice comptable en cours. Il faut noter aussi que la consommation finale effective des ISBLSM est égale à zéro, puisque toutes leurs dépenses de consommation finale sont censées par convention être consacrées à la fourniture de biens et de services individuels. Enfin, la consommation finale effective totale est égale à la somme des dépenses de consommation finale de l'ensemble des secteurs.

F. Les transactions avec l'extérieur dans le SCN et dans la CPM

59. A plusieurs égards, le SCN définit et comptabilise les exportations, les importations et les autres transactions avec l'extérieur autrement que ne le fait la CPM. C'est pourquoi il faut apporter à cette dernières plusieurs ajustements pour calculer non seulement la valeur des importations et des exportations mais, plus généralement, pour établir le compte des transactions avec l'extérieur. Les principales différences, qui sont énumérées ci-après, tiennent toutes à des divergences entre les concepts de "produit" et de "revenu" retenus dans les deux systèmes.

60. En premier lieu, les frontières de la production diffèrent, ce qui, naturellement, se répercute sur les exportations et les importations. Comme la CPM ne concerne pas la production de services non matériels, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les exportations, contrairement à ce qui se fait dans le SCN.

61. De plus, le concept de résidence retenu dans le SCN, qui détermine le contenu des transactions avec l'extérieur, n'existait pas dans la CPM qui se basait sur le concept de territoire. Donc, les transactions des ambassades étrangères situées sur le territoire d'un pays étaient comprises dans ses transactions internes, mais non celles des ambassades et missions diplomatiques du pays à l'étranger. Cela est contraire à l'application du concept de résidence selon le SCN, qui consiste à inclure parmi les résidents les missions diplomatiques représentant le pays à l'étranger et à en exclure les missions diplomatiques étrangères situées sur son territoire.

62. Au-delà de ces différences de concept, la comptabilisation des transactions avec l'extérieur était beaucoup moins complète en général dans la CPM. Les achats effectués à l'étranger par des résidents et dans le pays par des non-résidents n'étaient comptés respectivement ni dans les importations ni dans les exportations, et il en allait de même pour les dons en nature. Dans le SCN, ils doivent être inclus. En général, les concepts de revenu diffèrent beaucoup eux aussi d'un système à l'autre, car la CPM laissait généralement de côté les paiements au reste du monde et en provenance du reste du monde.

63. L'évaluation des échanges avec l'extérieur constituait, dans les CPM du passé, un point controversé. Les difficultés se présentaient en particulier dans le cas des PEP qui utilisaient une formule modifiée d'évaluation du commerce extérieur tenant compte des particularités de leur régime des prix et de leurs taux de change. Cette formule est résumée au tableau A.13. L'introduction d'un coefficient d'ajustement *k*, qui devait compenser les

déficiences des taux de change officiels, ne contredit pas le SCN et, à d'autres égards, la formule est pratiquement la même que celle utilisée dans le SCN. L'amélioration du régime des taux de change supprimera la nécessité de recourir au coefficient d'ajustement.

Tableau A.13. Evaluation des échanges commerciaux avec l'extérieur

$$G = (Id - Ed) - (Is - Es)k$$

où

G =	valeur du commerce extérieur
Id et Ed =	importations et exportations évaluées aux prix intérieurs
Is et Es =	importations et exportations évaluées aux prix du commerce extérieur convertis en monnaie nationale sur la base des taux de change officiels
k =	coefficient utilisé pour convertir en monnaie nationale la différence en plus entre importations et exportations ($k = Id/Is$ si $Is > Es$; $k = Ed/Id$ si $Es > Is$)

64. Il existe beaucoup plus de différences entre les concepts de revenu selon le SCN d'une part et dans la pratique passée de la CPM de l'autre qu'entre leurs concepts de production et de dépenses finales. La principale tient au fait que la CPM ne fait pas de distinction nette entre les transactions comptabilisées dans la balance financière. Ainsi, les transactions à effet de redistribution exclusivement, par exemple la fiscalité, les prestations sociales, les cotisations d'assurance sociale, etc. sont combinées, dans la CPM, avec des opérations financières telles que la variation du montant des dépôts, les acquisitions d'actions, d'obligations, etc. De plus, le traitement des revenus de la propriété dans la CPM diffère de celui du SCN. Les seuls revenus de la propriété distingués dans la CPM sont les intérêts du fait que les autres revenus de la propriété n'existaient pratiquement pas dans les ex-PEP. Les revenus de la propriété (c'est-à-dire les intérêts) sont considérés dans la CPM comme entrant non dans la distribution primaire des revenus mais bien dans leur redistribution. Une autre particularité de la CPM est que la distinction entre les transferts courants et les transferts de capital, qui revêt de l'importance dans le SCN, n'est explicitement faite ni dans la balance financière ni dans aucune autre de la CPM. D'autre part, la comptabilisation des plus- et moins-values sur stocks ("gains et pertes de détention" dans le SCN) et celle des pertes d'actifs fixes et de stocks diffère d'un système à l'autre, ce qui influe aussi sur la comparabilité des agrégats de revenus. De plus, toutes les transactions sont en principe comptabilisées, dans le SCN, sur la base des droits et obligations (créances et engagements) alors que, dans la CPM, la distinction entre cette formule de comptabilisation et celle qui s'appuie sur les opérations de caisse n'est pas explicitée et reste floue dans la pratique. Les flux de revenus sont comptabilisés sur la base des opérations de caisse dans au moins certains comptes de la CPM, par exemple la balance des recettes et dépenses monétaires de la population.

65. L'imprécision conceptuelle qui caractérise la balance financière de la CPM a notamment pour conséquence que deux concepts importants du revenu selon le SCN, celui de revenu primaire et national et celui de revenu disponible, n'ont pas d'équivalents bien définis dans la CPM.

1. Les concepts de revenu primaire et de revenu national dans le SCN et dans la CPM

66. Le revenu primaire est, aussi bien dans le SCN que dans la CPM, la contrepartie par secteur du revenu national pour l'ensemble de l'économie; dans l'un et l'autre systèmes, le revenu national est la somme des revenus primaires. Toutefois, les composantes du revenu national dans le SCN diffèrent beaucoup de celles considérées dans la CPM, d'abord en raison des différences de définition de la frontière de la production qui tiennent à la distinction entre production matérielle et production non matérielle, ensuite (comme on l'a expliqué plus haut) du fait que le revenu national dans le SCN et le revenu national selon la CPM sont calculés à des paliers différents de la comptabilité.

67. La CPM fait une distinction nette entre les flux des revenus et la valeur de la production, et le produit matériel net peut y être calculé de plusieurs façons différentes; par contre, cela ne ressort pas nettement de la terminologie utilisée et l'expression "produit matériel net" sert à désigner les deux concepts. Sur le plan quantitatif, il n'y a rien dans la CPM qui soit analogue à la distinction faite dans le SCN entre le produit intérieur brut (PIB) et le revenu national brut (RNB). La CPM, à la différence du SCN, ne comptabilise pas explicitement les revenus primaires perçus par les non-résidents et ne prend pas en compte les revenus primaires payés par des non-résidents. C'est pourquoi, dans la CPM, les revenus primaires payés et reçus dans l'ensemble de l'économie sont toujours égaux.

68. Il résulte des particularités précitées que le concept de revenu primaire selon la CPM diffère beaucoup de celui défini dans le SCN. Dans ce dernier, les revenus primaires sont comptabilisés pour chaque secteur institutionnel, y compris les administrations publiques. Dans la CPM, il s'agit exclusivement des revenus résultant d'une production matérielle. Dans le cas des ensembles d'unités (entreprises du secteur matériel d'une part, population de l'autre), ces revenus sont calculés à un palier inférieur de la comptabilité, et leur redistribution sous la forme de perceptions et de paiements de revenus de la propriété en est exclue. C'est ainsi que, dans la CPM, les revenus primaires de la population sont perçus par les ménages en grande partie sous la forme de rémunérations des salariés et de revenus mixtes résultant d'une production matérielle. Les revenus primaires des entreprises productrices de biens et de services matériels prennent principalement la forme d'excédents d'exploitation avant déduction des impositions à la production et à l'importation. Les administrations ne sont pas considérées dans la CPM comme recevant des revenus primaires et les impositions à la production et à l'importation restent incluses dans les revenus primaires des entreprises puisqu'elles pèsent sur des biens ou sur des services matériels.

69. Le tableau A.14 résume ce qui précède en présentant la façon dont le revenu national et les revenus primaires des secteurs tels qu'ils sont définis dans le SCN peuvent être calculés à partir des chiffres correspondants de la CPM. La première présentation concerne le calcul du revenu national selon le SCN à partir de la CPM et les cinq suivantes montrent les corrélations qui existent entre les revenus primaires de chaque secteur défini dans le SCN et leurs équivalents dans la CPM. Il convient de noter que certaines différences mineures entre le SCN et la CPM, concernant la comptabilisation des postes tels que les frais de voyages d'affaires, les pertes sur stocks, etc., ont été laissées de côté afin de simplifier les présentations. Les divergences entre les comptabilisations des plus-values sur stocks sont également négligées pour la même raison. Il faudrait inclure dans la rémunération des salariés du secteur non matériel les Cotisations sociales imputées qui ne figurent pas du tout dans la CPM, et en principe aussi ajuster les Cotisations sociales imputées

dans le secteur matériel, mais il a été fait abstraction de cet ajustement par souci de simplification.

Tableau A.14. Dérivation des revenus primaires selon le SCN à partir des revenus primaires selon la CPM

Economie totale

A. Revenu national selon la définition de la CPM

B. Rémunération des salariés du secteur non matériel (+)

C. Excédent d'exploitation/revenus mixtes dans le secteur non matériel (+)

D. Consommation des services non matériels par les branches du secteur matériel (-)

E. Impositions à la production et à l'importation de services non matériels, nette (+)

F. Revenus de la propriété reçus du reste du monde par les résidents du pays, moins revenus de la propriété payés à des non-résidents (+)

G. Rémunérations des salariés reçues du reste du monde par les résidents du pays, moins rémunérations payées à des non-résidents salariés (+)

H. Impositions nettes à la production et à l'importation à percevoir par les administrations publiques en provenance du reste du monde, moins impositions similaires à verser par les résidents du pays à des pays étrangers (+)

I. Revenu national net selon la définition du SCN (A + B + C - D + E + F + G + H)

Sociétés non financières

A. Revenus primaires des entreprises selon la définition de la CPM

B. Excédent d'exploitation des entreprises du secteur non matériel (+)

C. Impositions à la production et à l'importation dans le secteur matériel (-)

D. Acquisitions de services non matériels par les entreprises du secteur matériel (-)

E. Cotisations de sécurité sociale versées par les entreprises du secteur matériel (-)

F. Revenus de la propriété à percevoir par les entreprises, nets (+)

G. Balance des revenus primaires des sociétés non financières (A + B - C - D - E + F)

Sociétés financières

A. Revenus primaires des institutions financières (n'apparaît pas dans la CPM)

B. Excédent d'exploitation des institutions financières (+)

C. Revenus de la propriété à percevoir par les institutions financières (+)

D. Revenus de la propriété à payer par les institutions financières (-)

E. Revenus primaires nets des sociétés financières selon la définition du SCN (B + C - D)

Tableau A.14 (suite)

Ménages

A. Revenus primaires de la population selon la définition de la CPM

B. Rémunération des salariés du secteur non matériel (+)

C. Revenus mixtes dans le secteur non matériel (+)

D. Excédent d'exploitation des propriétaires-occupants (+)

E. Revenus de la propriété reçus par les ménages résidents du pays (+)

F. Revenus de la propriété à payer par les ménages résidents du pays (-)

G. Rémunérations à payer aux salariés non résidents du pays (-)

H. Rémunérations à percevoir à l'étranger par les salariés résidents du pays (+)

I. Revenus primaires nets des ménages selon la définition du SCN (A + B + C + D + E - F - G + H)

Administrations publiques

A. Revenus primaires des administrations publiques (n'apparaît pas dans la CPM)

B. Impositions à la production et à l'importation (+)

C. Revenus de la propriété à percevoir par les administrations publiques (+)

D. Revenus de la propriété à payer par les administrations publiques (-)

E. Excédent d'exploitation des unités incluses dans les administrations publiques (+)

F. Revenus primaires nets des administrations publiques selon la définition du SCN (B + C - D + E)

ISBLSM

A. Revenus primaires des ISBLSM (n'apparaît pas dans la CPM)

B. Revenus de la propriété perçus par les ISBLSM (+)

C. Revenus de la propriété payés par les ISBLSM (-)

D. Excédent d'exploitation des unités incluses dans les ISBLSM (+)

E. Revenus primaires des ISBLSM selon la définition du SCN (B - C + D)

2. Le revenu final et le revenu total dans la CPM

70. L'une des faiblesses notables de la CPM est qu'il n'y apparaît pas les postes du revenu disponible et de l'épargne qui figurent parmi les principaux agrégats macro-économiques du SCN. Elle retient par contre deux concepts du revenu que l'on peut considérer comme des équivalents approximatifs du revenu disponible, à savoir le revenu final et le revenu total.

71. Le revenu final est comptabilisé dans la CPM dans la balance de la production, de la distribution primaire, de la redistribution et de l'utilisation finale du revenu national (balance financière). Il s'agit de la

somme des revenus primaires et des recettes au titre de la redistribution diminuées des paiements à ce même titre. Ainsi, le revenu final est celui qui sert à financer les Acquisitions de biens de consommation et de biens d'équipement, tandis que les acquisitions de services non matériels entrent dans les paiements de redistribution. Le revenu final, dans la CPM, s'appuie sur les définitions des revenus primaires et des flux de redistribution qui diffèrent sensiblement de celles des postes correspondants du SCN. Le revenu final ne comprend pas explicitement l'épargne, mais il y entre implicitement la part de l'épargne qui sert au financement de la formation de capital. Comme la CPM ne fait pas de distinction nette entre les flux de redistribution courants et en capital, le montant des transferts de capital influe sur le revenu final tel qu'elle le définit. En d'autres termes, la formation de capital incluse dans le revenu final défini selon la CPM est financée d'un côté par l'épargne, de l'autre par des transferts de capital.

72. Le revenu disponible selon le SCN (D) peut être représenté schématiquement dans la perspective de la CPM par la somme des dépenses de consommation finale au titre des biens et des services matériels ($C1$), des services non matériels ($C2$), de l'épargne financière ($S1$) et de l'épargne non financière ($S2$), soit :

$$D = C1 + C2 + S1 + S2$$

De même, le revenu final (F) des ménages, tel que le définit la CPM, peut être représenté par la somme des dépenses consacrées aux biens et aux services matériels ($C1$), de l'épargne non financière ($S2$) et des intrants matériels des institutions du secteur non matériel au service des ménages aux fins d'éducation, de santé, de divertissement, etc. (M), soit :

$$F = C1 + S2 + M$$

Si l'on veut ainsi dériver le revenu final selon la CPM du revenu disponible selon le SCN, il faut déduire (de F) les intrants matériels des unités du secteur non matériel au service des particuliers (M) et y ajouter les acquisitions de services non matériels ($C2$) ainsi que de l'épargne financière ($S1$), soit :

$$D = F - M + C2 + S1$$

73. Un autre concept du revenu qui est retenu dans la CPM est celui de revenu total. Ce concept se rapproche davantage de celui de revenu disponible et il y entre en particulier les revenus utilisés pour l'acquisition de services non matériels. Cela dit, le revenu total diffère quand même du revenu disponible à plusieurs égards, en ce sens par exemple qu'il y entre les transferts de capital. Le principal inconvénient du concept de revenu total est qu'il n'a pas été incorporé dans la présentation classique de la CPM et qu'il n'a pas été appliqué dans la pratique n/.

Notes

a/ L'analyse présentée dans le Système de comptabilité du produit matériel (CPM) s'appuie sur les Principes méthodologiques de base régissant l'établissement des balances statistiques de l'économie nationale, Etudes méthodologiques, Série F, No 17/Rev. 1 (publication des Nations unies, numéro de vente F.89.XVII.3). Les corrélations entre le SCN et la CPM ont déjà fait l'objet de nombreux documents et de nombreuses publications de l'ONU, y compris, très récemment, les documents publiés par la Division de statistique de l'ONU à l'intention d'un groupe d'experts réuni à Genève du 16 au 18 mai 1989, ainsi qu'un document de la Division de statistique de l'ONU à l'intention de la

Réunion du Groupe d'experts sur la concordance entre les normes du SCN et de la CPM concernant la comptabilité nationale, Moscou, 4-9 décembre 1989.

b/ Cette documentation a été établie par le Bureau de statistique des Etats baltes et communiquée aux participants à un séminaire de formation au SCN, organisé conjointement par les services de statistique de Suède et des Etats baltes à Tallinn (Estonie) du 9 au 11 juin 1992.

c/ Office central de la statistique de Pologne, "Empirical and theoretical problems of introducing into Polish statistics the European System of Integrated Economic Accounts", note à l'intention de la Conférence sur les systèmes statistiques des pays d'Europe centrale et orientale, à Paris, 10-12 septembre 1990.

d/ ECE, "Colloque sur les problèmes de transition", note du Secrétariat de l'ECE/ONU à l'intention du colloque mixte ECE/Banque mondiale sur les problèmes de la transition dans les services de statistique (Genève, 21-23 mai 1990).

e/ Pelley, "Experience of implementing the SNA in the Czech and Slovak Federal Republic", note à l'intention du Séminaire sur l'application du SCN dans les pays en transition (Minsk, 27-29 avril 1993).

f/ CEI, National Accounts and Economic Balances of the CIS Member States.

f/ Janos Arvay, "The Material Product System (MPS)", note présentée à la vingt-deuxième Conférence générale de l'Association internationale de recherche sur le revenu et la fortune (IARIW)

h/ CAEM, Basic Methodological Principles Governing the Compilation of the Statistical Balance of the National Economy (Moscou, CAEM, Commission permanente de statistique, 1988).

i/ Office chinois de statistique, "Linkage of the SNA and the MPS with the help of input-output tables", note présentée à la Réunion du Groupe d'experts sur la concordance entre les normes du SCN et de la CPM concernant la comptabilité nationale, Moscou, 4-9 décembre 1989.

j/ Classification internationale type, par industrie, de toutes les activités économiques, Etudes statistiques, série M, No 4, Rev.3 (publication des Nations Unies, numéro de vente F.90.XVII.11).

k/ L. Drechsler, "Différences in concepts and définitions between the System of National Accounts (SNA) and the System of balances of the national economy (MPS)", note établie à l'intention de la Réunion du Groupe d'experts sur la concordance entre les normes du SCN et de la CPM concernant la comptabilité nationale, Moscou, 4-9 décembre 1989.

l/ Banque mondiale, Czechoslovakia: Transition to a Market Economy, A World Bank Country Study (Washington, Banque mondiale, 1991).

m/ Direction de la statistique d'Estonie, The National Accounts in Estonia (1992).

n/ Ces points sont analysés de façon assez approfondie dans "Quelques problèmes concernant les rapports entre le SCN et la CPM", note de l'ancienne Division de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (janvier 1989). Les documents de la Division de statistique concernant les rapports entre le SCN et la CPM sont "Comptes et bilans nationaux : concordance

entre le Système de comptabilité nationale (SCN) et le Système des balances de l'économie nationale (CPM)" (E/CN.543/1990, E/CN.3/1983/8 et E/CN.3/1985/6), et Comparisons of the System of National Accounts and the System of Balances of the Nations Economy. Part I : Conceptual Relationships (publication des Nations Unies, numéro de vente E/S/R/77.XVII.6) et Part II : Conversion of Aggregates of SNA to MPS and Vice Versa for Selected Countries (publication des Nations Unies, numéro de vente E/S/R/81.XVII.15).

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة . قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

Litho in United Nations, New York
22022—February 1998—1,015
ISBN 92-1-261155-9

United Nations publication
Sales No. E.96.XVII.11
ST/ESA/STAT/SER.F/66